« Le Monde des livres »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14896 7 F — VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1992 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESCURNE



GATT : l'éclat de M. Dumas

EN allant à Genève rappeler au directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, la « détermination sans faille » de la France à s'opposer à l'accord agricole conclu en novembre à Washington entre les Etats-Unis et la Commission européenne, la démarche de M. Roland Dumas est suffisamment spectaculaire pour ne pas être considérée comme un simple incident de parcours dans l'ultime phase de l'Uruguay Round. Elle met en cause tant les relations entre la CEE et les Etats-Unis que celles entre les Douze, et cela quatre jours après que le succès du conseil européen d'Edimbourg a pu donner l'impression que le ciel communautaire, obscurci depuis le coup de tonnerre du référendum danois début juin, était en train de se dégager.

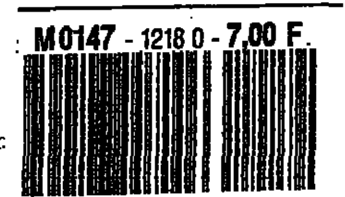
Le risque en a certainement été pesé à l'Elysée. Mais pouvait-on laisser se poursuivre la dérive en cours, où la présidence britannique et la Commission de Bruxelles, agissant de concert, donnaient chaque jour davantage l'impression de ne tenir aucun compte des mises en garde exprimées par la France (notamment par M. Mitterrand à Edimbourg). Au point de provoquer mardi, en marge du conseil des ministres de l'agriculture, un vif incident entre M. Jean-Pierre Soisson et son collègue britannique, M. John Gummer.

LE désaveu adressé par M. Dumas à la Commission est double : elle a outrepassé son mandat en concluant avec les Américains un accord « totalement insatisfaisant », puis, mercredi, elle a déposé, à Genève, les « listes d'engagements » de la CEE, qui traduisent cet accord en termes de réductions de tarifs, de subventions à l'exportation et de soutiens internes, alors que, la veille, trois pays membres, la France, l'Italie et l'Irlande, s'étaient clairement exprimés pour que cette démarche soit retardée.

Cependant, le ministre des affaires étrangères, s'il remet ainsi les pendules à l'heure, ne bloque rien : « Si on me présente un bon accord, je signe demain », a-t-il dit à M. Dunkel. La position de la France peut se résumer ainsi : la négociation sur les volets non agricoles a pris du retard, et celui-ci doit être rattrapé ; pendant ce temps, les Douze doivent évaluer de manière approfondie les effets du pré-accord conclu à Washington et, d'une manière ou d'une autre, corriger ses excès. Ce programme reste toujours valable, d'autant plus que les Américains viennent de présenter plusieurs exigences nouvelles, et que le débat sur la compatibilité du pré-accord agricole avec la réforme de la PAC est loin d'être achevé.

LE coup d'éclat de M. Dumas intervient à la veille de la trêve des confiseurs, ce qui devrait donner à tous le temps d'une réflexion sereine. Cependant, les paramètres de l'équation restent inchangés et leur maniement peu commode : nos partenaires, même s'ils s'élèvent eux aussi contre l'un ou l'autre aspect du pré-accord agricole, veulent avant tout éviter une guerre commerciale, compte tenu des avantages que présente à leurs yeux un accord d'ensemble. Aussi faudra-t-il conclure bientôt l'Uruguay Round si l'on entend écarter le danger d'une crise à l'intérieur de la CEE. Mais il faut aussi tirer parti de l'espace de manœuvre que l'on s'est donné, pour améliorer le « deal », tel qu'il se présente aujourd'hui ; en trouvant des garanties pour les paysans et en marquant des points en matière d'échanges de produits industriels et de services. Une voie qui demeure étroite.

Lire nos informations page 17


M0147 - 1218 0 - 7,00 F

Selon les prévisions de l'OCDE et de l'INSEE

La reprise de l'activité économique n'est pas attendue avant l'été 1993

Après la décision des banques de relever leurs taux de base, M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a affirmé, jeudi 17 décembre, que la coopération monétaire franco-allemande « s'approfondira dans les semaines à venir ». Il a annoncé des mesures pour l'immobilier. Dans sa note de conjoncture, l'INSEE ne prévoit pas de reprise avant l'été 1993 et l'OCDE annonce une croissance de 1,6 % en France. M. Pierre Bérégovoy a déclaré, jeudi 17 décembre, à la presse : « Je condamne toute logique de dévaluation et de flottement des monnaies européennes. » La Bundesbank est intervenue pour soutenir le franc.

Le franc fort sur la sellette

par Michel Noblecourt

Les mauvaises nouvelles s'accumulent sur le front économique. A trois mois d'élections législatives annonciatrices d'une nouvelle *alternance politique*, MM. Pierre Bérégovoy et Michel Sapin, qui s'efforcent en permanence de rassurer sur la bonne santé de l'économie française et qui ont basé leur budget 1993 sur des perspectives très optimistes, vont avoir de plus en plus de mal à convaincre que la France navigue hors de la zone des tempêtes. Même l'annonce d'une inflation zéro en novembre n'a pas été bien accueillie, certains y voyant les prémices d'une déflation. Le bon élève de la classe européenne est aussi atteint d'asthénie.

L'annonce, mercredi 16 décembre, d'un relèvement des taux de base bancaires par les banques françaises (de 9,45 % à 10 %), dans la foulée de la Société générale, a été reçue comme une douche froide. A entendre M. Sapin, le succès du référendum sur le traité de Maastricht devait entraîner une baisse du loyer de l'argent. Or le petit « oui » du 20 septembre fut suivi par une crise monétaire. Le franc en sortit victorieux et les taux d'intervention de la Banque de France furent abaissés de 0,5 point en deux étapes. Mais aujourd'hui, alors que le franc est de nouveau attaqué – moins violemment qu'en septembre – sur les marchés des changes, on semble de nouveau entrer, avec la hausse de 0,55 point du taux de base, dans une phase de durcissement du crédit.

Pour MM. Bérégovoy et Sapin, c'est le pire des scénarios, qui rappelle ce qui s'était produit à l'automne 1991. Sans attendre de signal de l'Allemagne, la Banque de France avait baissé, le 17 octobre 1991, ses taux d'intervention (de 0,25 point) pour... les réaugmenter (de 0,50 point) le 18 novembre suivant. Un échec qui avait été très mal ressenti.

Lire la suite page 18
et nos informations pages 17 et 18

En refusant la mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé

Les socialistes ont mis en échec la procédure de la Haute Cour

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 décembre, la mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé devant la Haute Cour dans l'affaire du sang contaminé. Avec 269 voix – celles de la droite et du PC, – la proposition de résolution n'a pas recueilli la majorité nécessaire. Les députés socialistes ont refusé de prendre part au vote.

Les trois crises du PS

par Thomas Ferenczi

Face aux menaces de Haute Cour brandies par la droite contre les anciens ministres mis en cause dans l'affaire du sang contaminé, les socialistes *avaient le choix entre trois attitudes : refuser en* bloc la mise en accusation de M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé au nom de leur innocence proclamée ; accepter leur comparution dans l'espoir de les laver de tout soupçon ; ou dissocier le cas du premier de celui des deux autres. Chacune de ces trois formules comportait pour le PS des avantages et des inconvénients. La première lui permettait d'organiser la contre-offensive mais l'exposait à se voir reprocher de fuir ses responsabilités. La deuxième lui donnait la possibilité de s'expliquer publiquement mais l'obligeait en même temps à incriminer trois des siens.

Lire la suite page 8
et les articles de THIERRY BRÉHIER, GILLES PARIS, PASCALE ROBERT-DIARD et JEAN-LOUIS SAUX, pages 7 et 8

Désastres

par Bruno Frappat

Ni la sanction, ni l'innocence reconnue. Tel est le résultat désastreux auquel aboutit le blocage de la procédure de saisine de la Haute Cour dans l'affaire du sang contaminé. L'opinion, prompte à simplifier, ne retiendra que la dérobade concluant des semaines de confusion.

Il faut le dire et le répéter : la procédure de mise en accusation, si elle avait été acceptée, se serait traduite par une étape de toute première importance, décisive : l'étude du dossier par des magistrats à l'indépendance insoupçonnable, membres de la Cour de cassation. Il ne leur serait pas revenu de juger les ministres, mais bien de dire s'il convenait, ou non, de les juger. La procédure, certes, aurait pris du temps et les personnalités concernées – deux, ou trois – savent bien que l'ampleur de l'affaire appelait, pour leur propre réputation, sans parler de leur destin, le sérieux que seul le temps permet.

Lire la suite page 8

Les crimes contre l'humanité dans l'ex-Yougoslavie



M. Eagleburger, secrétaire d'Etat américain, est partisan d'un « second tribunal de Nuremberg » Lire page 3

M. Eltsine et le « modèle » chinois

Le président russe, en visite à Pékin, veut « ouvrir une nouvelle ère » dans les relations avec la dernière grande puissance communiste

PÉKIN

de nos envoyés spéciaux

M. Boris Eltsine est arrivé, jeudi 17 décembre, à Pékin pour la première visite d'un chef d'Etat russe de la période post-soviétique. Il a déclaré qu'il *« fallait ouvrir une nouvelle ère dans les relations bilatérales pour mettre fin à des décennies de stagnation »*, et qu'il serait *« anormal »* que les deux pays, limitrophes sur plus de 4 000 kilomètres, ne cherchent pas à développer leurs rapports.

Ses premiers entretiens se sont déroulés, selon les Chinois, dans une *« atmosphère de sincérité et d'amitié »*.

M. Mikhaïl Gorbatchev, en mai 1989, avait rendu visite à une Chine en pleine ébullition et que ses dirigeants s'apprêtaient à remettre au pas.

Trois ans et demi plus tard, le régime chinois est toujours debout, et M. Eltsine vient à Pékin représenter une Russie en plein désarroi, au moment où beaucoup de ses concitoyens considèrent avec une certaine envie le « modèle » chinois d'une réforme économique moins radicale dans ses ambitions, mais supposée plus efficace et moins déstabilisante pour la société.

« Nous ne pouvons ignorer le fait que la Chine a réussi en trois ans à nourrir un milliard d'hommes, au moment où nous, nous réclamons de l'aide », déclarait récemment M. Arkadi Volsky, président de l'Union des industriels, reprenant un thème que les *« centristes »* russes développent depuis des mois.

FRANCIS DERON et JAN KRAUZE

Lire la suite page 5

Accord entre Bonn et Moscou

Retrait anticipé des troupes russes d'Allemagne.

Lire page 5 l'article de JOSÉ-ALAIN FRALON

Le chancelier Kohl envisage l'envoi de militaires en Somalie

Ils participeront à des missions humanitaires

Page 6

Le gouvernement israélien a décidé d'expulser 418 Palestiniens

Une mesure examinée par la Cour suprême.

Lire page 4 l'article de PATRICE CLAUDE

LIVRES

Le sommaire complet se trouve page 24

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Vichy

La République n'est pas coupable

par Jean-Pierre Chevènement

FAUT-IL réhabiliter juridiquement Vichy pour mieux condamner politiquement et moralement la France ? Ce curieux débat, alimenté par un geste malencontreux, agite depuis quelques mois certains milieux intellectuels et parfois politiques de notre pays. Le problème a d'abord été posé avec force en juillet dernier, lors de la commémoration de la rafle du Vel'd'hiv. La responsabilité de Vichy dans ce crime est écrasante. Sa complicité avec le génocide nazi est incontestable, tout comme l'est la part qu'y ont prise des fonctionnaires et des magistrats sans honneur. En revanche, la République est-elle coupable ? Doit-elle demander pardon ?

Le président de la République a *répondu par la négative*. Il a raison. La République doit condamner les crimes de Vichy. Elle n'a pas à en répondre. Car ce qui est en cause c'est bien évidemment une certaine idée de la France qui, justement, depuis deux siècles, se confond avec la République.

Juridiquement, le problème a été réglé par l'ordonnance du 9 août 1944, signée à Alger par le général de Gaulle. Son article premier stipule : *« La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister. »* Son article second précise : *« Sont en conséquence nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires* [...] *promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940... »* Toutefois, *« cette nullité doit être expressément constatée »*.

Derrière une question de droit, la validité de cette ordonnance du 9 août 1944, se profile une autre question : Vichy a-t-il jamais incarné la légitimité ?

Je voudrais montrer d'abord que l'ordonnance du 9 août 1944 relève pleinement de la conception française de la souveraineté nationale.

Le sort de la France ne pouvait se jouer au casino de Vichy le 10 juillet 1940. La souveraineté est incessible. Le peuple ne peut en être dessaisi par aucune Assemblée. La comparaison souvent faite avec la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 est de ce point de vue éclairante : celle-ci prévoyait le recours direct aux citoyens par voie référendaire sur le projet de Constitution. Et c'est le peuple français qui a ratifié, le 28 septembre 1958, la Constitution actuelle de la République.

L'Assemblée de Vichy, bien que ses membres aient été légalement et démocratiquement élus avant 1940, a usurpé le pouvoir qu'elle s'est attribué. Elle ne pouvait remettre inconditionnellement la souveraineté nationale entre les mains d'un seul homme, fût-il alors le prestigieux vainqueur de Verdun.

Le jugement de l'Histoire corrobore la leçon du droit : l'abdication de la souveraineté nationale ne pouvait être légitimée par les circonstances. Au contraire : la défaite des armées de la République a été la *matrice même* du régime de Vichy. Une Assemblée délibérant sous la pression de l'ennemi a détruit sa légitimité en abandonnant ses prérogatives à des hommes qui ne seraient jamais venus au pouvoir par le seul fait du suffrage universel. Les hommes de Vichy non seulement portaient une lourde responsabilité dans la *mauvaise préparation militaire de* la France à la guerre mais, plus encore, ils virent d'avance dans la défaite l'occasion d'une « divine surprise » : celle qui allait leur permettre d'établir leur régime. Le suffrage universel avait toujours tenu en lisière la famille politique à laquelle ils se rattachaient. La demande d'armistice constitua pour eux le moyen de leur avènement et de leur revanche sur « la Gueuse ».

Contresens historique

Le retournement pervers du sens des valeurs par le régime dit de « révolution nationale » n'a pu abuser que les esprits faibles ou les cœurs endurcis. La politique de collaboration confirma en effet sans délai que la victoire des armées nazies dans la bataille de France était le fondement même du régime. La promulgation, dès octobre *1940*, du statut des juifs montra clairement à ceux qui pouvaient encore en douter que Vichy non seulement n'avait rien à voir avec la République, mais prenait le contre-pied de ses principes les plus sacrés.

L'éclairage de l'Histoire détruit ainsi les arguties juridiques au nom desquelles on voudrait que la IIIe République ait continué sous Vichy. La IIIe République a bel et bien été renversée à la faveur d'une défaite que ses adversaires ont préparée, anticipée et exploitée à leurs fins. Ce n'est pas parce que le peuple français a été abandonné par l'essentiel de ses élites en 1940, après une longue série de reniements tout au long des années 30, qu'on a le droit aujourd'hui d'inculper *la République qui est depuis* deux siècles constitutive de son identité, et reste au principe de tous les redressements. Ce contresens historique est lourd des dérives les plus perverses.

Prétendre que la France et la République doivent assumer le régime de Vichy et ne pas reconnaître la validité de l'ordonnance du 9 août 1944, c'est accepter une conception ethnique de la nation, fondée sur la souche et absolument contraire à la conception française fondée, depuis la Révolution, sur la citoyenneté et le *contrat social. Cette confusion* n'est évidemment pas toujours innocente. J'y reviendrai.

Si l'ordonnance du 9 août 1944 n'était plus reconnue valide, Charles de Gaulle ne serait qu'un général dégradé, déserteur et condamné à mort par contumace. Léon Blum ne serait qu'un homme politique flétri, responsable de la défaite. Les résistants ne seraient que des terroristes. Les juifs qui ont échappé aux rafles seraient des délinquants, s'étant soustraits à la loi. Les hommes de la Milice et de la LVF seraient des anciens combattants, et ceux des maquis ou de la France libre des rebelles.

Mais pourquoi donc certains de nos compatriotes veulent-ils à toute force réhabiliter juridiquement Vichy ?

Beaucoup sont sincèrement indignés par les crimes commis. Ils souhaitent un acte spectaculaire qui, en reconnaissant la culpabilité du pays tout *entier*, *soulage leur* conscience troublée. Ce trouble vient sans doute de ce que l'illégitimité de Vichy n'éclata pas d'emblée aux yeux de la masse sonnée par la défaite la plus lourde de notre Histoire.

Cinquante ans après Vichy, tous les survivants de cette période n'admettent pas que la légitimité de la France s'était réfugiée dans le petit nombre. Ce trouble a pu s'accroître par le dépôt d'une gerbe à l'île d'Yeu, là où le maintien des cendres, sur le lieu même de l'exécution de la peine, signifie avec *éclat la perpétuité du châtiment*. Mieux eût valu sans doute fleurir à Douaumont, là où gisent des dizaines de milliers de « poilus » morts pour la France, un caveau qui restera éternellement vide, tant que durera la République.

Je peux comprendre le trouble de beaucoup, mais, quand le quatrième personnage de l'État déclare (1) : *« La France en 1940 a été collaborationniste et raciste »*, je crois qu'il se laisse emporter par une vindicte excessive et dangereuse.

Confondre la France avec la collaboration, c'est d'abord faire insulte au petit nombre, j'en conviens, de ceux qui d'emblée choisirent de résister, mais c'est surtout ne pas comprendre la *France et les valeurs exigeantes* qu'elle doit incarner pour être elle-même aujourd'hui, c'est-à-dire la République. La nation est une chose trop sérieuse pour qu'on la laisse à l'extrême droite.

Si certains éprouvent un trouble sincère, quelques-uns en revanche sont parfaitement conscients des objectifs qu'ils poursuivent. Ils veulent mettre fin à « l'exception française », c'est-à-dire à la vocation universelle de la République. Ils cherchent à banaliser notre pays, à lui donner la place qu'ils lui attribuent (1 % de la population *mondiale selon M. Giscard d'Estaing*).

Un inlassable travail de sape

Si la France s'est confondue pendant quatre ans avec Vichy, alors elle se trouve rangée, avec l'Allemagne, l'Italie ou le Japon, parmi les pays fascistes ou fascisants qui furent vaincus dans la deuxième guerre mondiale. Sur elle pèserait alors un soupçon de flétrissure. Plus concrètement, son siège de membre permanent du Conseil de sécurité, avec *droit de veto*, *n'aurait* plus de justification. L'indépendance de la France (*« l'emmerdeuse du monde »*, disait joliment Claude Cheysson) serait à ranger définitivement au magasin des accessoires. Quelle aubaine pour certains ! C'est la prétention de la France à jouer un rôle propre en Europe et vis-à-vis du tiers-monde qui se trouverait pulvérisée. L'abdication du « rang » de la France est au bout du chemin.

Si c'est la France, représentée par Vichy, qui a persécuté les juifs comme l'Allemagne, à un moindre degré, certes, mais par des mesures de même nature, sa voix est entachée de suspicion au Proche-Orient. Si la France répudie la Résistance, il lui devient difficile, *voire impossible, de prétendre* tenir une position juste et équilibrée. La culpabilité qu'elle se reconnaîtrait ainsi ne pourrait la placer que devant l'alternative suivante : soit pencher d'un côté par remords, soit être accusée de se laisser aller une fois de plus à ses « vieux démons ».

Si la France est responsable des crimes de Vichy, mieux vaut alors la dissoudre dans une *Europe* fédérale au nom d'une idéologie post-nationale, qui a justement fleuri en Allemagne après 1945. Elle ne pourra plus exciper de sa vocation universelle puisqu'elle sera marquée d'une tache indélébile. La République apparaîtra seulement comme une forme constitutionnelle, que la plupart des pays du monde ont aussi adoptée. Les tenants de « l'empire » auront liquidé l'un des derniers obstacles culturels qu'ils rencontrent encore sur leur chemin.

Si Vichy n'est qu'un moment de l'Histoire de France, Le Pen, qui brandit sans complexe le portrait de Pétain, ne fait alors qu'assumer cette période. En revanche, si Vichy n'est pas la France, le fait de s'en réclamer indique sans discussion possible qu'on se situe hors de la République. Ceux qui prétendent aujourd'hui que la France c'est Pétain rejoignent ainsi sans le savoir ceux qui hier proclamaient : *« Pétain c'est la France. »*

A l'intérieur comme à l'extérieur du pays, il ne manque donc pas de motifs pour mener cette campagne paradoxale, même si les intérêts en cause sont de nature très différente, voire opposée. Cette relecture de l'Histoire peut entraîner des bonnes volontés qui, ne comprenant pas les enjeux, finissent *pas se complaire dans une sorte de* masochisme national.

Ce que vise en fait cette révision de l'Histoire, c'est une certaine idée de la France, identifiée à la République. L'insulte faite à la Résistance n'est pas gratuite : à travers elle se poursuit l'inlassable travail de sape de la déconstruction républicaine. Il faut à toute force que le citoyen se déprenne de la République : les temps seront mûrs alors pour le règne tranquille des oligarchies.

Ce n'est pas d'une cérémonie d'exorcisme dont le pays a besoin. C'est de percer à jour, par une autocritique lucide, les raisons pour lesquelles la République s'est affaissée dans les années 30, avant de s'effondrer en 1940.

Ce serait la seule manière aujourd'hui de lutter contre le même mal, à nouveau à l'œuvre, ce désamour de la France distillé dans le peuple par nos soi-disant « élites ».

On comprendra que de ce procès-là lesdites « élites », toujours aussi foncièrement antirépublicaines, ne veuillent à aucun prix. Et pourtant, il faudra le faire, si on *ne veut pas que le Vichy d'hier* prépare le Vichy de demain.

(1) Si j'en crois *le Nouvel Observateur*.

Les données occultées

par Alfred Grosser

IL y avait, il y a des indignations justifiées. *Surtout quand elles* sont cohérentes. Paul Touvier sera rejugé ? Fort bien, à condition de maintenir l'exigence de jugement pour René Bousquet, secrétaire général à la police, dont la responsabilité dans les déportations de juifs a été autrement plus lourde et qui, lui, n'a pas eu à se cacher après la Libération. Klaus Barbie justement mort en prison ? Sans doute, mais qu'on cesse d'occulter la grâce accordée dès 1962 et 1965 par le général de Gaulle à deux anciens condamnés à mort, le général SS Carl-Albrecht Oberg, chef de l'ensemble des forces *de police et de SS en France*, et Helmut Knochen, chef de la « police de sécurité », subordonné meurtrier d'Oberg et de Heydrich.

Mais ce sont des occultations beaucoup plus graves qu'il faut évoquer aujourd'hui. Les unes concernent la IIIe République finissante, les autres le comportement sous Vichy de l'administration, de la police, de *la justice, des juristes en général*.

Ce n'est pas Vichy qui a créé les camps dans lesquels furent enfermés les Allemands qui avaient fui Hitler. A Gurs, la saleté et la faim ont été imposées aux ennemis du nazisme, traités en ennemis par la République. Ce n'est pas au nom de Vichy qu'a été signé l'armistice, avec son déshonorant article 19 par lequel la France *s'engageait à livrer à Hitler les réfugiés* politiques qu'il réclamerait : il n'y avait plus alors qu'à les cueillir dans les camps. Lorsque, en juillet dernier, Willy Brandt reçoit une lettre de François Mitterrand lui promettant que l'Etat va acquérir la vieille tuilerie du Camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, que les dessins muraux faits par des détenus seront restaurés et qu'un Musée de l'exil allemand sera édifié sur l'emplacement du camp, ce n'est pas seulement Vichy qui se trouve accusé ni le seul cas des internés juifs évoqué.

Et ce ne fut pas par la volonté de Hitler ni par génération spontanée que Philippe Pétain devint le maître de la France non occupée. De même que le Parlement allemand a donné à Hitler, le 23 mars 1933, le plein pouvoir d'abolir la démocratie et les libertés, de même la Chambre des députés et le Sénat, à l'appel de leurs présidents respectifs, Edouard Herriot et Jules Jeanneney, ont-ils, réunis en Assemblée nationale, voté l'article unique de la révision constitutionnelle donnant *« tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'Etat français. Cette Constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie »*. Deux jours plus tard, le 12 juillet 1940, l'acte constitutionnel nº 2 donnait au maréchal Pétain, chef de l'Etat, après abolition de la présidence de la République, tous les pouvoirs gouvernementaux et législatifs *à la tête d'une administration* que ne traversa nul vent de révolte contre l'usurpateur ni contre les mesures qui allaient violer les principes de liberté et d'égalité.

Certes, *il y eut des refus et des* luttes. Mais si l'on ouvre aujourd'hui la dernière édition du *Who's who en France* et si on lit dans la biographie de Maurice Couve de Murville, *ministre* des affaires étrangères puis premier ministre du général de Gaulle, président de la République : *« Directeur adjoint au Trésor (1938) ; directeur des finances extérieures et des changes (septembre 1940) ; révoqué par le gouvernement de Vichy (1943) ; secrétaire général du commandant en chef à Alger, puis membre du Comité français de la Libération nationale (1943) »*, on comprend mal pourquoi la coupure temporelle permettant de distinguer les bons et les mauvais Français doit impérativement être située en juillet 1940 !

Victimes de la France

Philippe Pétain a été condamné à mort en 1945. Pierre Laval a été exécuté, après un procès scandaleux et dans des conditions indignes. Mais, à la Libération, la police parisienne a reçu la Légion d'honneur collective qu'est la fourragère rouge : la grande rafle du Vel'd'Hiv' n'avait pourtant pas été effectuée par l'occupant allemand. Dans son admirable *Vichy-Auschwitz*, Serge Klarsfeld a bien montré combien la police de notre pays avait *été obéissante* : quand l'occupant italien lui interdisait d'arrêter les juifs, elle ne les arrêtait pas ; quand les autorités allemandes demandaient de les arrêter, elle les arrêtait. Il est vrai qu'au même moment les magistrats qui allaient juger Pétain – le président Mongibeaux, le procureur Mornet – se voulaient des fidèles du nouveau système.

Un système dont les règles racistes étaient considérées comme du droit positif normal par le Conseil d'Etat, par la très grande majorité des *professeurs de droit et par toutes* les publications juridiques. On faisait *« du droit antisémite comme l'on fait du droit civil ou du droit administratif »* (1). Les tables du *Recueil Dalloz* comportaient une rubrique « Juifs » qui vient s'insérer, selon les années, entre « Jugement sur requête » et « Jument de course » ou entre « Jugement préparatoire » et « Juré ». Dans *la Gazette du palais*, une note de jurisprudence donne réponse juridique à la question : *« Quels moyens de preuve peuvent être fournis par le métis juif pour établir sa non-appartenance à la race juive ? »*

Oui, il y a eu la Résistance. Oui encore, la nature et l'étendue des responsabilités et des culpabilités ont été fort diverses. Mais ne faisons pas comme si le régime de Vichy n'avait été qu'une sorte d'îlot extérieur à la société française, comme si les cadres dirigeants de celle-ci s'étaient mis en hibernation en attendant que la parenthèse se referme et que la République reprenne sa vie momentanément interrompue. Les victimes étrangères et françaises de Vichy ont bien été les victimes de la France. D'une France *au visage grimaçant*, mais bel et bien située dans la continuité de son histoire.

(1) Il faudrait arracher à sa confidentialité l'étude de Danièle Loschak, *professeur* à l'université d'Amiens, « La doctrine sous Vichy ou Les mésaventures du positivisme », parue dans le recueil *les Usages sociaux du droit*, PUF, 1989.

Le refuge d'une usurpation

par Roger Stéphane

QUE Vichy ait bien existé dans les faits sinon en droit, qui le niera ? Ce que certains contestent, c'est que Vichy fut la France.

Certes, il s'en est fallu de peu : Pétain, moins enférocé de préjugés antidémocratiques, aurait pu faire ratifier et l'armistice et la délégation de pouvoir qui lui permettaient de gouverner. Personne ne peut douter de la majorité qui l'eût soutenu dans l'été 1940. Mais voilà, Pétain ne voulut rien devoir au suffrage populaire. Il se contenta, sans aller au reste lui-même plaider son dossier, des suffrages des élus du Front populaire. Il ne risquait pas grand-chose : cette Assemblée – à l'exception des communistes, hors-la-loi en 1940, d'Henri de Kérillis, journaliste « de droite » et patriote, et de Jean Bouhey, député socialiste – avait approuvé deux ans plus tôt les accords de Munich. A quelques kilomètres des baïonnettes allemandes, les parlementaires, à l'instar d'un maréchal de France, se couchèrent. Vichy pouvait commencer.

Mais il fallait une perverse croyance en la légitimité d'un Parlement croupion et une opinion terrorisée pour admettre, par une extravagante synecdoque (1) que Vichy fut la France. Vichy eût été un embryon de la France si, les hostilités terminées au bénéfice des fascismes, celle-ci s'était développée et organisée dans une Europe hitlérienne. Vichy n'était que le siège d'une autorité de fait se disant gouvernement français. Vichy n'était que le refuge d'une usurpation. Vichy était le signe de l'Occupation. *La France et la République* étaient ailleurs. A Londres, auprès de ces Anglais qui, entre juin 1940 et juin 1941, tinrent seuls tête aux Allemands et aux Italiens. *D'abord nommé, cautionné par un* vieux maréchal, Hitler avait été reconnu par le monde libre (et par l'URSS). Mussolini, nommé par un roi effrayé, n'était contesté par personne.

En juin 1940, l'Angleterre était seule, face à ces despotes. Seule matériellement, mais non moralement : à Londres, la reine de Hollande, la grande-duchesse du Luxembourg, le roi de Norvège et un général de brigade à titre temporaire. Le ministre des affaires étrangères de Churchill m'a raconté l'embarras du gouvernement de Sa Majesté. D'autant que ce général ne souhaitait pas commander une brigade dans l'armée britannique, mais représenter la France. Folie. Folie devenue incontestable réalité au fil des ans. Et quand la police de Paris – soit-disant française – raflait les juifs livrés par Vichy, par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français, le général de Gaulle envoyait la poignée de volontaires que l'on appelait « Français libres » aider les Britanniques à repousser, à El Alamein, les *forces germano-italiennes. Qui, alors,* était la France ? L'indigne maréchal pourvoyeur des camps nazis, ou le général qui assurait la présence de la France dans la guerre ?

Ce sommaire rappel des faits n'aurait guère d'importance, s'il ne débouchait sur la querelle que certains font à la France. La France, qui n'a rien à voir avec le pays légal ou *le pays réel inventés par Maurras, ni* avec la « divine surprise » reconnue par celui-ci en Pétain, la France de la liberté, de Jeanne d'Arc et de Michelet, la France n'était pas aux abords du Vel'd'hiv ou des commissariats de police : elle était à Bir-Hakeim, à El Alamein et bientôt au Maghreb. (Je simplifie, la France était aussi dans les postes de police. La France martyre. Car il ne faisait pas bon de se reconnaître « gaulliste » sous l'autorité de fait précitée).

Je ne comprends décidément pas qui doit demander pardon – de quoi, et à qui. Les anciens hitlériens, les nostalgiques de Vichy peuvent faire acte de contrition, privé ou public. *Mais le président de la République*, héritier, ne lui en déplaise, de la Libération organisée par le général de Gaulle, héritier des institutions initiées en 1958-1962 par le général de Gaulle, le troisième *successeur du* général, n'a rien à se faire pardonner, par personne. Le général de Gaulle a sauvé l'honneur de la France. De grâce, ne l'entachez pas.

Et le « précédent » de Willy Brandt s'agenouillant pour demander pardon au nom du peuple allemand n'est pas recevable. Pour combattre le nazisme, l'ancien chancelier avait dû revêtir un uniforme étranger (norvégien). Sa résistance fut strictement individuelle. Il ne prétendit pas entraîner le peuple allemand, majoritairement dévoyé par Hitler. Les Français libres étaient, eux, fondés à se croire l'avant-garde du peuple français opprimé.

(1) Figure de rhétorique qui consiste à prendre la partie pour le tout. Un langage de rhéteur n'est pas plus déplacé, ici, qu'un vocabulaire de juriste.

► Roger Stéphane est écrivain.

ÉTRANGER

La réunion de Genève sur l'ex-Yougoslavie

Lord Owen et M. Cyrus Vance rejettent l'idée d'une intervention armée

Personne, dans les milieux diplomatiques de Genève, ne s'attendait que le comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie – qui a réuni à l'initiative de la France, mercredi 16 décembre, les ministres des affaires étrangères de vingt-quatre pays – franchisse quelque étape vraiment importante. Les participants attendaient apparemment deux événements majeurs avant de prendre des décisions significatives : le résultat de l'élection présidentielle en Serbie, dimanche, et l'arrivée à la Maison Blanche de M. Bill Clinton.

GENÈVE

de notre correspondante

M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge, a exhorté les participants à l'action. Il a jugé que *« face au sort de milliers de civils en danger de mort, la communauté internationale se doit d'agir immédiatement. Il est de mon devoir de vous le rappeler en toute humilité et de demander votre coopération pour que les engagements pris à Londres et Genève soient enfin mis en œuvre. Permettez-moi aussi d'ajouter qu'il est de votre devoir de réagir plus fermement afin de mettre un terme à l'horreur »*. Rappelant que le CICR apporte son assistance sur 80 % du territoire bosniaque à 500 000 personnes déplacées qu'il a pu atteindre, il a estimé que *« face au non-respect généralisé du droit international humanitaire [...] il faut trouver d'autres solutions pour protéger la population civile »*. Aussi le CICR propose-t-il une fois de plus que soient créées des zones protégées afin de sauver des dizaines de milliers de civils proches des zones de combat et tous ceux qui peuvent être à tout instant victimes de *« l'abominable processus »* de la « purification ethnique ».

Prudence, prudence !

Quant aux deux co-présidents de la Conférence, lord Owen et M. Cyrus Vance, ils ont insisté sur le renforcement des mesures existantes et le rejet de toute intervention armée pour riposter aux violations de l'interdiction de survol de la Bosnie par des avions militaires.

Une telle action, estiment-ils, mettrait en danger la sécurité des « casques bleus », des travailleurs humanitaires et même de la population.

Mme Ogata, haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés – qui porte secours à plus de trois millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, – s'est montrée, elle, particulièrement inquiète des conséquences d'une intervention *« plus musclée »* que les sanctions actuelles.

La prudence prônée par M. Vance et lord Owen a été encouragée par un message du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Les deux présidents de la Conférence ont clairement manifesté leur opposition à la levée de l'embargo sur les armes. Lord Owen, craignant une *« libanisation »* de la région, a été jusqu'à déclarer en substance que les Musulmans étaient en mesure de tourner l'embargo : *« Qui a de l'argent peut s'acheter des armes. »* Il estime, par conséquent, contrairement aux autres participants à la Conférence, que les Musulmans bosniaques ne risquent pas d'être anéantis.

Ce point de vue n'est pas celui du ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, qui, s'il a conseillé une initiative diplomatique, a précisé que celle-ci devrait être la dernière.

Prendre ses responsabilités

Ne ménageant pas les Serbes, pour lesquels les engagements *« ne sont qu'un chiffon de papier »*, il les a accusés de conduire les Musulmans, par des *« pratiques barbares »*, au bord de l'anéantissement.

Selon le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger, les Serbes *« ont particulièrement besoin de comprendre qu'un second Nuremberg attend les exécutants de la purification ethnique, que le jugement et l'opprobre de l'histoire jugent le peuple au nom duquel leurs crimes ont été commis »*. Il préconise donc la mise en place d'un tribunal international et a dressé une liste, non exhaustive *(voir encadré)* des criminels et de leurs crimes.

Comme tous ses collègues, M. Roland Dumas s'est montré partisan d'un tel tribunal. Il s'est également élevé avec énergie contre toute levée de l'embargo sur les armes, qui constituerait, à ses yeux, *« un constat d'échec : ce serait parce que l'on n'a pas pu apaiser le conflit qu'on donnerait à l'une des parties les moyens de se défendre par elle-même »* et a estimé que tous les efforts devraient tendre à un règlement politique grâce, notamment, à un renforcement substantiel des mesures en vigueur. Réitérant sa proposition de faire accéder aux camps d'internement des observateurs internationaux afin d'en libérer – s'il le faut par la force – les détenus, il a préconisé à cette fin des escortes militaires.

Selon lui, *« il est inadmissible qu'il existe à l'heure actuelle encore, et que nous le sachions officiellement, des camps d'internement ou de concentration dans lesquels se produisent des tortures, des exécutions et des viols et que (...) notre génération soit suspectée un jour d'en avoir eu connaissance et de n'avoir rien fait. J'ai reçu hier les rapports précis et circonstanciés de médecins femmes françaises qui ont pu accéder à sept hôpitaux et qui ont examiné et interrogé un très grand nombre de femmes. La lecture de ces rapports est quelque chose d'insupportable »*.

ISABELLE VICHNIAC

Les criminels de guerre présumés cités par M. Eagleburger

Le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger, tout en demandant des comptes au président serbe Slobodan Milosevic, au chef des Serbes bosniaques Radovan Karadzic, et au chef de l'armée serbe de Bosnie, le général Ratko Mladic, a cité les noms de plusieurs auteurs de crimes contre l'humanité, en majorité serbes, qui pourraient comparaître devant un « second tribunal de Nuremberg » :

– Zeljko Raznjatovic, dont les milices « Tigres » ont été liées à des actes de « purification ethnique » à Zvornik, Srebrenica, Bratunac et Grobnica et à des massacres pouvant aller jusqu'à 3 000 civils près de Brcko.

– Vojislav Seselj, dont les « Aigles blancs » ont commis des atrocités dans nombre de villes bosniaques.

– Drago Prcac, commandant du camp d'Omarska, où ont eu lieu des exécutions de masses et où l'on a eu recours à la torture.

– Adem Delic, commandant du camp de Celebici, où 15 Serbes au moins ont été battus à mort en août.

– Borislav Herak, un Serbe bosniaque qui a admis avoir tué plus de 230 civils.

– « Adil » et « Arif », deux membres d'une milice croate qui ont tué une cinquantaine de femmes et d'enfants serbes en août.

M. Eagleburger a, d'autre part, cité une série de crimes *« irréfutables »* : le siège de Sarajevo depuis avril, où les bombardements quotidiens ont fait de nombreuses victimes ; le blocus continu de l'aide humanitaire ; la destruction de Vukovar (est de la Croatie) par les Serbes en 1991 ; la terreur exercée contre les 30 000 Musulmans de Banja-Luka (Bosnie) ; les traitements inhumains et massacres perpétrés dans des camps de détention comme Manjaca, à Banja-Luka ; Luka, à Brcko ; Prnjavor ; Omarska ; Keraterm, à Prijedor ; et Trnopolje, à Kozarac ; le massacre de plus de 200 Musulmans par la police serbe près de Varjanta, dans les montagnes de Vlasica ; le meurtre de 2 000 à 3 000 Musulmans, hommes, femmes et enfants, par des irréguliers serbes dans une usine et un élevage de porcs près de Brcko, en mai-juin ; l'exécution d'une centaine de Musulmans en juin à Brod ; l'exécution de 56 civils musulmans à Grbavci, près de Zvornik, le 18 mai ; en octobre, des Croates ont abattu près de 300 Musulmans à Prozor ; du 24 au 26 septembre, des Musulmans de Kamenica ont tué plus de 60 Serbes, soldats et civils. – *(AFP.)*

Les Serbes de Bosnie ont libéré un millier de Croates et de Musulmans

Les Serbes de Bosnie ont libéré, mercredi 16 décembre, 1 001 prisonniers croates et musulmans du camp de Manjaca, a annoncé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a supervisé l'opération. Il y a quelques jours, un groupe de 1 008 prisonniers du même camp avait été remis en liberté. Les deux groupes ont été confiés par le CICR à des représentants du HCR à Karlovac, en Croatie. Toutefois, le CICR a indiqué être sans nouvelles depuis dimanche de cinq cents détenus de ce camp, supposés devoir être échangés contre des prisonniers serbes. – *(AFP.)*

L'appel des Nations unies à l'OTAN est la consécration des moyens américains

par Jacques Isnard

En demandant à l'OTAN de préparer des plans pour une intervention en ex-Yougoslavie, le secrétaire général de l'ONU consacre indirectement l'évolution de la doctrine militaire de l'Alliance atlantique et la réorganisation des états-majors intégrés animés par le général américain John Shalikashvili, qui cumule les casquettes de commandant suprême des forces alliées et de commandant des forces américaines en Europe.

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effacement de la menace ex-soviétique, l'OTAN a cherché à se reconvertir. Ses « patrons » militaires ont conçu une nouvelle articulation de leur dispositif, afin de le rendre plus mobile, polyvalent et plus professionnel encore, et ils ont imaginé des missions originales, qui peuvent inciter des unités de l'OTAN à sortir de leur zone d'action traditionnelle et à mener des opérations de protection humanitaire avec des moyens plus « musclés ».

L'appel de M. Boutros Boutros-Ghali donne du crédit à ce travail de réflexion et de réorganisation au sein de l'OTAN, qui apparaît dès lors comme la seule instance militaire en Europe – à défaut de toute autre et en particulier de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) – en mesure de faire face efficacement à des situations de crise grave.

Control, command, intelligence

Il y a moins de trois mois, le général Shalikashvili, se confiant à quelques journalistes, estimait que l'OTAN était précisément, si l'ONU s'adressait à elle et si ses Etats membres y consentaient, *« l'outil »* capable d'apporter aux Nations unies sa *« contribution »*, dans le domaine du *« contrôle »* des crises et des *« sanctions »* éventuelles, à la condition que nul n'oublie que, seule, *« une solution politique »* doit être recherchée activement pour éviter ici ou là des *« tragédies »*. Le « patron » militaire de l'OTAN considérait même que cet *« outil »* peut être mis, en cas de besoin, au service de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

A l'appui de sa thèse, le général Shalikashvili a cité les affrontements en ex-Yougoslavie et, d'une façon générale, les événements qui pourraient se produire dans les Balkans.

Déjà, en Adriatique, la force navale alliée en Méditerranée (constituée notamment de navires détachés sur simple appel de l'OTAN par les Etats-Unis, l'Italie, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni) et la VIe flotte américaine participent au contrôle de l'embargo décrété contre la Serbie. Déjà, aussi, des avions-radars Boeing-AWACS, sur lesquels l'OTAN exerce son autorité, collaborent à la surveillance de l'espace aérien bosniaque : ils y ont détecté, depuis la mise en place du dispositif, plus de deux cent trente *« intrusions »* d'avions et d'hélicoptères serbes en infraction avec les interdictions de survol arrêtées par l'ONU, même si Belgrade affirme qu'il s'agit de vols d'évacuation sanitaire à but humanitaire.

Mais, surtout, les états-majors intégrés peuvent faire valoir qu'ils sont, de loin, les mieux équipés et les plus préparés pour recueillir et exploiter le renseignement dans la région, grâce à tout un arsenal baptisé CCI (control, command and intelligence) qui permet à l'OTAN d'évaluer en permanence une situation, d'en mesurer la portée, d'anticiper les effets et de conduire en temps réel, sur le terrain, les opérations de toute nature qu'il aurait été décidé d'entreprendre. Une telle panoplie, constituée à partir de moyens et de procédures directement sous l'égide de l'armée américaine, est gérée pour le compte de l'OTAN. Mais c'est assurément ce qui manque le plus, en propre, aux alliés des Etats-Unis et c'est pourquoi le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, insiste pour que l'Europe s'en dote, de façon à n'être pas dépendante de l'information distribuée, voire sélectionnée le cas échéant, par des sources américaines à sens unique.

L'UEO, en dépit de la création récente d'une cellule de gestion des crises, à Bruxelles, qui réunit des officiers de certains pays membres, n'est pas outillée d'un point de vue militaire pour prendre sous sa coupe la maîtrise des tensions en Europe. Pour l'ex-Yougoslavie, le général Shalikashvili fait justement remarquer, en privé, que l'Europe est dans une bien étrange situation de *« gaspillage »* de ses forces, avec deux flottes distinctes en Adriatique (celle de l'OTAN, à laquelle participent déjà des navires européens, et celle qui a été détachée par l'UEO) répondant à deux états-majors. Dans les faits, des amiraux italiens font la synthèse des opérations.

« Colle forte »

Même si elle a marqué ses distances – davantage dans le passé que maintenant – envers les états-majors intégrés et si elle a manifesté au contraire sa préférence pour l'UEO, la France a accepté de reconnaître la rénovation actuelle de la doctrine et des forces de l'OTAN. En témoigne le double fait suivant : elle placera, selon les circonstances et à son gré, le corps franco-allemand sous le *« contrôle opérationnel »* de l'OTAN, lorsqu'il sera prêt en 1995, et elle ne s'est pas insurgée contre la volonté de l'Organisation atlantique de se découvrir des missions nouvelles à caractère humanitaire. Ce rapprochement entre la France et l'OTAN était dans l'air du temps, c'est-à-dire dans la logique de l'après-guerre-froide, dès lors que cette institution subissait une mue importante.

En s'adressant à l'OTAN et, à travers elle, aux Etats-Unis, le secrétaire général de l'ONU prend acte de l'*aggiornamento* en cours de l'Alliance atlantique. Du même coup, M. Boutros-Ghali justifie des propos du général Shalikashvili, qui compare l'OTAN à une *« colle forte »* liant indissolublement les Etats-Unis à l'Europe. *« Depuis quarante années*, a coutume de dire le « patron » militaire de l'Alliance, *les Etats-Unis sont liés à l'Europe autant que l'Europe est liée aux Etats-Unis, comme par une glu qui garantit leur intérêt commun et leur développement naturel. »*

La Mairie de Paris invite les Parisiens à se mobiliser pour la Croatie et la Bosnie

La Mairie de Paris fait appel à la générosité des Parisiens pour organiser un convoi humanitaire chargé de vivres et de jouets à destination de la Croatie et de la Bosnie. Samedi 19 décembre, de 10 heures à 18 heures, les 20 mairies d'arrondissement de la capitale seront ouvertes afin de rassembler les denrées alimentaires (sucre, riz, pâtes, huile, farine, lait en poudre), les produits d'hygiène (savon, lessive) et les jouets (peluches, ballons) que les Parisiens pourront venir déposer. Cette aide, prévue pour remplir 11 camions, sera convoyée, au lendemain de Noël, par l'association humanitaire équilibre jusqu'à Split et, si les conditions le permettent, jusqu'à Sarajevo.

□ **La demande d'adhésion de la Macédoine à l'ONU.** – Le président macédonien Kiro Gligorov a annoncé, mercredi 16 décembre, à son retour d'une tournée à Stockholm, Paris et Rome, que la demande d'adhésion de la Macédoine aux Nations unies avait reçu l'appui de ses interlocuteurs. M. Gligorov a notamment souligné que le président Mitterrand avait *« clairement estimé que la Macédoine remplit les conditions exigées par la Charte des Nations unies »* et qu'elle *« peut réclamer son adhésion »* à l'ONU. – *(AFP.)*

□ **ALBANIE : le président Berisha demande l'envoi de troupes de l'OTAN au Kosovo.** – Le président Sali Berisha a présenté, mercredi 16 décembre à Bruxelles, la demande officielle d'adhésion de son pays à l'OTAN, en préconisant l'envoi préventif de troupes de l'Alliance atlantique au Kosovo. – *(AFP.)*

□ **BULGARIE : enquête sur une tentative d'assassinat du chef des services de renseignement.** – Une enquête judiciaire a été ouverte, mercredi 16 décembre à Sofia, sur une tentative supposée d'assassiner, par empoisonnement, du chef des services de renseignements bulgares, le général Brigo Asparoukhov, a annoncé le ministère de l'intérieur – *(AFP.)*

EUROPE

TADJIKISTAN : la revanche des communistes

Chasse aux opposants à Douchanbe

Une semaine après sa reprise par les « procommunistes », la capitale du Tadjikistan continuait à vivre, jeudi 17 décembre, sous la terreur. Les « forces gouvernementales », conduites par d'anciens repris de justice, mettent à exécution leurs promesses d'*« exterminer »* les opposants. Les intellectuels et militants démocrates se cachent et tentent de fuir, alors que les chefs islamistes ont rejoint les quelque 45 000 réfugiés du sud du pays. Plus de 50 000 de ces derniers, a-t-on annoncé mercredi à Moscou, ont déjà traversé l'Amou-Daria pour gagner l'Afghanistan. Passages effectués en barques surchargées, parfois sous les tirs de chars et d'hélicoptères des « forces gouvernementales », que les troupes frontalières russes laissent agir. La télévision russe se borne depuis une semaine à évoquer la *« normalisation »* en cours au Tadjikistan. Le CICR et Médecins sans frontières tentent d'organiser des secours.

DOUCHANBE

correspondance de l'AFP

Trois soldats, un « Blanc » parlant russe, un Ouzbek et un Tadjik, arrêtent un bus à Douchanbe pour vérifier les identités. Deux hommes en sont extraits sans ménagement, font mine de résister, un des soldats tire et les tue : les forces « procommunistes » font la chasse aux « islamo-démocrates » et à ceux qui sont soupçonnés de les soutenir, c'est-à-dire toute personne originaire du Pamir ou de la région de Garm, au nord-est de la capitale. Selon d'autre témoignages, une vingtaine d'hommes extraits d'un bus ont été exécutés, mercredi, devant le cinéma Tadjikistan.

Des chars patrouillent dans les avenues désertes, des soldats interpellent les rares passants, surtout au sud de la rivière qui coupe la capitale. L'air est imprégné d'une odeur de fumée, on entend le bruit d'armes automatiques.

Les forces gouvernementales *« attaquent et brûlent des quartiers entiers »*, fouillent les maisons et arrêtent, parfois tuent, les suspects, affirme un responsable islamo-démocrate, réfugié dans le nord de la ville, moins quadrillée. Le maire démocrate, M. Maksoud Ikramov, s'est mis, lui, sous la protection de la 201e division armée russe, toujours stationnée à Douchanbe.

Le ministère de l'intérieur affirme pour sa part que *« sept cents armes et huit véhicules blindés »* ont été saisis mardi. Une partie des « forces gouvernementales », à l'uniforme rouge et vert, a été recrutée début décembre auprès des milices procommunistes du Hissar, au sud de Douchanbe.

Ce sont elles qui, après avoir encerclé deux mois durant la capitale, y sont finalement entrées. *« Ils avaient le drapeau tadjik sur leurs chars, c'est pourquoi nous les avons laissés passer »*, dit un des chefs des ex-« comités de défense » islamo-démocrates de Douchanbe, caché aujourd'hui dans le nord de la ville.

MINA RAD

□ **POLOGNE : grèves en Silésie.** – Plus de la moitié des mines de charbon polonaises étaient en « grève tournante », mercredi 16 décembre, en Silésie – deux jours après une « grève d'avertissement » nationale – à l'appel du syndicat Solidarité, qui estime qu'elle *« pourrait durer deux mois »*. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE : malgré de nouveaux attentats à Londres

Le gouvernement adopte un ton plus conciliant à l'égard de l'IRA

LONDRES

de notre correspondant

Alors que deux nouvelles bombes ont explosé, mercredi 16 décembre, dans des magasins du quartier d'Oxford Street, à Londres, faisant quatre blessés légers, le ministre chargé de l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew, a adopté un ton plus conciliant envers les nationalistes de l'IRA. La police a souligné que les messages d'avertissement de l'Armée républicaine irlandaise sont de plus en plus vagues, tardifs et inexacts.

A l'occasion d'un discours prononcé à l'université de Coleraine, dans le comté de Londonderry, en Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew a manifesté une volonté d'ouverture bien plus grande que ses prédécesseurs. Soulignant que l'armée britannique en Ulster retournerait *« à son rôle de garnison, comme dans le reste du Royaume Uni »*, si les *« terroristes »* renoncent à la violence de façon *« authentique et établie »*, le ministre a ajouté : *« Lorsque le terrorisme aura vraiment cessé, cela aura de profondes conséquences sur le maintien de la loi et de l'ordre et pour l'administration de la justice. »* Tout en faisant cette offre, qui constitue un signal clair adressé à l'aile pragmatique de l'IRA (par opposition aux inconditionnels des méthodes terroristes), le ministre s'est prononcé contre un retrait unilatéral des troupes britanniques de l'Ulster. Une telle décision, a-t-il estimé, pourrait entraîner une situation « à la yougoslave » dans la province. La tragédie de l'ex-Yougoslavie, a-t-il expliqué, a permis de mesurer que la campagne *« Brits out »* (« Britanniques dehors ! ») en Irlande du Nord aurait pour conséquence une politique de *« purification ethnique pour un million de personnes »* (au détriment des protestants).

L. Z.

ALLEMAGNE

Les œuvres de jeunesse du directeur du « Spiegel »...

La revue viennoise *Forum* publie dans son numéro de décembre un article mettant en cause M. Rudolf Augstein, soixante-neuf ans, directeur du magazine allemand *Der Spiegel*, un hebdomadaire d'information diffusé à plus d'un million d'exemplaires.

L'auteur de l'article de *Forum* a découvert, à l'occasion d'une enquête sur un autre sujet, que l'édition viennoise du *Völkischer Beobachter*, organe central du parti nazi, avait publié un texte de Rudolf Augstein dans les pages culturelles de son édition du 6 novembre 1942. Ce texte, une courte nouvelle de fiction intitulée *la Femme venue de l'étranger*, décrit une rencontre furtive entre un homme et une femme sur le quai d'une gare. L'analyse de contenu du texte effectuée par *Forum* essaie de démontrer, un peu laborieusement, que l'auteur, à l'époque âgé de dix-neuf ans, était imprégné des modes de pensée dominant sous le nazisme, dont il s'était approprié la sémantique et les métaphores. Plus gênante pour le directeur du *Spiegel* est la constatation qu'il fallait être dans les petits papiers du régime hitlérien pour être publié dans le *Völkischer Beobachter*. La revue autrichienne, qui signale par ailleurs la collaboration de Rudolf Augstein à la revue de propagande *Das Reich* dirigée par Josef Goebbels, en tire la conclusion que M. Augstein est atteint de la « maladie waldheimienne », consistant à souffrir, comme l'ancien président de la République autrichienne, *d'importants trous de* mémoire sur ses activités au temps du Troisième Reich...

Le directeur du *Spiegel* a immédiatement réagi aux accusations portées contre lui par *Forum*. Dans un communiqué publié, mercredi 16 décembre à Hambourg, il indique que la nouvelle incriminée est bien de sa plume mais *« qu'elle avait été publiée à son insu dans le* Völkischer Beobachter *»*. Selon Rudolf Augstein, ce texte, écrit alors qu'il était stagiaire dans un journal de Hanovre, avait été revendu à une agence de presse qui l'avait proposé pour publication à divers journaux. Il a été également imprimé dans le *Metzer Zeitung*, un quotidien paraissant dans la Lorraine annexée par les Allemands. *« A la date de la parution de l'article, j'étais mobilisé comme artilleur, en route vers le front russe »*, précise encore M. Augstein. Le *Spiegel* annonce par ailleurs qu'il va publier intégralement ce texte dans sa prochaine édition, accompagné d'une réfutation en règle des accusations contenues dans *Forum*. L'ampleur de la polémique est à la mesure de la personnalité de Rudolf Augstein, « monstre sacré » du journalisme allemand depuis 1945. La pugnacité du *Spiegel* et de son directeur en a fait l'organe de presse le plus craint par la classe politique allemande. Dans les années 60, le *Spiegel* avait mené une virulente campagne contre Franz Josef Strauss, alors ministre de la défense, qui avait répliqué en faisant emprisonner Rudolf Augstein, qui fut innocenté et libéré au bout de trois mois...

En 1988, des révélations sur le passé de Werner Höfer, une grande vedette du journalisme télévisé allemand, avaient *contraint celui-ci à quitter la télévision*. Le *Spiegel* avait mis en cause Werner Höfer pour un article qu'il avait écrit en 1943 dans un journal berlinois, se félicitant de l'exécution d'un pianiste opposant *au régime nazi*.

LUC ROSENZWEIG

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : après l'assassinat d'un garde-frontière

La Cour suprême examine la décision du gouvernement d'expulser 418 Palestiniens

Saisie par les avocats de 418 Palestiniens frappés d'un arrêt militaire d'expulsion de deux ans, dont l'ampleur numérique est sans précédent, la Cour suprême d'Israël a ordonné, jeudi 17 décembre, la suspension temporaire de la mesure. Ayant invité le chef d'état-major des armées, le général Ehud Barak, à venir s'expliquer devant leur juridiction, les juges devaient se réunir à nouveau en début d'après-midi à Jérusalem pour décider de la suite des événements. Transportés par autocars jusqu'à la frontière avec le Liban, les intéressés attendaient d'être fixés sur leur sort dans un camp militaire de la région.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

S'appuyant sur un large consensus national et le puissant mécontentement populaire né du meurtre d'un garde-frontière, dimanche dernier, par des militants palestiniens islamistes, le premier ministre, M. Itzhak Rabin, a choisi la manière forte. Pour empêcher les *« organisations fondamentalistes islamistes meurtrières et terroristes »* de *« saboter le processus de paix »*, pour *« protéger les citoyens »* et peut-être surtout, ce qui n'est pas précisé dans le communiqué gouvernemental publié à l'aube du 17 décembre, pour calmer les ardeurs de ses opposants de droite et d'extrême droite, le gouvernement israélien a décidé l'expulsion immédiate de quatre cent dix-huit Palestiniens des territoires occupés, soupçonnés de militantisme actif, ou de sympathie pour les organisations de lutte islamistes.

Décidée, mercredi matin, au cours d'un conseil exceptionnel de défense réunissant, à huis clos, les ministres les plus importants du cabinet, la mesure d'expulsion serait la plus massive jamais mise en œuvre par l'Etat juif, depuis la conquête de la Cisjordanie et de la bande de Gaza il y a vingt-cinq ans. Entre 1967 et 1991, affirment les organisations palestiniennes, plus de mille deux cents résidents des territoires ont été expulsés par les autorités d'occupation, soit vers la Jordanie, soit vers le Liban.

Pratiquement mise en œuvre dans le secret, tard dans la soirée de mercredi, l'opération-expulsion s'est déroulée dans la nuit au moyen *d'une vingtaine d'autocars militaires*. A l'origine, indique-t-on de source informée, le transport des bannis vers la frontière libanaise, et au-delà de la « zone de sécurité » contrôlée par l'armée de l'Etat juif dans le sud du Liban, devait être effectuée par une noria d'hélicoptères. Seul le mauvais temps a contraint les autorités à recourir au transport par la route. C'est sans doute ce qui a permis aux avocats d'agir et de retarder la mise en œuvre de l'expulsion.

Dressée dans la journée par le Shin Beth, le service de renseignements intérieurs, la liste des 418 « candidats » à l'exil, a été puisée parmi les mille trois cents Palestiniens arrêtés par l'armée au cours des dernières quarante-huit heures dans la bande de Gaza et la Cisjordanie. De nombreux autocars ont été envoyés au camp militaire de détention de Ketziot, dans le désert du Néguev au sud d'Israël, et d'autres à la prison centrale de Hébron, en Cisjordanie occupée, pour prendre livraison des détenus choisis. Selon les photographes de presse présents sur les lieux, tous les prisonniers ont fait le voyage jusqu'à la frontière nord d'Israël, mains liées et yeux bandés.

Selon une rumeur non confirmée, Cheikh Ahmed Yassine, fondateur du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), emprisonné à perpétuité pour complicité de meurtre et appels à la violence, figurait parmi les expulsés potentiels. Paralysé et, selon ses avocats, actuellement très malade, Cheikh Yassine (cinquante-sept ans) a toujours refusé l'exil que lui offraient les autorités israéliennes en échange de son élargissement. C'est en principe pour obtenir sa libération que des maquisards islamiques avaient enlevé le garde-frontière israélien qu'ils ont tué. Selon les résultats de l'autopsie, celui-ci aurait été étranglé avant d'être lardé de coups de poignards dans le cou, quelque temps après l'ultimatum adressé par les meurtriers aux autorités (dimanche 21 heures).

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que les noms du Dr Mahmoud Al-Zahar et de M. Abdel Aziz Rantisi, deux proches de Cheikh Yassine, figuraient sur la liste des bannis. C'est en apprenant la nouvelle par des voies officieuses que leur avocate israélienne, Me Léa Tsemel, militante célèbre et acharnée des droits de l'Homme, a pu sonner l'alarme et déclencher une bataille juridique nocturne qui fera date dans les annales du droit local.

« Une violation des lois internationales »

Se précipitant au milieu de la nuit au domicile du juge Aharon Barak, l'avocate a obtenu sur-le-champ la suspension de l'arrêt d'expulsion concernant les deux hommes. Elle s'est représentée un peu plus tard devant le juge, avec une vingtaine de noms supplémentaires, tandis que d'autres avocats et les organisations israéliennes et palestiniennes de défense des droits de l'homme se mettaient en branle.

« Nous n'avons pas cherché à échapper à la procédure judiciaire normale, a affirmé, jeudi matin à l'aube, le conseiller juridique du gouvernement, M. Yossi Harish. *Mais il y a urgence. Chacune des 418 personnes frappées de bannissement représente un danger pour les citoyens d'Israël. »* Version contestée non seulement par Me Tsemel, mais par un grand nombre de magistrats de par le monde. *« Ces bannissements constituent une violation flagrante et extrêmement grave des lois internationales »*, a protesté Betselem, le principal mouvement israélien de défense *des droits de l'Homme*.

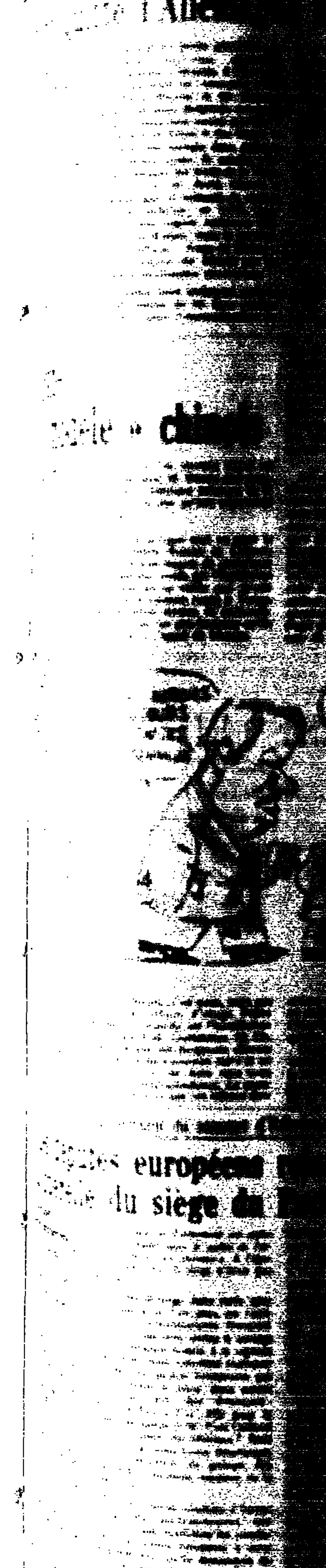
Théoriquement, la quatrième convention de Genève, en son article 49, interdit *« les transferts forcés de populations, collectifs ou individuels »*, de même que les *« déportations de personnes protégées, hors du territoire occupé »*, et ce *« quel qu'en soit le motif »*. Mais, s'appuyant sur des règlements militaires d'exception qui datent de la période du mandat britannique sur la Palestine (1945), les autorités israéliennes ont toujours affirmé que la convention de Genève ne s'applique pas aux territoires qu'elles occupent, la propriété de ces derniers *« n'étant revendiquée par aucun Etat constitué »*.

Sur le plan politique, la mesure ostensiblement décidée par M. Rabin pour *« sauvegarder les chances du processus de paix »*, semble, dans un premier temps, aboutir à l'effet exactement inverse. De Washington, où les négociations israélo-arabes ont récemment repris, le chef de la délégation palestinienne, M. Haider Abdel Chafi, a fait savoir que si la mesure n'était pas rapportée, *« les Israéliens n'auront plus personne en face d'eux pour négocier »*. En clair, le processus de paix amorcé il y a un an à Madrid serait arrêté net.

Bien qu'associés à l'OLP, concurrente acharnée des islamistes dans les territoires occupés, les négociateurs palestiniens, qui, de surcroît, n'ont encore rien obtenu de concret pour le bien des populations qu'ils représentent, sont dans l'impossibilité, pour des raisons de survie politique évidentes, de fermer les yeux sur une décision de cette ampleur prise par *« la force occupante »*. M. Rabin a-t-il commis une erreur d'appréciation ou poursuit-il un autre objectif ? Jeudi après-midi, tandis que la Cour suprême examinait la légalité de toute cette affaire, c'est la question qu'on se posait dans toutes les chancelleries occidentales.

PATRICE CLAUDE

□ **Paris et Londres condamnent l'assassinat du garde-frontière israélien.** – La France *« condamne vigoureusement »* l'assassinat du garde-frontière israélien Nissim Toledano, qui *« ne peut qu'entraîner un cycle de violences »*, alors que *« des progrès doivent être accomplis dans le processus de paix »*, a déclaré, mercredi 16 décembre, le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Daniel Bernard. De son côté, le Foreign Office a *« fermement condamné cet acte inhumain »*. – *(AFP.)*



DIPLOMATIE

Accord à Moscou entre le chancelier Kohl et le président russe

Les troupes de l'ex-armée soviétique auront quitté l'Allemagne avant la fin août 1994

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Les quelque deux cent mille soldats russes stationnés sur le territoire de l'ex-RDA devront avoir quitté l'Allemagne avant le 31 août 1994, soit quatre mois plus tôt que prévu ; en contrepartie, Bonn allouera 550 millions de deutschemarks supplémentaires pour la construction de logements destinés aux militaires de l'ex-armée soviétique. De plus, les Allemands ont accordé un moratoire de huit ans aux Russes pour leur permettre de rembourser la dette contractée par l'ex-URSS à l'égard de l'ancienne RDA et ont réitéré leur promesse d'indemniser, à hauteur de 1 milliard de deutschemarks, les victimes du nazisme.

Tels sont les points principaux de l'accord intervenu, mercredi 16 décembre à Moscou, à l'issue des deux journées de rencontre entre M. Boris Eltsine et M. Helmut Kohl. Les deux dirigeants ont aussi évoqué, mais sans encore parvenir à un accord en bonne et due forme, la question des quelque deux millions de citoyens russes de souche allemande chassés des bords de la Volga par Staline. M. Boris Eltsine a annoncé que 10 milliards de roubles seraient affectés, en 1993, pour recréer une région nationale allemande en Russie, mais la localisation de celle-ci – Volga ou Sibérie – n'a pas encore été définie par les « Russes allemands » eux-mêmes.

Quelques jours seulement après le remplacement de M. Egor Gaïdar par M. Viktor Tchernomyrdine au poste de premier ministre, M. Boris Eltsine a profité de cette visite du chancelier Kohl pour rassurer les Occidentaux sur la poursuite des réformes entreprises en Russie et sur le maintien de la même ligne en politique étrangère. Le président russe a ainsi confirmé qu'en dépit des fortes pressions des conservateurs, qui demandent la suspension des sanctions contre la Serbie, la Russie *« continuerait à respecter complètement les résolutions de l'ONU »*.

Selon l'agence Interfax, le président russe aurait aussi affirmé au chancelier Kohl que l'actuel ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, bête noire des conservateurs, garderait son poste. Selon M. Viatcheslav Kostikov, porte-parole de M. Eltsine, deux ministres réformateurs proches de M. Gaïdar, M. Piotr Aven, responsable des relations économiques extérieures, et M. Viktor Netchaïev, chargé de l'économie, *« n'auraient pas été invités »* à rester dans le gouvernement. En revanche, toujours selon M. Kostikov, MM. Vladimir Choumeïko, Anatoli Tchoubaïs et Alexandre Chokhine, autres figures de proue des réformateurs, pourraient rester dans le prochain cabinet. Celui-ci pourrait être formé avant Noël, a affirmé le nouveau premier ministre. Enfin, un porte-parole de la présidence a annoncé jeudi matin que M. Boris Eltsine avait signé un décret nommant M. Egor Gaïdar conseiller personnel du président pour les affaires économiques.

JOSÉ-ALAIN FRALON

M. Eltsine et le « modèle » chinois

Suite de la première page

M. Egor Gaïdar, le symbole du « modèle » russe de libéralisation économique, n'est plus là pour rappeler à M. Volsky, comme il l'avait fait il y a un mois, que, d'une part, *« la Russie n'est pas la Chine »* et que, d'autre part, la voie chinoise implique un régime *« autoritaire »* et serait donc pour la Russie démocratique un recul considérable.

M. Gaïdar a mordu la poussière, sacrifié sur l'autel du « compromis » avec les partisans d'une réforme plus contrôlée, et surtout plus lente. Et M. Eltsine, qui, il y a six mois, découvrait avec enthousiasme les prouesses du capitalisme à l'américaine, aura toutes les raisons d'ouvrir bien grand les yeux sur les fleurons de l'économie chinoise, notamment la zone économique spéciale de Shenzhen, où il se rendra à l'issue de deux jours d'entretiens à Pékin.

La visite sera *« couronnée de succès »*, annoncent à l'avance les dirigeants chinois, et *« le potentiel »* est *« énorme »*. Il n'y a aucune raison pour que les choses se passent mal et, pour plus de sûreté, on a évité de mettre à l'ordre du jour un sujet aussi scabreux que les droits de l'homme. Nous en avons déjà parlé et ce n'est pas le sujet de la visite, déclare en substance l'ambassadeur russe à Pékin, M. Igor Rogatchev. En revanche, on n'oubliera pas les questions de la compétence des ministres de l'intérieur et de la sécurité (l'ex-KGB), qui sont, eux, du voyage.

En fait c'est la Russie, et plus encore M. Eltsine, qui a besoin d'un succès. D'abord, parce qu'il est sorti en piteux état des débats du Congrès des députés et qu'il a besoin de rehausser son image et de chasser des esprits l'idée, ravageuse, que son rôle historique appartient désormais plus au passé qu'à l'avenir. Et aussi parce que, après son projet avorté de voyage au Japon et les ratés de sa récente visite en Corée du Sud, M. Eltsine doit prouver que la politique asiatique de la Russie n'est pas qu'une succession d'échecs.

Démontrer que tout va pour le mieux entre Russes et Chinois serait un bon moyen de convaincre les Japonais, irrités par l'annulation cavalière de la visite que devait faire le président russe à Tokyo en septembre dernier, de reconsidérer l'attitude un peu hautaine qu'ils observent à l'égard de Moscou.



Côté chinois, c'est aussi, mais pas seulement, affaire d'image. Pékin prend sa revanche sur l'humiliation subie face à M. Gorbatchev. M. Eltsine, en qui les dirigeants chinois avaient vu un *« nouveau tsar »* et un *« aventurier »*, est donc reçu avec quelque condescendance. Le paradoxe tient à ce que ces mêmes dirigeants, qui n'avaient pas hésité à envoyer les chars contre la foule pour se maintenir au pouvoir peu après le départ de leur hôte, préfèrent, à tout prendre, au chaos éventuel en Russie l'homme qui abattit l'empire de Lénine en montant sur un blindé lors du coup d'Etat avorté d'août 1991.

« Il est naturel qu'il existe des divergences sur certaines questions entre pays. Il n'y a pas au monde deux pays qui partagent les mêmes vues », a déclaré à la presse russe le chef de l'Etat chinois, M. Yang Shangkun, à la veille de l'arrivée du président moscovite. Et d'ajouter : *« C'est un fait qu'il y a un consensus entre la Chine et la Russie pour estimer que leurs intérêts communs surpassent leurs divergences. »* Il s'agit donc d'établir *« un nouveau type de relations »* portant *« à un niveau qualitativement supérieur »* les rapports toujours houleux que la Chine a entretenus avec la Russie, qu'elle soit tsariste ou léniniste.

Dans ce but, M. Eltsine et ses interlocuteurs pékinois – M. Yang, le chef en titre du PCC, M. Jiang Zemin, et le premier ministre, M. Li Peng – signeront, outre plusieurs accords de coopération, une déclaration conjointe sur les principes devant gouverner ces relations. Selon M. Yang, celles-ci reposeront sur *« le non-antagonisme, le non-alignement, le bon voisinage amical et le bénéfice mutuel, et la coopération basée sur les cinq principes de la coexistence pacifique »*. Pékin a mis l'accent sur le volet principal de ces rapports, le commerce, en particulier frontalier. Il aura atteint cette année, entre la seule Russie et la Chine, 5 milliards de dollars, dépassant le record jamais réalisé avec l'URSS. Les points de passage frontaliers seront multipliés.

On procédera, au printemps, au démarquage du secteur oriental de la frontière sino-russe, sur lequel existe un accord *« à 98 % »*, selon les Russes. Malgré des consultations récentes avec ses nouveaux voisins d'Asie centrale, la Chine n'est pas encore parvenue à un accord avec eux sur le tracé du secteur occidental. En outre, pour le secteur oriental, demeurent, sur le terrain, des difficultés. Des responsables chinois ne cachent pas que l'accord conclu avec la Russie donne à celle-ci des territoires que Pékin considérait comme lui ayant été dérobés au dix-neuvième siècle.

L'attrait pour la technologie militaire de l'ex-URSS

Cependant, Pékin a choisi de passer l'éponge en échange des bénéfices qu'il escompte tirer de sa réconciliation avec les héritiers de l'URSS : l'acquisition de technologies plus avancées que les siennes, au premier chef dans le domaine militaire. La Russie procédera à la modernisation de certaines des 256 usines que l'URSS avait construites en Chine, dont beaucoup sont des fabriques d'armements. Pékin, qui a récemment pris possession de vingt-quatre chasseurs Su-27, souhaite aussi acquérir le bombardier à long rayon d'action Mig-31.

La Chine cherche à embaucher des ingénieurs de l'ex-URSS, notamment dans le domaine nucléaire. La Russie n'y oppose pas de refus de principe, mais assure qu'elle gardera toujours à l'esprit, dans ses rapports avec Pékin, ses *« obligations internationales »* – c'est-à-dire ses rapports avec les Etats-Unis en particulier. *« Nous ne jouons plus aux cartes »*, répond M. Rogatchev aux questions sur les signaux envoyés ces derniers temps par la Chine à l'Occident quant à l'éventualité d'une nouvelle *« alliance »* avec Moscou. Ceci suppose toutefois que le ministère des affaires étrangères ait autorité sur les marchands d'armes.

Enfin, Pékin exigera de M. Eltsine qu'il réitère sa promesse de pas établir de rapports officiels avec Taïwan. M. Jiang Zemin vient de faire état de la crainte paranoïaque des gérontes communistes de voir *« des puissances étrangères conspirer pour faire éclater la Chine »*. Pékin avait été très inquiet de voir M. Eltsine conclure avec Taïpeh, en septembre, un accord pour l'ouverture de représentations non officielles à vocation commerciale.

Cette préoccupation n'est vraisemblablement pas étrangère aux largesses que Pékin semble disposé à poursuivre envers Moscou. L'URSS, avant de disparaître, avait reçu de son ex-petit frère chinois 1,8 milliard de francs suisses (principalement en nature) en crédits gratuits. Si le dollar règne aujourd'hui sur ces rapports, l'intérêt bien compris de la Chine est de soutenir financièrement cette *« contre-révolution russe »* qu'abhorrent ses idéologues de la tendance dure, plutôt que de laisser les Russes vendre leur âme au régime, riche mais démocratiquement élu, de Taïwan.

FRANCIS DERON et JAN KRAUZE

Récusant la décision du sommet d'Edimbourg

Les députés européens relancent la querelle du siège du Parlement

STRASBOURG (Communautés européennes)

de notre correspondant

Les partisans de Bruxelles comme siège du Parlement européen n'ont pas attendu pour contre-attaquer après la décision prise le 12 décembre par les chefs d'Etat et de gouvernement de confirmer Strasbourg comme siège définitif. Le premier ministre britannique, M. John Major, qui était venu, mercredi, présenter devant l'assemblée les résultats du sommet d'Edimbourg, avait pourtant pris la précaution de dire par deux fois : *« La décision était inévitable. »* Rien n'y a fait. Par 233 voix pour, 50 contre et 33 abstentions, les députés européens ont voté, mercredi 16 décembre, une résolution contestant la décision prise au sommet : *« La fixation du siège ne peut empiéter sur la capacité du Parlement à s'auto-organiser (...) conformément à la jurisprudence de la Cour européenne de justice. »*

L'Assemblée se réfère ainsi à l'arrêt de septembre 1988 des juges de Luxembourg qui, saisis par la France, avaient estimé que *« la volonté d'organiser à Bruxelles des sessions plénières spéciales ou supplémentaires (...) ne va pas au-delà des mesures que le Parlement est autorisé à prendre dans le cadre de l'organisation de ses travaux »*. A l'époque il est vrai, le siège n'était que provisoire.

Le plus étrange dans cette querelle, qui n'en finit plus, est l'attitude des représentants français. Certes, ils ont voté contre le passage de la résolution hostile à la capitale alsacienne. Mais comment expliquer que sur, les quatre formations qui ont présenté le texte, deux soient présidées par des Français : M. Jean-Pierre Cot (PS) pour le groupe socialiste et M. Yves Galland (radical) pour les libéraux ? Sans compter M. Jean-Louis Bourlanges (UDF), membre du groupe des démocrates-chrétiens, coauteur de la résolution.

Pour les autres résultats d'Edimbourg, les parlementaires ont approuvé sans restriction les conclusions du conseil européen, à cette exception près qu'ils demandent de fixer aux procédures de ratification du traité de Maastricht la date butoir du 30 juin 1993. Les députés devaient voter sans problème, jeudi 17 décembre, le budget communautaire pour l'année prochaine. Dans ces conditions, M. Major a pu jouer à sa main. M. Cot, aiguillonné par les travaillistes britanniques, a tenté en vain de déstabiliser le président en exercice de la Communauté. C'était méconnaître l'habileté du premier ministre, qui a accompli son parcours avec une facilité déconcertante. *« Si le Danemark ne ratifie pas Maastricht, le traité en tant que tel ne pourra s'appliquer »*, a déclaré M. Major, contrevenant ainsi aux interprétations données par d'autres délégations des discussions d'Edimbourg.

Pour M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Major veut dire que, dans cette hypothèse, *« Maastricht est mort »*. C'est un président de l'UDF bien désabusé qui a participé aux travaux du Parlement. L'*« euphorie britannique »* et la *« désinvolture »* avec laquelle M. Major traite les intérêts de l'agriculture française dans l'affaire du GATT – *« mal négociée par la Commission »* – le conduisent à s'interroger sur la direction prise par la construction européenne : *« Le silence de ceux qui voulaient une Europe forte et homogène est préoccupant. »* Et M. Giscard d'Estaing de relever que M. Jacques Delors admet désormais que *« l'Europe pourra être à géométrie variable »*.

MARCEL SCOTTO

Tandis que M. Clinton assouplit sa position sur la Chine

Washington fait un nouveau pas vers la levée de l'embargo contre le Vietnam

Laissant entrevoir une levée rapide de l'embargo économique, Washington a autorisé, lundi 14 décembre, les transactions commerciales avec le Vietnam ainsi que la signature de contrats, l'établissement de représentations sur place et le recrutement de personnel local. Les contrats ne pourront, cependant, être appliqués que le jour où l'embargo sera formellement levé, a indiqué un porte-parole de la Maison Blanche.

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion de Little-Rock sur l'économie américaine, M. Bill Clinton a assoupli sa position à l'égard de la Chine. Il s'est défendu de vouloir *« isoler la Chine »*, malgré ses violations des droits de l'homme, qu'il avait dénoncées lors de la campagne présidentielle. Les Chinois *« sont en train de changer »*, a-t-il affirmé, et *« je ne pense pas que nous devrons révoquer la clause de la nation la plus favorisée »* dont ils bénéficient. *« La dernière chose que je veux faire, c'est de les isoler »*, a-t-il conclu.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les Etats-Unis avaient étendu à l'ensemble du Vietnam, après la victoire communiste de 1975, l'embargo imposé depuis 1955 au Nord. Cette mesure avait été renforcée lors de l'intervention vietnamienne au Cambodge fin 1978. A la suite, notamment, de la signature de l'accord de Paris sur le Cambodge le 23 octobre 1991, plusieurs Etats de la région avaient commencé à contourner de plus en plus ouvertement l'embargo américain. De son côté, Washington avait pris quelques mesures d'assouplissement.

Lundi, se satisfaisant de la coopération vietnamienne dans la recherche des disparus américains de la guerre (MIA), Washington a franchi un pas décisif : si l'embargo n'est pas encore levé, les milieux d'affaires américains sont autorisés à prendre leurs dispositions pour être prêts le jour où il le sera. Le coup d'envoi de la reconstruction du Vietnam vient d'être ainsi donné.

Dans l'hypothèse la plus probable, le FMI devrait, dès l'an prochain, reprendre ses crédits stand-by au Vietnam, un consortium de banques ayant déjà offert de couvrir sa modeste dette – 150 millions de dollars – à l'égard du Fonds. La Banque mondiale et la Banque asiatique de développement devraient également lui fournir les crédits nécessaires à l'amorce de réhabilitation d'une infrastructure en piteux état. La Banque mondiale estime qu'il ne lui faudra pas plus d'un semestre pour mettre en route plusieurs projets déjà en boîte. Les réformes économiques et financières entreprises par Hanoï depuis 1987 sont, en effet, louées par ces organismes de crédits internationaux ou régionaux.

Le rôle des Japonais

Les Etats-Unis donnent également le feu vert aux investissements japonais. Dès le lendemain de l'élection présidentielle américaine, Tokyo avait annoncé une reprise de son aide au Vietnam, suspendue pendant quatorze ans. Déjà le deuxième partenaire commercial de Hanoï après Singapour, le Japon, a mis en fiches les ressources d'un pays de soixante-dix millions d'habitants. Très présents dans le reste de l'Asie du Sud-Est, les Japonais entendent jouer un rôle majeur dans l'ancienne Indochine, à laquelle ils ont promis 2 milliards de dollars d'aide à la reconstruction.

A ce jour, la reprise de la production au Vietnam, l'un des pays les plus pauvres de la planète, a été liée à la libéralisation des prix, à la reconversion de son commerce extérieur (après l'effondrement de l'URSS) et à l'intérêt que lui portent les communautés de Chinois d'outre-mer. La production agricole a connu un boom et, en exportant cette année 2 millions de tonnes de riz, Hanoï a consolidé sa troisième place sur le marché mondial. L'exploitation de ses gisements offshore – secteur qui intéresse particulièrement les compagnies américaines – lui permettra, cette année, d'exporter 5 millions de tonnes de pétrole. En revanche, les investissements étrangers – 1 milliard de dollars de réalisations effectives en cinq ans – jouent encore un rôle secondaire dans la relance de l'économie.

La levée vraisemblable de l'embargo américain devrait permettre, dès 1993, aux crédits et aux investissements internationaux d'assurer une relève indispensable. Le taux d'expansion économique, estimé à 5,3 %, a besoin, en effet, d'un coup de fouet pour sortir de l'ornière un pays qui a, avant tout, ses ressources humaines à offrir.

JEAN-CLAUDE POMONTI

L'ONUMOZ sera composée de près de huit mille hommes

Le Conseil de sécurité approuve la création d'une force de paix au Mozambique

Le Conseil de sécurité a décidé, mercredi 16 décembre, de créer l'Opération des Nations unies au Mozambique (ONUMOZ), composée de près de 8 000 hommes. Celle-ci devra superviser le processus devant conduire à des élections, prévues en octobre 1993, conformément aux accords signés, le 4 octobre dernier, à Rome, par le gouvernement de Maputo et l'opposition armée de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO).

L'ONUMOZ – dont le mandat s'étend jusqu'au 31 octobre 1993 – sera composée de personnels militaires, civils et de policiers. Dans sa résolution 797, le Conseil de sécurité a approuvé le plan d'action élaboré par M. Boutros Boutros-Ghali, après une mission menée au Mozambique par M. Aldo Ajello, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies à Maputo (*le Monde* du 9 décembre). L'essentiel des propositions de ce dernier a d'ailleurs été repris par le Conseil de sécurité : déploiement de cinq bataillons de 850 hommes chacun, envoi de 354 observateurs militaires, de 128 policiers, de centaines de fonctionnaires civils et de quelque 1 200 observateurs internationaux pour superviser les élections.

L'ONUMOZ devra vérifier l'application du cessez-le-feu et le rassemblement, le désarmement et la démobilisation de quelque 110 000 combattants des deux parties, qui devront constituer de nouvelles forces armées. L'opération devra également superviser la réinstallation de 5 millions à 6 millions de réfugiés et personnes déplacées, la distribution d'une aide humanitaire dans tout le pays et l'organisation des élections.

Ce même mercredi, la conférence des pays donateurs sur le Mozambique, réunie à Rome durant deux jours, a clos ses travaux par un constat de satisfaction. Les vingt-cinq pays, dont les douze de la Communauté européenne, et les organisations internationales (ONU, Croix-Rouge et Banque mondiale) qui ont participé à la conférence sont parvenus à dégager les moyens financiers nécessaires pour faire progresser le processus de démocratisation et réinsérer *« dans un contexte civil »* les soldats mozambicains démobilisés.

Le gouvernement de Maputo et la RENAMO sont en outre tombés d'accord sur la répartition des fonds alloués pour permettre la mise en œuvre du processus électoral. L'Italie s'est vu confier la coprésidence d'une rencontre qui devrait se tenir au cours des premiers mois de 1993, à Maputo, *« pour mettre au point les ultimes procédures »* pour le retour à la démocratie. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

SOMALIE : l'opération « Rendre l'espoir »

Le chancelier Kohl envisage l'envoi de 1 500 soldats pour des missions humanitaires

Le chancelier Kohl a annoncé, jeudi 17 décembre, qu'il allait recommander au gouvernement allemand l'envoi de plus de 1 500 soldats en Somalie pour des missions humanitaires. Il s'agirait d'un bataillon accompagné d'ingénieurs et de policiers militaires, qui serait dépêché *« dans les zones déjà pacifiées »*. *« L'Allemagne ne peut et ne veut rester à l'écart »*, a ajouté le chancelier. Cette décision, si elle se confirme, indiquerait un changement majeur de la politique de Bonn.

L'ambassade de France à Mogadiscio, fermée depuis mars 1991, devait d'autre part rouvrir jeudi afin d'abriter le poste de commandement de l'opération Oryx. La veille, les troupes italiennes avaient repris possession de l'ambassade de leur pays, sous les applaudissements de Somaliens. Quatre-vingt-huit parachutistes canadiens – sur les 850 hommes prévus – sont arrivés mardi à Bali Dogle, la base aérienne située entre Baidoa et Mogadiscio. Quant aux premières unités du contingent de 1 250 militaires marocains devant participer à l'opération, elles ont quitté mercredi la base aérienne d'Agadir.

A Paris, le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, a défendu, mercredi, à l'Assemblée nationale, l'attitude des troupes françaises en Somalie, qui font face à des *« missions extrêmement difficiles »*. La France tient à procéder à la confiscation des armes des milices somaliennes, a réaffirmé M. Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères. *« On peut estimer que la position américaine sera appelée à évoluer dans le même sens »*, a-t-il déclaré au cours du conseil des ministres. Selon un sondage CSA, publié par l'hebdomadaire *la Vie* le 17 décembre, 82 % des Français approuvent l'intervention militaire en Somalie et 67 % souhaitent une action similaire en Bosnie-Herzégovine. – *(AFP, Reuter.)*

A Baidoa, la fête des enfants

BAIDOA

de notre envoyé spécial

Les six cents enfants attendaient, le crâne rasé, les versets du Coran à la main, agitant leurs longues tablettes effilées aux caractères à moitié effacés. Ils patientaient, serrés contre les murs d'un patio, les vêtements maculés de boue rouge, le visage assombri par la pénombre de la pluie tropicale. Ils étaient heureux. Les « marines » étaient là. Les enfants riaient, timides mais rayonnants de soulagement, d'un bonheur simple, une immense reconnaissance dans les yeux.

Soudain, ils se mirent à crier, jetant dans un violent crescendo les mêmes mots : *« Bienvenue à nos amis »*. Les enfants ne s'arrêtaient pas et les « marines » tournoyaient dans la cour, serrant les petites mains, retenant leurs larmes. Après avoir reçu cinquante sacs de riz, le directeur de l'orphelinat, M. Hassan Belobe, n'avait, lui aussi, que des mots simples à la bouche : *« Merci, nous voulons la paix, nous voulons vivre, reconstruire la Somalie. »* Auparavant, un membre d'une ONG ne put s'empêcher de fondre en larmes au moment où il allait saluer un officier américain sur la piste de l'aéroport.

A l'entrée du campement, deux cents enfants hurlaient maladroitement en chœur le refrain de *Jingle Bell*, célèbre chanson de Noël qu'un « marine » s'évertuait à leur apprendre, baguette à la main. Plus loin, d'autres gosses couraient derrière les chars, montaient sur les blindés, et cette foule, les yeux brillants, mettait plus de chaleur à acclamer les militaires qu'à leur arrivée, mercredi à l'aube. Les sages de la région, dirigeants du Mouvement démocratique de Somalie ralliés au général Aïdid, avaient appelé les « rahenwein », ce peuple de paysans, à venir manifester devant le cinéma l'Eden en guise de message de bienvenue. Alors le légionnaire Pierre Payot, catogan et tatouage aux biceps, craqua du haut de sa mitrailleuse : *« Moi, quand je vois des gosses dans le besoin comme ça, je leur donne ma ration ! »*

Le premier jour à Baidoa fut ainsi : ponctué de scènes émouvantes, d'images d'Epinal, de bonnes intentions et de gestes symboliques. Walt Disney en Somalie. Les trois cents journalistes présents à Baidoa n'ont pas manqué de recueillir cette belle moisson, courant, dans une ambiance de Paris-Dakar, d'un endroit à l'autre, abandonnant une image d'enfant décharné pour celle d'une distribution de bonbons. Baidoa, ahurie d'avoir enterré autant de morts – plusieurs dizaines de milliers cette année – dans l'impuissance générale, regardait cette curieuse cohorte, à ses yeux aussi spectaculaire que sa propre misère.

Les militaires, finalement, se sont limités à deux sorties en ville. Entièrement préoccupés de leur sécurité, les Américains ont d'abord acheminé le matériel qui servira à protéger leur campement, près de l'aéroport. Cinq avions humanitaires ont pu cependant atterrir. *« Avant, on déchargeait notre avion en un quart d'heure. Après, il nous a fallu une heure. Sans compter les contrôles à l'entrée et à la sortie de l'aéroport »*, ironise un responsable de la logistique humanitaire. Pour la première fois, les militaires ont remplacé les miliciens somaliens afin de protéger les camions des ONG, dans le passé si souvent dévalisés. Une semaine après leur débarquement en Somalie, ce fut là le premier geste significatif de leur projet d'action humanitaire.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

□ **LIBÉRIA : affrontements dans le centre du pays.** – La radio du Front national patriotique du Libéria (FNPL) a annoncé, mercredi 16 décembre, que des affrontements armés opposaient depuis cinq jours les rebelles menés par Charles Taylor au Mouvement uni de libération (ULIMO), dans la région de Bong, à 85 kilomètres au nord-est de Monrovia. Les combats sont particulièrement violents près des mines de fer de Bong, selon la radio. – *(AFP.)*

□ **SÉNÉGAL : le gouvernement sénégalais présente des « excuses » à la Guinée-Bissau.** – Le gouvernement sénégalais a présenté des *« excuses »* à la Guinée-Bissau à la suite de la violation de l'espace aérien de ce pays par des avions militaires sénégalais, samedi et dimanche derniers, dans la région de Cacheu, frontalière du Sénégal. Les incursions de l'armée sénégalaise en territoire bissau-guinéen avaient fait deux morts – et non *« plusieurs dizaines de victimes »* comme indiqué par erreur dans *le Monde* du 16 décembre – plusieurs blessés, et provoqué des dégâts matériels dans plusieurs villages. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : le Comité laïc a annulé sa journée de « résistance à la dictature ».** – Le Comité laïc de coordination (mouvement chrétien d'opposition) a annulé, mercredi 16 décembre, la journée de *« résistance à la dictature »* à laquelle il avait appelé pour le vendredi 18 décembre (*le Monde* du 15 décembre). Le mouvement a pris cette décision à la suite de la levée du siège du Palais du peuple, qui a permis la réunion du Haut Conseil de la République (HCR, assemblée provisoire). – *(AFP.)*

ALGÉRIE

Le parti de M. Aït Ahmed invite l'armée à sortir de sa réserve

Dénonçant l'usure du pouvoir, le Front des forces socialistes (FFS) de M. Hocine Aït Ahmed a invité l'armée à sortir de sa réserve. *« Nombreuses sont les personnalités militaires qui ont des ambitions démocratiques. Nous refusons que l'armée soit poussée à soutenir un clan* (le pouvoir actuel). *Elle doit arbitrer la période de transition »*, a déclaré M. Saïd Hamdani, secrétaire général par intérim du FFS, dans un entretien accordé au nouvel hebdomadaire arabophone *Al Gil* (« la Génération »). M. Aït Ahmed, qui a quitté l'Algérie au mois d'août dernier, ne sera pas de retour de sitôt parce que les autorités locales, a précisé M. Hamdani, *« ont mis fin au processus démocratique »*. *« Les seuls signes émanant du pouvoir sont dirigés contre la démocratie. C'est le blocage »*, affirme-t-il en prévoyant la chute prochaine du gouvernement de M. Belaïd Abdesslam.

Pour sa part, le premier ministre s'est engagé, mercredi, devant les cadres supérieurs de la sûreté nationale, à donner des *« moyens supplémentaires »* aux forces de l'ordre pour *« lutter contre le terrorisme »*. Cette promesse a été faite après l'assassinat, lundi, à Alger, de cinq policiers, par des *« hommes armés »*. Rejetant tout *« compromis avec les forces subversives qui œuvrent à la destruction de l'Algérie »*, il a invité les *« forces politiques »* à se *« déterminer »* et à *« s'engager dans l'action de sauvegarde du pays »*. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA

Un Conseil de transition a été mis en place

Un Conseil de transition, qui remplacera le Conseil des ministres, a été nommé, mardi 15 décembre, par le gouvernement militaire fédéral du Nigéria. Ce Conseil entrera en fonctions le 2 janvier prochain – date initialement prévue pour la remise du pouvoir aux civils – et restera en place jusqu'à l'avènement de la troisième République, fixé au 27 août 1993 par le régime militaire du général Ibrahim Babangida.

Les membres de ce Conseil, composé de vingt-sept personnalités civiles, dont deux femmes, devront élire leur président, qui deviendra le « premier ministre virtuel » de la transition nigériane. Le président du Conseil de transition participera aux réunions du Conseil de sécurité et de défense, qui succédera lui aussi le 2 janvier au Conseil de gouvernement des forces armées, organe exécutif suprême du régime militaire. – *(AFP.)*

ASIE

INDE : haussant le ton contre les hindouistes

M. Rao a dissous les assemblées de trois Etats contrôlés par le BJP

« *Une déclaration de guerre* » : le parti hindouiste BJP a vivement réagi à l'annonce, mardi 15 décembre, de la dissolution des assemblées régionales des trois Etats encore dirigés par les siens. Certains de ses chefs appellent leurs partisans « *à se tenir prêts pour une guerre ouverte* » contre « *le centre* », et les forces fédérales ont été mises en état d'alerte dans les Etats placés sous « *pouvoir présidentiel* ». Les travaux du Parlement demeurent paralysés par l'obstruction des députés du BJP, qui réclament en particulier la libération de leur chef.

NEW-DELHI

de notre correspondant

Les gouvernements des trois Etats du Nord où le parti hindouiste BJP était encore au pouvoir ont été démis, mardi 15 décembre, par le chef de l'Etat. Le Rajasthan, l'Himachal-Pradesh et le Madhya-Pradesh sont ainsi placés sous l'administration directe de New-Delhi. Des élections doivent s'y tenir en principe dans les six mois. Le jour même de la destruction de la mosquée d'Ayodhya par les hindouistes, le 6 décembre, le premier ministre, M. Narasimha Rao, avait déjà recommandé la révocation du gouvernement d'Uttar-Pradesh, qui n'avait pas su ou voulu prendre les mesures d'ordre public indispensables. Huit jours après les émeutes qui ont provoqué la mort de plus de 1 100 personnes, M. Rao a donc choisi de hausser le ton contre les nationalistes hindous. Cette dissolution s'ajoute à l'interdiction des trois principales organisations extrémistes et aux arrestations dans les milieux hindouistes. Pour *« recommander au président »* de démettre les gouvernements du BJP, M. Rao a argué du fait que les ministres en chef de ces Etats appartenaient à des organisations désormais illégales. Le BJP n'est pas interdit, mais la plupart de ses chefs sont aussi (ou d'abord) membres du RSS, le Corps national des volontaires qui est l'organisation mère des courants hindous extrémistes.

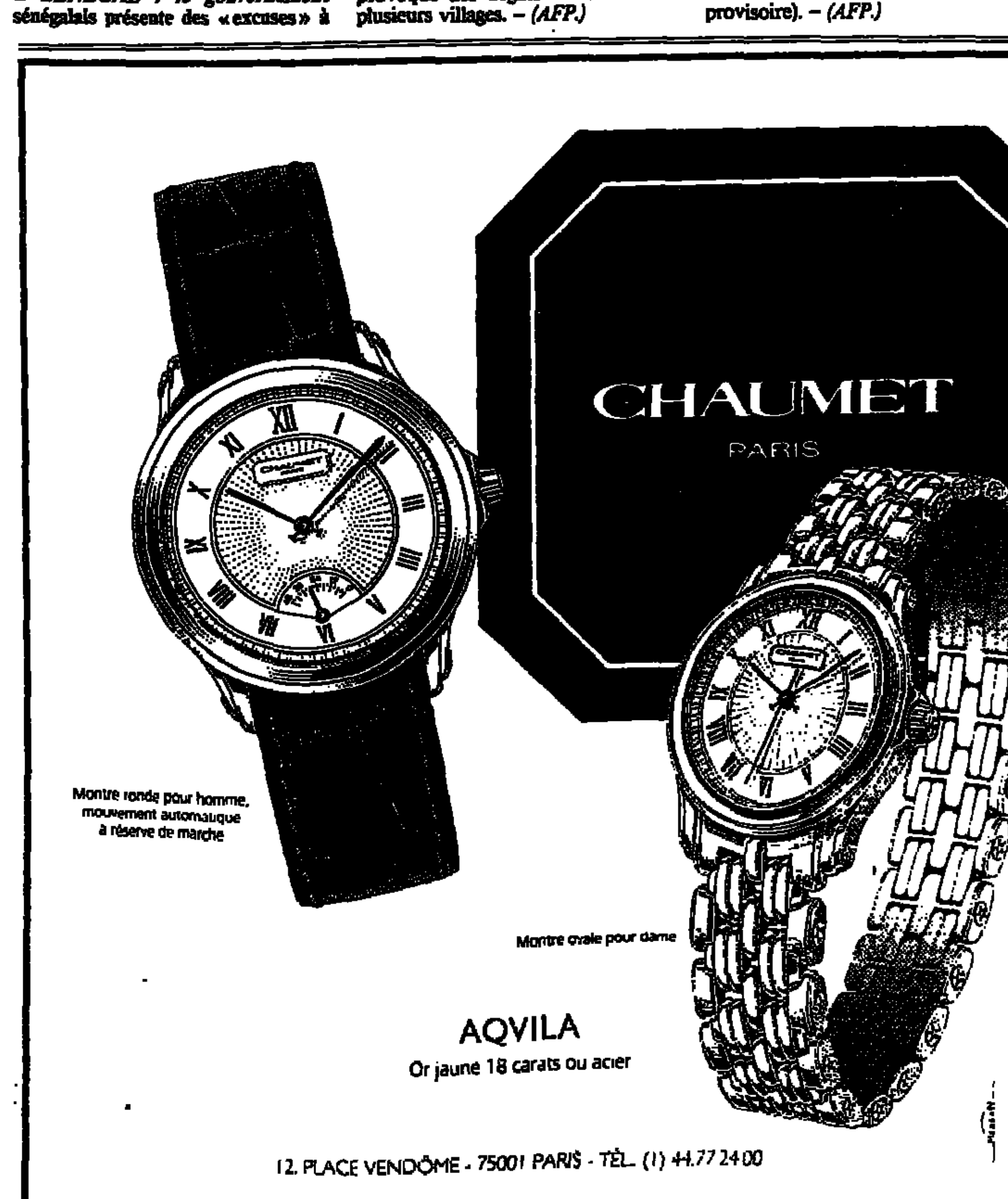
M. Rao ne s'est pas décidé aisément à l'affrontement. Homme de compromis, il a surtout cédé aux pressions exercées au sein de son parti, le Congrès. Derrière sa décision se profile le ministre des ressources humaines, M. Arjun Singh, qui ne cache plus ses ambitions. Depuis un mois, M. Singh poussait M. Rao à se montrer plus ferme à l'égard du BJP. Les répercussions de l'affaire d'Ayodhya sont venues lui donner raison. Son autorité s'en trouve accrue, tandis que celle du premier ministre est en baisse. M. Rao avait misé sur la négociation avec les hindouistes, mais il a échoué à prévenir la crise la plus grave depuis l'indépendance.

BRUNO PHILIP

□ **AFGHANISTAN : nouveaux affrontements à Kaboul.** – Des duels d'artillerie ont repris, mardi 15 décembre, à Kaboul entre intégristes du Hezb-e-Islami et miliciens ex-communistes du général Dostom. Cependant, le président par intérim, M. Rabbani, dont le mandat expirait le même jour, maintient qu'il ne se démettra qu'auprès de la Choura (Grand Conseil), dont les 1 500 délégués pourraient se réunir le 19 décembre. En revanche, la majorité des dix chefs islamistes qui composent le Conseil de direction, instance suprême permanente du pays depuis la chute du régime communiste, lui ont demandé de leur remettre sans délai ses pouvoirs, estimant que M. Rabbani a acheté des délégués de la Choura. – *(Reuter.)*

□ **BIRMANIE : l'opposition demande à la France de reporter sa participation à un projet d'exploitation de gaz.** – L'opposition birmane a demandé à Paris de reporter sa participation à un projet d'exploitation d'un gisement de gaz naturel dans le golfe de Martaban, auquel est associé le groupe pétrolier Total. M. Bo Hla Tint, membre du gouvernement de coalition nationale de l'Union birmane (NCGUB) clandestin, a affirmé, mercredi 16 décembre, à Bangkok, que Rangoun avait recours au travail forcé pour dégager le tracé d'un futur oléoduc destiné à acheminer le gaz vers la Thaïlande. Total a signé en juillet un accord avec la Compagnie du gaz et du pétrole de Myanmar, société d'Etat birmane. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : les Khmers rouges ont enlevé, puis libéré, vingt et un membres de l'ONU.** – Les Khmers rouges ont libéré, jeudi 17 décembre, les vingt et un membres de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) qu'ils retenaient en otage depuis mardi et mercredi. Les otages, quinze « casques bleus » indonésiens, deux interprètes cambodgiens et quatre observateurs militaires de l'ONU – un Américain, un Chinois, un Français et un Sénégalais – avaient été capturés dans la province centrale de Kompong-Cham. C'est la seconde fois depuis le début du mois que les partisans de M. Pol Pot s'en prennent ainsi aux représentants de l'APRONUC. – *(Reuter, AFP.)*



AMÉRIQUES

BRÉSIL : les dissensions au sein de l'équipe du président en exercice Itamar Franco

Le ministre de l'économie a donné sa démission

Moins de trois mois après sa nomination par le président en exercice, M. Itamar Franco, le ministre de l'économie, M. Gustavo Krause, a annoncé mercredi 16 décembre sa « démission irrévocable », sans faire aucun autre commentaire. Le ministre du plan, M. Paulo Haddad, a été chargé d'assurer l'intérim.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Le départ de cet avocat de quarante-six ans intervient après de nombreuses rumeurs sur les dissensions existant entre l'équipe économique, globalement favorable à une politique de rigueur, et le chef de l'Etat, apparemment désireux de relancer l'économie. Depuis deux jours, M. Itamar Franco avait multiplié des entretiens avec des personnalités comme M. Dercio Garcia Munoz ou M. Paulo Nogueira Batista, connues pour leurs idées nationalistes et peu favorables à la modernisation entreprise par M. Fernando Collor de Mello.

La démission de M. Krause intervient d'autre part au lendemain de la suspension du programme de privatisation décidée par le président. Les mises aux enchères ont été officiellement reportées à quatre-vingt-dix jours, mais les observateurs craignent de plus en plus *« un retour aux vieilles chimères nationalistes et protectionnistes »*, comme l'affirme un important dirigeant d'entreprise.

La classe politique est pratiquemment unanime à déplorer cet épisode en raison des risques d'instabilité et des incertitudes qui en découlent. Les commentaires de la presse sont aussi de plus en plus critiques à l'égard de M. Itamar Franco, à quelques jours du vote final sur la destitution de M. Fernando Collor, qui doit intervenir le 22 décembre. Dans son éditorial de mardi, le quotidien *la Folha de Sao Paulo* écrit que *« le national-populisme des années 50 montre à nouveau son visage, et son refus de toute modernisation de l'économie »*, alors que le quotidien économique *Gazeta Mercantil* publie un article favorable aux privatisations illustré par le succès de la firme sidérurgique Usiminas.

En l'absence de tout discours officiel de M. Franco depuis sa prise de fonction le 2 octobre, et malgré les affirmations de son équipe sur la poursuite de la politique de rigueur et d'ouverture, la Brésil s'installe dans une période d'incertitude et d'attentisme qui touche aussi bien les milieux économiques que politiques. Les investissements sont gelés depuis près de trois mois, et l'Assemblée nationale n'a encore adopté aucune des mesures d'urgence concernant la loi fiscale, la propriété intellectuelle ou la modernisation des ports. *« C'est de la navigation à vue en plein brouillard »*, résumait une diplomate alors que l'éditorialiste de la chaîne de télévision Bandeirantes, M. Luis Nassif, affirmait qu'*« aujourd'hui le plus grand allié de la spéculation, c'est le président »*.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

□ **ARGENTINE : le Prix Sakharov pour les « Mères de la place de Mai ».** – Les « Mères de la place de Mai » devaient recevoir, jeudi 17 décembre à Strasbourg, le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit décerné depuis 1988 par le Parlement européen pour récompenser des personnalités qui ont lutté contre l'oppression. Ces femmes se battent depuis des années pour connaître la vérité sur le sort des personnes disparues en Argentine.

□ **ÉTATS-UNIS : quatre policiers de Detroit démis de leurs fonctions pour avoir battu à mort un automobiliste.** – Quatre policiers de Detroit (Michigan), accusés d'avoir battu à mort un automobiliste noir, ont été démis de leurs fonctions, mercredi 16 décembre. Le chef de la police de Detroit, M. Stanley Knox, a pris cette décision à l'issue d'une enquête administrative, a indiqué un porte-parole du maire de la ville, M. Coleman Young. – *(AFP.)*



L'affaire du sang contaminé et la Haute Cour

Les socialistes bloquent la mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé

En ne participant pas au vote sur la proposition de résolution adoptée par la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale qui tendait à la mise en accusation de Mme Georgina Dufoix et de M. Edmond Hervé devant la Haute Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé, les députés socialistes ont empêché que cette proposition ne recueille la majorité absolue nécessaire à son adoption. Le texte de la commission a obtenu 269 voix alors qu'il lui en aurait fallu 285.

Le débat sur la proposition de résolution s'est ouvert en fin d'après-midi, après la dernière séance de questions d'actualité de la législature, par l'intervention de M. Didier Migaud (PS, Isère), rapporteur de la commission *ad hoc*.

M. Migaud a tout d'abord examiné la proposition de résolution de mise en accusation soumise aux députés. Son jugement a été sévère. Si le Sénat *«a pris la peine de rappeler la présomption d'innocence et de définir strictement le rôle de la commission élue spécialement, le rapport et l'exposé sommaire de la proposition de résolution de la Haute Assemblée prennent avec la réalité des faits des libertés inadmissibles et comportent des omissions volontaires, ainsi que des accusations graves, ignobles»*, a-t-il estimé. *«Deux questions sont posées dans cette affaire : celle du dépistage des dons de sang, celle du chauffage des produits.* (...) *Or sur ces deux questions, ni le rapport* [du Sénat] *ni la proposition de résolution ne répondent à l'exigence de vérité»*, a assuré M. Migaud en étayant son jugement sur plusieurs exemples :

«La proposition de résolution prend pour point de départ une note du 13 mai 1983 adressée par le docteur Netter, directeur général du Laboratoire de la santé, au professeur Roux, directeur général de la santé. S'il était établi, dès le début de 1983, que la transfusion était un facteur de risque de contamination, la période d'incertitude quant à l'ampleur réelle du risque et aux réponses à lui opposer s'étend bien au-delà de cette année.» «En rappelant la lettre de 1983, a-t-il poursuivi, *on donne à entendre que les ministres pouvaient agir dès cette date, ce qui est tendancieux et inadmissible, mais aussi contradictoire avec d'autres passages du rapport établissant que l'incertitude s'est prolongée jusqu'au début de 1984.»*

Plus grave encore, selon le rapporteur, *«l'affirmation selon laquelle la mise en œuvre du dépistage systématique aurait été retardée est également tendancieuse, pour le moins, et, par ce qu'elle a de péremptoire et d'accusateur, contraire à la vérité. Le rapport du Sénat néglige aussi un certain nombre de faits objectifs. Les omissions sont nombreuses, en particulier pour ce qui concerne le traitement de l'hémophilie, trop nombreuses pour ne pas être suspectes»*.

M. Hervé (PS) : «Je serai un homme seul»

Ces éléments justifient donc, pour M. Migaud, le dépôt par la commission d'un amendement de substitution réécrivant entièrement le texte de la proposition de résolution. Reste cependant la *«contradiction»* dans laquelle sont pris les membres socialistes de la commission *ad hoc* et qu'énonce le rapporteur : *«Intimement convaincus que rien ne peut être reproché aux ministres, ils sont amenés à vous proposer un texte autorisant la saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice contre deux amis.» «Si nous agissons ainsi,* explique le député de l'Isère, *c'est parce qu'il serait grave de laisser croire à l'opinion qu'aucune instruction ne pourrait jamais être ouverte contre des ministres et parce que je veux croire que les magistrats de la Cour de cassation sont capables de justice.» «Ce que nous autorisons aujourd'hui est l'ouverture d'une instruction,* a conclu M. Migaud, *Si ce vœu est naïf, la conception que je me fais de la politique m'impose cette naïveté.»*

Prenant la suite du rapporteur, M. Edmond Hervé a évoqué tout d'abord l'accusation d'empoisonnement contenue dans une proposition de résolution de mise en accusation déposée par l'opposition et jugée irrecevable par le bureau de l'Assemblée nationale le 14 octobre. *«Je ne souhaite à aucun d'entre vous, pas même à mon pire adversaire, de subir les accusations que nous subissons. Un tel crime* [d'empoisonnement] *se caractérise par l'intention de donner la mort»* et *«un cinquième de cette assemblée, appartenant à l'opposition, n'a pas craint de proférer cette accusation»*, s'est insurgé M. Hervé avant d'ajouter, après un silence : *«Je ne l'oublierai jamais.» «Ne voyez nulle haine dans mes propos! Ils reflètent simplement l'état d'esprit d'un homme qui a donné à la société et à son idéal de justice, de solidarité et de liberté la plus belle tranche de sa vie et qui n'accepte pas de la voir salie et déchirée. C'est pour la vérité que j'entends me battre»*, a poursuivi l'ancien ministre.

Comme M. Migaud, M. Hervé s'en est pris tout d'abord au texte du Sénat, où *«l'expression présomption d'innocence revient très souvent, mais* [où] *tout est à charge»*, avant d'en venir *«au cœur du sujet»*, *«la vérité de l'époque sur le dépistage et sur le chauffage»*. Il a rappelé, en s'appuyant sur les déclarations *«des plus grands scientifiques de l'époque»*, que cette maladie était *«rare»*, *«marginale»*, que l'on interprétait mal encore la séropositivité, et que les risques de contamination par transfusion étaient trop sous-estimés.

«A l'époque, la politique française était considérée comme exemplaire, a estimé M. Hervé. *Il faut avoir l'honnêteté de considérer aujourd'hui cette période à la lumière des connaissances de l'époque, non de celles d'aujourd'hui. Ne pas respecter ce principe serait s'exposer aux pires erreurs.» «La vérité de l'époque sur le dépistage,* a-t-il ajouté, *est que la décision a été prise rapidement.»*

«Quelle est ensuite la vérité sur le chauffage des produits?», a demandé ensuite M. Hervé en évoquant l'arrêté du 23 juillet 1985 sur le non-remboursement des produits non chauffés. *«Cet arrêté s'appuyait sur l'avis du bureau de l'Association française des hémophiles, sur celui du comité de l'hémophilie et sur celui de la commission nationale de la transfusion sanguine.* (...) *Par lettre du 16 septembre, le président de l'Association française des hémophiles nous félicitait des décisions prises»*, a encore rappelé M. Hervé. Le député a indiqué en outre que les ministères n'ont pas freiné l'importation de produits chauffés et qu'ils n'ont pas donné l'ordre d'*«écouler les stocks»*. Selon M. Hervé, une enquête de l'OMS publiée en 1987 montre que la situation française *«n'était pas exceptionnelle»* et qu'à propos de la date d'introduction du chauffage *«la France se situait dans la moyenne»*.

M. Toubon (RPR) : «Le doute est infamant»

«Voilà les faits, voilà pour moi la vérité. Elle gouverne tout, la justice et la responsabilité, la solidarité et la démocratie. Mais ce qui hier était estimé bon est aujourd'hui présenté comme délictuel, sinon criminel. Par quel retournement? Pour quelles raisons? Par quelle cruauté des hommes et des temps?», s'est interrogé M. Hervé. *«Vous comprendrez que membre de cette Assemblée, je ne veuille être ni juge ni partie,* a-t-il ajouté. *Je ne ferai jamais obstacle au cours des procédures, mais ne me demandez pas de participer à un processus d'accusation, c'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote. Face aux accusations dont je suis l'objet,* a-t-il conclu, *je sais que je serai, finalement, un homme seul, un homme seul avec ma conscience. C'est mon recours.»*

En début de soirée, la parole est revenue aux orateurs des groupes. Prenant acte de la décision des socialistes, annoncée par M. Jean Auroux, après l'intervention de M. Hervé, de ne pas participer au vote, M. Jacques Toubon (Paris), au nom du RPR, a estimé que *«le débat a changé d'âme». «Vous avez décidé de vous comporter comme des juges et de trancher vous-mêmes qu'Edmond Hervé n'est pas responsable. Vous avez choisi votre solidarité interne et votre conscience au détriment de la justice. Encore une fois les socialistes se seront auto-amnistiés»*, a-t-il ajouté en se tournant vers les bancs socialistes. Après avoir souhaité, à la suite de M. Migaud, la réforme de la Haute Cour, M. Toubon a assuré que *«si nous voulons saisir la Haute Cour, ce n'est pas pour dire que Mme Dufoix et M. Hervé sont coupables, c'est pour qu'un tribunal examine l'affaire, instruise à charge et à décharge. Nous devons ouvrir la porte non à la condamnation, mais à la justice»*.

M. Toubon a ensuite évoqué le «cas Fabius» en déclarant : *«Certains d'entre vous ont faussé le débat en se dispensant d'accepter d'y comparaître.» «Si la Haute Cour n'est pas saisie, nous serons tous submergés par une marée d'opprobre, comme nous l'avons tous été au moment de l'amnistie. Dans la campagne électorale, les vrais enjeux seront occultés par cette question : pourquoi avez-vous refusé de saisir la Haute Cour?»*, a averti le député de Paris. *«Si* [elle] *est saisie, alors nous aurons relevé notre honneur collectif d'hommes politiques et de parlementaires et nous aurons relevé d'abord l'honneur des intéressés. Notre vote doit balayer le doute, parce que le doute est infamant et mortel : infamant pour vous, et mortel pour ceux que vous pensez disculper en usurpant un rôle qui n'est pas le vôtre»*, a-t-il conclu.

M. Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne), orateur du groupe communiste, a affirmé que, pour l'affaire du sang contaminé, *«la Haute Cour n'est pas le meilleur des cadres»*. Après avoir critiqué la proposition de résolution du Sénat, M. Lefort a indiqué que *«le nouveau projet de résolution présente également un défaut : pour connaître la vérité, la meilleure solution n'est pas de tenir à l'écart le premier ministre de l'époque». «Cela sera certainement considéré par l'opinion publique comme une curieuse inconséquence»*, a-t-il ajouté avant d'indiquer que le texte adopté par la commission *ad hoc* sera voté par son groupe pour ne pas faire obstacle *«à la manifestation de la vérité et de la justice qu'attend notre peuple»*.

M. Millon (UDF) : «Je plains M. Fabius»

Au nom des centristes, M. Michel Voisin (Ain) a estimé, lui aussi, que *«l'opinion ne comprendrait pas que nous ne menions pas à son terme la procédure». «La proposition de résolution adoptée après un long débat par les sénateurs est peut-être imparfaite, mais elle a le mérite d'exister»*, a-t-il ajouté avant de proposer le vote de la proposition du Sénat : *«La Loi fondamentale est ce qu'elle est, il faut s'y soumettre.»*

Le dernier orateur, M. Charles Millon (Ain), pour l'UDF, constamment interrompu par les socialistes, a assuré que le rôle des députés, *«c'est de permettre à la Haute Cour de pouvoir instruire l'affaire et de déterminer les responsabilités». «Je le dis de tout mon cœur, lorsque la Haute Cour statuera, elle pourra déclarer innocents les ministres dont on parle, mais je crois qu'actuellement la suspicion est trop lourde, le doute est trop fort, pour laisser perdurer cette situation. Cela vaut autant pour M. Hervé que pour Mme Dufoix, que pour M. Fabius, que pour toute la classe politique»*, a ajouté M. Millon avant de mettre en garde les socialistes. *«Il ne me paraît pas possible, dans une affaire de ce type, de se réfugier dans l'abstention. Vous pouvez voter non, vous pouvez voter oui et vous devez le faire en toute conscience, mais l'opinion publique ne comprendra pas que le groupe socialiste s'abstienne»*, a-t-il encore dit avant de déclarer : *«Je plains mon collègue Hervé, je plains Mme Dufoix, je plains M. Fabius.»*

GILLES PARIS et JEAN-LOUIS SAUX

Vérité et suspicion

Un homme seul à son banc. Il relit, annote avec soin les feuillets dactylographiés posés sur son pupitre. Il est 17 h 30. M. Edmond Hervé attend. Dans quelques minutes va s'ouvrir la séance au cours de laquelle ses collègues députés devront décider de son renvoi ou non devant la Haute Cour de justice. Peu à peu, les travées à gauche de l'hémicycle s'emplissent. Quatre ministres rejoignent les bancs du gouvernement, MM. Louis Mermaz, Pierre Joxe, Michel Delebarre et Jacques Mellick. A droite, les députés ne sont encore qu'une poignée, lorsque le rapporteur de la proposition de résolution au nom de la commission *ad hoc*, M. Didier Migaud (PS), monte à la tribune. D'une voix blanche, il évoque en préambule cette séance *«pas ordinaire»* avant de démonter, point par point, l'argumentation retenue par les sénateurs pour renvoyer M. Hervé et Mme Georgina Dufoix devant la Haute Cour de justice. Elle ne respecte pas, affirme-t-il, deux exigences essentielles : celle de la *«vérité»* et celle de la *«présomption d'innocence»*.

Présence clairsemée des députés de l'opposition

Mais, pour M. Migaud, le plus dur est à venir. De ses collègues socialistes d'abord, des membres de la commission ensuite, il détient, en sa qualité de rapporteur, un mandat : celui de justifier, en l'amendant, la mise en accusation des deux anciens ministres. Il l'assume sobrement, sans effets oratoires inutiles, parce qu'il veut *«croire que ce que nous autorisons aujourd'hui, c'est l'ouverture d'une instruction. C'est peut-être naïf,* ajoute-t-il, *mais la conception que je me fais de la politique m'impose cette naïveté»*. M. Migaud n'abandonnera qu'une seule fois ce ton mesuré, pour dénoncer *«la présence clairsemée»* des députés de l'opposition. *«La moindre des choses eût été de venir entendre le rapporteur et ceux qui sont en cause»*, lance-t-il, en se retournant vers les bancs de la droite.

Son indignation est justifiée. A l'exception de M. Bernard Pons, président du groupe RPR, aucun des dirigeants politiques de l'opposition ne se trouve à cette heure dans l'hémicycle. D'autres préoccupations les retiennent à l'extérieur : au même instant, l'UDF et le RPR débattent des investitures pour les prochaines élections législatives... Ils ne seront pas là non plus lorsque M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, donne la parole à M. Edmond Hervé.

Le groupe socialiste l'applaudit debout lorsqu'il monte à la tribune. M. Jean Brocard (UDF) s'en indigne, M. Alain Calmat (PS) le traite de *«salaud»*, M. Gérard Gouzes de *«charognard»* et les huissiers en queue-de-pie se lèvent, prêts à parer à tout débordement. M. Hervé semble ne rien entendre, ne rien voir. Il est seul. Mme Dufoix n'est plus parlementaire, et dans l'esprit de tous, pour d'autres raisons, elle est déjà condamnée. M. Fabius, lui, est bien là, mais c'est en spectateur muet qu'il assiste, de son banc, à cette séance. M. Hervé est seul, avec son texte, et vingt petites minutes pour sa défense. Il est prêt.

Sa voix est forte, résolue : *«Je vis tous les jours avec ce drame et je veux vous redire la vérité. Ma détermination est totale et je me battrai jusqu'au bout pour que justice me soit rendue. Je ne souhaite à aucun d'entre vous, pas même à mon pire adversaire, de subir les accusations que nous subissons»*. M. Hervé n'épargne personne. Il n'a *«pas de haine»*, mais il *«n'oubliera jamais»* que dans cette Assemblée, des hommes et des femmes membres de l'opposition ont cosigné une première proposition de résolution retenant à son encontre et à celle de Mme Dufoix l'incrimination d'empoisonnement. Il n'oublie pas non plus que les professeurs de médecine les plus réputés ont longtemps sous-estimé l'ampleur et la gravité du sida comme en témoignent les déclarations que M. Hervé égrène avec la sécheresse d'un métronome. Il se souvient aussi que les hémophiles, qui l'accusent de faute aujourd'hui, se félicitaient hier des décisions qu'il avait prises, en sa qualité de secrétaire d'Etat à la santé. *«Ce qui, hier, était estimé bon est aujourd'hui présenté comme délictuel, sinon criminel. Par quel retournement, pour quelles raisons, par quelle cruauté des hommes et des temps?»*

M. Hervé s'interroge, mais ne s'apitoie pas. A ses collègues de l'Assemblée il ne demande rien. Mais, en échange, il ne les laissera pas exiger de lui qu'il participe au processus de sa propre mise en accusation. Le vote désormais leur appartient, lui ne sera *«ni juge, ni partie»*.

M. Hervé a rempli la tâche qu'il s'était fixée : donner sa part de *«vérité»*. Les socialistes l'acclament debout. Quelques députés centristes joignent timidement leurs applaudissements. M. Hervé rejoint son banc. Il sait et il le dit, qu'au bout du compte, il restera *«un homme seul»*, *«un homme seul avec* [sa] *conscience,* [son] *recours»*.

Le coup de grâce

La reprise de la séance, en début de soirée, lui donne raison. Le silence et la dignité dans lesquels son intervention a été reçue n'est maintenant plus qu'un lointain souvenir. A l'attitude hiératique de M. Hervé s'opposent les vociférations et les exclamations de ses collègues du groupe socialiste dès que les orateurs de l'opposition interviennent dans le débat. Déchirés, meurtris, à bout de nerf, les députés PS ne supportent plus rien. Du discours de M. Jacques Toubon (RPR), ils n'entendent que l'accusation de nouvelle *«autoamnistie»*. Des propos de M. Charles Millon, président du groupe UDF, ils ne perçoivent que le ton professoral et moralisateur.

Ces deux orateurs, pourtant, ont trouvé les mots justes pour resituer ce débat dans son cadre politique et juridique. *«Nous devons ouvrir la porte à la justice, nous ne l'ouvrons pas à la condamnation»*, observe le député RPR. *«Le doute est trop fort, la suspicion trop lourde,* indique M. Millon. *Il ne me paraît pas possible, face à une affaire de ce type, de se réfugier dans l'abstention. Pour l'honneur de la classe politique, vous avez pour devoir de voter «oui», de voter «non», mais de participer au vote.»*

Le coup de grâce sera donné aux socialistes quelques instants plus tard. A l'issue d'une nouvelle suspension de séance, M. Millon et M. Lajoinie (PC) annoncent que, pour ne pas bloquer la procédure de la Haute Cour, leurs groupes respectifs voteront finalement le texte proposé par les socialistes et adopté par la commission spéciale. Le président du groupe communiste appuie douloureusement sur les plaies socialistes en appelant les députés à faire *«un choix moral»*. L'enjeu, dit-il, est de montrer à l'opinion qu'il *«existe une voie ouverte pour la justice pour tous»*.

Après une ultime réunion des députés socialistes, M. Auroux leur répondra, non pas en termes politiques, mais émotionnels. Epuisé, le président du groupe PS tente de justifier encore une fois la non-participation au scrutin de ses troupes. *«Nous nous retrouvons face à notre conscience. Nous n'avons pas à jeter en pâture à une opinion publique ce qu'elle demande avec peut-être un peu trop d'insistance. Moi, je respecte le peuple, mais je me méfie de la foule.»* Le ton est incontestablement sincère, mais après deux jours de tergiversations et d'explications contradictoires de la part des dirigeants socialistes, il ne passe pas.

Il est minuit et demi. L'amendement de la commission est soumis au vote. Les voix mêlées de l'opposition et du groupe communiste ne suffisent pas à son adoption. Le texte de la proposition de résolution, dans la version initiale issue du Sénat, ne recueille pas davantage la majorité absolue requise. Jeudi matin, à 3 heures et 20 minutes, la procédure de la Haute Cour est bloquée à l'Assemblée nationale. Il ne reste plus sur les bancs socialistes qu'un homme seul qui range ses papiers.

PASCALE ROBERT-DIARD

L'analyse du scrutin

L'amendement de la commission spéciale visant à renvoyer Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice pour non-assistance à personne en danger a obtenu 269 voix contre une, alors que la majorité requise s'établissait à 285.

Ont voté pour :

- 118 RPR sur 125;
- 81 UDF sur 88;
- 37 UDC sur 40;
- 24 PC sur 26;
- 9 non-inscrits sur 24 : M. Jean-Claude Chermann (Bouches-du-Rhône), Mme Martine Daugreilh (Alpes-Maritimes), MM. Jean-Michel Dubernard (Rhône), Serge Franchis (Yonne), Michel Noir (Rhône), Jean-Pierre de Perreti della Rocca (Bouches-du-Rhône), Maurice Sergheraert (Nord), Christian Spiller (Vosges) et Mme Marie-France Stirbois (Eure-et-Loir).

A voté contre :

- 1 PS sur 266 : M. Roland Carraz (Côte-d'Or).

S'est abstenu :

- 1 non-inscrit sur 24 : M. Jean-Marie Daillet (Manche).

N'ont pas pris part au vote :

- Les 18 juges titulaires ou suppléants de la Haute Cour de justice : 8 PS, MM. Jean-Pierre Bouquet, Jean-Christophe Cambadélis, Marc Dolez, Mme Marie Jacq, MM. Jean-Pierre Michel, Alain Richard, Robert Savy et Jean-Michel Testu; 4 RPR, MM. Xavier Deniau, Jacques Limouzy, Pierre Mazeaud et Patrick Ollier; 3 UDF, MM. Pascal Clément, Alain Griotteray et Georges Mesmin; 2 UDC, MM. Jean-Jacques Hyest et Henry Jean-Baptiste; 1 PC, M. Georges Hage;
- 257 PS sur 266;
- 3 RPR sur 125 : MM. Michel Cointat (Ille-et-Vilaine), Pierre Mauger (Vendée) et Maurice Nénou-Pwataho (Nouvelle-Calédonie);
- 4 UDF sur 88 : MM. Roland Blum (Bouches-du-Rhône), Willy Diméglio (Hérault), Jacques Farran (Pyrénées-Orientales) et Gilles de Robien (Somme);
- 1 UDC sur 40 : M. Jean-Yves Cozan (Finistère);
- 1 PC sur 26 : M. Robert Montdargent (Val-d'Oise);
- 14 non-inscrits sur 24 : MM. Léon Bertrand (Guyane), Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Marie Cambacérès (Gard), Jean Charbonnel (Corrèze), Elie Hoarau (la Réunion), Auguste Legros (la Réunion), Alexandre Léontieff (Polynésie française), Claude Miqueu (Hautes-Pyrénées), Alexis Pota (la Réunion), Jean Royer (Indre-et-Loire), André Thien-Ah-Koon (la Réunion), Yves Vidal (Bouches-du-Rhône), Marcel Wacheux (Pas-de-Calais) et Aloyse Warhouver (Moselle).

Le vote sur la résolution

Après le rejet de cet amendement, la proposition de résolution déjà adoptée par le Sénat a recueilli 240 voix contre zéro, alors que la majorité requise s'établissait à 285.

Ont voté pour :

- 117 RPR sur 125;
- 80 UDF sur 88;
- 35 UDC sur 40;
- 8 non-inscrits sur 24 : Mme Martine Daugreilh (Alpes-Maritimes), MM. Jean-Michel Dubernard (Rhône), Serge Franchis (Yonne), Michel Noir (Rhône), Jean-Pierre de Perreti della Rocca (Bouches-du-Rhône), Maurice Sergheraert (Nord), Christian Spiller (Vosges) et Mme Marie-France Stirbois (Eure-et-Loir).

S'est abstenu :

- 1 non-inscrit sur 24 : M. Jean-Claude Chermann.

N'ont pas pris part au vote :

- Les 18 huit juges titulaires ou suppléants de la Haute Cour de justice *(voir ci-dessus)*;
- 258 PS sur 266;
- 4 RPR sur 125 : MM. Michel Cointat (Ille-et-Vilaine), Olivier Guichard (Loire-Atlantique), Gérard Léonard (Meurthe-et-Moselle) et Pierre Mauger (Vendée);
- 5 UDF sur 88 : MM. Roland Blum (Bouches-du-Rhône), Jacques Farran (Pyrénées-Orientales), François-Michel Gonnot (Oise), Ladislas Poniatowski (Eure) et Gilles de Robien (Somme);
- 3 UDC sur 40 : MM. René Couanau (Ille-et-Vilaine), Jean-Yves Cozan (Finistère) et Yves Fréville (Ille-et-Vilaine);
- 25 PC sur 26;
- 15 non-inscrits sur 24 : MM. Léon Bertrand (Guyane), Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Marie Cambacérès (Gard), Jean Charbonnel (Corrèze), Jean-Marie Daillet (Manche), Elie Hoarau (la Réunion), Auguste Legros (la Réunion), Alexandre Léontieff (Polynésie française), Claude Miqueu (Hautes-Pyrénées), Alexis Pota (la Réunion), Jean Royer (Indre-et-Loire), André Thien-Ah-Koon (la Réunion), Yves Vidal (Bouches-du-Rhône), Marcel Wacheux (Pas-de-Calais) et Aloyse Warhouver (Moselle).

POLITIQUE

L'affaire du sang contaminé et la Haute Cour

Le jour où le groupe socialiste a refusé d'abandonner l'un des siens

L'émotion a tout emporté. Les considérations de stratégie politique, le risque de condamnation par l'opinion publique, le reproche d'une nouvelle «amnistie», le verdict des élections législatives à venir : rien de tout cela n'a pu justifier, aux yeux des députés socialistes, le renvoi en Haute Cour de l'un des leurs.

Mardi, la raison politique avait triomphé. Les socialistes semblaient s'être rangés à l'argumentation développée par leur premier secrétaire, M. Laurent Fabius. «Innocenté» par le Sénat, il avait convaincu le groupe que la Haute Cour permettrait à M. Edmond Hervé et à Mme Georgina Dufoix d'être, à leur tour, lavés des accusations portées contre eux. On pensait clos le débat sur les personnes, dont on s'était ainsi détourné au profit de la seule question, moins dérangeante, des incriminations. Or, il n'était que remis.

Il s'est imposé dans toute sa brutalité, mercredi, lorsque les députés socialistes ont pris conscience que c'était bel et bien un bulletin de vote renvoyant les deux anciens ministres devant la Haute Cour que l'on exigerait d'eux. Cette réalité, M. Edmond Hervé est venu la leur rappeler crûment au cours d'une première réunion de groupe, au début de la matinée. Reprenant partiellement les propos qu'il avait tenus la veille, il a résumé en quelques mots l'enjeu du vote : *«Quoi que vous fassiez, quelle que soit votre solidarité, je suis un homme seul.»* Pour les députés présents, c'en était désormais trop. Aucune raison politique ne pouvait tenir face à cet argument-là. *«Personne ne pourra m'obliger à faire quelque chose que, de tout mon être, je rejette»*, s'est écriée Mme Denise Cacheux, sans dominer son émotion. *«Edmond Hervé a l'attitude que Fabius aurait dû avoir*, observe un député. *La morale et l'éthique, c'est lui qui les incarne. Il a pris pleinement une place que Fabius avait laissé vacante.»*

Dans la matinée, la contestation grandit. Pour les socialistes, l'un des derniers actes de la législature ne saurait être la mise en accusation de M. Hervé. La critique s'étend à l'attitude de M. Fabius, qui paraît s'être accommodé trop vite de la décision du Sénat de ne pas joindre son nom à celui de ses deux anciens ministres. Elle gagne même certains de ses proches, qui n'hésitent pas à intervenir auprès du premier secrétaire afin qu'il reconsidère la situation. Pour M. Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, c'est *«l'ostentation»* avec laquelle M. Fabius s'est appuyé sur le vote du Sénat qui a le plus *«choqué»* le groupe de l'Assemblée.

Une intervention décisive

L'intervention de M. Hervé, l'après-midi, en séance publique, est décisive. Elle déconsidère définitivement les bonnes résolutions politiques de la veille. C'est un groupe troublé qui rejoint, de nouveau, autour du premier secrétaire, la salle Colbert, où se massent quelque cent quarante députés socialistes et apparentés, soit la moitié de l'effectif. M. Fabius le sait mais il tente, une fois encore, de les convaincre. En renonçant à renvoyer eux-mêmes, et aujourd'hui, les deux anciens ministres devant la Haute Cour, explique-t-il, les socialistes prendraient le risque de laisser, demain, cette initiative à une droite devenue majoritaire. L'ancien premier ministre va même jusqu'à proposer à ses collègues de réintroduire son nom dans la mise en accusation devant la Haute Cour, tout en constatant qu'une majorité se dessine, de toute façon, contre le vote de la proposition de résolution.

M. François Massot intervient à son tour et défend la position adoptée mardi par la commission *ad hoc*, qu'il préside. Selon lui, prendre l'initiative de bloquer la procédure de la Haute Cour reviendrait à encourir l'accusation d'auto-amnistie. Même cet argument, particulièrement sensible aux oreilles socialistes, est balayé par M. Umberto Battist : *«On ne peut pas nous demander*, explique-t-il, *de battre nous-mêmes nos camarades, au motif que si nous ne le faisions pas, les autres taperaient encore plus fort.»*

M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, intervient lui aussi dans le débat. S'il reconnaît que *«la construction juridique est cohérente»*, il déclare, pourtant : *«A titre personnel, je ne peux pas voter le renvoi en Haute Cour.»* Aux applaudissements qui ponctuent ces interventions, M. Fabius comprend qu'il est battu et annonce qu'il se rangera à l'avis de la majorité. M. Hervé, qui est resté silencieux pendant toute la réunion, propose de sortir de la salle au moment du vote. La précaution est inutile. En revanche, les collaborateurs sont priés de quitter la salle au moment du vote.

Le résultat est sans appel : par 91 voix contre 32, les députés PS se prononcent en faveur du vote «en conscience». Pour préserver au groupe un semblant de cohésion, son président, M. Jean Auroux, vient annoncer en séance publique que les socialistes ne prendront pas part au scrutin.

Le prix de l'émotion

Politiquement, cette attitude est difficilement défendable. Les socialistes seront donc les seuls à ne pas voter la proposition qu'ils ont eux-mêmes rédigée. Le choix entre la raison et l'émotion, se résume, selon M. Bernard Poignant, au *«choix entre le crime et l'amnistie»*. Quant à M. Roland Carraz, proche de M. Jean-Pierre Chevènement, il reproche à M. Fabius de vouloir *«noyer sa défausse individuelle dans une défausse collective»*.

Les socialistes ne sont pas encore au bout de leurs peines : l'opposition annonce qu'elle reprend à son compte la proposition de la commission qu'ils viennent d'abandonner. En soumettant cette idée à leurs collègues, MM. Jacques Toubon (RPR) et Charles Millon, président du groupe UDF, n'ont eu qu'une idée en tête : donner la preuve de la bonne volonté de la droite et rejeter sur les seuls socialistes la responsabilité du blocage de la procédure. L'isolement du PS s'accroît encore lorsque les communistes décident, eux aussi, de voter le texte amendé par la commission spéciale.

Au sein du groupe socialiste, la minorité réagit immédiatement. Une nouvelle suspension de séance est mise à profit pour tenter de faire de nouveau valoir un point de vue politique sur l'émotion qui a submergé le groupe. M. Massot revient à la charge. *«Comment allons-nous expliquer que cet amendement que nous avons déposé est voté par tous les groupes de l'Assemblée nationale sauf par le nôtre? Si, à cause de notre non-participation au vote, cet amendement est repoussé, ce sera intenable politiquement»*, explique-t-il à ses collègues. Au nom de la logique politique aussi, M. Fabius fait prévaloir un autre point de vue : il est trop tard pour changer de consigne de vote, le groupe a décidé d'être solidaire de M. Hervé et doit le rester.

Deux députés, MM. Raymond Forni et Yves Durand, font alors une proposition au premier secrétaire du PS : lui seul, affirment-ils, est à même de lever l'embarras du groupe socialiste en demandant à prendre la parole dans l'hémicycle, pour afficher solennellement sa solidarité avec son ancien secrétaire d'Etat. M. Fabius s'y refuse.

Meurtris, les députés PS n'ont plus qu'à rejoindre l'hémicycle, où le vote va commencer. La droite les y attend en tenant déjà prête l'accusation de blocage de la procédure de la Haute Cour. Les socialistes savent qu'ils vont maintenant devoir payer très cher le prix de leur émotion.

G. P. et P. R.-D.

Une procédure en suspens

Est-il vraiment possible de mettre en accusation des membres du gouvernement, ou d'anciens ministres, pour des crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sous le régime des textes de 1958? Ce qui s'est passé, mercredi 16 décembre, à l'Assemblée nationale confirme que c'est pratiquement impossible : la procédure est, à la fois, trop politique et trop accusatoire, avant même que de véritables juges examinent le dossier.

Voilà démontrée la *«quasi-impunité»* dénoncée, depuis longtemps, par M. Jean Foyer, ancien ministre de la justice du général de Gaulle, résultat de la combinaison des extrêmes précautions prises par les constituants de 1958 et de la jurisprudence établie par la Cour de cassation dès 1963 (voir *le Monde* du 3 novembre dernier). Voilà, aussi qui donne raison à tous ceux qui veulent réformer la Constitution, au moins sur ce point-là, pour éviter que les citoyens n'aient l'impression désagréable – et justifiée – que leurs élus peuvent se dispenser de rendre des comptes.

Après les élections?

Formellement, pourtant, la procédure actuelle d'envoi de Mme Georgina Dufoix et de M. Edmond Hervé n'est pas terminée. Après le vote intervenu au Palais-Bourbon, le président de l'Assemblée nationale en a averti, officiellement, son homologue du Sénat. Juridiquement, la «navette» entre les deux Assemblées peut continuer, jusqu'à ce qu'elles parviennent, comme la Constitution l'exige, à un texte identique. C'est dire que la majorité sénatoriale pouvait reprendre, dès jeudi, comme elle l'avait envisagé, et comme l'a proposé M. René Monory sur Europe 1, la discussion de sa proposition de résolution. Simplement, celle-ci est actuellement «vide». Il faudrait donc que le Sénat la «remplisse» par le dépôt d'un amendement qui, soit reprendrait son texte de première lecture, soit proposerait une autre formulation. Si le Sénat, malgré le «blocage» politique, décidait de procéder ainsi, son nouveau texte serait, lui aussi, transmis à l'Assemblée nationale, qui lui ferait subir, selon toute probabilité, le même sort qu'au premier.

Une autre possibilité existe : les députés UDF et RPR peuvent déposer, eux aussi, une proposition de résolution, en espérant qu'elle aura plus de succès que celle déposée le 7 octobre dernier par le RPR contre M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé, et que celle déposée par l'UDF contre les seuls anciens ministre des affaires sociales et secrétaire d'Etat à la santé, qui, toutes deux, avaient été rejetées par le bureau de l'Assemblée le 14 octobre. C'est, d'ailleurs, à la suite de ce rejet, que M. Claude Huriet, sénateur centriste de Meurthe-et-Moselle, avait proposé que le Sénat lance la procédure.

Le calendrier joue, toutefois, en faveur des socialistes. La session parlementaire s'achève, constitutionnellement, le 20 décembre à minuit. Il est techniquement difficile qu'un nouveau vote soit organisé à l'Assemblée nationale d'ici là. Certes, juridiquement, il est toujours possible que, dans un décret du président de la République convoquant le Parlement en session extraordinaire, figure à l'ordre du jour, que lui seul peut fixer : «vote de la proposition de résolution mettant en accusation...». Politiquement, cela paraît pour le moins délicat.

Les trois anciens ministres socialistes ne peuvent, pourtant, être assurés de n'avoir jamais de comptes à rendre à la justice. Lorsque, après les élections de mars prochain, la droite aura acquis la majorité à l'Assemblée nationale, comme tout le laisse supposer, elle aura la faculté d'enclencher une nouvelle procédure, que, cette fois, le PS ne devrait pas avoir les moyens de bloquer. Comme la première, avec l'affaire Nucci, la seconde cohabitation pourrait bien voir planer sur elle l'ombre d'une réunion de la Haute Cour.

THIERRY BRÉHIER

Désastres

Suite de la première page

A l'heure où tant de jugements rendus provoquent protestations, manifestations ou grèves, la justice de ce pays se voit, d'une certaine manière, contestée jusqu'à son plus haut niveau par la représentation nationale. Le rapport du justiciable avec la loi n'en sera pas amélioré.

L'affaire du sang, tragédie humaine – beaucoup de victimes sont mortes et d'autres vont mourir – affecte la plupart des institutions de ce pays. La médecine, dans ses plus prestigieux représentants, n'a pas trouvé sur ce sujet matière à ces grandes «leçons» qu'elle sut donner sur tant d'autres questions, touchant pourtant moins à la santé publique. Les grandes voix se sont tues, et se taisent.

L'Etat, celui de naguère comme celui d'aujourd'hui, a multiplié atermoiements, réactions tardives, contretemps, incohérences. Le pouvoir, après avoir nié l'existence d'une dimension administrativo-politique de l'affaire, l'avait admise spectaculairement lorsque le président de la République, avait ouvert la voie à la saisine de la Haute Cour.

Le citoyen, salarié ou dirigeant, confronté dans sa vie quotidienne et professionnelle avec la frontière floue entre responsabilité et culpabilité, ne pourra manquer d'éprouver incompréhension et aigreur face à l'absence de conclusion de cette affaire-là. De son côté, la presse, qui «sortit» l'affaire au risque d'être accusée de se poser en justicier, se retrouve seule en position d'«instruire».

On peut prévoir les conséquences lourdes et durables pour le Parti socialiste, achevant probablement sur ce pathétique dossier sa longue période de gestion des affaires du pays.

Le trouble qui perdurera risque de faire oublier tous les aspects positifs de sa présence aux postes de commande depuis 1981. Injustice sans doute, mais dont la responsabilité n'est pas à mettre au seul compte de l'opposition.

Ballet indécent

Cette dernière, quant à elle, divisée sur ce dossier, aura laissé certains des siens manœuvrer sans honneur ni scrupules avec la trop visible intention de prendre une tragédie pour une aubaine. La principale excuse des socialistes et de leurs dirigeants est sans doute dans le ballet indécent auquel on a assisté de ce côté-là. On veut espérer que, désormais, les hommes de cœur et d'honneur que compte la droite sauront prendre le pas sur les fourbisseurs de calomnies.

Des personnalités meurtries, à qui n'est pas fournie l'occasion de quitter ce dossier par l'établissement clair de leur rôle, des victimes qui réclameront dans le désert des procédures inabouties la vérité qui leur est due, une classe politique mêlant noirs desseins et fausses dignités, une opinion amère, une médecine blessée, des médias interpellés : de bout en bout, l'affaire du sang contaminé aura répandu sur la France le parfum de l'erreur et le soupçon de la faute.

BRUNO FRAPPAT

Les trois crises du PS

Suite de la première page

La troisième, enfin, préservait son premier secrétaire, mais faisait peser sur Mme Dufoix et M. Hervé tout le poids de la faute éventuelle.

Bref, quelle que fût la solution retenue, le danger était grand de jeter le trouble dans l'opinion publique, appelée à constater soit la dérobade des suspects, soit l'aveu implicite de leur culpabilité. Mais la pire des méthodes était de tergiverser et de passer, selon les jours, d'une attitude à l'autre. S'ils s'en étaient tenus à une position cohérente, les socialistes auraient pu tenter de se défendre. Ils ont trop longtemps hésité pour que leur refus final de s'associer à la mise en œuvre de la procédure de Haute Cour puisse leur être bénéfique.

Sans doute, comme l'observait dans les couloirs du Palais-Bourbon, mercredi après-midi, un proche de M. Fabius, la *«part de la passion»* l'a-t-elle emporté sur la *«part de la raison»*. Indignés par les attaques de la droite, émus par le plaidoyer de M. Hervé, déconcertés par la volte-face du premier secrétaire du PS, les députés ont choisi de rester solidaires de leurs deux collègues mis en cause au risque de donner l'impression de vouloir les soustraire à la justice en pratiquant ce que M. Jacques Toubon a appelé *«l'auto-amnistie»*.

C'est cette impression qui va vraisemblablement prévaloir dans l'opinion, aggravant ainsi la triple crise de confiance subie par les socialistes : celle qui frappe le PS dans l'esprit des Français, celle qui touche M. Fabius personnellement et celle qui affecte désormais les relations entre le premier secrétaire du PS et ses propres amis. Sans parler de l'atteinte portée au crédit de M. Mitterrand, désavoué par les députés socialistes, qui n'ont pas suivi le conseil qu'il leur prodiguait à mots couverts le 9 novembre dernier en déclarant : *«Tant que la Constitution n'est pas réformée, il faut l'appliquer.* (...) *Je pense qu'il est préférable pour quiconque de faire valoir sa défense, d'être acquitté.»*

La bataille des législatives, qui s'annonçait déjà difficile pour la gauche, va se trouver marquée par ce nouveau rebondissement, rendant encore plus improbable le redressement du PS et plus délétère le climat de la campagne. Dans l'affaire du sang comme dans celles qui l'ont précédée, les socialistes ont en tout cas confirmé leur impuissance à se sortir sans dommage des scandales en tout genre auxquels ils ont été associés. Réactions à contretemps, sous-évaluation des effets de leur comportement sur l'opinion, erreurs tactiques, atermoiements et faux-fuyants : dans tous les cas, ou presque, le PS a accumulé les maladresses, faute d'avoir pris au bon moment la mesure des problèmes. Ce n'est pas un hasard si M. Toubon a parlé d'*«auto-amnistie»*, ravivant le douloureux souvenir de l'amnistie adoptée en décembre 1989 – même si c'est à tort que celle-ci a été interprétée comme une auto-amnistie. Les conséquences de la décision prise la nuit dernière par l'Assemblée nationale pourraient être aussi dévastatrices que le fut il y a trois ans le vote de cette disposition contestée – *«l'un des faits qui ont le plus compté dans* [la] *démoralisation publique»*, aux dires de M. Mitterrand le 15 décembre 1991.

L'erreur des socialistes, et du président de la République lui-même, est d'avoir feint de considérer, à moins qu'ils ne l'aient cru sincèrement, que le développement des «affaires» n'était que le résultat d'une manœuvre politique de leurs adversaires ou, comme l'a dit M. Mitterrand le 13 avril 1992, de leur *«très grande férocité»*. Que la question du sang contaminé ait donné lieu à une vaste exploitation politique dans l'opposition est incontestable. Qu'il y ait quelque hypocrisie de la part de M. Toubon et de M. Millon à prétendre qu'ils ne préjugent pas la culpabilité des anciens ministres socialistes alors qu'ils ne cessent de les vilipender n'est pas douteux non plus. Qu'à l'approche des élections législatives la mise en accusation des politiques ait pris une ampleur et, le mythe de la Haute Cour aidant, une portée démesurées peut également se soutenir.

Il n'en reste pas moins que l'affaire va bien au-delà des règlements de comptes politiciens, qu'elle met en cause le fonctionnement de l'Etat et l'idée même de la politique. La droite s'en serait-elle mieux tirée si elle avait été au pouvoir? Nul ne peut le dire : malheureusement pour elle, c'est la gauche qui était au pouvoir.

THOMAS FERENCZI

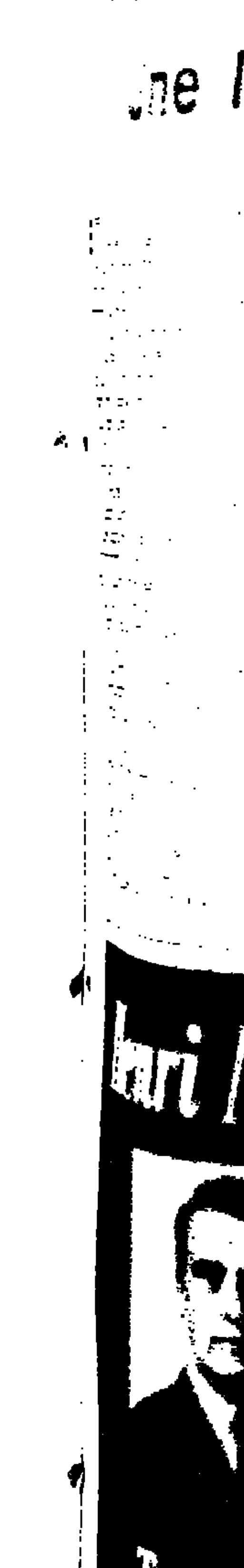
Les réactions des associations d'hémophiles et de transfusés

• **L'Association des polytransfusés : *«Le parti de la honte»*.** – *«Les socialistes viennent de prouver qu'ils étaient le parti de la honte*, estime l'Association des polytransfusés dans un communiqué. *Les responsables non coupables de l'affaire du sang contaminé qui ont semé la mort et la désolation ne seront ni innocentés ni condamnés. Ils ont été soutenus, depuis le début de cette affaire, par tous ceux qui ont préféré le commerce à la vie des citoyens de ce pays. Les coquins et les copains qui ont soutenu les responsables non coupables viennent de perdre un droit : celui, à l'avenir de parler du racisme, de la représentation des droits de l'homme, de l'exclusion sous toutes ses formes et de la dignité. Les citoyens de ce pays savent que rien faire et laisser faire justifient les crimes nazis.»*

• **L'Association française des hémophiles : *«Contre la manifestation de la vérité»*.** – *«Je déplore profondément les tergiversations politiques qui ont conduit à ce résultat*, nous a déclaré M. Francis Graeve, président d'honneur de l'AFH. *La mise en cause des ministres devant la Haute Cour de justice les aurait obligés à s'expliquer publiquement sur les dysfonctionnements de l'administration qui les ont conduits soit à être passifs, soit à faire les mauvais choix. Les victimes ne sont ni de droite ni de gauche. Ceux qui vont mourir ne se préoccupent que de la vérité. Ils veulent que leur épreuve et leur souffrance servent à ce que pareille tragédie ne se renouvelle pas. La non-comparution des ministres devant la Haute Cour de justice et leur silence obstiné s'opposent à la manifestation de la vérité.»*

• **Edmond-Luc Henry : *«Lâcheté»*.** – *«Je suis extrêmement déçu*, nous a déclaré M. Edmond-Luc Henry, auteur de *l'Hémophilie en général et du crime en particulier. Je comprends mal que les socialistes aient pu commettre pareille erreur, d'autant plus que le président de la République, puis M. Laurent Fabius, avaient indiqué qu'ils laisseraient cette procédure aller jusqu'à son terme. Quelle lâcheté! Je vais continuer à me battre pour que cette affaire soit instruite.»*

• **L'Association de défense des transfusés : *«Profond mépris»*.** – *«C'est la démonstration de l'inadaptation absolue de cette procédure dès lors qu'il s'agit de mettre en cause la responsabilité des hommes politiques*, nous a déclaré Me Aline Boyer, cofondatrice de l'Association de défense des transfusés (ADT). *J'y vois le signe du profond mépris dans lequel on continue de tenir tous les tranfusés contaminés par le virus du sida, qu'ils soient hémophiles ou non. Les larmes des politiques n'étaient que des larmes de crocodile. Tout le corps politique a fait preuve dans cette affaire de lâcheté, fuyant toute responsabilité. C'est maintenant aux électeurs de prononcer les sanctions qui s'imposent.»*





POLITIQUE

Avec l'aval du gouvernement

Les sénateurs réintroduisent l'« agence du médicament » dans le projet sur la transfusion sanguine

Le Sénat a adopté, dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 décembre, le projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine (*le Monde* du 28 novembre), présenté par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire. Les sénateurs ont introduit dans ce texte, sous forme d'amendement, le projet de loi créant une « agence du médicament » que le gouvernement avait retiré, en décembre 1991, de l'ordre du jour des travaux du Parlement. Les groupes de la majorité sénatoriale et le PS ont voté pour. Les communistes ont voté contre.

L'affaire avait à l'époque soulevé quelque émoi. Le 16 décembre 1991, le gouvernement de Mme Edith Cresson retirait de l'ordre du jour des travaux du Parlement le projet de loi créant une « agence du médicament » alors même qu'un accord avait été conclu en commission mixte paritaire entre sénateurs et députés. Cette agence, dont la mission devait être de contrôler techniquement la mise sur le marché de nouveaux produits, se voyait donc condamnée à sommeiller parmi les *dossiers en instance. Mais la* disgrâce n'aura duré, jour pour jour, qu'un an. Le Sénat a en effet adopté, mercredi 16 décembre, un amendement de M. Claude Huriet (Un. centr., Meurthe-et-Moselle) insérant dans le projet de M. Kouchner, dont il est le rapporteur au nom de la commision des affaires sociales, un article créant *« un établissement public de l'Etat dénommé « agence du médicament »*. M. Kouchner a donné son aval à cette intitiative. *« Le premier ministre,* a-t-il expliqué, *a admis qu'il fallait faire reposer la sécurité sur deux pieds : celui de la transfusion et celui du médicament. »* Le titre du texte a donc dû être rebaptisé. Il devient « projet de loi relatif à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament ».

L'autre disposition-clé introduite par le Sénat touche au Laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies (LFFB), créé par le projet sous forme d'établissement public. Les sénateurs ont entériné un amendement de M. Huriet permettant à des personnes morales de droit privé – en clair, des entreprises pharmaceutiques – d'être associées au LFFB au côté de l'Agence française du sang, des centres de fractionnement et des centres de transfusion sanguine. Selon M. Huriet, il s'agit de *« faire face à une concurrence internationale vigoureuse »*. La majorité des parts du LFFB seront toutefois détenues par des personnes morales de droit public, M. Kouchner ayant précisé qu'il fallait que *« l'Etat en garde le contrôle »*. En outre, les excédents d'exploitation dégagés par le LFFB serviront à alimenter un « fonds d'orientation » géré par l'Agence française du sang et destiné à financer la recherche et la péréquation entre laboratoires.

Soucieux de répondre à un souci *récemment exprimé par M. Kouchner* (*le Monde* du 16 décembre), les sénateurs ont enfin adopté un amendement invitant les personnes ayant reçu une transfusion de sang ou de produits dérivés du sang entre le 1er janvier 1980 et le 31 *décembre 1985 à se présenter* dans les établissements de santé où a été effectuée la transfusion afin d'y être informées des risques de contamination. Il leur sera alors proposé un test de dépistage. M. Kouchner a toutefois souhaité *que les termes de cette disposition* législative ne soient pas trop directifs, préférant s'en remettre à un décret pour la fixation des modalités d'application de cette démarche.

FRÉDÉRIC BOBIN

Une loi de sécurité sanitaire

par Franck Nouchi

SUBREPTICEMENT, à la faveur *d'un amendement créant* une Agence du médicament, déposé au Sénat par M. Claude Huriet (Union centriste, Meurthe-et-Moselle), le projet de loi sur la transfusion sanguine s'est transformé en un véritable projet de loi de sécurité sanitaire. Justifiant son initiative – dont il avait pris soin par avance de s'assurer qu'elle avait l'aval du gouvernement et du groupe parlementaire socialiste, – M. Huriet a estimé que la création de cette agence *« permettra à la France de disposer d'un outil d'homologation performant et préservera ainsi l'avenir de l'industrie pharmaceutique installée sur son territoire »*. Selon M. Huriet, cette Agence complètera *« le dispositif relatif à la transfusion sanguine pour mieux garantir la sécurité des médicaments et d'en poursuivre la mise à disposition des usagers »*.

Ainsi donc, à l'instar de plusieurs pays européens, la France va-t-elle se doter d'un organisme dont l'un des rôles principaux sera de délivrer les autorisations de mise sur le marché *des médicaments. Regroupant* les activités actuelles de la direction de la pharmacie et du médicament (DPHM) *et du Laboratoire national de la santé* (LNS), l'Agence du médicament aura également pour tâche de représenter la France dans les instances communautaires et internationales. Du fait de son statut d'établissement public de l'Etat, elle devrait disposer de davantage de moyens – en particulier en ce qui concerne le contrôle de la sécurité sanitaire – que la DPHM et le LNS.

Souhaitée tant par les professionnels du médicament que par les pouvoirs publics, la création de cette *agence ne s'intégrera pas,* comme l'avait désiré, il y a un peu plus d'un an, M. Jean-Louis Bianco, alors ministre des affaires sociales et de l'intégration (*le Monde* du 29 août 1991), dans une politique globale du médicament. M. Bianco souhaitait, en effet, lier la création de cette agence à la mise en œuvre de nouvelles mesures de fixation des prix des médicaments. De manière à en finir avec la politique de marchandage qui prévaut actuellement, il désirait promouvoir un système contractuel fixant le prix des *médicaments par référence au niveau* européen. Lorsque le texte de M. Bianco était parvenu devant le *Parlement, il avait été à ce point* amendé par la Commission mixte paritaire que le gouvernement, le jugeant trop libéral, avait *préféré* purement et simplement le retirer.

Ces dernières semaines, les ser*vices de l'Hôtel Matignon avaient indi*qué, dans un premier temps, qu'ils s'en tiendraient à la ligne de conduite de *M. Bianco,* liant la création de l'agence à une politique de prix plus contraignante. *Mais, in fine,* M. Kouchner a su convaincre le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, expliquant en substance que, du fait, en particulier, des échéances européennes (création prochaine d'une Agence européenne du médicament), il valait mieux créer une agence que ne rien faire du tout. *Même si* l'on ne peut que se féliciter de l'adoption prochaine de la loi Kouchner de sécurité sanitaire, il n'en demeure pas moins que le gouvernement – celui-là ou le prochain – ne pourra pas faire longtemps l'économie d'une politique globale du médicament. Tant il est vrai que la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé est, elle aussi, un objectif prioritaire.

Réclamant plus de « souplesse » sur le salaire minimum

M. Chirac se prononce pour une nouvelle approche des problèmes sociaux et économiques

Invité, mercredi 16 décembre, au cours de l'émission « La marche du siècle » sur France 3, à présenter son projet d'alternance, M. Jacques Chirac a confirmé qu'endiguer le chômage et relancer l'économie faisaient partie, à ses yeux, des solutions nécessaires au « déverrouillage » de la société française. Le président du RPR a particulièrement insisté sur l'urgence *« d'un changement d'attitude à l'égard de la solidarité »*. *« Il faut,* a-t-il expliqué, *probablement assouplir certaines règles sociales qui avaient leur justification légitime en période de prospérité et réfléchir, en liaison étroite avec les partenaires sociaux qui doivent aussi faire leur révolution culturelle, à une plus grande souplesse en ce qui concerne notamment le salaire minimum. »* Concernant le RMI, M. Chirac a réaffirmé qu'il n'était pas question de le remettre en cause mais qu'il fallait que l'Etat *« donne beaucoup plus de moyens aux associations de solidarité »*.

Pour lutter contre le chômage, M. Chirac a proposé *« une incitation fiscale légère pour développer le travail à temps partiel »*, ainsi que des mesures fiscales pour favoriser les emplois de proximité. Il a également préconisé *« des relances sectorielles »*, notamment dans le secteur du bâtiment où la mise en chantier de cent mille logements permettrait la création de cent cinquante mille emplois. *« Quand il y a plus de cinq millions d'exclus dans un pays comme la France,* a ajouté le maire de Paris, *c'est une nouvelle approche des problèmes sociaux, de la solidarité, des problèmes économiques qui doit être prise »*, redoutant que *« les responsables politiques, économiques et syndicaux persévèrent dans un langage qui est devenu inadapté, dans des idées qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui »*. M. Chirac a, par ailleurs, rappelé que le RPR souhaitait une réforme du système éducatif à l'issue d'états-généraux dont les conclusions donneraient lieu à une loi-programme soumise au référendum.

Insistant sur sa volonté *« de redonner espoir aux Français avec intelligence et avec du cœur »*, M. Chirac a déclaré qu'il souhaitait beaucoup qu'*« il y ait en mars prochain un changement de majorité, non pas pour des raisons purement politiques ou partisanes mais parce que notre pays a besoin d'un vrai changement, d'une vraie réforme, d'un redressement »*. Dès lors, M. Chirac a jugé que *« le président de la République serait bien inspiré de tirer les conséquences d'un éventuel échec qui serait à l'évidence un désaveu personnel »*. *« S'il ne le fait pas,* a-t-il conclu, *il faudra bien gouverner d'une façon ou d'une autre, mais je crois qu'il faudra le faire conformément aux vœux exprimés par les Français, sinon il vaudra mieux s'abstenir, c'est-à-dire éventuellement démissionner. »*

□ **Le Conseil d'Etat valide les élections régionales dans le Nord-Pas-de-Calais.** – Au cours de sa séance du mercredi 16 décembre, le Conseil d'Etat a estimé, contrairement à la requête de M. Jean-Louis Borloo (divers droite), que les élections régionales dans le Nord et le Pas-de-Calais s'étaient déroulées de manière régulière. En revanche, la haute juridiction administrative a donné raison au maire de Valenciennes contre la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui avait rejeté le compte de campagne de M. Borloo, ce qui entraînait l'annulation de son élection.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'homme d'affaires lyonnais entendu sur les comptes d'Alpha et Beta Finances

M. Pierre Botton confronté à ses factures

Au cours des deux demi-journées d'audition auxquelles *M. Pierre Botton a été soumis, mardi 15 et mercredi* 16 décembre, par le juge Philippe Courroye, l'homme d'affaires lyonnais a dû s'expliquer sur un ensemble de factures extraites, notamment, de la comptabilité des sociétés Alpha et *Beta Finances, les deux premiers maillons du* système *Pharminvest*. Ces deux sociétés de capital-risque semblent avoir essentiellement été utilisées comme réservoir pour des « placements » peu *productifs, comme, par exemple*, le *versement* de loyers somptuaires à des SCI propriétaires des résidences personnelles de M. Botton, à Lyon ou à Cannes. A la fin de l'exercice 1991, Alpha faisait apparaître une perte de 6,029 millions de francs *pour un chiffre d'affaires de 43 000 francs tandis* que, pour ce même volume d'activité, Beta affichait 6,197 millions de francs de perte.

Devant le juge, *M. Botton*, qui, selon l'un de *ses défenseurs, « contient son envie de mettre en cause des tiers, à défaut d'avoir réuni suffisamment d'éléments de preuve »*, aurait rejeté la responsabilité d'un certain nombre de facturations ou d'opérations financières sur plusieurs de ses associés *ou collaborateurs, tels que* MM. Charles Giscard d'Estaing ou Marc Bathier. Ce dernier devrait pouvoir fournir sa version des faits lors de la première audition *sur le fond dont il* sera bientôt l'objet.

A la fois financière, médiatique et politique, l'affaire Botton concerne aussi le monde professionnel de la pharmacie. Bien qu'apparemment lésés, les pharmaciens font preuve *d'une grande discrétion et, à en croire les témoignages recueillis par le Monde*, ne semblent pas en vouloir à leur ancien bienfaiteur.

L'ami des pharmacies

LYON

de notre bureau régional

Avant de se présenter comme *« la Rolls de la pharmacie »*, la société Vivien SA, rachetée en 1962 par le père de M. Pierre Botton, a longtemps fait office de bonne grosse berline. Lorsqu'en 1984, M. Pierre Botton en devient le PDG (il passera le relais à Marc Bathier en mars 1989, après les élections municipales), l'efficacité et la rentabilité de l'entreprise, spécialisée dans l'agencement des pharmacies, ne se démentent pas. *« Bosseur, toujours disponible, plein d'idées pour la décoration »*, le portrait du jeune PDG d'alors que brossent certains de ses clients est plutôt flatteur. C'est plus tard, autour de 1987, qu'une certaine folie des grandeurs le saisira et qu'il mettra en œuvre une politique commerciale et de relations publiques tellement *« haut de gamme »* qu'elle motive aujourd'hui, partiellement, son inculpation d'*« abus de biens sociaux »*.

Pour convaincre ou fidéliser les pharmaciens de sa zone d'activité – auprès desquels il était possible de décrocher des contrats d'aménagement dépassant souvent le million de francs avec des marges *« avoisinant 60 % »* –, Pierre Botton n'hésitait pas à leur faire partager, ne serait-ce que le temps d'un repas, l'art de vivre luxueux qu'il affichait. La liste de ses fournisseurs, figurant dans les justificatifs de frais généraux fournis par Vivien à l'administration fiscale lors d'une notification de redressement (*le Monde* du 18 novembre), est, à cet égard, représentative : Christian Dior boutique y côtoie Must de Cartier, et Chanel, Azzedine Alaïa ; l'hôtel Claridge voisine avec le Carlton, etc.

Tourbillon magique

Emportés dans ce tourbillon magique, auquel Pierre Botton associait des vedettes du show-biz ou des médias, les pharmaciens concernés en furent tellement reconnaissants à leur hôte qu'ils n'hésitèrent pas à lui fournir *a posteriori* des *« attestations »* destinées aux inspecteurs du fisc. Bien que manuscrits, ces documents, au nombre d'une quinzaine, versés au dossier fiscal aujourd'hui joint au dossier pénal, s'inspirent, à l'évidence, de lettres types : *« Je soussigné X. pharmacien à Y, reconnait avoir participé à... »* Suivent alors deux sortes de témoignages.

Dans la plupart des cas, les signataires affirment avoir été invités par M. Botton dans une propriété de Saint-Tropez ou de Ramatuelle en compagnie de Patrick Poivre d'Arvor et/ou de M. Michel Noir, séjour assorti *« de promenades en bateau et en hélicoptère »*. Dans d'autres cas, le certificat de gratitude ne concerne qu'un voyage en avion privé agrémenté d'un repas au firmament des toques étoilées, chez Chapel, Bocuse, Troisgros ou Gagnaire.

Les pharmaciens signataires de ces attestations que *le Monde* a pu contacter, dont les officines sont situées dans le grand Sud-Est – à Mâcon, Rive-de-Gier, Die, Aubagne, Fréjus, Cannes, Canet-Plage, Marseille, Montpellier, etc. – n'ont pas souhaité s'apesantir sur des rencontres que, cependant, ils ne contestent pas. Mais d'autres, comme M[me] Hélène Baïle, pharmacienne à Trans-en-Provence (Var), les évoquent sans déplaisir : *« Mon mari et moi-même ne savions pas que Patrick Poivre d'Arvor se trouverait parmi les invités. D'ailleurs je ne l'ai pas reconnu immédiatement et lorsqu'avec un autre couple de pharmaciens de la région, nous lui avons été présentés par M. Botton, ce fut une sacrée surprise... »*

Pour cette fidèle mais lucide cliente des établissements Vivien, qui a fait refaire son officine à deux reprises, en 1986 et en 1990, il ne fait aucun doute que cette invitation a été *« largement payée par les notes »* des travaux, mais elle n'en apprécie pas moins ces *« relations professionnelles personnalisées »*. La location par M. Botton, chaque été, d'une propriété à *Saint-Tropez ou à Ramatuelle* avec un hélicoptère à demeure (le logement du pilote sur place est mentionné pour 9 739 francs) et ce système de table ouverte à de petits groupes de pharmaciens, autour d'un noyau dur de vedettes, voire parfois de son beau-père, paraît ainsi avoir constitué la singulière base *«logistique»* de la communication-marketing de Vivien SA.

Balade en bateau

Parmi les invités que M. Botton a mentionnés dans sa réponse au fisc figure assez régulièrement M. Robert Cassié, qui, de 1979 à 1986, fut président du Conseil central des pharmaciens d'officine auprès du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, dont il resta membre du bureau national jusqu'en 1991. En août 1986, selon le document de Vivien, un bateau aurait ainsi été loué durant trois jours, pour 24 349 francs, à l'intention de M. Cassié et de M. Georges Saint-Pastou, copropriétaire d'une officine à Montpellier *« où l'on vend le plus de parapharmacie pour le sud de la France »* qui a été réaménagée deux fois en quatre ans. Si M. Pastou se souvient cette balade, M. Cassié affirme, lui, n'avoir *« jamais fait de bateau »*. Le mois précédent, les mêmes passent un week-end au Grand Prix du Castellet pour 42 915 francs. *« Ces contacts avec M. Cassié permettaient d'avoir, tous les mois, un état récapitulatif mentionnant les cessions, les licences et les projets refusés »*, argumente M. Botton auprès du fisc.

Toujours à propos du président du Conseil central des pharmaciens, le document de Vivien souligne qu'il *« cautionnait et aidait la société Vivien en toute légalité sur l'ensemble des dossiers de l'entreprise à l'Ordre des pharmaciens »*. L'argument est invoqué pour justifier l'achat par Vivien pour 5 000 francs de chocolats offerts aux secrétaires de l'Ordre.

Dans le même esprit, une soirée avec Yves Mourousi, facturée 7 383 francs en 1989, aurait permis, selon M. Botton, de *« créer un climat très favorable auprès des journalistes du* Moniteur des pharmaciens, *principal support de toutes communications avec les pharmaciens, et d'obtenir ainsi du rédactionnel »*. Enfin, lors de la création, *en juin 1985*, de la société Télé Santé qui devait installer 1 490 moniteurs vidéo en *leasing* dans autant d'officines – afin de diffuser des informations d'éducation sanitaire, que M. Botton espérait, en vain, pouvoir entrecouper de publicités, – M. Cassié fut largement consulté. L'opération capota pour *une affaire de cautionnement* et la Banque régionale de l'Ain, admettant être en partie *« responsable de l'échec de la réalisation du dossier »*, devait consentir un abandon de créance de 1,7 million de francs sur un découvert de 3,2 millions.

Président du Conseil national de l'ordre depuis 1983, M. Jean Brudon n'est *« pas choqué »* par des *relations qui*, dans le cadre de Télé Santé, consistaient, à sa connaissance, à *« veiller à la compatibilité du projet avec la déontologie professionnelle »*. M. Brudon, par ailleurs adjoint au maire de Neuville-sur-Saône (Rhône), connaît M. Botton de très longue date – *« sa grand-mère était ma cliente »*, confie cet ancien pharmacien d'officine – mais ne souhaite pas s'épancher sur le sujet. *« J'ai toujours pensé que ça finirait mal »*, lâche-t-il, en assurant qu'un jour il a *« refusé de monter dans la Rolls »* de Pierre Botton. Dans ses justificatifs fiscaux, M. Botton fait pourtant état, le 30 septembre 1986, d'un *« déplacement avec MM. Cassié et Brudon »* qui lui aurait coûté 5 264 francs.

Ces sommes deviennent dérisoires si on les compare aux préjudices financiers que risquent de subir les dizaines de pharmaciens qui ont investi dans les sociétés Alpha et Beta finances, du groupe Botton. Ces deux SA «de capitalisation», dont M. Charles Giscard d'Estaing – aujourd'hui inculpé d'abus de biens sociaux et de faux et usage, – fut un temps le PDG, ont recueilli les investissements de *nombreux pharmaciens* par le biais de participations s'élevant à 250 000 francs.

Leurs créations, en 1989 et 1990, devaient être suivies de celles de *Delta et Gama finances* pour constituer la «compagnie générale d'investissement» qui aurait été la branche financière de Boisson SA, aménageur de pharmacies. Alpha disposait d'un capital social de 7,6 millions de francs (constitué à 60 % par des pharmaciens) et Beta avait un capital de 2,8 millions de francs (*provenant presque exclusivement* des officines). Les résultats de l'exercice *1991* pour cette seconde société – plus de 6 millions de francs de pertes pour un chiffre d'affaires de 43 000 francs – disent assez l'ampleur de la banqueroute.

Les investisseurs ont pu être impressionnés par la réputation de *prospérité* de la branche dialyse du groupe Botton (Regina SA et Regina SARL *qui exploitent un* centre de traitement des affections rénales et pulmonaires à Hauteville, dans l'Ain). Malgré les dispositions restrictives imposées par la carte sanitaire, ce pôle dialyse restait porteur de perspectives de *développement. Ainsi, au cours de* 1992, le groupe Botton a-t-il obtenu du ministère de la santé deux autorisations d'ouverture. L'une concernait une implantation dans la région parisienne, l'autre la création d'un centre de dialyse à Figanières (Var). Ces deux autorisations ont été cédées à la Compagnie générale de *santé clinique*, filiale de la Compagnie générale des eaux, dans le courant du mois d'octobre.

Les pharmaciens actionnaires spoliés seront certainement bientôt entendus par les enquêteurs, dans le cadre de l'instruction menée par M. Philippe Courroye à Lyon. Mais, pour l'heure, aucun d'eux n'a manifesté l'intention de se constituer partie civile.

ROBERT BELLERET

SCIENCES

Autorisée par le ministère de la recherche

L'utilisation d'un fichier d'une banque de sperme par une équipe du CNRS suscite une polémique

A qui appartiennent les fichiers d'*une banque de sperme*? Peut-on étudier de manière comparative les capacités intellectuelles des enfants nés après IAD (insémination artificielle avec donneur) sans obtenir de manière explicite l'aval de leurs « parents » ? L'intérêt de la recherche scientifique prime-t-il sur le respect du secret médical ? Telles sont les principales questions que soulève une enquête publiée par *l'Express* (daté du 17 décembre) qui a amené les responsables du CNRS à organiser en urgence, mercredi 16 décembre, une conférence de presse.

L'équipe concernée est celle que dirige le professeur Pierre Roubertoux (URA 1294, CNRS), constituée de deux chercheurs de renom (M. Michel Duyme et M[me] Christiane Capron). Elle s'intéresse notamment aux liens pouvant exister entre performances intellectuelles et environnement, cherchant à faire la part dans ce domaine controversé entre l'inné et l'acquis. Après un premier et remarquable travail *sur des enfants adoptés* (1), ces chercheurs ont souhaité poursuivre leurs études en utilisant, comme « modèle expérimental », les enfants nés après IAD afin de comparer les performances intellectuelles de ces derniers avec celles des *autres enfants de la fratrie*. Cette étude offrait également l'opportunité d'étudier les hypothétiques effets de la conservation par congélation des spermatozoïdes sur le devenir des enfants ainsi conçus.

L'équipe du CNRS entra ainsi en contact avec le docteur Sacha Geller (Marseille), créateur en 1973 d'une banque de sperme – le CEFER – contestée car n'appartenant pas à la fédération nationale des CECOS et ne partageant pas les mêmes règles éthiques que celle-ci. Le docteur Geller confia aux chercheurs une liste de ses patientes ayant eu recours avec succès à l'IAD. *« Parallèlement, j'ai écrit à 500 ou 600 de mes patientes, pour leur demander un accord de principe quant à leur participation à une étude sur le développement des enfants. J'estime qu'il n'y a pas eu ici violation du secret médical »*, nous a-t-il expliqué.

« Nous n'avons pas, comme on nous en accuse aujourd'hui, détourné un registre ultra-confidentiel, nous a pour sa part expliqué le professeur Roubertoux. *Nous avons par ailleurs obtenu toutes les autorisations nécessaires. Ce travail était financé dans le cadre d'un contrat avec le ministère de la recherche. Nous avons obtenu l'aval du comité d'éthique du CNRS et celui de toutes les autorités de l'éducation nationale. L'anonymat des familles est, je l'affirme, garanti de manière absolue. »*

« Il y a à l'évidence rupture du secret professionnel », nous a déclaré le docteur Marie-Odile Alnot, secrétaire générale de la fédération nationale des CECOS. *Pour notre part, nous respectons totalement ce secret, même lorsque des juges nous demandent, en cas de procédure de divorce, de révéler l'identité du couple ayant eu recours à une IAD. »*

L'une des questions soulevées par cette affaire est celle de l'information et du consentement éclairé des familles concernées. Sur ce point, l'équipe du CNRS reconnaît qu'elle n'a pas, notamment pour des raisons méthodologiques, *« singularisé »* les enfants conçus par IAD. En d'autres termes, les familles concernées (40 couples au total) ne connaissaient pas l'objet précis de l'étude qui semblait s'adresser *a priori* à l'ensemble de la classe où était scolarisé leur enfant. Une autre question est celle de la fonction et du rôle joué dans ce domaine par le Comité national d'éthique. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas été saisi ? Toute la question est de savoir si les recherches en psychologie font ou non partie des «sciences de la vie» et si ces travaux s'inscrivent dans le champ de la loi Hurriet sur l'expérimentation chez l'homme.

Ces questions essentielles n'ayant pas pour l'heure obtenu de réponse, l'équipe du CNRS, qui souhaitait réunir un plus grand nombre de familles pour mener à bien son travail pourra-t-elle continuer ses recherches ?

JEAN-YVES NAU

(1) Ce travail avait été analysé dans «le Monde Sciences-Médecine» du 22 août 1989.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Les accusés du meurtre de Céline Jourdan devant la cour d'assises de l'Isère

Des plaidoiries contre la « haine »

A la veille du verdict, au procès des deux accusés du viol et du meurtre de Céline Jourdan commis le 26 juillet 1988 à La Motte-du-Caire, la parole a été donnée, mercredi 16 décembre, aux avocats de la défense qui ont plaidé pour Didier Gentil et Richard Roman. La veille, l'avocat général avait abandonné l'accusation contre Richard Roman, avant de demander la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de trente ans, contre Didier Gentil.

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Quand l'accusation a disparu, le doute, qui était l'ami de la défense, devient son ennemi. En changeant de sens, il s'est perverti. Cela, Mᵉ Henri Leclerc ne peut le tolérer. Au-delà de la vérité judiciaire, de l'acquittement, l'avocat veut que soit reconnue la vérité tout court. Il lui faut donc tout dire. *« Ecoutez ! vous qui connaissez le dossier »*, clame Mᵉ Leclerc en s'adressant *au jury. Et il lit la presse parue au* lendemain de l'arrestation de Didier Gentil et de Richard Roman.

Déjà, cette presse parle de « drogue » et de *« secte »*, de *« preuves matérielles »*, et un gendarme d'un *« être illuminé »*. Et les articles sont remplis de détails présentés comme des certitudes, manifestement donnés par les gendarmes. *« Voilà l'ambiance dans laquelle nous étions »*, explique l'avocat en comprenant la réaction de la famille de Céline devant l'étalage de tant d'abjections présentées sans la moindre réserve.

« Mais qui a donc dit à cette famille que Roman était revenu sur ses aveux le premier jour ? » Personne. Car les esprits surchauffés s'en désintéressaient. *« C'est le délire, les injures et les petits cercueils qui commencent à arriver au courrier. La presse a failli comme la justice peut faillir. L'important, c'est de chercher toujours plus de justice dans la justice et plus de vérité dans la presse. »* Plus tard, ce sera la reconstitution, si maladroitement organisée que Mᵉ Leclerc sera molesté à La Motte-du-Caire. *« Nous comprenons que la douleur se transforme en haine,* admet l'avocat. *Je sais que, quoi qu'il arrive, je ne parviendrai jamais à convaincre ceux que je voulais convaincre, ceux qui, depuis quatre ans et demi, continuent à masquer la douleur derrière la colère, car la haine soulage la douleur. »*

« L'oralité des débats a introduit le doute »

Mais il faut parler de l'accusation, même si elle s'est effacée. Il faut parler du dossier, et Mᵉ Leclerc le décortique sans chercher à contourner le principal écueil. Au contraire, c'est sur les aveux de Roman qu'il axe l'essentiel de sa plaidoirie. Il rappelle ces procès gravés dans les annales judiciaires où l'on a cru à des aveux précis, détaillés, circonstanciés, jusqu'au moment où le véritable auteur du crime a été arrêté. Il rappelle le climat de haine qui a suivi la découverte du corps de la petite Céline. *« Monsieur le procureur Weisbuch, je vous en veux d'avoir confié à des hommes bouleversés la responsabilité d'interroger Roman. Monsieur le procureur Weisbuch, je vous en veux de l'avoir laissé seul avec le chef Ramette »*, hurle Mᵉ Leclerc.

L'avocat s'appuie sur les propres déclarations des gendarmes, affirmant dans un procès-verbal : *« Il* (Roman) *a constamment buté sur des détails (...). Il s'est basé sur des éléments recueillis lors de la reconstitution pour préciser ses aveux. »* Et en rassemblant les différentes déclarations de Roman aux enquêteurs, Mᵉ Leclercq constate : *« Ce que ne savent pas les gendarmes, il ne le dit pas, et ce que savent les gendarmes, il le dit. »* Il relève enfin que les aveux sont remplis *d'erreurs pour en déduire : « Non seulement ses aveux ne tiennent pas debout, mais ils prouvent son innocence. »*

Tout semble avoir été dit, et s'il restait quelques fissures dans le raisonnement, Mᵉ Muriel Brouqué les avait déjà colmatées une à une, dans une plaidoirie étayée comme une démonstration mathématique. Elle dit : *« A chaque fois, quand quelqu'un a analysé les choses, l'oralité des débats a introduit le doute, puis la conviction. »* Une évidence, dans ce procès, que Mᵉ Alain Molla avait déjà soulignée. *« Ici, on a pu tout dire »*, se rassurait l'avocat de la défense, par comparaison avec l'époque des faits, où *« on s'est livré à une diabolisation méthodique, enfantée par l'appareil judiciaire et orchestrée par l'opinion publique avide de monstres »*.

Pendant ces plaidoiries, Didier Gentil est resté immobile, le regard toujours fixe. Et si, pour la première fois, son visage s'empourpre, avant de disparaître derrière la cloison du box, c'est parce que son avocat, Mᵉ François Saint-Pierre, parle de lui. Lui qui aurait tout fait : le viol, le meurtre de Céline et la dénonciation d'un innocent. Curieusement, Mᵉ Saint-Pierre accepte cette logique de l'audience. Alors que son confrère, Mᵉ Henri Juramy, *visibement irrité, murmure sur* son banc, Mᵉ Saint-Pierre plaide pour celui qui avait dit : *« Je ne sais pas si je suis vraiment Gentil Didier »* et qui n'a pas d'autre langage que les phrases empruntées aux autres.

« Aucune circonstance atténuante ? »

Mᵉ Saint-Pierre a compris Gentil et il parvient à le faire comprendre à cette salle bondée qui écoute, médusée, des mots que, il y a quelques mois encore, personne n'aurait voulu entendre. Il parle de cet homme qui écoute les gendarmes quand ils évoquent le nom de Richard Roman : *« Il a pris dans le regard des gendarmes ce qu'ils attendaient de lui. »*

Mais il parle aussi de cet homme, violé dans son enfance, pour dire : *« Lorsqu'un enfant comme lui, qui a été abandonné, lâché, placé de foyer en foyer, n'a pas reçu un brin d'éducation, et qu'il commet le crime le plus abominable soit-il, est-il possible de dire qu'il n'a aucune circonstance atténuante ? »* En tenant ce discours, Mᵉ Saint-Pierre s'était réjoui que cette enceinte, la cour d'assises, soit un *« lieu extraordinaire de liberté »*. Les débats l'ont montré, mais la formule restera vide de sens tant qu'il sera possible de voir un avocat, Mᵉ Leclerc ou un autre, quitter un palais de justice sous la protection de la police.

MAURICE PEYROT

HISTOIRE

Les suites de l'expédition de 1987

Les objets récupérés dans le « Titanic » seront restitués aux descendants des victimes

L'Etat français est prêt à restituer aux ayants droit des propriétaires d'origine 200 lots d'objets personnels remontés du *Titanic*, comme l'a annoncé M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, le 15 décembre à Paris.

L'expédition Titanic 87, organisée par la société de droit français Taurus International, financée par la société américaine Titanic Ventures et réalisée avec le concours technique de l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer (IFREMER), avait permis, entre le 25 juillet et le 9 septembre 1987, de remonter 1 800 objets de l'épave du paquebot qui avait coulé dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, entraînant 1 490 personnes dans la mort, 711 en réchappant. Nombre de ces objets ont été traités par électrolyse ou électrophorèse dans les installations d'EDF de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

D'épineux problèmes juridiques

Les 1 800 objets remontés ont été répartis en 332 lots : 132 faisant partie du paquebot ou indispensables à son fonctionnement d'hôtel flottant, et 200 rassemblant des objets personnels ayant manifestement appartenu aux passagers. Ce sont ces 200 lots que l'Etat propose de restituer.

Les objets remontés de l'épave ont posé d'épineux problèmes juridiques. Pour les objets dont on peut dire qu'ils ont fait partie du *Titanic*, les assurances, les compagnies ou les ayants droit ont renoncé à toute revendication. Pour les objets personnels, la France a décidé d'ouvrir la procédure permettant *« à toute personne estimant avoir des droits sur lesdits objets de les faire valoir en vue d'en recouvrer la propriété »*. L'avis en a été publié le 15 décembre 1992 dans *The Times* (de Londres), *The New York Times*, dans trois journaux français (*Ouest-France*, *la Liberté du Morbihan* et *le Télégramme de Brest*).

La procédure légale est un peu compliquée mais ses modalités sont obligatoires. Dans le délai de trois mois courant à partir du 15 décembre 1992, les ayants droit doivent envoyer une lettre de réponse, la liste des objets soumis à revendication et le formulaire de demande de restitution. Le dossier doit impérativement comporter la preuve des droits de propriété. En outre, l'éventuelle restitution sera assortie d'une contribution aux frais de récupération des objets (récupération et traitement ont coûté environ 30 millions de francs...).

Deux listes (l'une concernant les objets photographiés, l'autre les objets non photographiés) et le catalogue des objets photographiés peuvent être consultés à Washington, à Londres et à Lorient (1). Les objets, qui sont gardés sous scellés dans un entrepôt des douanes françaises, ne peuvent être vus. Tous les objets qui ne seront pas restitués deviendront la propriété de Titanic Ventures qui s'est engagé à ne pas les vendre et à ne pas en faire une exploitation commerciale.

YVONNE REBEYROL

(1) Ce catalogue se trouve aux ambassades de France à Washington et à Londres ainsi qu'au quartier des affaires maritimes de Lorient, 88, avenue de la Perrière, 56321 Lorient Cedex BP 2143 où doivent être envoyés les dossiers de demande. On peut aussi obtenir des renseignements auprès de ces trois organismes et du secrétariat d'Etat à la mer, direction de la flotte de commerce, 3, place de Fontenoy, 75007 Paris.

En Guadeloupe

Deux ans de prison ferme requis contre le maire de Baie-Mahault

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Le procureur de la République de Fort-de-France a requis, lundi 14 décembre, deux ans de prison ferme, dix ans de privation des droits civils et politiques et une amende de 1 million de francs contre M. Edouard Chammougon, maire divers droite de Baie-Mahault, ancien député apparenté RPR, conseiller général et vice-président du conseil régional de la Guadeloupe, poursuivi pour corruption.

D'autre part, une peine de deux ans de prison avec sursis et une amende de 320 000 F ont été requises contre M. Maurice Komla, un promoteur immobilier qui avait reconnu avoir versé, en 1977, 100 000 F en espèces et deux chèques de 30 000 F à M. Chammougon en contrepartie de la délivrance d'un permis de construire pour un lotissement de cinquante-deux maisons individuelles sur un terrain cédé par la commune de Baie-Mahault. Le tribunal correctionnel de Fort-de-France a mis son jugement en délibéré au 25 janvier.

Le « sens de la famille »

M. Chammougon est également l'objet d'une plainte pour détournement de fonds et de deniers publics par comptable public, escroquerie, déposée le 5 novembre dernier par le Crédit industriel et commercial (CIC), qui s'est constitué partie civile et espère se faire ainsi rembourser l'emprunt de 45 millions de francs qu'il a consenti en 1989 à la commune de Baie-Mahault (quinze mille habitants) pour la construction d'une usine de traitement des ordures qui n'a toujours pas été construite. Cette somme a été, dès le déblocage de l'emprunt, réaffectée à des dépenses d'investissement sans rapport avec l'objet initial et à des dépenses de fonctionnement du budget communal, qui s'élève à 300 millions de francs et qui accusait, en juin dernier selon la chambre régionale des comptes, un déficit de 205 millions.

Ces derniers mois, M. Chammougon a été mis en cause à plusieurs reprises par la presse locale, qui a notamment publié des documents comptables municipaux dont il a reconnu l'authenticité et qu'il a justifiés par son *« sens de la famille »* (*le Monde* du 15 juillet). Le rapport d'enquête en possession du parquet depuis la mi-novembre mentionne l'existence d'un « trou » de 4,2 millions de francs dans les comptes de la société d'économie mixte municipale de Baie-Mahault, indique qu'une somme de 500 000 F aurait été « puisée » dans les comptes de l'office municipal des sports et de la culture et affirme qu'une Renault 25 aurait été offerte à M. Chammougon par une entreprise en relation d'affaires avec sa municipalité.

Une première enquête préliminaire, effectuée en juillet à la demande du parquet de Pointe-à-Pitre à la suite des difficultés financières d'une clinique en construction, a déjà mis en cause le maire de Baie-Mahault pour la perception d'une somme de 380 000 F en espèces.

Le RPR a assuré, jeudi 10 décembre à Paris, que le maire de Baie-Mahault *« n'était qu'apparenté au groupe RPR de l'Assemblée nationale »* entre 1986 et 1988. En mars dernier, il a été élu en deuxième position sur la liste que Mᵐᵉ Lucette Michaux-Chevry, ancien secrétaire d'Etat, membre de la direction nationale du RPR et président sortant du conseil régional, conduisait aux élections régionales qui viennent d'être annulées par le Conseil d'Etat (*le Monde* du 7 décembre).

EDDY NEDELJKOVIC

Nommée au Conseil d'Etat

Mᵐᵉ Burguburu quitte le secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature

Mᵐᵉ Danièle Burguburu, nommée mercredi 16 décembre conseiller d'Etat, quitte le poste de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui lui avait été confié en 1981 par M. François Mitterrand. Une telle stabilité à ce poste est exceptionnelle : depuis le début de la Vᵉ République, le CSM, dont la mission est de garantir l'indépendance de la magistrature, n'avait jamais connu un secrétaire général d'une telle longévité.

Née le 16 août 1944 à Toulouse, Mᵐᵉ Burguburu, fille de M. Raoul Combaldieu, ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, a été intégrée à la magistrature le 2 novembre 1979. Avocate de formation, elle a été nommée substitut au service de documentation et d'études de la Cour de cassation, avant d'être affectée auprès du procureur général de cette juridiction. Lors de sa nomination au secrétariat du Conseil supérieur de la magistrature, en 1981, elle était la troisième femme à occuper ce poste : la première était Mᵐᵉ Simone Veil, secrétaire du CSM de 1970 à 1974, la seconde Mᵐᵉ Nicole Pradain, de 1979 à 1981.

Ce poste est extrêmement sensible, puisque le CSM est chargé de faire des propositions pour la nomination des hauts magistrats de la Cour de cassation, des premiers présidents de cour d'appel et de donner un avis sur toutes les nominations de magistrats du siège. A ce poste, Mᵐᵉ Burguburu avait connu une tempête lors de l'affaire dite des *« plombiers »* du CSM. En 1987, deux gendarmes à la retraite avaient été surpris par des gardiens de la paix alors qu'ils s'apprêtaient à installer une écoute téléphonique sur la ligne de l'huissier du CSM, M. Yves Lutbert. A la faveur de cette affaire rocambolesque – M. Lutbert ajoutait de la mort-aux-rats à la réserve de thé du CSM et écrivait des lettres de menaces au secrétariat, – des notes confidentielles adressées à M. Mitterrand, dans lesquelles Mᵐᵉ Burguburu portait des appréciations sur la carrière et le comportement de certains hauts magistrats, avaient été rendues publiques. Le successeur de Mᵐᵉ Burguburu sera nommé par M. Mitterrand, qui proposait, dans son projet de révision constitutionnelle, une réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

A. C.

SOCIÉTÉ

Les difficultés de l'application de la législation sur le tabagisme

Mme Bredin propose une dotation de 400 millions de francs pour les sports mécaniques

La Fédération internationale de motocyclisme (FIM), qui doit publier le calendrier de son championnat du monde de vitesse, jeudi 17 décembre, a annoncé dans un communiqué publié mercredi 16, l'annulation du Grand Prix de France, prévu le 18 juillet 1993 sur le circuit du Castellet (Var), *« suite à la décision du gouvernement français d'appliquer une législation antitabac »*. Cette mesure aurait été prise à la demande des cigarettiers *qui parrainent les principales écuries*. Selon M. Jean-Pierre Mougin, président de la Fédération française de motocyclisme (FFM), les cigarettiers auraient estimé qu'ils perdraient *« du temps et de l'argent »* à repeindre les motos, les camions et les voitures pour les cinq jours passés en France.

Cette annulation pourrait toutefois être remise en cause après l'annonce par Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, de la création d'une dotation spéciale d'environ 400 millions de francs, décidée mercredi 16 décembre par le gouvernement, afin de *« compenser les financements perdus pour tous les sports qui bénéficient de la publicité sur le tabac »*.

« Le gouvernement étudie une solution qui soit un point d'équilibre entre la protection de la santé, la lutte contre les excès du tabac et l'avenir des sports mécaniques en France », a indiqué la ministre lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale. A cet effet, le gouvernement proposera à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans le cadre de la loi de finances rectificative de 1992, un amendement augmentant le budget du ministère de la jeunesse et des sports d'un crédit, prélevé sur les recettes des ventes de tabac, de 400 millions de francs.

Le ministre de la jeunesse et des sports a aussi rappelé l'amendement présenté par le gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale afin de permettre les retransmissions télévisées des compétitions organisées dans les pays où la publicité en faveur du tabac est autorisée (*le Monde* daté 6-7 décembre). *« Cette mesure législative, sans doute améliorée en seconde lecture, apporte d'ores et déjà des garanties suffisantes et permettra l'organisation en France des grandes courses automobiles et motocyclistes »*, estime le ministre.

A la suite de cette déclaration, la FFM a indiqué qu'elle ferait son possible pour que le Grand Prix de France soit rétabli. *« Dans la mesure où cet amendement serait effectivement voté par le Parlement et, où, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays européens (Grande-Bretagne et Allemagne), les machines pourraient courir sous leurs couleurs habituelles, mais en occultant le nom du cigarettier »*, la FFM estime que *« les conditions paraissent réunies pour que la FIM puisse revenir sur sa décision de supprimer du calendrier 1993 le Grand Prix de France moto »*.

G. A.

Les réglementations européennes

L'amendement à la loi Evin, voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 5 décembre, sur proposition du gouvernement, prévoit d'autoriser en France la retransmission télévisée des épreuves organisées dans des pays où la publicité pour le tabac est permise, jusqu'à ce qu'intervienne une réglementation européenne. Or toutes les directives communautaires sur la publicité et le sponsoring des marques de tabac proposées ces dernières années par la Commission des affaires sociales ont été repoussées par le Conseil européen de la santé qui réunit les ministres concernés.

L'Allemagne, le Danemark, la Grande-Bretagne, la Grèce et les Pays-Bas se réfèrent au principe de subsidiarité pour rejeter une réglementation ou une législation européennes auxquelles ils préfèrent des *« voluntary agreements »* (accords) négociés à avec les industries du tabac.

Des douze pays de la Communauté économique européenne, seuls la France, l'Italie et le Portugal disposent de lois interdisant la publicité pour le tabac. La législation portugaise fait toutefois une distinction entre la publicité et le sponsoring, afin de ne pas nuire à l'organisation des grandes épreuves comme le Grand Prix de formule 1 à Estoril et le Rallye, dont les retombées sont jugées primordiales pour le tourisme (1). En Italie, la loi n'autorise pas la pose de panneaux publicitaires pour le tabac dans les enceintes sportives comme les circuits, mais les écuries, les voitures et les pilotes ne sont pas concernés par ces interdictions.

Des seize Grands Prix (ou quinze si le retrait du Grand Prix de France est définitif) figurant au programme du Championnat du monde de formule 1, deux entraînent des contraintes pour les écuries ou les pilotes. En Allemagne, le *« voluntary agreement »* négocié avec les autorités interdit sur les circuits la mention d'entreprises ou de produits du tabac. En revanche, l'image, l'emblème et les couleurs de ces entreprises peuvent figurer sur les véhicules de course et d'accompagnement, ainsi que sur les combinaisons des pilotes. La publicité pour le tabac est autorisée en Allemagne dans les cinémas, dans la presse et sur les panneaux d'affichage, en dehors des sites sportifs.

En Grande-Bretagne, le *« voluntary agreement »* négocié avec le ministère de la santé autorise, sur les circuits, que l'emblème, l'image ou la marque d'entreprises ou de produits du tabac figurent sur les panneaux d'affichage et les objets publicitaires, à condition qu'ils soient assortis d'un message sanitaire. Le nom, l'emblème ou le logo sont admis pendant les essais sur les véhicules de course ou d'accompagnement et sur les combinaisons des pilotes, mais le nom ou la marque du produit doit disparaître pour les courses. La publicité pour le tabac est autorisée dans la presse et par voie d'affichage.

Concrètement, à l'occasion des Grands Prix d'Allemagne et d'Angleterre, les inscriptions de Camel et de Gitanes blondes n'apparaissent pas sur les combinaisons des pilotes ou les véhicules, mais le dromadaire bleu sur fond jaune et les danseuses gitanes évoluant au milieu des volutes de fumée sont considérablement grossis. Le subterfuge est plus subtil sur les deux McLaren où l'inscription « Marlboro » sur l'aileron arrière est remplacée, dans un graphisme rigoureusement semblable, par McLaren pour que, la vitesse et l'accoutumance aidant, les spectateurs ne remarquent pas le changement.

GÉRARD ALBOUY

(1) M. Cesar Torres, président de la Fédération portugaise du sport automobile, a ensuite été nommé ministre du tourisme.

Le poids financier de la publicité pour les cigarettes dans la presse

La campagne publicitaire en faveur des cigarettes Peter Stuyvesant, qui dépend du groupe Rothmans International-France, publiée dans *le Figaro* et *Libération* du 15 décembre et refusée par *le Monde* (*le Monde* du 16 décembre), a été décidée vendredi 11 décembre.

Mme Judith Devries, chef de produit chez Peter Stuyvesant et responsable de l'opération, invoque deux raisons de calendrier à cette urgence : l'application du décret, le 1er novembre, de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics et celle, fixée au 1er janvier 1993, de la loi Evin sur l'interdiction de publicité en faveur du tabac dans les médias. *« Compte tenu de ces deux dates, nous avons voulu à la fois faire sourire et jouer sur la liberté de fumer ou de ne pas fumer, en déclinant alternativement à la « une » de la moitié des exemplaire. des journaux choisis deux couleurs représentatives de la marque – bleu et beige-orange, – en plus du message contenu dans les pages »*, explique Mme Devries. Mais elle se défend de toute action de lobbying, *« notre campagne s'adressant au grand public et non aux décideurs »*.

Le quotidien se prêtait judicieusement à ce type de publicité événementielle, *« puisqu'on consomme de la presse quotidienne comme du tabac, et parfois ensemble »*, note-t-elle. La campagne a volontairement élu un nombre limité de supports, *le Figaro*, *Libération* et *le Monde*, en raison des capacités de leurs imprimeries à résoudre les difficultés techniques de cette campagne. Le coût de celle-ci, finalement circonscrite aux seuls *Figaro* et *Libération*, se situerait entre quatre et cinq millions de francs.

Le tabac a longtemps été une des ressources importantes de la presse écrite, et surtout de la presse périodique. Il est vrai que les autres médias – télévision, affichage, radio – lui sont interdits et que le cinéma ne peut faire que de la publicité « indirecte » (briquets, agences de voyages liées à des fabricants de tabac, etc.). Selon l'Union des annonceurs (UDA), les fabricants de tabac ont investi 245,4 millions de francs en 1991 dans la presse nationale et 7,6 millions dans la presse quotidienne régionale et la presse agricole. Ces chiffres sont toutefois en baisse par rapport à 1990, proximité de la loi Evin oblige.

L'an dernier, la SEITA et Philip Morris se situaient aux cinquième et septième rangs des annonceurs investissant dans la presse, selon la SECODIP. *« La loi Evin est plus contraignante pour la presse écrite que ne le sera la future loi Sapin ; beaucoup de titres vont souffrir et cela va freiner les lancements de nouveaux journaux, pour lesquels l'alcool et le tabac répondaient traditionnellement présent »*, affirme M. Michel Vidal-Subias, directeur de la publicité de *Libération*. Récemment, afin de pallier ce déficit à venir, le Syndicat de la presse parisienne (SPP) avait demandé à l'ancien ministre de la communication, M. André Santini, député UDF des Hauts-de-Seine, d'introduire un amendement à la loi Evin autorisant la publicité dans la presse pour les tabacs légers (moins de douze milligrammes de goudron). Mais « l'amendement Santini » a été repoussé.

YVES-MARIE LABÉ

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Transports, bourses...

Nouvelles mesures d'aide sociale aux étudiants

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a annoncé, mercredi 16 décembre, à l'occasion d'une table ronde avec quatre organisations syndicales, de nouvelles mesures en faveur des étudiants, notamment ceux de la région parisienne.

Attendue depuis plusieurs mois, la réunion entre le ministère de l'éducation nationale et les organisations étudiantes signataires, au mois de mars 1991, du plan social s'est tenue, mercredi 16 décembre, rue de Grenelle. Elle a permis aux représentants de quatre syndicats étudiants (1) – l'UNEF, qui n'avait pas signé ce texte en mars 1991, n'a pas été conviée, malgré les protestations de ses dirigeants – d'établir un bilan de la politique sociale du gouvernement en faveur des étudiants.

En matière de restauration universitaire, de construction de logements pour les étudiants et de développement des bibliothèques, l'ensemble des participants, notamment le CELF, a reconnu que le gouvernement et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) avaient tenu leurs promesses.

Les syndicats d'étudiants n'ont d'ailleurs pas réclamé le retour à la parité avec l'Etat sur le ticket de restaurant universitaire, du fait des efforts réalisés depuis deux ans.

En revanche, les autres mesures du plan social (prêts bancaires préférentiels, transports, maisons de l'étudiant) ont fait l'objet de nombreuses critiques. M. Jack Lang a toutefois mis du baume au cœur des représentants étudiants en annonçant un certain nombre de mesures nouvelles. Ainsi, le ministre a reconnu que *«l'on pouvait faire plus»* dans le domaine des transports.

Le plan social prévoyait, en effet, la mise en place d'une *«carte orange étudiante»* en Ile-de-France. Son coût, 130 millions de francs par an au minimum, s'était révélé dissuasif (*le Monde* du 1er octobre). *«Les négociations avec le conseil régional d'Ile-de-France, la Ville de Paris et la RATP n'ont pas abouti»*, a reconnu M. Lang.

Le ministre de l'éducation nationale a donc décidé de donner un coup de pouce (évalué à une cinquantaine de millions de francs) aux étudiants de la région parisienne. Les 43 000 boursiers d'Ile-de-France verront le montant de leur allocation mensuelle majoré de 100 francs dès la rentrée 1993, afin de couvrir, en partie, leurs frais de transport, deux fois supérieurs au reste de la France, selon les estimations.

En outre, la distance entre le domicile et le lieu d'étude, donnant droit à un point de charge supplémentaire dans le calcul des bourses, sera réduite de 300 à 250 kilomètres. Le coût de cette mesure est évalué à 40 millions de francs. Enfin, pour aider à la *«structuration du milieu étudiant»*, les crédits à la formation des élus seront doublés pour l'année 1992-1993, atteignant 6 millions de francs.

L'échec des prêts

Autant de propositions approuvées par les organisations étudiantes. Celles-ci, en revanche, demeurent réservées sur les prêts étudiants, dont l'échec est patent (*le Monde* du 15 décembre). Une réunion entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'économie et des finances, l'Association française des banques et les représentants étudiants devrait se tenir en janvier pour chercher une solution. L'UNEF-ID, opposée à ce mode de financement des études, a annoncé qu'elle n'y participerait pas.

D'autre part, l'objectif de 25 % de boursiers en 1995 annoncé par le plan social est loin d'être réalisé. En dépit de l'effort du gouvernement, qui a fait passer, en dix ans, le taux de boursiers dans l'enseignement supérieur de 10 % à 18 %, ce pourcentage ne serait atteint qu'en 1998. *«Nous attendions une véritable politique d'aide aux étudiants, pas un replâtrage»*, a déclaré, *«déçu»*, M. Arnaud Hurel, délégué national adjoint de l'UNI.

Quant aux Maisons de l'étudiant, elles vont faire l'objet d'une charte afin d'éviter qu'elles ne soient détournées de leur mission initiale. Un «label» sera décerné et les opérations qui ne seront pas validées ne pourront être dénommées ainsi. M. Philippe Touzeau-Menoni, président de la FAGEM, réservé sur ces établissements, a déclaré qu'il ne devrait pas signer ce texte. Enfin, M. Lang a proposé un rendez-vous social annuel aux participants, qui se tiendrait régulièrement au mois de décembre. Tous ont salué cette initiative. Reste à savoir si l'UNEF sera désormais admise dans ces discussions.

MICHÈLE AULAGNON

(1) L'UNEF-ID (indépendante et démocratique), le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF), l'Union nationale interuniversitaire (UNI) et la Fédération des associations générales des étudiants et monodisciplinaires (FAGEM).

□ **M. Christophe Borgel, président de l'Observatoire de la vie étudiante.** – M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a nommé, mercredi 15 décembre, M. Christophe Borgel président de l'Observatoire de la vie étudiante. Il remplace M. Etienne Trocmé, dont le mandat était arrivé à terme, à la tête de cet établissement, que le ministre a appelé à devenir *«réellement la haute autorité morale de la vie étudiante»*. Né le 3 septembre 1963 à Poitiers (Vienne), M. Borgel a été président de l'UNEF-ID (indépendante et démocratique) de mars 1988 à novembre 1991.

□ **Le RPR fustige *«la démagogie»* des propositions de M. Jack Lang sur le baccalauréat.** – MM. Armel Pécheul, secrétaire national du RPR chargé de l'enseignement supérieur et Alain Carignon, délégué général chargé de l'éducation, manifestent leur opposition aux mesures de rénovation du baccalauréat annoncées mardi 15 décembre (*le Monde* du 16 décembre). Pour M. Pécheul, *«l'étalement du bac sur cinq ans n'a d'autre objectif que dissimuler plus encore l'échec scolaire et les chiffres réels du chômage»*. M. Carignon, pour sa part, estime *«qu'avec l'instauration d'un système d'unités capitalisables ouverts aux seuls redoublants (...), le ministre de l'éducation nationale prend le risque de l'instauration d'un baccalauréat à deux vitesses»*.

□ **Création d'un nouveau syndicat d'instituteurs et professeurs de collège.** – Les militants de l'ancien Syndicat national des instituteurs (SNI-PEGC) qui avaient refusé de rejoindre le Syndicat des enseignants créé en juin dernier et de demeurer dans la Fédération de l'éducation nationale (FEN), lors du congrès de Perpignan, le 6 décembre, ont fondé, mercredi 16 décembre, un nouveau syndicat : le Syndicat national unifié des instituteurs, professeurs d'école et professeurs de collège (SNU-IPP). Réunis en congrès constitutif à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), les 200 délégués, représentant environ 30 000 adhérents, ont adopté les statuts de ce nouveau syndicat et constitué son secrétariat national. M. Daniel Le Bret, instituteur de Valence, trente-sept ans, ancien membre du bureau national du SNI-PEGC et membre de la tendance Unité et Action, a été nommé secrétaire général.

ENVIRONNEMENT

Eau non potable dans le Puy-de-Dôme

La préfecture du Puy-de-Dôme a annoncé, mardi 15 décembre, que treize communes du département étaient branchées sur une eau non potable et que quarante-six autres recevaient une eau de qualité non conforme aux normes du ministère de la santé. Ces communes rurales sont alimentées par des réseaux privés ou puisent leur eau par des captages superficiels sensibles aux pollutions agricoles.

En juillet 1990, les services départementaux de l'agriculture, de l'équipement et de l'action sanitaire et sociale avaient déjà établi une liste de quarante-six communes où l'eau n'était pas de qualité satisfaisante. Il avait alors été demandé aux maires concernés de prendre des mesures pour améliorer la situation. – *(Corresp.)*

INTÉGRATION

Précisant leurs droits et devoirs de «citoyen» français

Un «livret de la nationalité» sera remis aux nouveaux naturalisés

M. René Teulade, ministre des affaires sociales et de l'intégration, devait présider, jeudi 17 décembre, la première cérémonie de remise du «livret de la nationalité» à des personnes venant d'acquérir la nationalité française par naturalisation ou déclaration. Ce document sera remis systématiquement par les préfets, à partir de janvier prochain, à quelque 80 000 personnes concernées.

Le projet de rendre plus formelle, voire solennelle, l'accession à la citoyenneté française était né, en *1986*, au moment où le gouvernement Chirac souhaitait que l'accès à la nationalité soit plus difficile. Un moment caressée, l'idée de créer un «serment d'allégeance à la République» fut écartée par la commission des «sages», mise en place par M. Chirac, après l'échec de son projet de réforme du code de la nationalité. Les «sages» recommandaient, en 1988, de *«favoriser l'expression de la volonté individuelle»* des enfants d'étrangers qui deviennent Français à dix-huit ans sans formalité, et sur lesquels se focalisaient alors les polémiques.

Cette catégorie de «nouveaux» Français, jeunes nés en France de parents étrangers – environ 20 000 par an, – n'est pas concernée par le «livret de la nationalité» qu'a inauguré M. Teulade, jeudi 17 décembre. La nouvelle procédure ne tranche donc pas le débat, violent dans les années 1986-1988, sur la nécessité d'exiger une affirmation de volonté de la part de ces naturalisés dits «automatiques».

Le nouveau document ne sera remis qu'aux personnes – de tous âges – qui deviennent Français par naturalisation, par simple déclaration (conjoints de Français, enfants mineurs nés en France de parents étrangers), ou par «réintégration» (s'ils sont nés dans une ancienne colonie). Ensemble, ces catégories représentent 80 000 personnes en 1992, si l'on tient compte des enfants de naturalisés, qui deviennent Français en même temps que leurs parents (1).

Une lettre présidentielle de bienvenue

C'est à eux que faisait allusion M. Mitterrand, lorsqu'il écrivait, en 1988, dans sa *Lettre à tous les Français* : *«Je regrette (...) que le nouveau citoyen français soit accueilli de façon si plate, si poussiéreuse. J'aimerais que les naturalisés de l'année fussent reçus comme pour une fête, de façon solennelle et joyeuse, par le maire et dans sa mairie, là où ils résident. On respirerait mieux en France.»*

Cette proposition apparemment simple, de tonalité républicaine, avait donné lieu à de multiples projets, tous avortés faute d'une impulsion politique décisive. Le «livret de la nationalité» tricolore aujourd'hui rendu public attendait depuis 1989 dans les armoires du ministère des affaires sociales. Ce document, barré de l'effigie de Marianne par Delacroix et frappé de la devise républicaine, s'ouvre sur une lettre signée du président de la République. M. Mitterrand y *«souhaite la bienvenue»* aux nouveaux naturalisés et leur exprime ses *«sentiments de fraternité»*.

«La France s'est faite à travers le temps, écrit-il. *Au fil des siècles, elle a accueilli sur son sol des hommes et des femmes comme vous, porteurs d'autres cultures que la sienne, qui se sont reconnus dans ses valeurs et ont accepté ses usages et ses coutumes. (...) Vous rejoignez aujourd'hui notre communauté nationale. En son sein, vous exercerez désormais la plénitude des droits civiques et assumerez l'ensemble des devoirs de tout citoyen français.»*

La jaquette tricolore contient encore un document de belle facture attestant l'acquisition de la nationalité, ainsi qu'un dépliant synthétisant les *«droits et devoirs de citoyen»*, et présentant les institutions de la République en un condensé de cours d'éducation civique.

Ces documents seront désormais remis, en main propre, dans le cadre d'une cérémonie ou d'un entretien particulier organisé par les préfets et sous-préfets. Une circulaire interministérielle à paraître souhaite une cérémonie simple, digne et chaleureuse mais dénuée d'emphase, qui ne doit en aucun cas retarder la délivrance des documents attendus généralement avec impatience par les intéressés.

Dans les départements peu concernés par les naturalisations, la remise des nouvelles attestations de nationalité devrait se faire individuellement, tandis que des cérémonies collectives et régulières pourraient être organisées dans les départements, comme ceux de l'Ile-de-France ou de la région Rhône-Alpes, où sont «naturalisés» plusieurs milliers d'étrangers par an.

L'éventualité d'une cérémonie dans les mairies, souhaitée en 1988 par M. Mitterrand, n'est pas évoquée. Le gouvernement craint que certains maires, hostiles à l'actuel code de la nationalité, ne détournent la nouvelle procédure dans un sens xénophobe ou ne retiennent les dossiers qui leur déplaisent. Mais les maires qui respectent l'esprit de la circulaire pourraient être autorisés à célébrer eux-mêmes cette nouvelle *fête républicaine*.

PHILIPPE BERNARD

(1) Les dernières statistiques publiées, celles de 1991, font état de 26 900 naturalisations, 32 800 acquisitions par déclaration ou réintégration, et 12 600 enfants, soit un total de 72 300, qui reflète une forte hausse par rapport aux chiffres de la fin des années 80 (54 000).

CULTURE

THÉATRE

L'Europe, Guignol épique

« Sainte Europe », d'Adamov, mise en scène pour la première fois

LYON

de notre bureau régional

Achevée dans la douleur en 1966, trois ans avant la mort d'Arthur Adamov, sa pièce la plus ambitieuse, *Sainte Europe*, est enfin jouée. Gilles Chavassieux, qui la monte à Lyon dans son Théâtre des Ateliers, ne s'est pas laissé impressionner par l'attitude réservée des coproducteurs pressentis ni par la perplexité avouée des proches d'Adamov devant cette œuvre singulière. Après avoir mis en scène naguère la dernière pièce de l'écrivain, *Si l'été revenait*, et sa première esquisse de théâtre, *Comme nous avons été*, il l'accompagne encore une fois aux limites de ses explorations dramaturgiques. Le résultat est troublant.

Le sujet, c'est l'état du monde, comme on dit aujourd'hui, tel qu'Adamov le percevait dans la France gaullienne d'avant 1968 : non pas en politologue averti – ses analyses sur le rôle historique de de Gaulle étaient discutables, – mais en artiste médiumnique qui voit plus loin que son époque.

De fait, *Sainte Europe* apparaît, par bien des aspects, comme une œuvre prophétique. Elle met en scène les tensions internationales des années 90, les leurres d'un « nouvel ordre mondial » manipulé par les Etats-Unis, les alliances piégées entre chefs d'Etat et banquiers, les états d'âme des pacifistes et les récupérations politiques de l'aide humanitaire. Homme du vingt et unième siècle par ses préoccupations tiers-mondistes, l'écrivain avait compris l'importance de ce qui pouvait se passer en Somalie ou dans le secteur Iran-Irak. Quant à la vie quotidienne dans les pays riches, il la voyait perturbée par les grèves, le chômage et l'avancée, aux frontières, de la barbarie.

A ce contenu des plus actuels s'oppose, cependant, une langue aux antipodes de la langue des médias, curieux mélange de trivialités chansonnières et de « grand style » médiévalisant, comme si Adamov avait voulu synthétiser le ton du Guignol et celui de la chanson de geste. Une synthèse bien difficile à faire passer sur un plateau de théâtre : c'est pour cette raison, probablement, que personne ne s'y était encore risqué. Gilles Chavassieux a-t-il surmonté l'obstacle ? En partie, grâce aux coupures qu'il a opérées avec l'aide de Jean Jourdheuil. Mais il n'est pas certain qu'il ait trouvé le plus juste rapport, dans la direction des acteurs, entre l'épopée et la bouffonnerie.

Il a mieux réussi à rendre le caractère onirique de la pièce. A l'époque de *Sainte Europe*, Adamov avait dépassé son rejet de la « scène mentale » au bénéfice de la scène politique. Il savait que les fantasmes humains font l'histoire, tout autant que les rapports de force sociaux. Et la dimension tragique de cette pièce étrange, en fin de compte, n'est pas tant dans les stratégies destructrices des personnages que dans l'impuissance à aimer des amants. La fin du spectacle, qui met en scène les pages les plus lyriques de la pièce, avec références explicites à Tristan et Yseut, exprime cette impuissance. Au-delà des jeux stylistiques, on rencontre enfin le poète Adamov.

BERNADETTE BOST

▶ Théâtre Les Ateliers, à Lyon, jusqu'au 23 décembre. Tél. : 78-37-46-30.

DANSE

Le séducteur piégé par les femmes

Reprise d'un spectacle contesté de Jean-Claude Gallotta

LA LÉGENDE DE DON JUAN
au Théâtre de la Ville

De la part de Jean-Claude Gallotta, le parti était risqué : faire de Don Juan un chanteur de rock sur le retour, un saxophoniste qui se penche sur son passé et ses proies trop facilement séduites. Après Séville, en juin dernier, après Avignon, cet été, *la Légende de Don Juan* (*le Monde* du 26 juillet) arrive au Théâtre de la Ville, amincie par six mois de tournée, rodée au quart de tour, donc très en forme. Le décor a été abandonné, la chorégraphie resserrée. L'interprétation des jeunes et nouveaux danseurs, a gagné en signification et en complexité.

Davantage portés par l'efficacité de la danse, les mots de Don Juan prennent tout leur relief et imposent leur nécessité. Le texte de Claude-Henri Buffard se mêle dorénavant d'autant mieux à la musique que Pascal Gravat a adopté une sorte de phrasé, proche du *Sprechgesang* (chanté/parlé). La force de *la Légende de Don Juan* repose essentiellement sur l'idée que la voix, les intonations, plus que les mots prononcés, constituent le vrai pouvoir du séducteur. Pascal Gravat incarne la figure mythique avec un désabusement nerveux tout à fait inattendu.

Moments essentiels que ceux qui se déroulent dans la pénombre, silencieux, ou à peine rythmés par un piano discret, moments d'étreintes chorégraphiques et d'émotion, ceux du souvenir et de la jeunesse enfuies. Ils alternent avec les décibels des concerts et les convulsions du rocker devant les corps de ses groupies, tout aussi convulsives, consentantes avant même d'être séduites.

Pour Gallotta, c'est cette absence même de résistance à son désir qui mène Don Juan à sa perte. Le ballet s'achève sur des femmes à terre qui l'entourent comme des algues, comme des pieuvres, l'attirant à elles, le mettant à mort. Mais tout au long de *la Légende de Don Juan*, on sent que le chorégraphe ne partage pas cette attirance pour la mort. Il manque au héros de l'avidité à séduire, de la brutalité dans la possession, de la cruauté tout simplement. Les moyens et le physique de Pascal Gravat lui permettraient pourtant une composition plus ambiguë...

La soirée était dédiée à la mémoire de Dominique Bagouet.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Théâtre de la Ville, jusqu'au 31 décembre, 20 h 30. Tél : 48-87-54-42.

CINÉMA

Mr Hughes va à Hollywood

Rencontre avec le producteur et scénariste de « Maman, j'ai encore raté l'avion »

John Hughes pourrait travailler pour IBM, pour McDonald's. La seule chose qui le distingue du cadre américain type est sa consommation de cigarettes : il fume comme un sapeur en expliquant comment lui, père de famille de Chicago, est devenu l'un des hommes les plus influents de Hollywood. En 1990, John Hughes écrivait son dix-septième film, *Maman j'ai raté l'avion*. Producteur, il en confiait la réalisation à Chris Columbus et donnait le rôle principal, celui de Kevin, le petit garçon oublié à la maison par sa famille, à Macaulay Culkin, un blondinet qui avait déjà tourné dans *Uncle Buck*, le seizième scénario de Hughes. *Maman...* se classe au troisième rang des meilleures recettes de tous les temps avec 285 700 000 dollars, derrière *E. T.* et *la Guerre des étoiles*. Deux ans plus tard, voici *Maman, j'ai encore raté l'avion*, la suite, l'inévitable suite.

« Lorsqu'un film fait un certain chiffre d'affaires, il devient pour le studio qui l'a produit, un actif que l'on doit exploiter. Je me suis dit que si quelqu'un devait l'exploiter, autant que ce soit moi. Nous sommes allés très vite, moins de deux ans entre les films. C'est parce que nous n'avons pas eu à soumettre le scénario aux comités chargés du « développement des films ». Nous avons réussi à faire revenir tous les acteurs, pas seulement la vedette. »

Alors que le premier épisode avait été réalisé pour 18 millions de dollars, le budget du second a explosé. Hughes admet que les frais techniques n'ont augmenté que de 4 millions, mais que les cachets se sont élevés à des sommes astronomiques. Selon l'hebdomadaire américain *People*, Macaulay Culkin, douze ans, aurait touché 4,5 millions de dollars pour *Maman, j'ai encore...* John Hughes ne tient pas trop à parler de sa star : *« Je n'ai pas l'impression que sa vie ait été bouleversée, mais de toute façon je ne me sens pas d'autres responsabilités que celles que me confèrent les lois sur le travail des enfants. Je n'ai pas le droit de le faire travailler plus d'un certain nombre d'heures par jour. Sur le plateau, il est suivi par les fonctionnaires compétents. Le reste est du ressort de sa famille. »*

Renvoyé de ses deux premiers films

Langage étrange venant d'un homme qui explique : *« Je travaille la nuit, une fois que j'ai couché mes enfants. »* Mais John Hughes n'est pas à une contradiction près : alors qu'il affirme que le seul critère de succès d'un film est le montant de ses recettes, il n'a jamais hésité à affronter les studios pour conserver son indépendance. Après avoir été renvoyé de ses deux premiers films (*Mr Mom* et *Bonjour les vacances*), il a accepté de tourner *Breakfast Club* – un drame adolescent – pour le minimum syndical, obtenant en échange un contrôle absolu sur le film. Le succès commercial du film, puis celui de *Sixteen Candles*, lui ont permis de devenir producteur.

Depuis il donne *« les meilleurs de* [ses] *films, ceux dont le thème central est le plus évident »* à d'autres réalisateurs, ne dirigeant que de petits films qui sont souvent des échecs commerciaux (*She's Having a Baby, Curly Sue*). Mais ce sentimental est aussi l'auteur de *la Folle Journée de Ferris Bueller*, apologie de l'égoïsme adolescent qui fut un triomphe en 1986.

Après les teenagers et les familles contemporaines, John Hughes s'apprête à explorer d'autres mythes américains. Il devrait tourner bientôt une adaptation des *Peanuts* de Charles M. Shultz et vient de terminer *Dennis the Menace*, d'après les *cartoons* de Hank Ketcham. Il a confié le rôle de Mr Wilson, le vieux voisin irascible, à Walter Matthau : *« C'est la génération de mon père. Celle des gens qui avaient du mal à s'extérioriser. Mais c'est normal, ils n'avaient pas eu d'enfance, entre la Dépression et la guerre. Il est naturel qu'ensuite ils n'aient eu qu'une seule envie : mettre des shorts et aller faire cuire des hamburgers dans leur jardin. »*

THOMAS SOTINEL

Explosion en vol

UN BOUT DE CHALLENGER
d'Alexandre Sourine

N'importe quel bout de ferraille peut être prétendu un morceau de vaisseau spatial, dans ce monde en ruine qui rêve d'étoiles. C'est l'Union soviétique d'hier, la Russie d'aujourd'hui aussi bien (ou l'Ukraine, puisque l'essentiel de l'histoire se déroule à Odessa), c'est l'univers sans foi ni loi, sans cœur ni tête, où erre un Candide d'après l'apocalypse des valeurs (Redjep Mitrovitsa), réputé fou par les salauds et les abrutis, ami des chiens de laboratoire et amoureux de la petite traînée sentimentale (Laure Marsac).

Sourine, le réalisateur, a raison. Sourine a mal. Entre symbolisme et quotidien, Sourine cherche à montrer et à dénoncer cet enfer de maquereaux et de putains, de trafiquants et d'esclaves qu'est devenu son pays.

Ça ne fait pas pour autant un bon film. Le délire et la rage sont matières explosives, qui nécessitent doigté et mesure, sous peine de se transformer en pétard mouillé ou de sauter au nez de qui les manipule. Le lyrisme slave est une riche mine d'images et d'affects, mais aussi, souvent, un réservoir de pathos et de complaisance où les plus saines colères se diluent, où les plus beaux lamentos se dévoient dans les fausses notes du désespoir de convention.

J.-M. F.

Manhattan en culottes courtes

MAMAN, J'AI ENCORE RATÉ L'AVION
de John Hughes

Alors que sa famille vole vers la Floride, le jeune Kevin (Macaulay Culkin) s'embarque involontairement pour New-York. Il y retrouve les cambrioleurs imbéciles (Joe Pesci et Daniel Stern) qu'il avait mis en déroute au premier épisode, se promène dans Central Park et arrive à se loger au Ritz.

John Hughes a essayé de donner l'illusion de la nouveauté en s'autorisant des libéralités (décors naturels, multiplication des personnages secondaires, digressions pseudo-dickensiennes) qui ne font que ralentir un scénario aux ficelles apparentes. L'absence de ces mêmes facilités faisait le charme mécanique de *Maman, j'ai raté l'avion*, avec la présence de Macaulay Culkin. Cette fois, il a laissé sa spontanéité à la banque, avec son cachet, et le film tourne à l'apologie des enfants gâtés.

T. S.



Le clown Grock

Clown, fais-nous rire

GROCK
de Carl Boese

Adrian Wettach, né en Suisse en 1880, fut saisi, très jeune, par l'amour du cirque. En 1903, il devenait, sous le nom de Grock, le partenaire d'un certain Brick. Le numéro de ces clowns excentriques allait triompher partout. Avec d'autres partenaires, puis seul, Grock conquit la cour d'Espagne et la cour d'Angleterre, tourna à travers l'Europe, reçut l'hommage de Charles Chaplin. Il mourut en 1959, laissant derrière lui une légende.

On avait eu un petit aperçu de cette légende et du talent du grand clown avec le film de Pierre Billon *Au revoir Monsieur Grock*, tourné en 1949, juste avant qu'il prenne sa retraite. Mais voici, grâce à Freddy Buache, directeur de la Cinémathèque suisse, qui le fit restaurer, le vrai film sur Grock, au début du parlant (1931). Le clown en fut producteur, scénariste, interprète, en composa la musique. Réalisé par un cinéaste allemand chevronné, Carl Boese (metteur en scène, par la suite, de comédies avec Jenny Jugo, Heinz Rühmann et Marika Rökk) en double version (la française fut supervisée par Germain Fried), *Grock, la vie d'un grand artiste* n'eut pas de succès. Aujourd'hui, c'est un fleuron du patrimoine cinématographique européen, mi-fiction, mi-document.

Adrian Wettach (il avait cinquante ans) décide de se retirer et achète à un aristocrate ruiné une villa cossue et extravagante. Sa jeune femme, Bianca – c'est Gina Manès avec ses yeux de louve, – s'ennuie, le méprise et devient la maîtresse de l'ancien propriétaire. Adrian Wettach repart avec ses anciens compagnons. Cette partie serait un peu autobiographique. On la prend comme un hors-d'œuvre.

Et l'on entre dans le documentaire. Avec son véritable partenaire Max Van Embden, Grock se produit en scène. Le spectacle est intégralement filmé sur les planches d'un théâtre et, du point de vue, de la salle. Crâne de carton cabossé, paletot et pantalon d'auguste, maquillage hilare, Grock, au feu des projecteurs, traîne une grande valise dont il sort un tout petit violon, exécute ses numéros musicaux, enchaîne gag sur gag, lance ses répliques célèbres. Le temps s'abolit, la pesanteur aussi. Il y a, dans ce spectacle, une étrange grâce, une sorte de magie.

JACQUES SICLIER

Rien à l'affaire

DES HOMMES D'HONNEUR
de Rob Reiner

Un militaire est retrouvé mort après une bonne blague de deux de ses compagnons de chambrée. Pour éclaircir l'affaire, le scénario met aux prises un officier d'élite très jugulaire-jugulaire (Jack Nicholson), responsable de la base où les faits ont eu lieu, une juriste de l'armée chargée du dossier (Demi Moore) et un jeune avocat d'affaires qui effectue son service dans la branche *ad hoc* de l'US Navy (Tom Cruise). Durant sa première moitié, le nouveau film de l'auteur de *Stand by me* et de *Quand Harry rencontre Sally* en profite pour aligner une distrayante galerie de portraits. Des portraits de crétins : vieux crétin culotte-de-peau, idiote coincée bien-pensante, jeune blanc-bec décontracté type « plage californienne dorée », plus quelques comparses de la même eau.

Passé cette étude de types, le film se moule dans une formule toute faite : dramaturgie toujours efficace, mais réduite ici au service minimum, de la cour de justice à l'américaine (« *Objection, Votre Honneur !* »); numéros de vedettes, qui confirment que Nicholson est capable du meilleur comme du pire (il choisit sans réserve la seconde option); mise en scène d'une précision et d'une froideur de montre suisse, qui débouche sur une obligatoire et improbable issue moralisante. Et c'est le spectateur qui a le sentiment d'être pris pour un crétin. Chacun son tour.

J.-M. F.

MUSIQUES

Rossini à l'Auditorium du Louvre

En cette année qui s'achève du bicentenaire de la naissance de Rossini, sept opéras sont présentés à l'Auditorium du Louvre, du 18 au 21 décembre. Au programme, une version cinématographique du *Barbier de Séville* tournée en 1945 par Mario Costa avec Tito Gobbi (le 18 à 20 h 30), une *Cenerentola* de 1981, avec Frederica von Stade (le 18 à 17 heures) et un autre *Barbier* (*1985*), avec Teresa Berganza, Hermann Prey et Luigi Alva (le 21 à 16 heures), tous deux réalisés par Jean-Pierre Ponnelle, avec l'Orchestre de la Scala de Milan sous la direction de Claudio Abbado.

En outre sont prévues quatre captations du Festival Rossini de Pesaro, *l'Occasione fa il Ladro* (1987), *la Scala di Seta* (1988), avec Luciana Serra et Cecilia Bartoli (le 20 à 14 heures), *Maometto secondo* (1985), avec Chris Merritt, Cecilia Gasdia (le 20 à 19 heures) et *le Voyage à Reims* (1984), dirigé par Claudio Abbado, avec Katia Ricciarelli, Samuel Ramey et Ruggero Raimondi (le 21 à 19 heures). Un concert de l'European Soloists complétera cet hommage, à l'Auditorium du Louvre, le 19 décembre, à 20 h 30.

▶ Rens. : 40-20-52-99 ou 3615 LOUVRE. *Séance* : 22 F. Concert : 130 F.

□ **Le chef Claus-Peter Flor remplacé au National.** – Le chef d'orchestre allemand Claus-Peter Flor, qui devait diriger pour la première fois l'Orchestre national de France, lundi 21 décembre, au Châtelet, a déclaré forfait pour raison de santé. Il sera remplacé par Victor Puhl, un chef français de vingt-sept ans, assistant de Charles Dutoit, le directeur musical de la formation.

□ **Le prix Ptolémée pour « L'Expressionnisme en Allemagne ».** – L'exposition présentée au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, « L'Expressionnisme en Allemagne, 1905-1914 », a reçu le grand prix Ptolémée. Le prix spécial du jury, présidé par l'historien Georges Duby, a été attribué au musée Dapper, de Paris, *« pour l'ensemble de son travail »* sur les arts primitifs.

□ **La cathédrale de Bourges inscrite sur la liste du Patrimoine mondial.** – Après Notre-Dame de Reims, la cathédrale Saint-Etienne de Bourges vient de faire son entrée dans la liste du Patrimoine mondial établie par l'UNESCO. Le comité de l'Héritage mondial, réuni à Santa-Fe (Nouveau-Mexique), a décidé d'ajouter 16 nouveaux « sites » aux 359 déjà recensés. Parmi les nouveaux venus : la Kasbah d'Alger, le site d'Angkor (Cambodge), la cité pré-historique d'El Taijin (Mexique), les temples mégalithiques de Malte, le monastère de l'île Solovetski et les monuments blancs de Vladimir et de Suzdal (Russie), le site archéologique de Ban-Chiang (Thaïlande).

Il manque une case à l'oncle Zouc

SIMÉON
d'Euzhan Palcy

Siméon est musicien, philosophe, buveur et rieur. Dommage que ce bon vivant soit mort. Mais, par la grâce de quelques effets spéciaux bricolés, il revient, fantôme aussi imperturbablement souriant que l'Uncle Bens' de la publicité, afin de veiller sur la carrière d'un groupe de musique antillaise qui, passées les épreuves prévues par le scénario-type, obtiendra grand succès. *Success story* observée et commentée par une gamine guadeloupéenne et délurée, parfois victime d'accès de rhétorique pseudo-rimbaldienne. A son âge, ça se soigne.

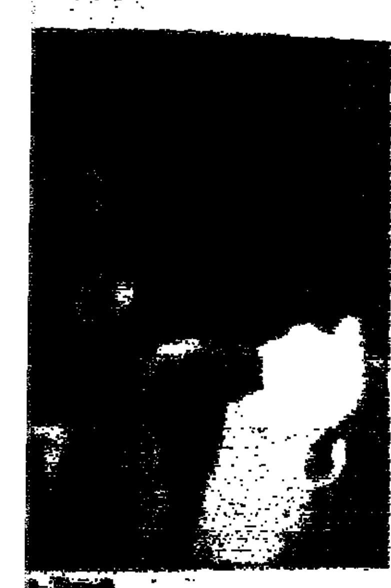
Après la chronique *Rue Case-Nègres* et le pamphlet *Une saison blanche et sèche*, la réalisatrice martiniquaise tente le conte féerique. Il y a des décors imaginaires façon *Chantons sous la pluie* et *le Magicien d'Oz*, et des lucioles volantes et parlantes empruntées à Walt Disney – mais chercher la comparaison avec des modèles hollywoodiens à ce degré d'approximation des cadrages, de fadeur des couleurs et de lourdeur de la mise en scène est bien périlleux.

Il y a beaucoup de chansons, fournies par le groupe Kassav' (renforcé, à l'écran, par Malavoi, Manu Dibango, Pascal Légitimus...), mais manquer à ce point de rythme et de tonus en dévidant une histoire supposée portée par la biguine et le zouc est une incompréhensible contre-performance.

Un parti pris de « naïveté »

Il y a des louches de bons sentiments, et un parti pris de « naïveté », la chose la plus difficile à fabriquer quand elle n'est pas présente d'elle-même – comme dans *Rue Case-Nègres*. Et une collection d'interprètes au jeu tellement forcé qu'ils achèvent de clouer au sol cette bluette ensoleillée et musicale qui n'aurait dû n'être que légèreté.

JEAN-MICHEL FRODON



CULTURE

MUSIQUES

Pour l'amour de Dieu

Peter Sellars met en scène l'opéra d'Olivier Messiaen après l'avoir présenté, cet été, à Salzbourg

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
à l'Opéra Bastille

La salle de l'Opéra Bastille n'est pas tout à fait pleine pour la première de la reprise du *Saint François d'Assise* d'Olivier Messiaen donnée le 12 décembre. Double reprise en fait, puisque cet opéra avait été créé au palais Garnier dans une mise en scène du compositeur lui-même en 1983 et que le spectacle auquel le public va assister est coproduit par l'Orchestre de Los Angeles et par le Festival de Salzbourg, où il a été présenté cet été (*le Monde* du 20 août).

L'unique décor de George Tsypin occupe la totalité du plateau de l'Opéra Bastille : à droite, une haute charpente de toiture de cathédrale dont la minutie évoque le chef-d'œuvre consacrant le tour de France d'un *compagnon charpentier*; à gauche, un rectangle incliné constitué d'une multitude de tubes au néon multicolores et un plan incliné supporté par une forêt d'étais; devant, la scène sur laquelle sont posés des écrans de télévision.

D'autres moniteurs sont alignés tout autour du cadre de scène. Le rideau est levé sur cet unique décor, il ne se baissera pas. Immense (1), l'orchestre est disposé dans la fosse; les percussions et les ondes Martenot ont pris place de chaque côté de la scène. Au pupitre, Sylvain Cambreling a pris la place de Seiji Ozawa, le créateur.

Saint François n'est pas un opéra, car Messiaen n'a pas voulu se plier aux règles imposées par le genre. L'œuvre est statique, sans ressort dramatique. C'est un poème en musique, une œuvre d'orchestre avec voix, qui met en musique celui qui parlait aux oiseaux, qui supportait tous les sévices par amour de Dieu. Mais si Olivier Messiaen a refusé la contrainte théâtrale, il s'est soumis à des principes érigés dans ses œuvres antérieures.

Pour mesurer la transcendance

Cela n'aurait que peu d'importance si l'agencement de sa musique provoquait en nous l'étonnement, si elle était une source d'émotion (après tout le dernier Chopin était déjà dans les œuvres de ses vingt ans). Mais Messiaen se répète, citant notamment sans cesse la *Turangalîlâ Symphonie*; ces rythmes, ces mélodies, cette orchestration excessivement spatialisée et décorative, ces harmonies luxuriantes, ces mélodies suaves, ces cadences parfaites – annonciatrices d'une fin qui n'en finit pas d'arriver, – sont-*ils*, en outre, en phase avec la pauvreté du saint et de ses compagnons?

Messiaen se situe dans une optique d'efficacité qui fait que la musique explique le texte, qu'elle en est le démarquage sonore. Pour mesurer ce qui sépare cet opéra emphatique d'un chef-d'œuvre, il faut regarder les *Onze fioretti de saint François d'Assise* de Rossellini. Dans ces «onze séquences de la vie de saint François, le ménestrel de Dieu», tournées en 1950, le cinéaste italien s'est approché au plus près de la vérité, de la pau*vreté et du dénuement du saint et* de ses compagnons. On peut aussi écouter *Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux* de Liszt pour mesurer ce qu'est l'inspiration fulgurante, la transcendance.

La mise en scène de Peter Sellars est d'une fidélité exemplaire à la lettre et à l'esprit de *Saint François d'Assise*. Plutôt statiques, les chanteurs «bougent» avec la musique; les images vidéos aussi. Et comme Messiaen voyait des couleurs en entendant les sons, les tubes au néon multicolores s'allument et s'éteignent, calés sur les rythmes, dessinant une croix qui clignote comme une enseigne de magasin. A moins qu'ils ne figurent des vitraux irisés par la lumière. On ne sait trop. Le chef est prisonnier de ce système. Et si l'Orchestre de l'Opéra traîne par moments, s'il est parfois mou, n'est-ce pas parce que Sylvain Cambreling est tenu de calquer sa battue sur le rythme *imposé par les images vidéo*?

A force de beau chant, José Van Dam finit par donner vie au personnage de saint François. Dawn Upshaw est un ange à la voix sublime, à la beauté presque irréelle. Le public fait un triomphe à cette reprise de *Saint François d'Assise*. Quelques huées accueillent la venue de Peter Sellars sur scène, comme s'il était le seul responsable.

ALAIN LOMPECH

(1) Editée par Leduc, la partition de *Saint François* utilisée par l'orchestre pèse 360 kg.

▶ **Prochaines représentations, les 23, 26 et 29 décembre. Les représentations commencent à 18 heures et se terminent à minuit. Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 495 F.**

La mort du chef d'orchestre Andy Kirk

Andrew Dewey «Andy» Kirk (saxophone basse et tuba), né à Newport, Kentucky, le 28 mai 1898, est mort à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Bassiste dans l'orchestre de George Morrisson, bien qu'il eût reçu des leçons de piano du père de Paul Whiteman, Andy Kirk participe en 1920 à sa première séance d'enregistrement avant d'entrer dans les Postes. Plus tard, il rejoint les Dark Clouds of Joy de Terrence Holder, dans le Texas, avant de le remplacer à la tête de l'orchestre. Les Clouds of Joy gagnent en notoriété avec l'entrée de Mary Lou Williams, pianiste et arrangeur, qui leur donne leur couleur et leur personnalité. Andy Kirk fait régner sur le groupe – à l'origine une coopérative – une discipline sou*riante qui tranche avec l'espèce de* recherche scientifique sur toute sorte de produits à laquelle s'adonnent les musiciens de l'époque. A Philadelphie (1931), la sœur de Cab Calloway, Blanche, chante avec les «nuages de la joie». Pendant la pre*mière partie des années 30*, ils séjournent à Kansas-City, et font un tabac à New-York, mais seulement lors de leur deuxième voyage (1936). Ils animent l'Apollo Theatre et enregistrent pour Decca. 1948 marque la dissolution de l'orchestre.

Bien que sa formule paraisse désormais désuète, Andy Kirk reste dans le métier, présentant occasionnellement des musiciens et des reconstitutions d'orchestres. *Il est juste un peu trop âgé pour bénéficier* du revivalisme européen de ces dernières années. On pouvait le rencontrer, voici encore quinze ans, au Syndicat des musiciens de New-York, où, dans un petit bureau modeste et gris (Local 802), il faisait l'archiviste. Très distingué, très courtois, il savait raconter soixante-dix ans de musique de jazz.

FRANCIS MARMANDE

□ ***Hommage à John Cage.*** – Le Centre Georges-Pompidou, l'Association Polyphonix, l'Ircam et une théorie de musiciens, d'acteurs, de lecteurs se sont associés à Joëlle Léandre, Jean-Yves Bosseur et Jacqueline Cahen pour rendre hommage au compositeur John Cage, mort le 15 août 1992. Mycologue, compositeur, John Cage était une *de ses personnalités attachantes qui* tutoient la poésie à chaque instant de leur vie, un iconoclaste qui a marqué les esprits de son temps. Le 16 décembre, 20 h 30, grande salle du centre Georges-Pompidou, entrée libre dans la limite des places disponibles.

ARTS

Le combat avec le texte

Antonio Saura aime à illustrer des livres – dans la violence

Antonio Saura a de bonnes lectures. Il pratique *El Criticon* de Balthazar Gracian, traité de la désillusion et du cynisme, la poésie de saint Jean de la Croix et Cervantès. Il les lit en peintre, tenté de dessiner dans les marges et sur les pages de garde, inspiré par les phrases, leurs rythmes, les cassures *et les élans de la parole*. Puis il cède à la tentation.

Comme Delacroix, comme Dau*mier, comme Doré aussi, il a donc* illustré le *Don Quichotte*, sans chercher pour autant à imiter ses prédécesseurs, sans renoncer à son graphisme hérissé d'angles et d'arêtes, sans glisser à la mise en images. Il ne faut pas attendre de lui des scènes pittoresques, le portrait de Don Quichotte dans sa bibliothèque, la physionomie avenante de Dulcinée du Toboso, les moulins à vent et les troupeaux de moutons. En quelques traits, il suggère des silhouettes, mais allusives. *L'essentiel de sa recherche* est de l'ordre de la transposition lyrique et expressive. Les éclaboussures de l'encre, les passages de lavis, le mouvement saccadé de la plume et du crayon, font écho aux émotions que suscite le roman. Elles sont en *noir, gris et blanc*, comme lui, comme son pathétique d'autant plus mélancolique qu'il est coupé de dérision.

Selon la même esthétique proche de l'expressionnisme abstrait, Saura a exécuté des planches pour *la Famille de Pascual Duarte*, de Cela, pour les aphorismes de Gomez de la Serna et la *Larva* de Julian Rios. Ce sont, pour la plupart d'entre eux, des dessins fortement construits, violemment accentués, rehaussés de noirs très ténébreux *et de blancs très funè*bres. Quelle que soit la technique, l'artiste privilégie la rapidité et le geste, fidèle à l'enseignement et à l'exemple de ses maîtres, Goya et Picasso. Il arrive que des figures caricaturales et des monstres apparaissent, esquissés à la façon des graffitis, avec autant de promptitude *et d'ironie*. On dirait des souvenirs des chapiteaux romans et des réminiscences des arts africains et océaniens, dont on sait que Saura est grand admirateur et collectionneur.

Les planches les plus singulières sont cependant celles qui lui ont été inspirées par saint Jean de la Croix, dont la poésie ne peut se *transposer au moyen de visions figurées*, sauf à y perdre l'essentiel de sa vigueur. Saura a résolu la difficulté en poussant la transposition jusqu'au plus elliptique, quelques coulées noires sur des blancs largement préservés et quelques signes qui peuvent évoquer le couloir d'un monastère et les murs d'une cellule. Dans ces œuvres réduites à l'essentiel, Saura se mesure à Motherwell plus encore qu'à Tàpies. On songe à *Spanish Elegies*, de l'Américain, et à ses calligraphies nouées et crispées.

De ces illustrations – encore que le mot ne convienne guère à ces dessins lyriques, – l'Institut espagnol de Paris, dit Institut Cervantès, a réuni, avec l'aide du Circulo de lectores, l'éditeur de ces ouvrages rares, une anthologie sobrement et clairement présentée. Il serait regrettable qu'elle ne soit visitée que des bibliophiles, car l'amateur de peinture y trouvera matière à observations et réflexions sur la difficile alliance du livre et de l'image.

PHILIPPE DAGEN

▶ **Instituto Cervantès, 7, rue *Quentin Bauchart, 75008 Paris*; tél. : 47-20-83-45. Jusqu'au 9 janvier.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

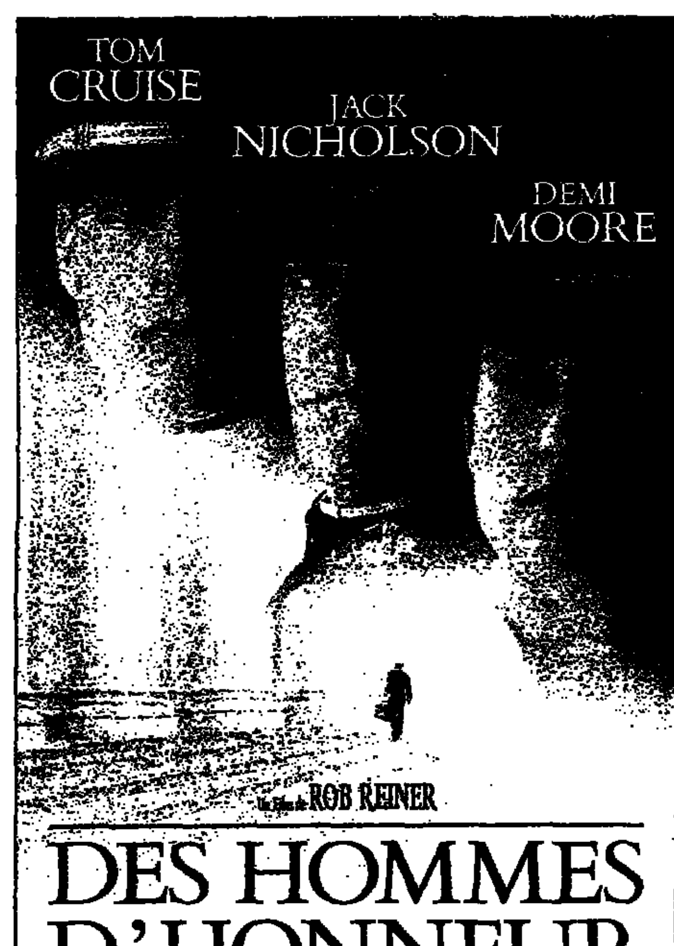
TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
221 MQ 02 PP.Paris RP
Durée choisie : 3 mois □ 6 mois □ 1 an □
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. de 10 h à 22 h.
JORGE AMADO, ÉCRIVAIN DE BAHIA. Grand Foyer. Jusqu'au 18 janvier 1993.
L'ART D'AMÉRIQUE LATINE, 1911-1968. Grande galerie. Jusqu'au *11 janvier 1993.*
L'ART EN JEU. Atelier des enfants. Jusqu'au 28 mars 1993.
GLEN BAXTER. *Galeries contemporaines.* Jusqu'au 24 janvier 1993.
GÉRARD COLLIN-THIÉBAUT. Galeries contemporaines. Jusqu'au 21 décembre.
COOP HIMMELBLAU. 1er sous-sol petite salle. Jusqu'au 12 avril 1993.
PETER FISCHLI ET DAVID WEISS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier 1993.
GARY HILL. Galeries contemporaines. *Entrée : 16 F. Jusqu'au 24 janvier 1993.*
IMAGINAIRES D'ILLUSTRATEURS EUROPÉENS. Salle d'actualités. Jusqu'au *18 janvier* 1993.
PHOTOGRAPHES D'AMÉRIQUE LATINE. Galerie du forum. Jusqu'au 18 janvier 1993.
RÉEL-VIRTUEL. Petite salle-1er sous-sol. Jusqu'au 24 janvier 1993.
CHARLOTTE SALOMON : VIE OU THÉÂTRE ? Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au *3 janvier 1993.*
L'UNIVERS DE BORGES. Amériques latines. Galerie mezzanine nord. Jusqu'au *1er février 1993.*

Musée d'Orsay

Place Henry-de-Montherlant, quai Anatole-France (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.
HILL ET ADAMSON, LE PREMIER REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE, *1843-1845*. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 17 janvier 1993.
***LES PALAIS D'ARGENT*, L'ARCHITECTURE BANCAIRE EN FRANCE DE 1850-1930.** Exposition-dossier. Entrée : 31 F. *Jusqu'au* 10 janvier 1993.
PIERRE LAPIN AU MUSÉE D'ORSAY. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 janvier 1993.
SISLEY. - Rez-de-chaussée. Entrée : 32 F, 45 F (billet jumelé musée-exposition). Jusqu'au *31 janvier 1993.*
UNE FAMILLE D'ARTISTES EN 1900 : LES SAINT-MARCEAUX. Exposition-dossier. *Entrée : 31 F (billet d'accès au musée).* Jusqu'au 17 janvier 1993.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 10 h à 22 h.
LE BRUIT DES NUAGES : PARTI PRIS DE... PETER GREENAWAY. Hall Napoléon. Entrée : 35 F (billet couplé avec Byzance). Jusqu'au 1er février 1993.
BYZANCE, L'ART BYZANTIN DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. Hall Napoléon. *Entrée : 35 F (billet couplé avec le Bruit des nuages).* Jusqu'au 1er février 1993.
LES NOCES DE CANA, DE VÉRONÈSE. *Une œuvre et sa restauration.* Salle des Etats. Entrée : accès libre avec le billet d'entrée du musée (31 F). Jusqu'au 29 mars 1993.
PANNINI (1691-1765). Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 15 février 1993.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New York (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.
HANS-PETER FEDMANN. Mois de la photo. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.
FIGURES DU MODERNE. L'expressionnisme en Allemagne de 1905 à 1914. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 mars 1993.
PARCOURS EUROPÉEN III : L'ALLEMAGNE. Qui, quoi, où ? Un regard sur l'Allemagne en 1992. Jusqu'au 17 janvier 1993.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.
LES ETRUSQUES ET L'EUROPE. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 40 F (possibilité de billet jumelé avec *Picasso : 60 F). Jusqu'au 4 janvier 1993.*
PICASSO ET LES CHOSES. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 36 F (possibilité de billet jumelé avec les Etrusques : 60 F). Jusqu'au 28 décembre.
RÉTROSPECTIVE ALFRED MANESSIER. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 32 F. Jusqu'au 4 janvier 1993.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Projection de films et vidéos de Raysse t.l.j. à 14 h.
MARTIAL RAYSSE, RÉTROSPECTIVE. Galerie nationale du Jeu de Paume. Entrée : 35 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.

MUSÉES

LES BIJOUX DE TORUN. Musée des Arts *décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14).* T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F (gratuit avec le billet d'entrée du musée). Jusqu'au 3 janvier 1993.
CHINE CONNUE ET INCONNUE. Dix années d'acquisitions. Musée Cernuschi, 7, av. *Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf* lun., les 25 décembre et 1er janvier de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 février 1993.
***CORPS CRUCIFIÉS.** Musée Picasso, hôtel* Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 h à 18 h (indiv. et group. adult.), dim. de 9 h 30 à 18 h. Entrée : 32 F, 20 F dim. Jusqu'au 1er mars 1993.
LA COURSE AU MODERNE. France et Allemagne dans l'Europe des années 20. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des *Invalides, cour d'Honneur (45-55-30-11).* T.l.j. sf lun. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.
LA DANSE, UNE FAÇON D'ÊTRE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 18 janvier 1993.
EUGÈNE DELACROIX. Le voyage au Maroc. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (43-54-04-87). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 4 janvier *1993.*
DESIGN : VIGNELLI. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). *T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim.* de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 28 février 1993.
DES LIVRES ET DES ROIS. La bibliothèque *royale de Blois.* Bibliothèque Nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.
DIGITAL PHOTOGRAPHY. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson *(47-23-36-53).* T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 4 janvier 1993.
L'ECHAPPÉE EUROPÉENNE. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à *18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 10 janvier* 1993.
L'EPREUVE NUMÉRIQUE. Centre national *de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av.* du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 18 janvier 1993.
FRAGONARD ET LE DESSIN FRANAIS AU XVIIIe SIÈCLE. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 février 1993.
HÉRAKLÈS ARCHER. Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à *17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier* 1993.
IIIe TRIENNALE DU BIJOU CONTEMPORAIN. *Musée des Arts décoratifs, 107, rue* de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 20 décembre.
IMAGES D'UN AUTRE MONDE. La photographie scientifique. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 18 janvier 1993.
INDE : MYTHES ET SPECTACLES. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). T.l.j. *sauf* sam., dim. *de 10 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au* 30 mai 1993.
MAX JACOB, LA PASSION EN PEINTURE. *Musée de Montmartre, 12, rue* Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.
JARDIN DES MODES 1922-1992 : AFFAIRE DE STYLES. Musée des arts décoratifs, galerie des Oculi, 5e étage, *107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf* lun., mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Du 18 décembre au *31 janvier 1993.*
KALINA. Des Amérindiens de Guyane à Paris en 1892. Musée des Arts et Traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier 1993.
MANTEAU DE NUAGES - KESA JAPO*NAIS.* Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F. *Jusqu'au 15 février* 1993.
NADAR : L'ŒIL LYRIQUE. Mois de la photo. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully - 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.
NOUVELLES RENCONTRES. *Bibliothèque* Nationale, galerie de photographie - galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-*Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de* 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 19 décembre.
LES NYMPHÉAS AVANT ET APRÈS. Musée national de l'Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 26 F. Jusqu'au 25 janvier 1993.
PALIMPSESTE. Présentation de l'œuvre de Benoît Lemoine. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, *rue des Petits-Champs,* 4, rue Vivienne (47-03-81-26). T.l.j. sf les 25 *décembre et 1er janvier de 11 h à 19 h.* Jusqu'au 15 janvier 1993.
PEINTURES RACONTÉES, IMAGES EN PAROLES. Musée d'art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 octobre 1993.
LA PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson *(47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de* 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 18 janvier 1993.
PORTRAITS D'UNE CAPITALE. De Daguerre à William Klein, les collections photographiques du musée. Musée Carnavalet, 29, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 45, jeu. jusqu'à 20 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.
***RAO-POLYNÉSIES.** Musée national des* Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, *sam., dim.* de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F. Jusqu'au 29 mars 1993.
MAN RAY. Les Années Bazaar, photographies de mode 1934-1942. Musée des arts de la mode, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. *Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.*
REGARDS TRÈS PARTICULIERS SUR LA CARTE POSTALE. Musée de la Poste, *34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf* dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier 1993.
LA RÉPUBLIQUE FÊTE SON BICENTENAIRE A LA MONNAIE. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. de 13 h 30 à 18 h, mer. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 3 janvier 1993.
RODIN SCULPTEUR. Œuvres méconnues. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. et les 25 décembre et 1er janvier de 10 h à 17 h, du 1er au 30 avril t.l.j. sf lun. de 10 h à *17 h 45. Entrée : 21 F. Jusqu'au 11 avril* 1993.
LE ROI SALOMON ET LES MAITRES DU REGARD. *Art et médecine en Ethiopie.* Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 17 h 50. Entrée : 23 F. Jusqu'au 25 janvier 1993.
ROSSINI A PARIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40, jeu. jusqu'à 20 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 décembre.
EGON SCHIELE (1890-1918). Cent œuvres sur papier. Musée-galerie de la Seita, 12, *rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j.* sf dim. et jours fériés de 11 h à 20 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 février 1993.
SCULPTURE GABONAISE CONTEMPORAINE. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30 sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier 1993.
SYNAGOGUES D'ALSACE. Musée d'art juif, 42, *rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j.* sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 30 décembre.
LE TEMPS DU SILENCE. La photographie espagnole des années 1950-1960. Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 31 janvier 1993.
TRÉSORS DE L'ÉCRIT. Bibliothèque Nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 janvier 1993.
UN AMOUR DE STYLO. Trésors du musée international du stylo Armando Simoni. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, *6, rue des Petits-Champs* (47-03-81-26). T.l.j. dsf dim. et jours fériés de 12 h à 18 h 30. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 janvier 1993.
VIVE LA RÉPUBLIQUE ! 1792 - 1992, liberté - égalité - fraternité. Archives nationales, hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-*Temple (40-27-60-09). T.l.j. sf* lun. de 12 h à 18 h. Visites guidées sur demande au 40.27.62.18. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.
VIVRE LA VILLE. De la hutte à la mégapole. Parc de la Villette, pavillon Tusquets, 211, avenue Jean-Jaurès (42-78-70-00). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h, mer., sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.
***LES VOITURES D'ATGET.** Mois de la* photo. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

CENTRES CULTURELS

ACCORD A CORPS. Collection du professeur Desbonnet. Mois de la photo. Maison de la Villette, 30, *av. Corentin-Cariou* (42-40-27-28). T.l.j. sf lun., les 25 décembre et 1er janvier de 13 h à 18 h. Entrée : Accès libre comprenant l'exposition les Grandes Lignes. Jusqu'au 15 janvier 1993.
L'AMÉRIQUE DANS TOUS SES ÉTATS. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-*Germain (49-54-75-00). T.l.j. sf sam. et dim.* de 10 h à 22 h. Jusqu'au 27 janvier 1993.
AMÉRIQUES LATINES : ART CONTEMPORAIN. Hôtel des arts. Fondation nationale des arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 11 janvier 1993.
L'AMOUR ET L'ORIENT. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 janvier 1993.
L'ARCHITECTE ET LA MAISON : DU RÊVE A LA RÉALITÉ. Maison de l'architecture, 7, rue *Chaillot (47-23-81-65). T.l.j. sf* dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 janvier 1993.
***ARRABAL ESPACE.** Paris Art Center,* 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Entrée : 30 F. *Jusqu'au 26 décembre.*
L'ART ACTIF - ART WORKS. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai *Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. sf mar.* de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.
ASPECTS DE LA PHOTOGRAPHIE PORTUGAISE. Fernando Lemos. Centre culturel portugais - Fondation Calouste Gulbenkian, 51, aveue d'Iéna (47-20-86-84). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 18 h. Jusqu'au 17 décembre.
BEYROUTH, FRAGMENTS. Photographies de Houda Kassatly. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 17 janvier 1993.
BOTERO AUX CHAMPS-ELYSÉES. 31 sculptures monumentales. De la Concorde au rond-point des Champs-Elysées. Jusqu'au 30 janvier 1993.
CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PEINTURE FRANÇAISE DES MUSÉES NÉERLANDAIS. (XVIIIe et XVIIe siècles). Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F (comprenant l'exposition Muses de la *Meuse). Jusqu'au 20 décembre.*
MIHAIL CHEMIAKIN, GUSTAVO VEJARANO. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 janvier 1993.
CHRISTIAN BOLTANSKI PRÉSENTE JAKOB GAUTEL. Galerie du Forum Saint-Eustache, 1, rue Montmartre (42-33-39-77). T.l.j. sf dim. et lun. de 15 h à 19 h. Jusqu'au *9 janvier 1993.*
COLLECTION DU MUSÉE CANADIEN DE LA PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE. *Service culturel, ambassade du Canada,* 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 16 janvier 1993.
CARL DE KEYZER. Mois de la photo. Fnac Forum des Halles, niveau - 3, porte Lescot (40-41-40-00). T.l.j. sf lun. matin et dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 4 janvier 1993.
PAUL-ARMAND GETTE. Furkapass & glacier du Rhône. Centre culturel suisse, *32-38, rue des Francs-Bourgeois* (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier 1993.
HOMMAGE A JOHN KOBAL. *Espace photographique de Paris,* nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.
IMAGES MÉTISSES. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 5 janvier 1993.
YVES KLEIN, UNE ZONE DE SENSIBILITÉ. Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., *lun., mar. et jours fériés de 12 h à 17 h,* sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 28 mars 1993.
CARL-GUSTAF LILIUS OU LA PENSÉE METSYTIQUE ET REINER FROMMER. Photos des sculptures de Carl-Gustav Lilius. Institut finlandais, 60, rue des Ecoles (40-51-89-09). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h, jeu. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 16 décembre.
LA LOGIQUE DE LA COMPLEXITÉ DANS *L'ŒUVRE DE JEAN RENAUDIE* (1963-1981). Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). *T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h.* Jusqu'au 14 février 1993.
LE MUSÉE HISTORIQUE DE GOTLAND. *Centre culturel suédois, hôtel de Marle,* 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 7 mars 1993.
MUSES DE LA MEUSE, LA COLLECTION DE LA VILLE DE ROTTERDAM. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F (comprenant l'exposition Chefs-d'œuvre de la peinture). Jusqu'au 20 décembre.
NOUVEAUX ITINÉRAIRES. Les Alpes *vues par les photographes. Centre culturel* suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier 1993.
BEVERLY PABST. Société française de photographie, 9, rue Montalembert (42-22-37-17). T.l.j. sf sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.
LA PHOTOGRAPHIE HUMANISTE, FRANCE 1930-1960 HISTOIRE D'UN MOUVEMENT. Bibliothèque historique de Paris, 22, rue Malher (42-74-44-44). T.l.j. sf dim. et fêtes de 10 h à 18 h. Jusqu'au 9 janvier 1993.
RÊVES DE PIERRE : YOSHITERU NOMURA ET LE BLEU. Mitsukoshi Etoile, espace des arts, 3, *rue de Tilsitt* (44-09-11-11). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 février 1993.
SAURA ET LES LIVRES DE SA VIE. Dessins originaux. Instituto Cervantes, 7, rue Quentin-Bauchart (47-20-83-45). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h à 19 h 30. Jusqu'au 9 janvier 1993.
(TROIS CARRÉS), ECHEC ET MAT. *Hôpital Ephémère, 2-4, rue Carpeaux* (46-27-82-82). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.
VERS UNE ATTITUDE PHOTOGRAPHIQUE. Collection d'œuvres photographiques. Caisse des dépôts et consignations, 56, rue Jacob (40-49-94-63). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 18 h 15. Jusqu'au 31 décembre.
VISAGES, PHOTOGRAPHIES DE GOTTFRIED HELNWEIN. *Mois de la photographie.* Gœthe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 16 décembre.
VISION D'OCÉANIE. Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au *15 mars 1993.*
PHILIPPE ET MARCEL WOLFERS. De l'art nouveau à l'art déco. Centre Wallonie-Bruxelles *à Paris, 127-129, rue Saint-Martin* (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 février 1993.
YÉMEN. Architecture millénaire. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h *à 18 h. Jusqu'au 10 janvier 1993.*

GALERIES

ACTUEL, ART CONSTRUIT AMÉRIQUE LATINE A PARIS. Galerie Art mouvement, 34, rue Keller (49-29-94-19). Jusqu'au 31 décembre.
PEP AGUT, GLADSTONE THOMPSON, RICHARD VENLET, CRAIG WOOD. Galerie des Archives, 1, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 5 janvier 1993.
AURÈLE. Galerie Lara Vincy, 47, rue de *Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 3 janvier* 1993.
JEAN BAUDRILLARD. Photographies. *Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des* Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 30 janvier 1993.
BITRAN. Dessins. Galerie Louis *Carré,* 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 23 janvier 1993.
BORDERLINE. Le Sous-sol, 12, *rue du* Petit-Musc (42-72-46-72). Jusqu'au 16 janvier 1993.
BOTERO. Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 30 janvier 1993.
LOUISE BOURGEOIS. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). *Jusqu'au 30 janvier 1993.*
FRÉDÉRIC BRECK. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Du 17 décembre au 3 février 1993.
ANDRÉA BUSTO. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 13 février 1993.
PATRICIO CABRERA, JUAN USLE. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 5 janvier 1993.
CANETTI. Galerie 15, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 30 décembre.
SERGIO CECCOTTI. Galerie Alain Blondel, *50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au* 31 décembre.
CHAMBAS. Mes carnets. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 5 janvier 1993.
CORDESSE. Galerie Clivages, 5, rue Sainte-Anastase (42-72-40-02). Jusqu'au 23 décembre.
NICOLE D'AGAGGIO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). *Jusqu'au 16 janvier 1993.*
RICHARD DAVIES. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). *Jusqu'au 31 décembre.*
ALEXANDRE DELAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 19 janvier 1993.
ARAM DERVENT. Galerie Baudoin Lebon, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-72-09-10). Jusqu'au 9 janvier 1993.
JEAN D'IMBLEVAL. Galerie Lahumière, 88, bd de Courcelles (47-63-03-95). Jusqu'au 31 décembre.
***DRUESNES.** Galerie Franka Berndt Bastille,* 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 9 janvier 1993.
PATRICK DUBRAC. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 19 décembre.
ERMATA, ERRANCES DU SACRÉ. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 26 décembre.
JL FISHER, MARKUS RAETZ, DANIEL TREMBLAY. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 2 janvier 1993.
JEAN LE GAC. By Jove. Galerie Templon, 4, avenue Marceau (47-20-15-02). Jusqu'au 31 décembre.
J GANTZ. Espace Donguy-Apegac, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 24 décembre.
***GASIOROWSKI.** Galerie Maeght, hôtel Le* Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 16 janvier 1993.
CHRISTIAN GATTINONI. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 16 janvier 1993.
GEMIGNANI. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 8 janvier 1993.
MARIO GIACOMELLI. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 9 janvier 1993.
GILLIAM, REMINGON, T. SIGG. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Du 17 décembre au 16 janvier 1993.
***MORIS GONTARD.** Galerie Erval, 16, rue* de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 19 décembre.
***JEAN-PIERRE GRENIER.** Galerie Queyras,* 29, rue Guénégaud (46-33-79-74). Jusqu'au 23 décembre.
RENA JULIETA HANONO. Galerie Claudine Lustman, 111, rue Quincampoix (42-77-78-00). Jusqu'au 9 janvier 1993.
JEAN-MARC HAROUTIOUNIAN. Galerie Gérard Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot (48-87-41-63). Jusqu'au 8 janvier 1993.
CLAUDIA HART. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 16 janvier 1993.
HOMMAGE A LUIGI GHIRRI. Mois de la photo. Galerie Contrejour, 96, rue Daguerre (43-21-41-88). Jusqu'au 24 décembre.
JEAN-PAUL HUFTIER. Galerie *Zürcher,* 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 24 décembre.
FABRICE HYBERT. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-78-03-50). Jusqu'au 2 janvier 1993.
ANN VERONICA JANSSENS. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 23 janvier 1993.
MICHELE KATZ. Galerie Guy Crété, *121, rue Vieille-du-Temple* (42-72-82-25). Du 17 décembre au 30 janvier 1993.
YANN KEMPEN. Galerie Polaris, 25, rue *Michel-le-Comte* (42-72-21-27). Jusqu'au 23 décembre.
MICHAEL KENNY. Galerie Patricia Dorfmann & Laurent Roux, 39, rue de Charonne (47-00-36-69). Jusqu'au 23 janvier 1993.
KIKOINE. Galerie Yoshii, 8, av. Matignon (43-59-73-46). Jusqu'au 20 décembre.
GÉRARD KOCH. Galerie Clara Scremini, 16, rue des Filles-du-Calvaire (44-59-89-09). Jusqu'au 23 janvier 1993.
***FRANS KRAJCBERG.** Galerie Charles* Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 16 janvier 1993.
PIERRE LANNELUC. Galerie *Samy Kinge,* 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 6 janvier 1993.
MIKAEL LEVIN. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 9 janvier 1993.
BARBARA ET MICHAEL LIESGEN. Galerie *Claudine Papillon, 59, rue de Turenne* (40-29-98-80). Jusqu'au 30 janvier 1993.
LIVRES, OBJETS ET PAPIERS D'ARTISTES II. *Galerie Isabelle Bongard,* 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 23 janvier 1993.
MAURICE LOUVRIER. L'Ecole de Rouen. Galerie Alain Letailleur, 50, rue de Seine (46-33-25-17). Jusqu'au 30 janvier 1993.
WILLIAM MACKENDREE. Galerie Vidal - *Saint Phalle, 10, rue du Trésor* (42-76-06-05). Jusqu'au 24 décembre.
GÉRARD MALANGA. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 24 décembre.
MORIO MATSUI. Le murmure de la toile. Galerie Bellefroid, 8, rue Debelleyme (40-27-98-22). Jusqu'au 16 janvier 1993.
MEHR LICHT. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 30 janvier 1993.
JEAN MESSAGIER. Galerie Ariane Bomsel, 40, rue de Verneuil (42-61-00-66). Jusqu'au 23 janvier 1993.
JEAN-CLAUDE MEYNARD. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne *(47-00-88-18). Jusqu'au 16 janvier 1993.*
RICARDO MOSNER. Galerie loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Jusqu'au 31 *décembre.*
AURÉLIE NEMOURS. Le nombre et le hasard. Galerie Denise René, 22, rue Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 15 janvier 1993.
KATSUHITO NISHIKAWA. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 19 décembre.
HERMANN NITSCH. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 9 janvier 1993.
PIERRE NIVOLLET. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 16 janvier 1993.
L'ŒIL ET PONGE. Galerie de l'Echaudé, 11, rue de l'Echaudé (43-25-20-21). Jusqu'au 6 mars 1993.
OUATTARA. Galerie Philippe Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-86-36). *Jusqu'au* 23 décembre.
PANAMARENKO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). *Jusqu'au 18 décembre.*
GIULIO PAOLINI. uvres récentes. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple *(42-71-09-33). Jusqu'au 24 décembre.*
LES PILIERS DE LA SAGESSE. Galerie Ariette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jusqu'au 16 janvier 1993.
VINCENTE PIMENTEL. Galerie Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10). Jusqu'au 16 janvier 1993.
***ALEXANDRA POLEO.** Galerie Mostini Bastille,* 23, rue Basfroi (44-93-93-60). Jusqu'au 30 janvier 1993.
***HENRI PRESSET.** Galerie Pascal Gabert,* 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 15 janvier 1993.
XAVIER PUIGMARTI. Galerie Jousse-Seguin, 32-34, rue de Charonne (47-00-32-35). Jusqu'au 17 janvier 1993.
SAMIOS. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 24 décembre.
ADRIAN SCHIESS, HIROSHI SUGIMOTO. Galerie *Ghislaine Hussenot,* 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 10 janvier 1993.
***ANTONIO SEGUI.** Galerie Marwan Hoss,* 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 30 décembre.
MICHEL SÉMÉNIAKO. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 19 décembre.
MICHAEL SNOW. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 16 janvier 1993.
ANTON SOLOMOUKHA. Galerie Philippe Gravier, 7, rue Froissart (42-71-55-01). Jusqu'au 20 janvier 1993.
PIERRE SOULAGES. Galerie de France, *50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00).* Jusqu'au 8 janvier 1993.
TONY SOULIÉ. Jazz. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 19 décembre.
SOUVENIRS DE VOYAGES D'OSKAR KOKOSCHKA. Dessins aux crayons de couleur. Galerie Lambert Rouland, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 19 décembre.
PAUL STRAND. Le jardin d'Orgeval. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 12 janvier 1993.
HERVÉ TÉLÉMAQUE. Galerie Jacqueline Moussion, 110-123, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 16 janvier 1993.
***ANNE TESTUT.** Galerie Gutharc Ballin,* 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 9 janvier 1993.
THÉODOULOS. Galerie Claude Fain, 14, rue Debelleyme (42-72-09-17). Jusqu'au 9 janvier 1993.
JEAN-PAUL THIBEAU. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 30 janvier 1993.
JEAN-CHARLES VIGUIE. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65).
WANTED, AVIS DE RECHERCHE. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine *(43-42-22-71). Jusqu'au 24 décembre.*
ANDY WARHOL. Polaroïd 1971-1986. Galerie Durand-Dessert, 28, *rue de Lappe* (48-06-92-23). Jusqu'au 9 janvier 1993.
JOHN WELLINGTON. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67).
IRÈNE WHITTOME. Galerie de Tugny Lamarre, 5, rue de Charonne 2e cour (48-05-84-16). Jusqu'au 19 décembre.
ROBERT WILSON. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 14 janvier 1993.
VLADIMIR YANKILEVSKI. Autoportraits. Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Du 17 décembre au 30 janvier *1993.*
ZABOROV. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, *rue des Beaux-Arts* (46-34-15-01). Jusqu'au 30 janvier 1993.

PÉRIPHÉRIE

BOULOGNE. Lumières de Basse-Normandie. Espace départemental Albert-Kahn, musée, 14, rue du Port et 1, rue des Abondances *(46-04-52-80). T.l.j. sf lun. de 11 h* à 18 h. Fermeture exceptionnelle du 22 décembre au 2 février. Entrée : 10 F. *Jusqu'au 16 mai 1993.*
CLAMART. Humbert. Fondation Jean Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.
LA DÉFENSE. Les Monuments de Calder. *Parvis de la Défense.* Jusqu'au 3 janvier 1993. Les Monuments de Calder, maquettes. Espace art Défense - Art 4, *15, place de la Défense (49-00-15-96).* Jusqu'au 3 janvier 1993. *Mémoires d'Amériques. Itinéraires d'une conquête.* Cnit Paris La Défense, passage Benjamin-Franklin. T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 45 F. Jusqu'au 28 février 1993.
EVRY. Les Anciens Comptoirs français de *l'Inde. Photos de Guillaume Zuili. Théâtre* de l'Agora, Aire libre, 110, Grand-Place (64-97-30-31). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 18 h 30, sam. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 9 janvier 1993.
GUIRY-EN-VEXIN. L'Ile-de-France, de Clovis à Hugues Capet. Musée archéologique départemental du Val-d'Oise, château de Guiry-en-Vexin (34-67-45-07). Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 mars 1993.
HERBLAY. *Martine Diemer.* Galerie d'art contemporain du centre Saint-Vincent, 40, rue du Général-de-Gaulle (39-78-83-83). T.l.j. sf dim. et lun. de 16 h à 19 h. Jusqu'au 9 janvier 1993.
IVRY-SUR-SEINE. Le Credac fait son cinéma. Alain Fleischer, Robert Longo et Jon Kessler, Raul Ruiz. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). T.l.j. *sf lun. de 13 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 10 janvier* 1993. *Métaphoriques. Suite de photos de Maurice Gouju. Le Monde, hall de Sirius, 1, place Hubert-Beuve-Méry* (49-60-33-28). T.l.j. de 10 h à 17 h, sur rendez-vous au 43.45.52.08. Jusqu'au 10 janvier 1993.
NOISIEL. Entre - Actes. La Ferme du buisson, centre d'art contemporain, allée de la Ferme (64-62-77-20). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h, les soirs de spectacles jusqu'à 21 h. Jusqu'au 31 janvier 1993.
NOISY-LE-SEC. Les impressionnistes d'Auvers-sur-Oise. Hôtel-de-Ville, salle des mariages, place du *Maréchal-Foch* (49-42-66-00). T.l.j. de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, dim. de 14 h à 19 h. *Jusqu'au 16 décembre.*
PONTAULT-COMBAULT. La Lituanie au tournant du siècle. Centre photographique *d'Ile-de-France, ferme Briarde, hôtel de ville.* Jusqu'au 10 janvier 1993. La Photographie dans les collections publiques lituaniennes. *Centre photographique d'Ile-de-France,* 107, avenue de la République (64-43-47-10). T.l.j. sf mar. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 16 décembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

« Le quartier du Sentier ». 10 heures, *métro Sentier*, sortie Sentier (A. Hervé).

Exposition : « Odilon Redon ». 11 heures, Musée Marmottan (P.-Y. Jaslet).

« Le Palais de justice en activité », *14 heures,* devant les grilles du palais (M.-C. Lasnier).

« Approche de l'art et de la religion orthodoxe à la cathédrale Saint-Alexandre-Newsky » (limité à trente personnes). 14 h 30, 12, rue Daru (Monuments historiques).

« De la rue Hautefeuille au quartier Saint-André-des-Arts », 14 h 30, façade de la fontaine Saint-Michel (Paris pittoresque et insolite).

« La religion du Bouddha : la voie des anciens en Asie du Sud-Est », 14 h 30, hall du Musée Guimet (Le Cavalier bleu).

Exposition : « Des livres et des rois » à la Bibliothèque nationale, 14 h 30, 58, *rue* de Richelieu (Europ explo).

Exposition : « L'art *byzantin* au Louvre et dans les collections françaises », 14 h 30, Palais-Royal, sortie place Colette (Paris et son histoire).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« A la découverte du tracé et des *vestiges de l'enceinte de Philippe-Auguste, rive gauche* », 14 h 30, square, angle de la rue Mazarine et de la *rue* de Seine (Sauvegarde du Paris historique).

« Le village de Passy », 15 heures, *en haut du métro Passy (Connaissance d'ici et d'ailleurs).*

Exposition : « Odilon Redon », *15 h 15, Musée Marmottan, 2, rue* Louis-Boilly (M. Hager).

CONFÉRENCES

11 *bis,* rue Keppler, 20 h 15 : « Le caractère omniprésent de la loi de Karma ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).

Salle Laënnec, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 15 : « Le Père Noël existe-t-il ? Alkimia gnostica » (Institut gnostique d'anthropologie. Tél. : 43-57-29-81).



La « bonne nouvelle » de la Banque mondiale

La seule bonne nouvelle pour l'économie mondiale, en cette fin d'année 1992, *serait-elle* la fin de la crise de la dette ? Dans les « tableaux de la dette mondiale », publiés jeudi 17 décembre, la Banque mondiale se livre à une analyse détaillée des leçons de la crise déclenchée en août 1982 par la cessation de paiements du Mexique. Estimant que cette crise a *« essentiellement pris fin pour les banques commerciales et certains de leurs emprunteurs »*, les experts de l'organisme de Washington rappellent que ce sont surtout les ressources et les politiques internes aux pays endettés qui leur ont permis de se sortir du « piège » de l'endettement.

L'affirmation est notamment vraie pour les Etats d'Amérique latine, qui, grâce à l'assainissement de leurs économies, ont attiré, cette année comme en 1991, *15 milliards de dollars* d'investissements de portefeuille. Cependant, la *« bonne nouvelle »* ne concerne pas d'autres régions du monde, l'Afrique ou l'Asie du Sud, dont la survie économique dépend toujours des sommes prêtées par les Etats étrangers. Dans les régions plus favorisées, les résultats sont encore fragiles, car les investissements sont souvent motivés par des taux d'intérêt attrayants et l'absence de perspectives de profit alléchantes dans un monde *industriel plongé depuis deux* ans dans une grande morosité.

Parmi les leçons tirées de la *crise de la dette*, la Banque mondiale souligne qu'aujourd'hui *« la poursuite de politiques déficientes est tolérée dans une bien moindre mesure »* en raison de l'intégration croissante du monde financier. Les mauvais élèves ne peuvent plus rester cachés sans que les investissements étrangers chutent, que l'accès au marché des emprunts internationaux se referme...

Certes, la connaissance des situations économiques est bien meilleure que dans les années 70, lorsque peu de temps avant sa cessation de paiements, le Mexique était *qualifié de « meilleur risque »* d'Amérique latine. Cependant, dans chaque continent ou presque, au moins un grand pays fait exception aux règles habituelles de bonne conduite :

le *Brésil*, la Russie, le Zaïre et bien d'autres. Quant aux pays industriels, *leur* expérience n'est pas toujours convaincante. En dépit de l'intégration croissante des économies dans les années 80, les Etats-Unis ont *massivement* emprunté *pour* financer un déficit budgétaire grandissant ; le Japon s'est arc-bouté pour éviter l'ouverture de son marché ; l'Allemagne maintient des taux élevés malgré le ralentissement économique.

Et s'ils sont devenus plus prudents dans leurs actions dans le tiers-monde, les Etats et les banques occidentales ne s'illustrent pas toujours par la sagesse. Les provisions liées aux prêts à l'URSS, ou à l'immobilier, ont remplacé les crédits à l'Amérique latine dans leur *bilan*.

FRANÇOISE LAZARE

□ **La CFDT passe devant la CGT dans les hôpitaux.** – Malgré un léger recul, la CFDT est arrivée en *tête des élections organisées dans* les hôpitaux pour désigner les commissions paritaires. Avec 29,25 % des voix (contre 29,75 % en 1988), la CFDT passe devant la CGT (26,91 %) – qui perd 4,5 points – et FO (26,65 %) – qui abandonne 2,3 points. Ces élections, auxquelles 62,5 % des inscrits ont participé, ont été marquées par l'entrée en *lice de coordinations* infirmières, dont les trois principales ont obtenu au total 7 % des voix.

Les perspectives pour 1993 et la tension sur les marchés financiers

Les banques relèvent leur taux de base de plus d'un demi-point

Les banques françaises, à l'initiative de la Société générale, ont annoncé mercredi 16 décembre qu'elles relevaient de 0,55 point leur taux de base (TBB) porté de 9,45 % à 10 % après l'avoir ramené de 9,85 % à 9,45 % en deux fois il y a un mois : ce relèvement était devenu inévitable puisque les taux d'intérêt à court terme se tendaient depuis une quinzaine de jours, atteignant un peu plus de 10 % au jour le jour, et retrouvant ainsi leur niveau du *mois d'août, avant la crise monétaire de septembre.*

Pendant cette crise, les taux ont brutalement monté à 20 %, la Banque de France élevant, de son côté, le taux de ses pensions de 10,50 % à 13 %. Puis, après l'échec de l'offensive *contre le franc, elle avait ramené* ses pensions à 10,50 %, puis à 10 %. En même temps, le loyer de l'argent au jour le jour retombait à 9,25 %, ce qui permettait aux banques d'abaisser leur taux de 0,5 point en deux étapes, le tout à la grande satisfaction du gouvernement, *qui se félicitait* publiquement de cette détente, jugée indispensable pour les entreprises souvent endettées, notamment les PME. Aujourd'hui, tout est remis en question, car ces mêmes banques, qui se refinançaient à la fois auprès *de la Banque de France à 9,10 %* et sur le marché interbancaire à plus 10 %, voient le coût de leurs ressources s'élever au-dessus de leur *taux de base alors que ce coût* devrait lui être inférieur. D'où leur décision de porter le TBB à 10 %. C'est un retour un an en arrière, et une très *mauvaise nouvelle* pour les entreprises, surtout les PME, qui, pour la plupart, paient leur découvert au TBB majoré de 1,5 à 2 points, soit, maintenant, 12 %.

Quant aux grandes entreprises, elles paient leurs découverts au voisinage du taux du marché interbancaire, au-dessus de 10 % aujourd'hui. Plus grave encore, ces taux nominaux *de 10 et 12 % sont désormais* des taux réels, c'est-à-dire sans déduction de l'inflation, puisque les prix de vente des produits industriels, dans le *meilleur des cas, n'augmentent pas et* en général diminuent, sans oublier les soldes préventifs du commerce, grand et petit.

L'augmentation du TBB est aussi un échec pour MM. Bérégovoy et Sapin, qui avaient promis qu'après un vote positif sur le traité de Maastricht les taux d'intérêt baisseraient. Maintenant, ils vont devoir expliquer *aux chefs d'entreprise et aux Français* que plus les affaires vont mal, plus il faut augmenter les charges financières, pendant que les citoyens *disposant de liquidités n'ont jamais été* autant à la fête.

Pour leur défense, MM. Bérégovoy et Sapin pourront dire que ce n'est *pas leur faute, mais celle des vilains* spéculateurs qui ne croient pas à la solidité du franc. Ce dernier commence ou continue à être réattaqué *sur les marchés des changes*, beaucoup moins vigoureusement qu'en septembre, mais plus sournoisement : une sorte de fièvre maligne et rampante. Ces jours-ci, le cours du mark à Paris, qui était monté à 3,42 francs pendant la crise de septembre, tout près de son cours plafond de 3,4305 francs, pour retomber à 3,38–3,39 francs après la crise, frôle à nouveau les 3,42 francs, ce qui contraint la Banque de France et la Banque Fédérale d'Allemagne à le défendre à nouveau.

La médecine nous enseigne qu'une fièvre persistante dénote la présence d'un mal. Ce mal est la conviction tenace, nourrie à Londres (la vengeance des Anglais ?) et à New-York, que le gouvernement français, actuel ou futur, ne pourra résister à la pression de ceux qui, de plus en plus, demandent la mise en liberté du *franc par rapport au mark*, de manière à permettre une baisse des taux d'intérêt, comme en Grande-Bretagne. Pour eux, il serait alors *possible de soulager les entreprises*, à défaut de relancer la croissance.

Contrairement à ce que l'on espérait en haut lieu, les choses ne s'arrangent *donc pas sur les marchés*, et le pire est que cela pourrait durer jusqu'en mars, date après laquelle on serait fixé sur les intentions du nouveau gouvernement. En attendant, la Banque de France, par crainte d'une crise de liquidités, alimente libéralement les banques à 10 %, mais laisse filer les échéances plus longues à un mois et trois mois, qui cotent déjà 12 %, ceci afin de dissuader les étrangers d'emprunter du franc pour le vendre en espérant un décrochement. C'est l'horreur pour les banques qui financent les promoteurs immobiliers, avec des prêts en général à un mois, ce qui grossit leurs pertes déjà importantes.

FRANÇOIS RENARD

Évolution du taux de base bancaire
11
10,5
10
9,5
janv.90 1990 janv.91 1991 janv.92 1992
16 déc. 10 %
19 nov. 9,45 %
Source : Commission bancaire

Les négociations du GATT

M. Dumas affirme que le projet d'accord agricole n'a pour la France « aucune valeur juridique »

L'espoir d'une conclusion rapide des négociations commerciales de l'Uruguay Round semble s'être dissipé mercredi 16 décembre avec le rejet par la France des propositions de règlement agricole présentées le même jour au GATT par la CEE.

A l'issue d'un entretien avec le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a indiqué que pour la France la liste des engagements chiffrés présentée par la Commission de la CEE qui négocie au nom des Douze, notamment avec les Etats-Unis, *« était nulle et non avenue, donc sans valeur juridique »*.

Il a accusé, sans les nommer, le vice-président de la Commission de Bruxelles, M. Frans Andriessen (qui va quitter son poste) et le commissaire à l'agriculture, M. Ray MacSharry, de s'être comportés en *« mandataires infidèles »*. Selon Paris, l'avant-projet d'accord négocié avec Washington fin novembre est *« totalement insatisfaisant »*, car il va au-delà de la politique agricole commune, révisée en mai dernier.

De son côté, le ministre délégué au commerce extérieur, M. Bruno Durieux, a exprimé l'espoir que la *déclaration française mettrait fin* provisoirement à la négociation sur le volet agricole, en attendant que ce dossier *« soit décanté »*. Selon lui, le problème n'est pas de terminer coûte que coûte les négociations d'ici début mars selon le calendrier du Congrès américain, mais d'obtenir *« un bon accord équilibré »*, ce qui n'est pas le cas avec le projet actuel.

Au cours de leur entretien avec M. Dunkel, MM. Dumas et Durieux ont affirmé que les négociations étaient totalement déséquilibrées, les Etats-Unis ayant obtenu que l'accent soit mis essentiellement sur l'agriculture, qui ne représente que 10 % des échanges mondiaux, alors que les autres dossiers avançaient beaucoup plus lentement.

Constituant une provision de 7,7 milliards de dollars

Ford supprimera plusieurs milliers d'emplois en Europe

Ford, deuxième constructeur automobile, avait annoncé en février la plus lourde perte de son *histoire : 2,26 milliards* de dollars (12,5 milliards de francs). Avec les déficits cumulés de sa filiale Jaguar et de Ford Grande-Bretagne, la branche européenne du groupe n'avait pas joué son rôle traditionnel de pôle de profits.

Le constructeur américain en a tiré les conséquences, mercredi 16 décembre, en annonçant la suppression de plusieurs milliers d'emplois dans ses activités européennes (10 000 selon des sources américaines, 7 000 pour l'instant selon les filiales européennes).

Premier constructeur en Grande-Bretagne, Ford UK a prévu de réduire à nouveau ses effectifs de 4 000 personnes, après avoir déjà procédé à 3 600 suppressions de postes cette année.

Toutes les catégories de personnel sont concernées. Parallèlement, Ford Werke, la filiale allemande du groupe, va supprimer *3 000 emplois dans ses usines de* Cologne et de Sarrelouis d'ici à avril 1993.

Ces *suppressions* d'emplois s'accompagneront de la constitution d'une provision de 7,7 milliards de dollars sur son exercice *1992 (plus de 41 milliards de* francs).

Cette provision plongera à nouveau *les comptes du géant* de Detroit dans le rouge. A hauteur probablement de 7 milliards de dollars, Ford n'ayant réalisé pour les neuf premiers mois de 1992 qu'un bénéfice net de 681,4 millions de dollars.

La perte d'exploitation de TCE filiale du groupe Thomson SA s'alourdit

Thomson Consumer Electronics (TCE), filiale du groupe public Thomson SA, devrait connaître une nouvelle dégradation de son résultat d'exploitation en 1992 : celui-ci qui avait été négatif de 228 millions de francs l'an passé, il pourrait être négatif de 300 millions cette année. En revanche, la perte nette de TCE devrait rester, en l'absence – pour l'instant – d'importantes provisions pour restructuration, inférieure à 2 milliards de francs (– 1,8 probablement) en 1992, contre 2,47 milliards de francs l'an dernier (ce chiffre comportait une provision pour restructuration de 1,5 milliard).

Le résultat net du groupe est alourdi chaque année par de très importants frais financiers, en raison d'un endettement *de 10 milliards* de francs. Cet endettement n'a pas été réduit par recapitalisation, contrairement à ce que prévoyait la première mouture du rapprochement de Thomson SA et de CEA Industrie présentée par l'ancien premier ministre, Mme Edith Cresson, en décembre 1991 (*le Monde* du 11 septembre).

En 1993, en revanche, le PDG de TCE, M. Alain Prestat, table sur un retour à un résultat d'exploitation positif : le second semestre 1992 a en effet été, selon son entourage, en nette amélioration, après un début d'année *« particulièrement mauvais »*. L'activité du groupe s'est en effet *sensiblement redressée* aux Etats-Unis, où son appareil industriel a été restructuré et où ses marques de téléviseurs – RCA et General Electric – ont regagné des parts de marché. La situation de TCE en Europe, tout comme celle du néerlandais Philips, demeure en revanche beaucoup plus difficile.

M. Delalande (RPR) suggère une réforme de la protection sociale

M. Jean-Pierre Delalande, député RPR du Val-d'Oise, *« ne sent pas dans la majorité future une détermination à régler »* le problème du financement des régimes sociaux. Lors d'une conférence de presse, M. Delalande a souligné mardi 15 décembre que *« si rien n'est fait aujourd'hui, le budget social de la nation devra être majoré de 50 % dans quinze ans, à situation économique constante et à condition que le taux de chômage ne progresse pas »*. Un rapport présenté par le député devant la commission des finances de l'Assemblée nationale assure que le financement des retraites nécessitera de *« trouver un supplément de 300 milliards de francs »* d'ici à 2010 et que *« dans neuf ans l'assurance maladie aura besoin de 470 milliards de francs de plus »*.

M. Delalande, qui propose notamment de modifier les règles de calcul des retraites et de *« réorienter »* les praticiens qui le souhaitent vers un *« exercice salarié de la médecine »*, considère qu'il *« sera encore plus difficile de régler ces problèmes, si on attend davantage »*.

Le Parlement européen soutient les propositions de Bruxelles sur la politique de la pêche

STRASBOURG
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Le Parlement européen a appuyé à une large majorité, mardi 15 décembre, les propositions de la *Commission de Bruxelles* sur la réduction et le contrôle des activités de pêche dans les eaux communautaires. Le conseil des ministres de la *CEE doit se prononcer* sur le projet de l'exécutif communautaire avant la fin de l'année.

Les Douze ont décidé le mois dernier de réduire de 10 % en moyenne l'effort des flottes nationales au terme des quatre prochaines années afin d'établir un meilleur équilibre entre les capacités de captures et les réserves en poisson. Il s'agit maintenant d'adopter les mesures pour atteindre l'objectif de 1996.

Outre la mise à la casse et l'arrêt temporaire de certaines unités, la *Commission prévoit* l'attribution de licences pour les bateaux de plus de 10 mètres, dans le but de mieux contrôler leurs prises. Les chalutiers de cette catégorie devront être équipés, selon Bruxelles, de « boîtes noires » destinées à permettre un suivi continu de chaque embarcation tout au long de sa campagne de pêche.

Les mesures proposées par la *Commission vont se traduire par la* suppression d'emplois que l'hémicycle européen a tenté de prendre en compte. Dans son avis, l'Assemblée demande aux Douze d'arrêter des *« mesures d'accompagnement visant à permettre la reconversion des professionnels touchés afin de rendre socialement supportable cette adaptation de l'effort de pêche »*.

MARCEL SCOTTO

ÉCONOMIE

Les perspectives pour 1993

L'OCDE estime que la croissance restera faible dans la plupart des pays industrialisés

A l'image de la plupart des organismes internationaux de conjoncture, le rapport semestriel de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), rendu public mercredi 16 décembre, ne prévoit guère de reprise de l'activité avant 1994. Pour l'année prochaine, la croissance devrait se limiter à 1,9 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

« Les perspectives immédiates de croissance pour la zone de l'OCDE sont relativement sombres. » Le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique – qui rassemble les vingt-quatre principaux pays industrialisés – ne laisse guère d'espoir sur la possibilité à court terme d'une reprise économique (1). Selon l'OCDE, la croissance restera faible dans les principaux pays industrialisés en 1993, atteignant seulement 1,2 % dans la Communauté économique européenne, contre 1,1 % en 1992.

Pour l'ensemble de l'OCDE, le rythme de croissance devrait s'établir à 1,9 % en 1993, après 1,5 % cette année. En revanche, l'activité devrait reprendre l'année suivante ; le rapport prévoit en effet une croissance de 2,5 % pour la CEE en 1994 et de 2,9 % pour les pays de l'OCDE. Dans l'immédiat, *« on n'attend guère de baisse du chômage »*, souligne le document. A la fin 1993, le nombre des demandeurs d'emploi devrait passer à 34 millions de personnes dans l'OCDE, soit 8,3 % de la population active, contre 7,9 % cette année.

Cette proportion devrait grimper dans tous les pays du G7 – les sept pays les plus industrialisés – à l'exception des Etats-Unis, portant le taux de chômage dans la CEE à 10,9 % de la population active, contre 10,1 % en 1992. C'est seulement à la fin de l'année 1994 que le marché de l'emploi pourrait bénéficier d'une légère amélioration. En attendant, onze pays de l'OCDE devraient connaître l'année prochaine des taux de chômage supérieurs à 10 %, contre seulement quatre en 1990.

Présentant le document de son organisme, le chef du département économique de l'OCDE, M. Kumiharu Shigehara, a précisé, mercredi 16 décembre, qu'il revoyait certaines des prévisions du rapport, établies pour l'essentiel à partir de données chiffrées dont les plus récentes remontent au 10 novembre 1992. *« Nous vivons dans un monde d'incertitudes »*, a précisé M. Shigehara, soulignant que les *« fluctuations »* de l'activité économique mondiale imposent la *« modestie »*.

Trois pays ont ainsi fait l'objet de révisions. Les Etats-Unis, d'abord, qui devraient finalement connaître, en 1993, un retour à la croissance plus rapide que prévu. Les indicateurs les plus récents montrent que *« l'activité économique de ce pays s'accélère plus vite que dans nos projections »*, a déclaré M. Shigehara. Le produit intérieur brut (PIB) américain pourrait ainsi croître de 3 % l'année prochaine – contre une prévision de 2,5 % dans le rapport, – après une progression de 1,75 % en 1992.

A l'inverse, les deux « locomotives » économiques que sont le Japon et l'Allemagne devraient finalement évoluer dans un contexte moins favorable. Au Japon, le redémarrage est jugé *« assez lent »* : en dépit d'excédents commerciaux qui devraient progresser de 12,4 % au cours des deux prochaines années, la croissance devrait s'établir à 2,3 % en 1993, contre 1,8 % de hausse cette année, et à 3 % en 1994.

Quant à la croissance de l'économie allemande, elle pourrait n'être que de 0,5 % l'année prochaine – contre 1 % prévu, – ce qui *« devrait permettre à la Bundesbank d'abaisser ses taux directeurs plus rapidement qu'escompté »*, a précisé M. Shigehara. En 1994, la reprise de l'activité outre-Rhin devrait en revanche permettre une croissance comprise entre 3 % et 3,5 %. Un *« scénario optimiste »*, note le rapport, qui pourrait bien être *« remis en question »* si les conditions d'une baisse des taux apparaissaient avec retard.

O. P.

(1) *Perspectives économiques de l'OCDE, N° 52, décembre 1992.*

Les prévisions de l'OCDE

	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente		
	1992	1993	1994
PIB en volume			
Etats-Unis	1,8	2,4	3,1
Japon	1,8	2,3	3,1
Allemagne	1,4	1,2	2,9
OCDE Europe	1,0	1,2	2,5
Total OCDE	1,5	1,9	2,9
Inflation			
Etats-Unis	2,7	2,3	1,9
Japon	1,9	1,7	1,7
Allemagne	5,5	4,6	3,3
OCDE Europe	5,3	4,9	4,2
Total OCDE	3,5	3,2	2,8
Commerce mondial	4,7	4,9	6,1
Chômage (en pourcentage de la population active)			
Etats-Unis	7,4	7,3	6,9
Japon	2,2	2,3	2,4
Allemagne	7,6	8,3	8,1
OCDE Europe	9,9	10,6	10,5
Total OCDE	7,9	8,2	8,1
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)			
Etats-Unis	– 56	– 65	– 75
Japon	119	132	138
Allemagne	– 26	– 25	– 25
OCDE Europe	– 61	– 50	– 44
Total OCDE	– 32	– 17	– 15

L'INSEE ne prévoit pas de reprise avant l'été prochain

L'INSEE ne prévoit pas de véritable reprise avant l'été prochain. Dans sa note de conjoncture, publiée mercredi 16 décembre, l'Institut de la statistique estime qu'au cours du premier semestre 1993 la croissance économique ne serait que de 0,8 % en rythme annuel. Cette atonie s'expliquerait essentiellement par la poursuite de la baisse des investissements ainsi que par une moindre progression des exportations due à la faiblesse de l'activité en Europe. Conséquence : l'emploi salarié continuerait de diminuer.

« Il apparaît difficile d'envisager pour l'économie française un retour à une croissance substantielle avant la mi-1993, écrit l'INSEE. *Depuis le deuxième trimestre 1992, l'activité française s'essouffle (...). Le premier semestre 1993 s'inscrirait dans la tendance du second semestre 1992 et la croissance n'atteindrait pas 1 % en rythme annualisé. »*

L'analyse de l'INSEE est assez sombre. Elle se fonde notamment sur le pessimisme profond manifesté par les chefs d'entreprise depuis la rentrée, pessimisme qui s'étend au début de l'année prochaine, et va parfois jusqu'à l'été. Dans l'industrie automobile, branche la plus dynamique en 1992, les perspectives se sont un peu détériorées et la croissance devrait être modérée au début de 1993. Dans tous les autres secteurs, c'est la grisaille pour les prochains mois : stagnation de la production des biens de consommation et des biens intermédiaires, faiblesse de l'activité pour les biens d'équipement juqu'à l'été prochain, baisse des mises en chantier de logements, seuls les travaux d'entretien se maintenant après avoir sensiblement augmenté cette année. L'activité dans les travaux publics est également en baisse depuis la fin du premier trimestre.

Grâce aux services qui ont continué de croître cette année comme en 1991, mais à un rythme un peu ralenti depuis l'été dernier, la production nationale exprimée en termes de PIB marchand (produit intérieur brut) aura augmenté de 2 % en 1992 après + 0,9 % l'année précédente. L'INSEE prévoit une totale stagnation au premier trimestre 1993 suivie d'une faible reprise au second (+ 0,4 % par rapport au premier). Ce qui donnerait une croissance de 0,8 % en rythme annuel sur le premier semestre : même si l'INSEE ne le dit pas, le taux de croissance de 2,6 % du PIB, prévu pour l'année prochaine dans les comptes du gouvernement, apparaît à peu près hors d'atteinte.

Les raisons de ce marasme tiennent à l'investissement et à la mauvaise conjoncture en Europe. Les dépenses d'équipement des entreprises n'ont cessé de se réduire depuis le début de 1991. La baisse de l'investissement productif dans l'industrie aura été de 11 % en volume cette année. Cette baisse devrait se poursuivre l'année prochaine, quoique plus lentement. On retrouve la même tendance dans les services et le bâtiment. Les importantes capacités de production inemployées (20 %) sont la principale explication de ce mouvement, loin devant les taux d'intérêt ou l'endettement des firmes. Si c'est l'insuffisance de la demande intérieure et extérieure qui explique la faiblesse de l'investissement, si la situation financière des entreprises reste saine, une certaine dégradation s'est manifestée dans les comptes des sociétés à partir de l'été, les entreprises ayant freiné leurs hausses de prix pour pouvoir vendre.

Pas d'amélioration de l'emploi

Après l'investissement, l'autre facteur de marasme est la faiblesse de l'activité dans le monde, particulièrement en Europe, depuis le deuxième trimestre de cette année. Les exportations, moteur important de la croissance cette année (+ 5,7 % en volume par rapport à 1991), augmenteraient donc sensiblement moins vite au premier semestre 1993 : + 1,8 % par rapport au deuxième semestre 1992, soit au rythme annuel de 3,6 %. Les importations de la France se ralentissant elles aussi (+ 2 % en rythme annuel au premier semestre) du fait de la faiblesse des investissements, le commerce extérieur resterait excédentaire de 15 milliards de francs sur les six premiers mois de l'année prochaine après un solde positif de 30 milliards de francs environ cette année.

La progression de la consommation des ménages serait de 2 % en rythme annuel au cours du premier semestre après + 2,6 % au deuxième semestre 1992. Ce freinage s'expliquerait par une légère accélération des prix de détail prévisible au premier semestre 1993 : + 1,7 % après + 0,9 % au deuxième semestre 1992. Accélération qui succéderait à la hausse de 2,1 ou 2,2 % de 1992, la plus faible depuis vingt-cinq ans.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, qui outre les revenus tient compte des impôts et des cotisations sociales, progresserait lui aussi sensiblement moins vite au premier semestre 1993 : + 1,4 % en rythme annuel après + 2,6 % au second semestre de cette année. Ce freinage aurait d'autant plus d'effet sur la consommation que le taux d'épargne ne baisserait pas et qu'il se produirait après une progression du pouvoir d'achat du revenu disponible déjà moins rapide en 1992 (+ 2 %) qu'en 1991 (+ 2,5 %).

Au total, donc, la demande des ménages ne serait pas assez dynamique pour compenser la mauvaise tenue des investissements et la faiblesse de la demande mondiale. L'emploi ne s'améliorerait donc pas. La baisse des effectifs serait de l'ordre de 0,2 % au premier semestre 1993, ce qui représente environ 28 000 emplois perdus. Les effectifs se réduiraient particulièrement dans l'industrie et le bâtiment-travaux publics. Le taux de chômage par rapport à la population active augmenterait d'un demi-point entre la fin de cette année et la fin du premier semestre 1993.

A. V.

Le franc fort sur la sellette

Suite de la première page

Aujourd'hui, le relèvement des taux de base s'inscrit à contre-courant de la politique du gouvernement – alors qu'en Allemagne la Bundesbank résiste à la pression du gouvernement pour diminuer de nouveau le loyer de l'argent. Surtout, il va pénaliser des entreprises, notamment des PME, toujours endettées. Non seulement elles paieront plus cher leur découvert bancaire, mais elles n'auront pas le ballon d'oxygène si nécessaire pour faire repartir l'investissement. Le 15 décembre, le CNPF parlait d'une situation économique *« catastrophique »*, ce qui pouvait paraître excessif.

Mais même si les « fondamentaux » économiques (comme l'inflation et le commerce extérieur) sont bons et la croissance économique positive, les perspectives pour 1993 sont fort sombres. L'INSEE prévoit une croissance du produit intérieur brut de 0,8 % en rythme annuel au premier semestre, ce qui rend inaccessible pour l'année l'objectif de 2,6 % du gouvernement... De son côté, l'OCDE, qui a révisé au dernier moment à la hausse ses prévisions pour les Etats-Unis mais à la baisse celles pour l'Allemagne et le Japon, parle d'une croissance de 1,6 % pour la France en 1993.

Le gouvernement de M. Bérégovoy, et surtout celui qui lui succédera, sait que la croissance en 1993 ne pourra plus être tirée par les exportations, compte tenu du ralentissement économique en Allemagne et plus globalement en Europe. Les investissements devraient continuer de baisser, plus modérément, alors que, déjà, la Société générale, dans sa note de conjoncture, estimait que les baisses de taux et les mesures prises pour les PME risquent *« de s'avérer insuffisantes face à la faiblesse des perspectives de débouchés »*. Alors que les signes de reprise semblent se multiplier aux Etats-Unis, le salut viendra-t-il d'une relance de la consommation en France ? L'INSEE n'incite guère à l'optimisme, annonçant une moindre progression de la consommation des ménages au premier semestre 1993, en raison d'un ralentissement du pouvoir d'achat. Alors que les plans sociaux et les licenciements se succèdent à un rythme soutenu dans les entreprises, la crise s'aggrave dans le bâtiment, déjà très sinistré. La Fédération nationale du bâtiment redoute que les mises en chantier de logements neufs se retrouvent, avec 250 000, à un niveau inférieur à la très mauvaise année 1954 ! Avec à la clef 50 000 pertes d'emplois supplémentaires. Autant d'éléments qui laissent craindre une *« explosion »* du chômage en 1993, le seuil des 3 millions de demandeurs d'emploi risquant d'être bientôt franchi en données corrigées des variations saisonnières. Or c'est sur son échec dans la lutte contre la montée du chômage que le gouvernement sera jugé en mars, bien plus que sur la bonne tenue des grands équilibres économiques.

Ce climat de plus en plus maussade, qui risque d'être entretenu par les inquiétudes des acteurs économiques – la psychologie jouant un grand rôle dans leur comportement, – relance le débat sur la politique économique de l'après-mars 1993. De nouveau, la politique du franc fort, ou de la *« désinflation compétitive »*, est au centre de la controverse. Dans l'attente des élections, certains opérateurs sur les marchés des changes semblent anticiper un décrochage du franc par rapport au mark et une sortie du système monétaire européen (SME), la question étant de savoir si le gouvernement français pourra tenir sans y recourir avant mars, alors qu'il joue toujours le couplage monétaire franco-allemand, ou si celui qui lui succédera après les élections législatives sera contraint de recourir à cette solution afin de provoquer une véritable détente des taux d'intérêt.

Alors que certains dirigeants d'entreprise sont favorables à cette mise en liberté du franc – au point que le CNPF a dû monter au créneau pour défendre la politique du franc fort et s'opposer à toute dévaluation, – ces interrogations visent l'opposition. Or force est de constater qu'il y a, là aussi, plusieurs écoles. Dans un entretien au *Nouvel Observateur* du 17 décembre, M. Philippe Séguin, tête de file des opposants au traité de Maastricht au sein du RPR, affirme que *« le SME est en crise, compte tenu de l'entêtement de l'Allemagne à ne pas tirer les conséquences européennes de sa réunification »*. Conclusion de l'ancien ministre, qui appelle de ses vœux une baisse des taux d'intérêt pour relancer l'activité : *« Il faut décrocher du mark, et vite ! »*. Une position qui va à l'encontre de celle de M. Edouard Balladur et qui contraint la direction du RPR et l'ensemble des partis qui préparent l'alternance à clarifier leurs intentions. L'attentisme risque en effet de peser lourdement sur une situation économique déjà très dégradée.

MICHEL NOBLECOURT

250 000 mises en chantier prévues en 1993

Le bâtiment s'enfonce dans la crise

Le bâtiment s'enfonce dans la crise : le nombre de mises en chantier de logements neufs devrait tomber en 1993 à 250 000, soit son point le plus bas depuis quarante ans, inférieur à « l'année noire » de 1954 (269 429), selon les prévisions de la Fédération nationale du bâtiment (FNB).

L'administration du ministère de l'équipement est un peu plus optimiste, avec 275 000 mises en chantier prévues pour l'an prochain. Mais, l'année dernière à la même époque, elle avait péché par excès d'optimisme en soutenant que l'on resterait autour des 300 000 en 1992. Dans la réalité, elle est maintenant d'accord avec la FNB pour réviser ce chiffre en baisse à 275 000. Les autres secteurs du bâtiment sont touchés par la crise, notamment tout ce qui concerne les bureaux, secteur en complète déconfiture compte tenu de l'importance des stocks due aux erreurs du passé. Et l'entretien, avec une croissance zéro pour la FNB et de 1,8 % selon l'administration, ne jouera pas un rôle de locomotive.

Ces prévisions se traduiront par une baisse de l'activité du bâtiment à – 1,9 % selon l'administration et – 4,8 % selon la FNB. Selon cette dernière, 50 000 emplois supplémentaires devraient donc disparaître après les 30 000 perdus en 1992. La profession a les yeux tournés vers les pouvoirs publics, auxquels on prête l'intention d'annoncer incessamment des mesures en faveur du secteur.

F. V.

COMMUNICATION

Londres bloque le plan de soutien à la télévision haute définition européenne

Le plan de soutien à la télévision haute définition européenne (TVHD), doté de 500 millions d'écus (environ 3,35 milliards de francs), qui n'a pu être adopté mardi 15 décembre à Bruxelles (*le Monde* du 17 décembre) à cause de la seule opposition britannique, devrait figurer au menu du Conseil européen du 21 décembre, a indiqué le ministre de l'industrie français, M. Dominique Strauss-Kahn. En parallèle à cette démarche politique, les onze pays qui sont d'accord sur ce plan devraient essayer de faire adopter les crédits nécessaires pour sa première année avec le budget 1993 de la Communauté.

Pour justifier leur blocage, les Britanniques – dont l'industrie électronique grand public n'est guère concernée par l'enjeu – ont mis en avant l'arrivée prochaine de la télévision numérique. Cette perspective, qui peut prendre des formes diverses, ne doit pas conduire à masquer l'enjeu politique, a estimé mardi M. Raymond Forni, député PS et coauteur d'un rapport sur la télévision numérique (*le Monde* du 12 décembre). Partisan d'une collaboration avec les Américains, M. Forni affirme que l'Europe doit négocier en position de force, dépasser ses *divisions et les intérêts « à court terme »* de certaines sociétés.

M. C. I.

□ **Les députés rétablissent les principales dispositions de la loi Sapin sur la publicité.** – L'Assemblée nationale a rétabli, mercredi 16 décembre, l'essentiel des dispositions concernant la publicité prévues par le ministre des finances, M. Michel Sapin, et contenues dans le projet de loi sur la transparence de la vie économique. Le Sénat avait supprimé l'essentiel de ce dispositif, qui prévoit que tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire ne pourra l'être que dans le cadre d'un contrat de mandat, la rémunération venant de l'annonceur. Un amendement du gouvernement étend ce dispositif à la publicité « hors médias ».

Le prix Pierre-Lazareff à Agathe Logeart

Notre collaboratrice Agathe Logeart a reçu, mercredi 16 décembre, le prix Pierre-Lazareff, qui lui a été remis par Philippe Labro, président du jury, dans les salons du Press-Club de France.

Créé en 1988 – à l'initiative de Marcel Desvaux, Ladislas de Hoyos et Emmanuel de La Taille – ce prix, parrainé par la société Moët et Chandon et doté de 20 000 francs, est destiné à récompenser *« un journaliste de la presse écrite révélant dans le grand reportage des qualités et un talent fidèles à l'esprit du fondateur de* France-Soir ». Le jury est composé d'une vingtaine de journalistes qui furent les collaborateurs de Pierre Lazareff (1). Agathe Logeart a été récompensée pour un article intitulé « Le pacte de mort de Zoé et Julie » publié dans le *Monde* du 29 mai.

[Née le 29 mars 1956 à Paris, licenciée d'anglais et d'allemand, diplômée du Centre de formation des journalistes, Agathe Logeart a travaillé au *Matin de Paris*, de 1980 à 1985, d'abord comme reporter puis comme chef du service des informations générales. Entrée au *Monde* en 1985 elle a été successivement reporter, chef de la rubrique justice et, depuis 1991, grand reporter.]

(1) Les lauréats des années précédentes sont Arnaud Bizot du *Journal du dimanche* (1988), Christian Chaise de l'AFP (1989), Rémy Favret du *Figaro* (1990) et Olivier Weber du *Point* (1991).

□ **L'industrie musicale se regroupe dans le CLIM pour défendre la production française.** – Trois organisations représentant les éditeurs de disques (le SNEP), les artistes interprètes (le SFA) et les auteurs compositeurs (la SACEM) viennent de créer le Comité de liaison interprofessionnel de la musique (CLIM). Cette organisation s'alarme d'une baisse de la part des musiques françaises (42 %, point le plus bas jamais atteint) dans les ventes de disques, phénomène attribué notamment aux radios FM, qui ne respectent pas leurs engagements de diffusion.

TRANSPORTS

□ **Un pas de plus vers la fusion Air France-UTA.** – Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 16 décembre, un décret substituant aux deux compagnies Air France et UTA une compagnie unique dénommée Compagnie nationale Air France. Cette entreprise publique prendra la forme d'une société anonyme à participation ouvrière. Ce décret intervient avant les assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'Air France et d'UTA qui doivent mettre un point final à l'opération de fusion-absorption. Le comité d'entreprise d'UTA, qui a assigné en référé cette dernière, conteste le processus de la fusion, qui évite la dissolution de la compagnie UTA et prive les salariés d'indemnités, estimées par eux à 700 millions de francs.

ÉCONOMIE

L'Argentine sans l'hyperinflation

Les prix valsaient à un rythme annuel de 20 000 % en février 1990. En novembre 1992, ils augmentaient de 6 % seulement. Mais la lutte n'est pas finie

BUENOS-AIRES

de notre envoyé spécial

« Il n'est pas question de dévaluer. » A chacune de ses interventions publiques, M. Domingo Cavallo, ministre argentin de l'économie, est désormais obligé – lui aussi – de confirmer sa détermination à maintenir la stabilité du taux de change entre la monnaie de son pays, le peso, et celle de son partenaire nord-américain, le dollar. Cette parité stable, fixée en avril 1991 à 1 peso pour 1 dollar, est en fait l'ancre de la révolution économique engagée depuis presque deux ans maintenant par MM. Carlos Menem et Domingo Cavallo. Lâcher cette ancre et l'Argentine repartirait à la dérive. Or aujourd'hui, les pressions en faveur d'une dévaluation sont fortes et risquent de croître avec une éventuelle remontée du dollar.

L'hyperinflation est mortelle. La leçon vaut d'être retenue pour des pays atteints aujourd'hui de ce terrible mal, comme la Russie ou le Brésil. A Buenos-Aires, les prix avaient connu des vitesses de pointe de 20 000 % en février 1990. *La révolution libérale engagée* par le président péroniste, M. Menem, et son grand argentier, M. Cavallo, ont mis fin à cette valse endiablée des étiquettes. En novembre 1992, les prix à la consommation n'ont crû que de 0,5 % par rapport au mois *précédent*. Sur les trois dernières années, alors que l'activité connaît une nette reprise, la *décélération* a ainsi été spectaculaire. *Pour 1992, les prix n'auront finalement* augmenté que de 24 % environ. L'indice officiel avait bondi de [illegible] 081 % en 1989, de 1 344 % en 1990 et de 171 % encore en 1991.

Les fermiers généraux de retour

A l'origine de ce résultat ? A l'instar de... la France, l'Argentine a, en fait, adopté une stratégie de *« désinflation compétitive »*. En mars 1983, Paris s'imposait une discipline économique en accrochant le franc au deutschemark. La contrainte monétaire a été l'instrument de la vertu. Dans des conditions bien différentes, Buenos-Aires a suivi un chemin identique. En avril 1991, l'Argentine a choisi d'accrocher sa monnaie nationale (l'austral devenu depuis le peso) au dollar américain. *Contribuant à la création d'une « économie bi-monétaire »* (deux monnaies y ont valeur légale), cette décision a permis l'amorce d'un profond assainissement, dont la mort de l'hyperinflation n'est qu'un signe. Cet arrimage à la devise américaine était accompagné d'un plan global et cohérent visant à la recréation d'une véritable économie de marché.

Premier pilier et pilier central de ce plan : la monnaie. Une réforme radicale a été mise en œuvre. Dès 1990, la banque centrale avait acquis son indépendance. Les conditions de son action sont précisément définies. Interdiction lui est faite de financer l'Etat par la planche à billets. Elle ne peut émettre de la monnaie qu'en proportion des réserves en devises du pays. Alors que la liberté des changes est instaurée, la loi de convertibilité d'avril 1991 fixe une parité stable (1 dollar pour 10 000 australs, devenu 1 peso en 1991).

La politique monétaire, très restrictive, est accompagnée d'une *politique budgétaire rigoureuse*. Le retour à l'équilibre du budget est une priorité. *« Il doit à terme dégager des excédents »*, nous a déclaré M. Cavallo. *Le déficit fiscal*, qui représentait 21,8 % du PNB (produit national brut) en 1989 a aujourd'hui pratiquement disparu (2,1 % du PNB en 1991 et autour de 0,4 % en 1992). Des réformes parfois douloureuses ont contribué à ce rééquilibrage. Les autorités soulignent, à ce sujet, l'importance des privatisations et de la lutte contre la fraude fiscale.

Sur le front des privatisations, M. Menem a engagé le programme le plus gigantesque et le plus rapide *jamais réalisé au monde, devançant* largement Mme Thatcher. Plus de quatre cent cinquante sociétés ont déjà été privatisées. L'objectif est simple : *« Il ne doit plus y avoir une entreprise publique en 1993 en Argentine »*, indique le ministre de l'économie. Tout est privatisable, la compagnie pétrolière YPF comme... les trottoirs de Buenos-Aires. La province de la capitale veut d'ailleurs *concéder à des opérateurs* privés la collecte des impôts locaux : les fermiers généraux bientôt de retour ! Avec ces privatisations, le pouvoir péroniste compte sur une amélioration de la gestion des entreprises. Il a déjà pu supprimer de lourdes subventions publiques. Les recettes tirées des ventes permettent ensuite d'alléger la dette.

Autre bataille menée avec succès : celle de la lutte contre la fraude fiscale. Malgré le régime d'austérité imposé à l'administration, la direction des impôts a obtenu un renforcement considérable de ses moyens : des effectifs supplémentaires, une informatique développée, des sanctions désormais sévères et réelles pour les fraudeurs. *« En dix-huit mois, nous avons multiplié par deux le montant des impôts collectés »*, raconte avec quelque fierté le ministre de l'économie. *« Le taux de fraude a été ramené de 60 % à 20 % »*, affirme-t-on aujourd'hui au ministère.

Complétée par un ensemble de réformes structurelles d'inspiration libérale, la politique du couple Menem-Cavallo provoque une réaction de plus en plus négative dans l'opinion, notamment parmi les retraités. Elle se heurte aussi aujourd'hui à une difficulté qui trouve son expression dans la brutale dégradation de la balance commerciale du pays. Alors que l'Argentine dégageait encore un surplus de 8,7 milliards de dollars en 1991, elle pourrait accuser en 1992 un déficit de près de 2 milliards. La détérioration est particulièrement sensible avec le Brésil, son voisin immédiat, membre du Mercosur. Ce renversement est inquiétant pour un pays qui reste toujours très endetté.

Les milieux industriels pour la dévaluation

Depuis plusieurs semaines, les milieux industriels plaident en faveur d'une dévaluation. Pour eux, la dégradation de la balance commerciale est liée à une surévaluation du peso. Malgré la chute de l'inflation, les prix ont crû plus vite ici qu'aux Etats-Unis. L'Argentine est ainsi devenue l'un des pays les plus chers du monde. Les importations ont explosé, alors que les *exportations deviennent plus difficiles*. Les investisseurs étrangers qui avaient parié sur l'Argentine comme base d'exportation pour la région jugent *« difficilement supportable »* ce peso fort.

Pour l'instant, le couple Menem-Cavallo résiste aux pressions. *« Une dévaluation ne permettrait pas d'améliorer la balance commerciale, mais réenclencherait le cercle vicieux de l'hyperinflation »*, avertit M. Cavallo. Plutôt que de dévaluer, il demande aux entreprises d'améliorer leur productivité et accepte de les aider. *« Les coûts de production en Argentine sont trop élevés, le peso fort doit inciter les entreprises à réaliser des gains de productivité »*, explique-t-il. Les entreprises ont, il est vrai, des marges. D'ores et déjà, les prix de gros augmentent moins vite que les prix de détail. Le gouvernement a en outre pris des mesures, notamment fiscales, pour faciliter l'activité des exportateurs. *« Nous ne dévaluerons pas*, commente le ministre, *mais nous prendrons des dispositions de diverses natures (fiscale, financière et sociale) qui se traduiront pour nos exportateurs par une baisse du taux de change effectif du peso de l'ordre de 15 % à 20 % »*, confie M. Cavallo. Il évoque les réformes en préparation de la sécurité sociale et de l'organisation du travail.

Buenos-Aires pourra-t-il résister encore longtemps ? Pour un pays dont le premier partenaire commercial est la CEE, la hausse du dollar – et donc du peso – risque d'accroître les pressions en faveur d'une dévaluation. L'Argentine a pourtant aujourd'hui trois gros atouts. Tout d'abord, après le Chili et le Mexique, elle dispose désormais du *soutien actif de la communauté* financière internationale. Après un accord avec ses créanciers publics au début de l'année, Buenos-Aires vient d'obtenir une remise de dette dans le cadre du plan Brady. Les capitaux continuent à affluer. Avec le couple Menem-Cavallo, le pays bénéficie ensuite d'une équipe de direction déterminée et efficace. Très différents, les deux hommes sont néanmoins complémentaires. *« Le premier se fait applaudir dans les bidonvilles, le second dans les assemblées du Fonds monétaire international »*, raconte avec ironie et pertinence un banquier français installé sur place.

Enfin, et surtout, la société dans son ensemble ne veut plus d'un retour à l'hyperinflation. Tous les observateurs constatent un profond désir de stabilité économique, même chez les syndicalistes. En vingt ans, le pays a connu quatre changements de signes monétaires *et la suppression de quatorze zéros !* *« Comme les Allemands dans les années 20, les Argentins ont été vaccinés contre l'hyperinflation »*, affirme M. Frédéric Dard, patron de l'UAP-Argentine. Le vaccin a-t-il été efficace ? Dans le hall de la Bourse de Buenos-Aires, un livre reste bien en évidence derrière la vitrine de verre : *Les Marchés des capitaux et l'inflation*. Négligence ou prudence ?

ERIK IZRAELEWICZ

VIE DES ENTREPRISES

Malgré de bons résultats en Europe

Citroën table sur la Xantia pour doper ses ventes en France

Officiellement, M. Jacques Calvet fait contre mauvaise fortune bon cœur. En 1992, les performances de Citroën ont été *« très inférieures à ce que je souhaitais »*, a reconnu le PDG de PSA Peugeot Citroën, mercredi 16 décembre, lors d'une conférence de presse. Mais elles sont demeurées *« convenables »* : en Europe occidentale, les immatriculations de la marque aux chevrons (*véhicules particuliers* et petits utilitaires) ont augmenté de 4,1 % dans un marché en baisse : 67 % de la production a été exportée, contre 64 % en 1991 et 60 % en 1990. Dans les pays européens voisins, les ventes ont progressé de 11,4 %. Grâce, a assuré le PDG, *« à la ZX, dont la pénétration atteint 1,6 %, devant l'AX, qui se maintient à 1,4 % »*.

Mais il y a une contrepartie – et de taille – à ces progrès : la France. Avec 291 600 immatriculations, le constructeur a vu son taux de vente global tomber à moins de 12 %. Sans les véhicules utilitaires, sa part de marché est même descendue à 11 % (contre 11,8 % l'an dernier), loin, très loin, des 14 % que M. Calvet lui avait assignés. Le taux de pénétration de la marque aux chevrons sur son marché national est désormais inférieur à celui qu'elle réalise en... Espagne (11,3 %). Ce déclin, ininterrompu depuis des années, s'était déjà traduit par 38 millions de francs de *pertes en 1991, et par de multiples* journées de chômage technique cette année. Dès janvier, quatre nouvelles journées sont d'ailleurs prévues dans les usines rennaises du groupe.

Pour expliquer cette contre-performance, le PDG de PSA Peugeot Citroën a reconnu *« avoir fixé des objectifs tellement ambitieux qu'ils pouvaient être démotivants »* et avoir refusé la politique de rabais pratiquée par nombre de ses concurrents. Un refus qui ne devrait guère s'adoucir puisqu'en 1993, a poursuivi M. Calvet : *« Nous arriverons à financer la totalité de nos investissements, mais pas à réduire un endettement que je n'ai, pourtant, pas l'intention de laisser à la charge de l'entreprise jusqu'à la fin des temps. »*

Néanmoins, ce sont 13 à 13,5 % *de parts de marché que M. Calvet* espère obtenir l'an prochain en France. Grâce au développement des ventes de la ZX – désormais *dotée d'un coupé*. – et grâce à la nouvelle Xantia, commercialisée en mars pour remplacer la BX (*le Monde* du 19 novembre). Tout a été mis en œuvre, a assuré le PDG, pour que le lancement de la Xantia – pour laquelle Citroën a investi 6,5 milliards de francs – ne s'accompagne pas des défaillances techniques qui ont tant nui à l'image de la XM. Le pari s'annonce, pourtant, déjà difficile à tenir dans un marché qui promet d'être encore plus rude l'an prochain.

PIERRE-ANGEL GAY

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RAPPROCHEMENTS

□ **British Airways a obtenu l'accord des autorités françaises pour prendre une participation dans TAT.** – British Airways a obtenu mardi 15 décembre l'autorisation *des autorités françaises pour prendre* une participation de 49,9 % dans la compagnie aérienne régionale française TAT European Airlines, a indiqué la compagnie aérienne britannique. La Commission européenne avait autorisé le 27 novembre la prise de contrôle de la compagnie française TAT par British Airways sous réserve d'une série de concessions de la part de la société britannique.

□ **Thomas Cook et Owners Abroad s'allient.** – Le tour-opérateur britannique Owners Abroad et le voyagiste Thomas Cook, filiale du groupe allemand LUT, ont annoncé mercredi 16 décembre la conclusion d'un accord stratégique reposant sur des prises de participation croisées. Cette *alliance repose principalement sur* un important programme de coopération commerciale et conférera à Thomas Cook une participation de 10,3 % dans le capital d'Owners Abroad.

□ **Croisières Paquet : rapprochement en vue avec l'italien Costa.** – *La compagnie Paquet – détenue à* parité par les groupes Chargeurs et Accor – va se rapprocher du numéro un italien Costa Crociere *« afin de constituer le premier groupe de croisières sur le marché européen »*. Le nouvel ensemble représentera une flotte de 11 navires avec une capacité de *8 800* couchettes et un chiffre d'affaires de 2,5 miliards de francs, notent les Croisières Paquet. Les accords entre les deux sociétés devraient être finalisés début 1993 et s'appliqueront au cours de l'année. Les groupes Chargeurs et Accor devraient souscrire dans un premier temps une *augmentation de capital de Costa* Crociere d'un montant de 80 milliards de lires (306 millions de francs) et détiendraient en échange 23,8 % du groupe italien.

□ **Akzo et Harcros étudient la création d'une joint venture.** – Les firmes chimiques néerlandaise Akzo et britannique Harcros Chimie, une filiale du groupe Harrisons et Crossfield, étudient la création d'une filiale commune 50/50 pour le polychlorure de vinyle (PVC) et les secteurs apparentés. Les deux sociétés sont complémentaires dans le domaine des stabilisants, plastifiants et autres additifs pour le PVC. Si ces projets se réalisent, l'association aura un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de livres sterling *(1,7 milliard de francs)* et emploiera quelque 1 100 personnes. Elle regrouperait douze unités de production situées en Europe et en Amérique du Nord, selon le communiqué.

NOMINATION

□ **M. Jacques-Henri David rejoint la Générale des eaux.** – M. Jacques-Henri David, quarante-neuf ans, président de la *Banque Pallas Stern, va devenir*, à dater du 1er janvier 1993, directeur général de la Compagnie générale des eaux, où il veillera tout particulièrement au secteur de la construction et de l'immobilier. Il rejoindra à la tête de la Générale des eaux M. Guy Dejouany, soixante et onze ans, président, et *M. Paul-Louis Girardot*, administrateur directeur général, cinquante-neuf ans. Selon un communiqué de la CGE, il sera chargé de la supervision des directions fonctionnelles de la compagnie, ainsi que du suivi de certaines activités opérationnelles, notamment l'immobilier et la *construction. M. Gérard Eskenazi*, président de la Compagnie industrielle Pallas (Comipar), succède à M. David à la tête de la Banque Pallas Stern, selon un communiqué de cette dernière. MM. Claude Vercambre et Patrice Vial conservent leurs fonctions de directeurs généraux.

PLAN SOCIAL

□ **Renault VI donne le détail de son plan social.** – La direction du constructeur national de poids lourds Renault Véhicules industriels a communiqué, mercredi *16 décembre à Lyon, les détails* de son quinzième « plan d'amélioration de la compétitivité » (PAC), au cours d'une réunion exceptionnelle du comité central d'entreprise. Le chiffre des 1 348 suppressions d'emplois, cité par les syndicats (*le Monde* du 9 décembre), est confirmé. Il doit être obtenu avec 786 départs en préretraite, un plan FNE de solidarité facilitant les reclassements internes pour vingt personnes. Les salariés de plus de cinquante ans volontaires au départ recevraient une allocation supplémentaire de 30 000 francs. En décrivant ces *mesures*, la direction de RVI a rappelé qu'elle a pu régler tous les cas individuels lors de l'application du PAC de 1991 (829 suppressions de postes) et qu'il ne subsiste plus que 80 salariés de l'usine de Limoges en congé de conversion, au titre du PAC 1992 (1 008 suppressions d'emplois). *Cette année, trois établissements* sont épargnés par les réductions d'effectifs (Limoges, usine de ponts de Saint-Priest et établissement de pièces détachées de Lyon-Feuillat).

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication

Bruno Frappat directeur de la rédaction

Jacques Guiu directeur de la gestion

Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani

Robert Solé (adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès

Jacques Amalric

Thomas Ferenczi

Philippe Herreman

Jacques-François Simon

Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969)

Jacques Fauvet (1969-1982)

André Laurens (1982-1985)

André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15

Tél : (1) 40-65-25-25

Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Tél. : (1) 40-65-25-25

Télécopieur : 49-60-30-10

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 17 décembre ⬇

Recul

Toujours sous le coup de l'annonce d'une hausse surprise du taux de base bancaire, la Bourse de Paris cédait encore du terrain jeudi 17 décembre dans le calme après l'effervescence observée la veille en fin de journée. En recul de 0,40 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affiche une heure plus *tard une perte de 0,51 %. A la mi-séance*, le recul moyen des valeurs françaises s'était accentué, puisqu'elles perdaient 1,48 % à 1 711,06 points.

Les milieux financiers sont découragés après la *décision* des banques de relever d'un demi-point leur taux de base bancaire pour le porter à 10 %. Une hausse qui est due essentiellement à la dégradation du franc ces dernières semaines, notent les gestionnaires.

Jeudi *matin*, le ministre de l'économie, M. Michel Sapin, a annoncé une coopération approfondie entre la France et l'Allemagne dans les prochaines semaines. Mais ces propos ne semblent pas convaincre les milieux financiers. Pas plus que les mesures annoncées ce matin pour le secteur de l'immobilier en pleine déconfiture.

Les prévisions de l'INSEE et de l'OCDE pour la croissance en France en 1993, en baisse par rapport à 1992, ne surprennent pas les analystes qui ont effectué à de multiples reprises des révisions en baisse de leurs perspectives de résultats pour 1992.

Selon *Associés en finance qui réunit dix-huit* bureaux d'analyse de la place, les résultats pour un échantillon de 135 entreprises baisseraient de 4,5 %, alors qu'il y a un mois cet organisme s'attendait, au pire, à *une stabilité par rapport à l'année précédente*.

Parmi les titres en forte baisse, on relevait, à *mi-séance*, Dassault Aviation en repli de 8,9 % avec seulement 210 titres. Matra et Hachette étaient également orientés à la baisse avec, respectivement, un recul de 5,8 % et 5,5 %.

NEW-YORK, 16 décembre ⬇

Nouveau repli

Wall Street s'est repliée mercredi 16 décembre, accélérant nettement ses pertes durant la dernière heure d'échanges, à l'issue d'une séance active, et malgré l'annonce d'une progression de 1,5 % des mises en chantier de logements et de 0,4 % de la production industrielle aux Etats-Unis en novembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 255,18 points, en baisse de 29,18 points, soit un repli 0,89 %. Le volume des transactions a été très élevé avec quelque 241 millions de titres échangés, dont près de 40 millions dans la dernière heure. Le nombre de valeurs en baisse a largement dépassé celui des titres en hausse : 1 041 contre 736 alors que 619 actions sont restées inchangées.

Le titre IBM a poursuivi sa glissade, perdant 4-1/4 dollars pour tomber à 51-7/8, soit son plus bas niveau depuis plus de dix ans. Le géant informatique avait annoncé la veille 25 000 suppressions d'emplois et la constitution d'une provision de 6 milliards de dollars contre ses résultats du quatrième trimestre, ce qui a fait ressortir la possibilité d'une baisse des dividendes.

VALEURS	Cours du 15 déc.	Cours du 16 déc.
Alcoa	71 1/8	70 7/8
ATT	48	48 1/4
Boeing	34 3/4	34 7/8
Chase Manhattan Bank	27 1/8	27 3/8
Du Pont de Nemours	48 1/4	48 1/4
Eastman Kodak	41 3/8	41 1/4
Exxon	61 1/8	61 1/4
Ford	41 3/8	40 3/4
General Electric	84 1/8	83 5/8
General Motors	32 1/2	32 7/8
Goodyear	68 3/4	66 1/2
IBM	56 1/8	51 7/8
ITT	70	69 5/8
Mobil Oil	61 7/8	62 1/8
Pfizer	79 1/8	78 1/4
Schlumberger	57 1/2	57 3/4
Texaco	60 1/8	59 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	117 1/8	118 5/8
Union Carbide	16 3/8	16 3/4
United Tech.	47 1/4	48 1/2
Westinghouse	12 3/4	12 1/8
Xerox Corp.	77 5/8	77 7/8

LONDRES, 16 décembre ⬆

Progression

Les valeurs ont suivi le marché à terme à la hausse mercredi 16 décembre au Stock Exchange, accentuant leurs gains en fin d'après-midi après la publication d'indicateurs économiques encourageants aux Etats-Unis. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 14,9 points, soit 0,5 %, à 2 732,8 points. Le volume des échanges s'est élevé à 673,5 millions de titres contre 539,2 millions la veille.

L'annonce d'une progression de 1,5 % des mises en chantier de logements américains et de 0,4 % de la production industrielle en novembre a relancé les espoirs latents d'une reprise *économique mondiale dans le* sillage des Etats-Unis.

TOKYO, 17 décembre ⬆

Hausse

Deuxième séance consécutive de hausse jeudi 17 décembre à la Bourse de Tokyo après une journée à nouveau dominée par les opérations à terme sur indice et les arbitrages des institutionnels. En clôture, l'indice Nikkei s'adjuge 169,20 points, soit 0,98 %, à 17 437,91 points, avec un volume de 220 millions d'actions contre 250 millions mercredi.

Dans un marché tenu par les professionnels et notamment les organismes maisons de retraite, la hausse a été surtout liée à l'espoir de voir le gouvernement réviser l'impôt foncier au bénéfice de sociétés possédant des terrains importants.

VALEURS	Cours du 16 déc.	Cours du 17 déc.
Ajinomoto	1 260	1 270
Bridgestone	1 120	1 130
Canon	1 360	1 380
Fuji Bank	1 790	1 810
Honda Motors	1 350	1 380
Matsushita Electric	1 140	1 160
Mitsubishi Heavy	547	546
Sony Corp.	4 130	4 160
Toyota Motors	1 440	1 460

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4260	4259	Interm. Computer	134 50	..
B.A.C.	23 70	..	I.P.B.M.	36	..
Boiron (Ly)	468	468	Locamic	128 10	..
Bosset (Lyon)	230	....	Maxa Comm.	305	..
C.A.L-de-Fr. (C.C.L)	799	780	Molex	133 60	.
Calberson	231	...	N.S.C. Schlumberger	750	713
Cardif	764	764	Publ.Filipacchi	383 10	382
C.E.G.E.P.	180	....	Rhône-Alp.Ecu (Ly.)	317	...
C.F.P.I.	245	....	Select Invest (Ly)	90	..
C.N.I.M.	946	944	Serbo	135	...
Codetour	281	....	Sopra	315 10	..
Conforama	....	....	TF1	361	355 50
Creeks	91	....	Thermador H. (Ly)	316	..
Dauphin	165	...	Unilog	225	....
Delmas	970	965	Viel et Cie	115	....
Demachy Worms Cie	395	...	Y. St-Laurent Groupe	479 90	473
Devanlay	955	....			
Deville	79	...			
Dolisos	159 50	....			
Editions Belfond	199	...			
Europ. Propulsion	155	160			
Finacor	130	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	..			
G.L.M.	430	...			
Gravograph	131	....			
Guintoli	720	....			
I.C.C.	174 80	...			
Idianova	39 50	....			
Immob. Hôtelière	1000	...			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 61 500

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	109,78	111,10	111,76
Précédent	110,06	111,30	111,80

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Janv. 93	Mars 93	Janv. 93	Mars 93
111	0,54	1,10	0,27	0,95

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 17 017

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 756	1 769	1 776
Précédent	1 765,50	1 781	1 777

CHANGES

Dollar : 5,2820 F ⬇

Le dollar était en légère baisse à 5,2820 francs, jeudi 17 décembre, lors des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,3090 francs à la clôture des échanges interbancaires de *mercredi. Le dollar ouvrait* en légère baisse à Francfort, à 1,5450 DM contre 1,5545 la veille à la clôture.

FRANCFORT	16 déc.	17 déc.
Dollar (en DM)	1,5545	1,5450
TOKYO	**16 déc.**	**17 déc.**
Dollar (en yens)	123,87	123,12

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (17 déc.) .... 9 15/16-10 1/16 %
New-York (16 déc.) .... 2 15/16 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	15 déc.	16 déc.
Valeurs françaises	99,90	99,30
Valeurs étrangères	85,70	84,80
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	460,58	459,70
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 744,79	1 736,69

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	15 déc.	16 déc.
Industrielles	3 284,34	3 255,18

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	15 déc.	16 déc.
100 valeurs	2 717,90	2 732,80
30 valeurs	2 067,30	2 081,60
Mines d'or	64,70	64
Fonds d'Etat	93,50	93,57

FRANCFORT

	15 déc.	16 déc.
Dax	1 481,24	1 472,87

TOKYO

	16 déc.	17 déc.
Nikkei Dow Jones	17 268,71	17 437,91
Indice général	1 317,33	1 325,85

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

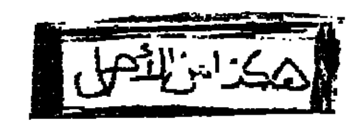
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3120	5,3140	5,4245	5,4315
Yen (100)	4,3158	4,3193	4,4045	4,4126
Ecu	6,6878	6,6957	6,6983	6,7147
Deutschemark	3,4175	3,4185	3,4396	3,4443
Franc suisse	3,8051	3,8094	3,8580	3,8678
Lire italienne (1000)	3,7886	3,7928	3,7675	3,7770
Livre sterling	8,3759	8,3818	8,4771	8,4926
Peseta (100)	4,7920	4,7982	4,7541	4,7715

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 3/8	3 1/2	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16
Ecu	11 3/16	11 7/16	11 1/16	10 3/16	10 7/16	10 9/16
Deutschemark	9 3/8	9 9/16	9 3/16	9 3/8	8 5/8	8 13/16
Franc suisse	6 1/4	6 3/8	6 3/16	6 5/16	6	6 1/8
Lire italienne (1000)	14	14 3/8	13 13/16	14 5/16	13 5/8	14 1/8
Livre sterling	7 1/4	7 1/2	7 1/16	7 3/16	7	7 1/8
Peseta (100)	15	15 1/2	14 7/8	15 1/4	14 5/8	14 7/8
FRANC FRANÇAIS	12 1/4	13 1/2	11 1/4	12 1/8	10 5/8	10 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Moody's abaisse les notes à long terme de la BNP et du Crédit lyonnais.** – L'agence de notation financière Moody's a annoncé, mercredi 16 décembre, l'abaissement des notes à long terme de la BNP, de AAA à AA1, et du Crédit lyonnais, de AA2 à AA3 ; ces abaissements étant également appliqués à leurs filiales. Environ 75 milliards de francs de dettes à long terme sont concernés pour la BNP et 34 milliards de francs pour le Crédit lyonnais. Les notations des deux banques avaient été placées sous surveillance en septembre. Pour la BNP, Moody's invoque *« les changements structurels que connaît le secteur bancaire français* [qui] *peuvent avoir un effet à long terme négatif sur les risques d'actifs de la BNP, sa rentabilité d'exploitation et sa capitalisation économique »*. Pour le Crédit lyonnais, Moody's juge que *« le profil d'ensemble des actifs et des métiers du Crédit lyonnais est de plus en plus affecté par la mise en œuvre d'une stratégie agressive de diversification et d'expansion, ainsi que par la détérioration de la qualité des actifs »*.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E. 3%	5080	5090	5050	- 0 59
822	B.N.P. T.P.	822	822	829	+ 0 85
819	Cr.Lyon. T.P.	813	813	814	+ 0 12
1605	Renault T.P.	1605	1605	1600	- 0 31
1650	Rhone Poul. T.P.	1610	1610	1553	- 3 54
1025	Saint Gobain T.P.	1000	1015	1009	....
785	Thomson T.P.	759	760	760	+ 0 13
550	ACCOR	622	615	612	- 1 61
720	Air Liquide	748	748	736	- 1 60
620	Alcatel-Alsthom	660	655	652	- 1 21
1450	Als.Superm.	1425	1441	1430	+ 0 35
270	A.L.S.P.I.	250	250	250	....
415	AGF Sté Centrale	464	464	463 60	- 0 09
85	Avenir H. Média	87	87	85	- 2 30
895	Axa (ex Cie Midi)	974	968	944	- 3 08
140	Bafip	137	135	134	- 2 19
66	Bail-Equipem.	48	47 90	46	- 4 17
625	Bail Investiss.	650	642	635	- 2 31
320	Bancaire	364 80	359	349	- 4 33
610	Bazar H.-V.	630	629	615	- 2 38
1220	Berger (M.)	1248	1250	1225	- 1 84
400	Bertrand Faure	395	396	395	...
910	Bic	892	896	897	+ 0 56
1070	B.I.P.	1050	....	...	..
144	BIS	117 80	118 50	118 50	+ 0 59
385	B.N.P. (CI)	403 90	405	406 80	+ 0 72
490	Bollore Tech.	448	444	436	- 2 68
3120	Bongrain	2970	2963	2930	- 1 35
460	Bon-Marché	398 10	391	390	- 2 03
510	Bouygues	550	548	532	- 3 27
88	BP France	83 60	83 50	85	+ 1 67
955	B.S.N.	923	915	903	- 2 17
1010	Canal Plus	1082	1080	1055	- 2 50
164	Cap Gem.S.	157 30	154 80	150 10	- 4 58
175	Carnaudmetalbox	178	175 10	175	- 1 69
2390	Carrefour	2205	2202	2182	- 1 04
135	Casino	144	143	143	- 0 69
93	Casino ADP	93 90	92 20	91 70	- 2 34
480	Castorama D.I.	456 10	458	458	+ 0 42
200	C.C.F.	208 10	207	206 30	- 0 86
31	CCMC Ly	28	28	27 50	- 1 79
360	C.D.M.E.	387	381 20	381 20	- 1 50
135	C.E.G.I.D.	122	120	118	- 3 28
41	Centrest (Ny)	46	46 20	46	...
280	C.E.P. Comm.	297	295	296	- 0 34
82	Cerus	71 10	70 90	69 70	- 1 97
875	Cetelem	915	916	916	+ 0 11
189	CF Int.	287	282	280	- 2 44
230	CGI Info.	279 90	279	276	- 1 39
950	C.G.I.P.	915	907	894	- 2 30
610	CGP	609	....	....	....
240	Chargeurs S.A.	1160	1156	1154	- 0 52
255	Christian Dior	217	220	205	- 5 53
500	C.I.C.A. (M)	465	440	440	- 5 38
290	Ciments franç.	285	284	283	- 0 70
455	Clarins	464	458	455 30	- 1 88
345	Club Méditer.	368 80	367 80	355 30	- 3 66
730	Colas	793	798	800	+ 0 88
215	Cpt. Entrep.	215 50	216	215	- 0 23
170	Compt Mod.	1155	1150	1175	+ 1 73
25	CFR (Paris Réé.)	235	235 70	232	- 1 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
915	Créd. Foncier	902	899	899	- 0 33
320	Crédit Loc France	334	331	331 20	- 0 84
375	Cr Lyon.(CI)	415	413 10	412	- 0 72
969 01	Crédit Nat.	1067	1080	1078	+ 1 03
465	CSEE	480	470	452 50	- 5 73
3010	Damart	3170	3160	3150	- 0 63
395	Dassault Aviation	368	341	335 20	- 8 91
186	Dassault Electr.	180	180	184	+ 2 22
1450	De Dietrich	1305	1295	1271	- 2 61
465	Degremont	467	467	464	- 0 64
40	Dév.R.N.-P.d.C.(Li)	33 95	33 20	33	- 2 80
82	Dév.R.Sud-Est	52	50 70	49 80	- 4 23
280	D.M.C.	260 20	259 90	250 20	- 3 84
390	Docks France	372 30	372	373 90	+ 0 43
81	Dynaction	85	82 15	82	- 3 53
1990	Eaux (Gle)	1968	1971	1955	- 0 68
750	E.B.F.	714	710	681	- 4 62
340	Ecco	351	355	355	+ 1 14
325	Elf Aquitaine	325	324 90	318	- 2 15
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1025	1030	1001	- 2 34
235	Emp-Elf (Certif)	225	225	225	..
580	Eridania-Beghin	589	590	594	+ 0 85
370	Essilor	400	394	393 60	- 1 60
180	Essil Int (DP)	175 20	175 10	178	+ 1 60
750	Esso	749	748	742	- 0 93
1160	Eurafrance	1245	1246	1248	+ 0 08
440	Euro RSCG	406 50	409 90	406 70	+ 0 05
65	Eurodisneyland	60 90	60 15	59 90	- 1 64
840	Europe 1	780	785	751	- 3 72
28	Eurotunnel	27 85	27 55	27 50	- 1 26
1450	Exor	1450	1450	1450	...
103	Finextel	122	117 10	120 80	- 0 98
260	Fives Lille	251	250 10	250	- 0 40
770	Fougerolle	685	680	650	- 5 11
3280	Fromager. Bel	3350	3320	3300	- 1 49
1900	Gal.Lafayette	1840	1800	1811	- 1 58
280	G.A.N.	294	295	300	+ 2 04
365	Gascogne (B)	354	353	350	- 1 13
1160	Gaz et Eaux	1293	1290	1276	- 1 31
600	Geophysique	600	585	588	- 2 00
620	Groupe André SA	595	585	582	- 2 18
405	Groupe Cité	423	423	423	.
300	GTM-Entrep.	334	334	330	- 1 20
1590	Guyenne-Gas.	1390	1386	1370	- 1 44
95 40	Hachette	75 20	76	71 05	- 5 52
420	Havas	400	398	392	- 2 00
230	Idia	218	220	214	- 1 83
290	Imétal	330	334 80	331	+ 0 30
118	Immob. Phénix	126 80	125	127	+ 0 16
130	Ingénico	128 80	126	125 20	- 3 54
7140	Inst. Mérieux	6870	6870	6830	- 0 58
415	Interbail	414	410	408	- 1 45
370	Intertechnique	360	360	360	- 2 78
720	J. Lefebvre	771	770	768	- 0 39
480	Klepierre	478	478	477	+ 0 21
525	Labinal	591	590	581	- 1 69
300	Lafarge	316	311 10	305 80	- 3 23

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
250	Lebon	265	265	260	- 1 89
3970	Legrand	3920	3916	3831	- 2 27
2150	Legrand (DP)	2150	2105	2140	- 0 47
121	Legris Industries	130	130	128 20	- 1 38
700	Locindus	725	725	721	- 0 55
3580	L.V.M.H.	3379	3390	3348	- 0 92
485	Lyon.Eaux/Dumez	455	453	448 20	- 1 49
37	Majorette Ly.	37	.		..
270	Mar. Wendel	270 60	271	270	- 0 22
194 70	Matra	180	176 10	169 50	- 5 83
72	Metaleurop	77 60	78	75 80	- 2 32
23 37	Métrologie In.	15 70	16 50	15 40	- 1 91
180	Michelin	177 70	176 50	176 30	- 0 79
82	MMB	82 85	82 80	82 90	+ 0 06
83	Moulinex	88	88 90	89	+ 1 14
770	Navig. Mixte	745	750	732	- 1 74
119	Nord-Est	127	125	124 50	- 1 97
198	Nordon (Ny)	205	202	202	- 1 46
47	Olipar	39 40	39 40	40	+ 1 52
925	Oréal	964	956	941	- 2 39
325	Paribas	333	326 10	328 10	- 1 47
194	Pechiney Int.	206 50	204 10	204 20	- 1 11
230	Pechiney (CIP)	281 50	283	286	+ 1 60
380	Pernod Ricard	343 80	341	337 10	- 1 95
515	Peugeot	555	548	556	+ 0 18
310	Pinault	270	267 50	268 50	- 0 56
795	Plastic-Omn.	751	745	722	- 3 86
195	Poliet Ex.Lamb.Fr	190	190	188 50	- 0 79
800	Primagaz	799	780	792	- 0 88
700	Printemps	650	660	650	...
545	Promodès	506	507	508	+ 0 40
290	Radiotechn.	220	220 50	209	- 5 00
5900	Redoute (La)	6110	5960	6030	- 1 31
141	Rémy Cointreau	138 70	139	139	+ 0 65
490	R. Poulenc CIP	505	505	506	+ 0 20
41	Rochette(La)	35 50	35 90	35 50	. .
400	Roussel Uclaf	410	388	410	.
2800	R. Impt.Ly*	2750	2750	2750	...
147	Sade (Ny)	133	130	130	- 2 28
2180	Sagem	2450	2350	2440	- 0 41
490	Saint Gobain	496 50	495 50	491 50	- 1 01
1070	Saint Louis	1103	1120	1075	- 2 54
1410	Salomon Ly.	1580	1580	1549	- 0 71
275	Salvepar (Ny)	315	309 90	314	- 0 32
1490	S.A.T.	1500	1470	1470	- 2 00
280	Saul. Chât.	272 90	270	269 90	- 1 10
815	Saupiquet (Ns)	775	780	770	- 0 65
520	Schneider	563	560	555	- 1 42
10 50	SCOA	9 90	9 55	9 45	- 4 55
315	Scor s.a.	350	350 50	350 50	+ 0 14
345	S.E.B.	327	327	323	- 1 22
415	Sefimeg	423	424 90	420	- 0 71
124	Selectibanque	129	129	128	- 0 78
135	Sextant A.	131	127	126	- 3 82
555	S.F.I.M.	510	508	500	- 1 96
151	S.G.E.	166 50	166	166	- 0 30
415	Simco	457	459	453	- 0 88

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Sk. Rossignol	783	781	781	- 1 01
305	Sligos	340	337 10	337 20	- 0 82
535	Société Géné.	578	575	569	- 1 56
33	Sodecco	35	...	..	.
77	Sodero (Ns)	70	70	67	- 4 29
1030	Sodexho	1015	1005	1000	- 1 48
75	Sogerap (Ny)	76	76	74 60	- 1 84
435	Sogeparc	371	365 50	365	- 1 62
1110	Sommer-Allib.	1074	1074	1068	- 0 56
370	SOPHIA	399	393	399 60	+ 0 15
900	Sovac	920	922	915	- 0 54
265	SPEP	258 50	261	256 10	- 0 93
290	Spie-Batignol.	298	295	292 10	- 1 98
580	Strafor Facom	577	572	568	- 1 56
240	Suez	231 50	229	225	- 2 81
1160	Synthelabo	1148	1141	1145	- 0 26
120	Thomson CSF	133 40	132	130 40	- 2 25
230	Total	222 70	222 70	220	- 1 21
141	[illegible]	142 90	142 90	142 90	.
199	Truffaut Fr	185 50	185 50	185	- 0 27
415	U.A.P.	425	430	427	+ 0 47
178	U.F.B. Locab.	185	175	175	- 5 41
129	U.G.C. DA (Rotary)	165	164 90	164	- 0 61
430	U.I.C.	410	408 50	410	. .
470	U.I.F.	472 40	473	474 10	+ 0 36
735	U.I.S.	770	760	760	- 1 30
395	Unibail	390 50	389	385 30	- 1 33
670	Valeo	645	645	637	- 1 24
125	Vallourec	131 30	128 20	128	- 2 51
225	Via Banque	240	239 90	239 90	- 0 04
220	Worms et Cie	224 50	219 90	217 60	- 3 07
1190	Zodiac	1308	1306	1306	- 0 15
860	Elf Gabon	740	722	740	..
86	Amax	83 50	83 15	85 30	+ 2 16
150	Amer. Barrick	159 50	161 40	160	+ 0 31
122	Amer. Express	130	131 70	129 60	- 0 31
260	A.T.T.	255 10	256 10	256 10	+ 0 39
89	Anglo Amer.C.	96 50	94 60	94 05	- 2 54
163	Amgold	160	161	161	+ 0 63
192	Banco Santander	205 20	200 10	208	+ 1 36
685	B.A.S.F.	692	680	680	- 1 73
870	Bayer	857	858	860	+ 0 35
38	Blenheim Plc	37 50	37 50	37 10	- 1 07
24	Buffelsfont.	25	24 75	24 50	- 2 00
142	Chase Manh.	143	144 90	144 10	+ 0 77
1840	Daimler Benz	1730	1745	1740	+ 0 58
58	De Beers	66 90	65	64 50	- 3 59
2260	Deutsche Bank	2122	2120	2123	+ 0 05
1180	Dresdner Bank	1149	1175	1153	+ 0 35
32	Driefontein	34 50	34 60	34 80	+ 0 87
255	Du Pont-Nem.	280	260 70	260 30	+ 0 12
220	Eastman Kodak	218	220 90	220	+ 0 92
8	East Rand	6 20	6 05	5 95	- 4 03
25	Echo Bay	25 60	27 40	26	+ 1 56
168	Electrolux	170 10	170	170	- 0 06
132	Ericsson	130 60	125	130	- 0 46
335	Exxon Corp	324	324 80	323 80	- 0 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	219 80	215	215	- 2 18
24	Freegold	28	28 05	27 80	- 0 71
10	Gencor	10 60	10 50	10 55	- 0 47
435	Gén. Elect.	445	446 50	444 90	- 0 02
168	Gén. Motors	172 30	173 20	173 20	+ 0 58
300	Gén. Belgique	297	298	297 40	+ 0 13
34	Gd Métropol.	36 70	36 65	37	+ 0 82
45	Guinness	40 50	40 50	40 50	.
18 50	Hanson PLC	18 70	18 50	18 80	+ 0 53
7 50	Harmony Gold	7	7 20	7	.
330	Hewlett Packard	346	341 80	341 80	- 1 21
31	Hitachi	21 65	31 80	31 80	+ 0 47
810	Hoechst	785	783	795	+ 1 27
57	Homestake	59	60 90	60 55	+ 2 63
84	I.C.I.	85 70	85 85	84 55	- 1 34
345	I.B.M.	279 10	275 10	275 80	- 1 18
385	I.T.T.	370	371 10	370 30	+ 0 08
161	Ito Yokado	160 30	162 10	162	+ 1 06
45	Matsushita	48 65	49 45	49 40	+ 1 54
260	Mc Donald's	251	251 30	250 80	- 0 08
250	Merck	250	249 60	250	
545	Minnesota M.	552	549	549	- 0 54
36	Mitsubishi	36 80	36 55	36 80	
340	Mobil corp.	328 50		.	
335	Morgan J.P.	339	333 10	333 10	- 1 74
3790	Nestlé	4227	4242	4255	+ 0 66
113	Norsk Hydro	116 50	117	117	+ 0 43
56	OFSIL	60 50	60 20	60 05	- 0 74
1350	Pétrofina	1244	1255	1245	+ 0 08
435	Philip Morris	409	408	408 10	- 0 71
59	Philips	55 20	55 40	55 10	- 0 18
60	Placer Dome	61 50	61 85	61 80	+ 0 49
295	Procter Gamble	274	279	279	+ 1 82
150	Quilmès	178	173 60	180	+ 1 12
13 50	Randfontein	14	13 95	13 80	- 1 43
270	Rhone Poul. Rorer	251	248	247	- 1 59
440	Royal Dutch	420	447 50	445 60	+ 6 10
49	R.T.Z.	52 80	53 15	53 45	+ 1 23
11 50	Saat & Saatch.	12 75	12 50	12 45	- 2 35
18 50	St Helena	18	18 60	17 15	- 4 72
340	Schlumberger	308	306 90	306 30	- 0 55
45	Shell transp.	45 10	45 35	45 20	+ 0 22
1980	Siemens	1970	1976	1975	+ 0 25
166	Sony	175 10	177 60	177 40	+ 1 31
74	Sumitomo Bank	78 60	80	80 20	+ 2 04
150	T.D.K.	144 80	148 60	145	+ 0 14
52	Telefonica	52 90	52 80	52 50	- 0 76
27	Toshiba	26 95	27 05	26 95	..
550	Unilever	535	562	559	+ 4 49
230	Unl.Techn.	252	248 40	248 80	- 1 27
143	Vaal Reefs	156	153 60	153 70	- 1 47
980	Volkswagen	795	800	798	+ 0 38
255	Volvo	258 20	259	255	- 0 47
50	West. Deep	53 50	52 95	52 20	- 2 43
415	Xerox Corp.	419	.	...	...
110	Yamanouchi	109 30	110 30	110 30	+ 0 91
3 26	Zambia Cop.	3 89	4 34	4 25	+ 9 25

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	99 83	4 24
10,80% 79/94	....	3 07
Emp.Etat 13,4% 83	103 60	13 26
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	104 65	7 87
OAT 10% 5/2000	110 20	5 58
OAT 9,9% 12/1997	106 47	0 10
OAT 9,8% 1/1996	103 66	8 62
PTT 11,2% 85	105 40	0 60
CFF 10,30% 86	106 66	8 40
CFF 10,25% nov 90	108 60	7 77
CNA 10% 1979	....	7 42
CNB Bques 5000F	98 30	3 94
CNB Paribas 5000F	98 20	3 94
CNB Suez 5000F	97 65	3 94
CNI 1/82 5000F	98 30	3 94
CNT 9% 86	101 20	5 63
CRH 10,90% déc.85	109 50	9 48
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1046	....
Cerus	2315	....
Alcatel 6% janv 89	652	....
Ly Eaux cv 6,5%	782	....
Thoms. cv 9,2% 86	737	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1605	1620
Arbel	385	386
Bains C.Monaco	900	915
B.Hypoth.Europ	255	246
B.N.P. Intercont.	299	299
Bénédictine	2450	2450
Bidermann Internat.	455	455
Blanzy Ouest	684	....
B.T.P.	21 90	21 75
Cambodge	960	970
Carbone Lorraine	250	241
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	237 10	237 70
C.E.G.F. (Frigor)	686	686
Centenaire Blanzy	314	315
Caragen	25	....
Champex Ny	14 50	....
CIC (CIP)	144	141
C.I.M.	996	984

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2510	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3345	...
Cpt Lyon Alemand	295	295
Concorde	475	475
Constr.Mét.Prov.	10 90	..
Crédit Gén.Ind.	94	94
Cr Universel (Cie)	340	340
Darblay	613	....
Dalmas Vieljeux	2000	...
Didot Bottin	585	575
Eaux Bassin Vichy	3080	3080
Ecia	259	283
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	465	461
Fidei	376	382
Finalens	298	295 10
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C.	1750	1742
Foncière (Cie)	480	480
Foncina	315	....
France I.A.R.D.	360	...
France SA (La)	1285	1250
From. Paul-Renard	2050	2050
Gaumont	320	310
Gesafim	294 90	283
Gévelot	379	....
G.F.C.	342	341 60
Groupe Victoire	620	630
G.T.I. (Transport)	284 50	284 50
Immobail	319	317
Immobanque	620	625
Im.Marseillaise	4850	4830
Invest.(Ste Cle.)	3000	3000
Lambert Frères	....	...
Lille Bonnières	900	890
Locafinancière	500	485
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2400	2400
Lucia	162	....
Machines Bull	19 85	19 70
Mag.Uniprix	162	162
Magnant	640	..
Métal Déployé	328	334 80
Mors	43 10	43 10
Navigation (Nle)	158	.
Optorg	205	195
Oréal (CI)	532	533
Origny-Desvroise	441	441 10
Palais Nouveauté	1200	....
Paluel Marmont	465	460
Parfinance	174	166
Paris France	225	220
Paris Orléans	185	176
Partheno Invest.	226 30	..
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	621	650
Porcher	252	251 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	...
Publicis	513	520
Rochefortaise	118	119 90
Rosario	125	122
Rougier	180	....
S.A.C.E.R.	785	....
S.A.F.A.A.	201	..
S.A.F.I.C Alcan	180	...
Saga	348	....
Saint Dominique (F.)	124	122
Salins du Midi	513	516
Savoisienne M	145	143
S.C.A.C.	690	....
Senelle	519	515
S.Escd.Part.(M)	152	....
Silic	550	557
Simnor	55 50	54 10
S.I.P.H.	59	59
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	..
Soffo	153	153
Soficol	1019	990
Softam (ex Satam)	62	58
Sofragi	2175	2235
Soudure Autogène	590	587
Souvabail	261	283
Stemi	552	...
Taittinger	1850	1850
Testut-Aequitas	86	...
Tour Eiffel	218	215 30
Ufiner	1050	1050
Vicat	445	448
Viniprix	1500	1500
Virax	109	.
Maroc Sté Brasserie	200	..

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	472	....
Akzo Nv Sico	396	.
Alcan Aluminum	85	....
American Brands	231	...
Arbed	241 10	..
Asturienne Mines	83	...
Banco Popular Espa.	495	502
B.Reglements Int.	18710	18110
Can.Pacifique	60 20	59 10
Chrysler Corp.	168	166
C.I.R.	3 15	...
Commerzbank	765	798
Dow Chemical	298	301
Fiat	13 50	13 65
GBL (Brux Lamb.)	418	425
Gevaert	831	830
Glaxo Holdings Ltd.	68	65 30
Goodyear Tire	371 20	.
Grace and Co (WR)	178	..
Honeywell Inc. Int.	339	
Johannesburg	58	. .
Koninklijke Pakhoed	85	.
Kubota	22 75	.
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	67	.
Olivetti priv.	4	..
Pfizer Inc.	420 30	420 30
Ricoh	22 60	22 80
Robeco	287 20	287 30
Rodamco NV	133 30	133 30
Rolinco	285 90	286 10
Saipem	3 60	
Sema Group	24	24
SKF Aktiebolaget	57 50	.
Tenneco Inc.	193	190
Toray Ind.	27 40	26 10
West Rand Cons.	4 20	..

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	
Calophos	63	63
C G H Cogenhor	7	.
Coparex	581	585
Drouot Assurances		..
Electro-Banque	.	
Europ Accum.	77 50	.
Europ Soulees Ind.	13	
Gachot S.A.	34	34
Guy Degrenne	265 50	.
Lecteurs du Monde	205	201
Nicolas	1100	
Particip. Perrier	250	250
Quadrant	40	
Rorento N.V.	240	241
St-Gobain-Emballage	1631	
Schlumberger Ind.	530	.
S.E.P.R.	1385	
S.M.T. Goupil	[illegible]	[illegible]
S.P.R.	[illegible]	[illegible]
Waterman	1100	1100

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 46-62-72-67

SICAV (sélection) 16/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	195 24	190 01
Amén-gan	7718 94	7422 06
Amplitude	815 27	597 35
Associc	1159 62	1159 62
Atout Futur	406 39	395 50
Aurecic	1048 67	1018 13
Avenir Alizes	1737 57	1703 50
Axa Capital	178 78	173 57
Axa Court Terme	8378 29	8378 29
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	892 58	866 58
Axa.Ep Fr.Ex Ageparg	757 57	735 50
Axa Europe	124 73	121 10
Axa Investissements	105 54	102 47
Axa NPI	113 89	110 57
Axa Ob.Fr.Exmus	147 65	143 35
Axa Ob.In.Ex Mu.U.Se.	134 38	130 47
Axa Prem.Ex.Agepre	121 22	117 69
Axa Sél.Ex Dr.Séle.	146 78	142 50
Axa Valeurs PER	118 16	114 72
Cadence 1	1067	1046 08
Cadence 2	1055 01	1034 32
Cadence 3	1046 25	1025 74
Capimonétaire	6615 01	6608 40
Capioblig	6777 55	6644 68
Capitacic	1392 66	1372 08
Cocxis	1385 16	1351 38
Comptavalor	3697 31	3691 77
Convertimmo	331 58	325 08
Crédinter	434 06	421 42
Crédit Mutuel Capital	1343 33	1316 99
Cred.Mut.Ep.Cour.T	702 98	702 98
Cred.Mut.Ep.Indus.	92 33	89 86
Cred.Mut.Ep.J.	73182 34	73182 34
Cred.Mut.Ep long T	192 90	187 74
Créd.Mut.Ep Monde	1122 18	1092 15
Cred.Mut.Ep Quatre	1093 28	1064 02
Dièze	1330 33	1297 88
Drouot France	808 34	784 80
Drouot Sécurité	226 76	220 16
Epacic	1053 84	1023 15
Ecupar	126 08	122 41
Ecur Capitalisation	2700 72	2673 98
Ecur Expansion	505234 49	504477 77
Ecur. Géovaleurs	2316 93	2249 45
Ecur. Investissement	147 82	143 51
Ecur Monepremière	70734 01	70734 01
Ecur Monétaire	41458 09	41458 09
Ecur Trésorerie	2555 68	2555 68
Ecur. Trimestriel	2036 94	2016 77
Elancel	105 67	102 59
Energia	260 34	248 53
Eparcic	3796 22	3796 22
Eparcourt-Sicav	4530 11	4518 81
Epargne Associat.	26623 22	26320 08
Epargne Capital	11359 23	11246 76
Epargne Croissance	1679 10	1634 16
Epargne Obligat.	205 29	199 80
Epargne Première	15058 38	14946 18
Epargne-Unie	1269 03	1238 08
Epargne Valeur	431 71	420 16
Eurl Cash cap.	8398 07	8398 07◆
Eurinvest cap.	588 77	571 62◆
Euro Solidarité	1079 85	1069 16
Eurocic Leaders	985 48	956 78
Eurodyn	1106 48	1079 47
Euro Gan	5889 62	5682 13
Europe Nouvelle	498 75	476 13
Fonsicav	15205 25	15205 25
France-gan	[illegible]	[illegible]
France Garantie	[illegible]	[illegible]
France Obligations	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
France Pierre	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1044 06	1013 65
Fructi-Associations	37 03	37 03
Fructi-Cap.	44 58	43 92
Fructidor	239 36	235 82
Fructifrance action C	871 31	850 06
Fructifrance action D	851 74	830 97
GAN Rendement	5271 71	5193 80
Gestilion	15604 11	15526 48
Gest.Associations	169 25	165 53
Horizon	1228 06	1192 29
HLM Monétaire	14684 03	14684 03
Indicia	976 29	957 01◆
Index.Fse.Court.T	1551 09	1551 09
Interépar.	108282 47	105109 19
Interoblig	14574 94	14289 16
Intersélection Fce	504 61	494 72
Japacic	141 06	136 95
Jeunépargne	296 71	292 33
Latitude	2368 79	2385 24
Lion C.T.	13191 56	13191 56
Lion L.T.	6790 12	6592 35
Lion Association	11831 05	11831 05
Lion Institution	31249 28	31171 35
Lionplus	1037 40	1017 06
Lion Trésor	2233 48	2211 37
Lion 20 000	27573 10	27573 10
Livret Bourse Inv.	544 81	528 94
Livret Portefeuil.	693 68	673 48
Méditerranée	162 65	157 91
Mensuel CIC	10207 89	10106 82
Moneden	71811 32	71811 32
Mone.J	38163 44	38163 44◆
Monévalor	86429 81	86429 81
Mutualité dépôts	14189 15	14160 83
Natio Court Terme	100105	99806
Natio-Epargne	18645 54	18460 93
Natio-Ep. Ren.	121 90	118 64
Natio Epargne Trésor	8205 37	8188 99
Natio-Fran.index	949 54	924 13
Natio-Imm.	1092 86	1063 61
Natio-Inter	1487 15	1447 35
Natio-Monétaire	26582 07	26582 07
Natio-Opportunités	959 78	934 09
Natio-Patrimoine	1346 01	1309 99
Natio-Perspectives	1000 77	973 99
Natio-Placements	62277 30	62277 20
Natio-Revenu	1042 69	1032 37
Natio Sécurité	11689 06	11689 06
Natio-Valeurs	834 31	811 98
Nippon-Gan	4680 29	4500 28
Nord Sud Dévelop.	1637 85	1634 58
Obli-Associations	160 60	158 91
Oblicic-Mondial	2693 33	2653 53
Oblicic-Régions	1074 35	1058 47
Oblifutur	2997 85	2924 73
Oblig. ttes caté.	183 08	180 37
Oblilion	1422 67	1408 58
Oblisécurité Sicav	13613 21	13613 21
Oracion	997 68	973 33
Orvalor	7196 97	7055 85
Paribas Capitalisation	1575 86	1552 57
Paribas Opportunités	120 75	115 83
Paribas Patrimoine	564 39	541 38
Patrimoine Retraite	234 59	229 98
Parvalor	608 45	596 52
Placement A.	1418 17	1388 40◆
Placement J	7810 06	7594 87◆
Placement M	70664 81	70523 76◆
Placement Nord	898 15	880 54◆
Poste Conservation	[illegible]	[illegible]
Poste Croissance	[illegible]	[illegible]
Première Oblig.	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	116 59	115 44
Priv. Associations	30974 33	30974 33
Proficus	977 69	953 84
Quartz	131 04	127 84
Réalvalor	682 04	668 67
Rentacic	162 27	159 87
Revenus Trimestr.	5344 35	5291 44
Revenu-Vert	1164 70	1136 29
St Honoré Vie & Santé	961 74	918 13
St Honoré Bons du Tr.	11809 47	11750 72
St Honoré Global	222 35	212 27
St Honoré Invest.	747 38	713 47
St Honoré Pacifique	570 22	544 36
St Honoré PME	473 23	451 77
St Honoré Réal.	15775 11	15712 26
Sécuricic	1829 73	1829 73
Sécuri-Gan	13523 56	13258 39
Sécuritaux	1463 49	1463 49
Sicasden	719 81	709 17
Sicav Associations	1939 73	1939 73
SFI-CNP Assur.	653 64	634 60
S.G. Fr. opport. C et D	1075 39	1054 30
Sicav 5.000	423 41	412 08
S.I. Est.	1300 56	1262 68
Slivafrance	653 71	636 21
Slivam	388 04	377 65
Slivarente	217 86	213 59
Slivinter	425 50	414 11
S.N.I.	1050 55	1019 95
Sogenfrance C et D	1098 55	1077 01
Sogépargne	307 60	301 57
Sogevar	941 87	923 40
Soginter	1252 91	1228 34
Soleil Investissements	580 54	558 21
Solsicc	2251 81	2246 19
State Street Act. Eur.	8849 59	8550 33◆
State Street Act. Fce	9652 35	9371 21
St. Str. Act. Japon	10160 93	9817 32
State Street Emer. Mkt	11721 10	11157 59◆
St. Street OAT Plus	10834 71	10622 26
Stratégie Actions	815 56	784 19
Stratégie Rendement	1481 66	1435 02
Technocic	989 20	960 39
Techno-Gan	5617 45	5401 39
Thesora	694 79	687 91
Trésor Plus	1361 10	1347 62
Trésor Trimestriel	1042 43	1032 11
Trésoricic	137039 50	137039 50
Trilion	5273 23	5205 56
UAP Investissement	416 79	401 73
UAP Actions France	558 83	538 63
UAP Act. Select	595 67	574 14
UAP Aedificandi	534 19	514 88
UAP Altafi	209 19	201 63
UAP Alto Sicav	165 70	159 71
UAP Moyen Terme	147 68	142 34
UAP Première Cat.	11412 03	10899 55
Uni-Associations	128 71	128 71◆
Uni-Foncier	1190 32	1161 29
Unifrance	550 96	537 52
Uni Régions	1181 25	1152 44
Univar	247 32	247 32◆
Univers Actions	[illegible]	[illegible]
Univers Obligations	[illegible]	[illegible]
Valorg	[illegible]	[illegible]
Valrei	[illegible]	[illegible]

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 17/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 329	....	5 1	5 6
Ecu	6 694	....	.....	.....
Allemagne (100 dm)	341 710	....	330	350
Belgique (100 F)	16 606	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303 860	....	292	312
Italie (1000 lires)	3 790	....	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	88 720	....	88	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 393	....	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 572	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	380 370	....	367	387
Suède (100 krs)	77 840	....	73	85
Norvège (100 k)	79 850	....	74	83
Autriche (100 sch)	48 565	....	47	50
Espagne (100 pes)	4 795	....	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 820	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 165	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 306	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/12
Or fin (kilo en barre)	57600	57400
Or fin (en lingot)	57850	57700
Napoléon (20f)	336	334
Pièce Fr (10 f)	385	400
Pièce Suisse (20 f)	339	333
Pièce Latine (20 f)	333	330
Souverain	426	421
Pièce 20 dollars	2200	2200
Pièce 10 dollars	1180	1190
Pièce 5 dollars	600	600
Pièce 50 pesos	2170	2175
Pièce 10 florins	345	338

c : coupon détaché - o : offert - * droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 16 décembre, à l'hôtel Marigny, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue de ses travaux, un communiqué a été publié, dont voici les principaux extraits :

• Conventions internationales

Le ministre délégué aux affaires étrangères a présenté un projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole additionnel à la convention du 3 décembre 1976 relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures. Ce protocole définit les modalités d'exécution de la seconde et dernière phase de réduction des rejets de sel dans le Rhin prévue par la convention du 3 décembre 1976. Il prévoit notamment la réalisation de travaux pour un montant de 500 millions de francs, pris en charge par tous les Etats parties. Il apporte une solution définitive au problème posé par ces rejets.

Le ministre a également présenté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'extradition conclue entre Monaco et la France. Cette convention remplace une convention de 1876. Elle est conforme aux principes généraux du droit français de l'extradition et comporte des dispositions très proches de celles de la convention européenne d'extradition et des conventions récemment conclues par la France en cette matière.

Le ministre a enfin présenté un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention relative à l'entraide judiciaire à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en matière civile, signée par la Mongolie et la France. Cette convention complète les dispositions [illegible] en ce domaine.

• Contrôle de la durée du travail

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a présenté un décret relatif au contrôle de la durée du travail.

Les employeurs doivent tenir à jour un certain nombre de documents relatifs à l'organisation des horaires de travail. Ils sont aussi tenus à certaines obligations d'information des salariés en ce domaine. Les documents qu'ils établissent sont utilisés notamment *par l'inspection du travail, pour* contrôler le respect des règles applicables à la durée du travail.

Leurs obligations résultent de textes réglementaires épars. Les principaux [illegible] ont été établis en 1936 et 1937 [illegible] n'est plus adapté [illegible] de l'organisation du travail dans les entreprises [illegible] du développement du travail à temps partiel et à la pratique d'horaires individualisés ou modulés.

Le décret adapte en conséquence les règles de contrôle de la durée du travail, tout en les rassemblant dans un texte unique. Ce contrôle sera ainsi facilité et rendu plus efficace.

• La commémoration des débarquements et de la Libération

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a présenté une communication sur la commémoration des débarquements *et de la Libération.*

Il a présenté les grandes lignes du programme des commémorations, prévues de 1993 à 1995, des événements qui se sont déroulés de *1943* à 1945.

1. – L'année 1993 sera consacrée au souvenir de la Résistance au nazisme et au régime de Vichy.

L'action du Conseil national de la Résistance et celle de Jean Moulin seront mises en relief. Le rôle de tous les résistants de l'intérieur sera souligné, notamment avec l'exemple du Nord-Pas-de-Calais, région entrée très tôt dans la Résistance.

La Résistance extérieure et la place des forces françaises libres seront mises en valeur, notamment dans la commémoration de la libération de la Corse, qui symbolise le début de la reconquête du territoire national.

2. – L'année 1944 est celle des débarquements et des batailles de la Libération. C'est aussi celle des derniers drames de la Résistance *comme celui du Vercors et des der*nières tragédies comme celles d'Oradour-sur-Glane et d'Izieu. La commémoration du 6 juin 1944 revêtira en *1994* un caractère international avec la présence des chefs d'Etat des nations ayant participé à la Libération.

3. – L'année 1945 est dominée par la victoire sur le nazisme. C'est aussi celle de la libération des prisonniers de guerre et de la découverte de l'horreur de la déportation.

Près de cinquante ans après la seconde guerre mondiale, la nation française, en particulier sa jeunesse, sera invitée à se souvenir du prix de la liberté et de la défense des droits de l'homme.

• Mesures d'ordre individuel

Sur proposition du garde des Sceaux, *ministre de la justice*, MM. Claude Schneider, Michel Pinault et Christian Vigouroux, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, *sont nommés conseillers* d'Etat en service ordinaire ; M. Henri Nallet et Mme Danièle Burguburu *(lire page 11)* sont nom*més conseillers d'Etat en service* ordinaire.

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, M. Marc Solery, conseiller hors classe de chambre régionale des comptes, est nommé président du conseil d'administration de « Voies navigables de France ».

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 16 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

• Terre. – Sont promus : général de division, les généraux de brigade Michel Billot, Roland Guillaume et Jacques Baton ; général de brigade, les colonels Joseph Canal, Noël Lacressier, Michel [illegible], Jean [illegible], Claude [illegible], [illegible] Garnier, Pierre [illegible], Jacques Keller, Jacques [illegible], Jean-Paul Dellenbach, [illegible], Claude Patois et Jean-Claude Pelletier.

Sont nommés : inspecteur de l'entrainement, le général de division Maurice Bonnet, directeur de l'école d'état-major ; le général de brigade Jacques de Monts, commandant les forces françaises à Berlin, le général de brigade Jean Brullard ; délégué départemental de la Côte-d'Or, le général de brigade Joseph Canal.

• Marine. – Est promu contre-amiral le capitaine de vaisseau Philippe de Batelière.

• Air. – Est promu général de division aérienne le général de brigade aérienne Pierre Piron.

• Armement. – Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Pierre Marc ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Pierre-Henri Gourgeon, Marie-Joseph de Maistre et Jacques Breton.

M. Gilbert Santel est nommé directeur du personnel et des services au ministère de l'équipement

M. Gilbert Santel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du cabinet de M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a été nommé mercredi 16 décembre directeur du personnel et des services *au ministère de l'équipement*, au logement et des transports. Il remplace à ce poste M. Serge Vallemont.

Né le 23 décembre 1948 à Pontacq (Pyrénées-Atlantiques), M. Gilbert Santel est ancien élève de l'Ecole nationale des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Il a commencé sa carrière en 1972 à la direction de l'équipement de la Moselle. Il occupe ensuite divers postes en Ile-de-France. En février 1986, il est nommé secrétaire général du comité interministériel pour les villes. En mai 1988, il est conseiller technique au cabinet de M. Philippe Essig, secrétaire d'Etat au *logement, puis entre au cabinet de* M. Michel Delebarre (équipement). Il dirige ensuite, en mars 1989, le cabinet de M. Louis Besson, ministre délégué *chargé du logement. En mai 1990 il est* nommé directeur de la construction au ministère de l'équipement, et en novembre 1991 directeur du cabinet de M. Delebarre, *ministre d'Etat* chargé de la ville et de l'aménagement du territoire.

CARNET DU Monde

Naissances

Delphine et Thierry DAGORN PERRU

sont heureux d'annoncer la naissance de

Justine

le 1er décembre 1992.

60, rue Charlot,
75003 Paris.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire à

Henri GRATTARD,

pour ses quatre-vingts ans.

Son combat pour la justice continue.

De ses enfants et petits-enfants.

Décès

– Nous apprenons le décès de

Youssef ACHOUR,
ancien sénateur d'Alger.

[*Né le 7 septembre 1914 à Tizi-Ouzou (Algérie), Youssef Achour, licencié en droit, avait été successivement surveillant d'internat (1936), rédacteur au gouvernement d'Alger (1940), sous-préfet hors cadre (1946), sous-préfet de Nogent-sur-Seine (1948) et détaché au gouvernement général de l'Algérie (1956), avant d'être élu sénateur d'Alger en mai 1959, mandat qu'il avait conservé jusqu'en juillet 1962.*]

– M. et Mme Jean Bloch
et leur fille Nathalie,
Bernard Boyer
et ses filles Juliette et Jeanne,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Andrée BLOCH,
née Lieber,
veuve de Raymond Bloch,
directeur de banque,

dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie sera célébrée dans la plus stricte intimité.

– Le président de l'université Lumière-Lyon-II,
Le doyen de la faculté des lettres, des sciences du langage et des arts,
Les personnels de la faculté,
ont le regret de faire part du décès de

M. Georges COUTON,
professeur émérite
de langue et littérature françaises,

survenu le 13 décembre 1992.

[*Spécialiste du XVIIe siècle littéraire français, Georges Couton avait notamment dirigé l'édition dans la « Bibliothèque de la Pléiade » des œuvres complètes de Molière et de Corneille. Il était également l'éditeur des œuvres de La Fontaine pour les classiques Garnier et l'auteur d'un « Que sais-je ? » consacré à Corneille et la tragédie politique.*]

– La famille de

Mme Robert GENDREAU

tient à préciser que la cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 18 décembre 1992, à 10 h 30, en *l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris.*

– Nous avons la profonde douleur de faire part du décès de

Nicole DUMONT,

survenu le 11 décembre 1992, à l'âge de quarante et un ans, à la suite d'une longue maladie.

Ses cendres seront transférées à Champagné-les-Marais (Vendée).

De la part de
Ses parents Marie-Louise et Jean Dumont,
Sa sœur Marie-Hélène,
Son frère Patrice,
Et Claude Weisz.

– L'ensemble des collaborateurs du groupe Medias et Régies Europe,
Et les collaborateurs de Régie T,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nicole DUMONT,

survenu le 11 décembre 1992, à Paris, dans sa quarante-deuxième année.

FANFAN,
Françoise HERVÉ,

est morte le mercredi 4 novembre 1992, à l'hôpital Toky-Eder, à Cambo-les-Bains.

Depuis de nombreuses années, généreuse et passionnée, elle se battait, au sein de l'Association médicale franco-palestinienne, pour le peuple palestinien, son droit à la dignité et à l'indépendance.

Elle nous a quittés, mais son combat demeure.

Aujourd'hui, un arbre pousse *dans* notre cour, symbole de la Palestine, symbole de notre amitié.

Salut, Fanfan.

Cet avis tient lieu de faire-part.

De tous ses amis de l'Association médicale franco-palestinienne.

14, rue de Nanteuil,
75015 Paris.

– Poitiers.

Mme Caroline Ruelle,
Mme Dorothée Potocka,
ses filles,
Son frère, sa sœur,
Et toute la famille,
font part du décès du

professeur Bernard POTOCKI,
professeur à la faculté de médecine
de Poitiers,
chef du service
de physiologie respiratoire appliqué,
au CHU de Poitiers,

survenu le 11 décembre 1992, à l'âge de soixante ans.

La cérémonie religieuse aura *lieu le* samedi 19 décembre, à 16 h 15, en l'église Saint-Martin, à Poitiers.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Chilvert.

La famille remercie dès à présent les *personnes qui s'associeront à son deuil.*

– Nous apprenons le décès de

Louis MARRÉ
ancien sénateur de la Savoie.

[*Né le 8 novembre 1909 à Châtenois-les-Forges (Territoire de Belfort), Louis Marré, hôtelier, était maire de Saint-Franc (Savoie) quand il avait été appelé à remplacer, comme sénateur de la Savoie, Jean-Baptiste Mathias, décédé le 22 mai 1974 et dont il était le suppléant. Louis Marré, qui siégeait au groupe des Républicains et Indépendants, n'avait pas sollicité de nouveau mandat lors du renouvellement sénatorial de septembre 1987.*]

– Sylvianne Radoff-Rue
a la douleur de faire part du décès de son mari

Bernard RADOFF,

le 15 décembre 1992, à la Maison médicale Jeanne-Garnier.

Il sera incinéré au Père-Lachaise, lundi 21 décembre, à 12 h 15.

Que toutes celles et tous ceux dont l'amitié, la présence et les soins nous ont constamment soutenus, Barney et *moi, en soient remerciés du fond du* cœur.

– Mme Rémy Schlumberger,
son épouse,
M. et Mme Martin Schlumberger,
M. Grégoire Schlumberger (†),
M. Emmanuel Schlumberger,
Mme Valérie Schlumberger-Seydoux,
M. et Mme Nicolas Welfling,
M. et Mme Thomas Schlumberger,
M. et Mme Basile Schlumberger,
M. et Mme Igor Schlumberger,
ses enfants,
Marine, Noé, Ondine, Sébastien, Hadrien, Camille, Alain, Léa, Oscar, Balthazar et Malo,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa soixante-treizième année, de

M. Rémy SCHLUMBERGER.

Il s'est endormi, à son domicile, dans la paix du Seigneur, le dimanche 13 décembre 1992.

Les obsèques ont été célébrées le mercredi 16 décembre, dans l'intimité familiale au Val-Richer (Calvados), où il repose.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 décembre, au temple de l'Oratoire, 4, rue de l'Oratoire, à Paris-1er.

16, rue Séguier,
75006 Paris.

– *Mme Jack-Henry Prevôt,*
sa fille,
M. Jack-Henry Prevôt,
M. Patrick Prevôt
et ses enfants,
M. et Mme Gilles Prevôt
et leurs enfants,
Mme Sylvie Prevôt
et ses enfants,
Toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, de

Robert-Pierre TROQUEREAU,
préfet honoraire,
ingénieur honoraire du Génie rural,
ancien combattant 1914-1918
et 1939-1945,
ancien sous-préfet de Marmande
et de Rochefort-sur-Mer,
ancien maire de Camblanes,
ancien président
du comité départemental
de conciliation
de l'enseignement privé de la Gironde,
ancien président
du comité départemental d'hygiène
de la Gironde,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palme et étoiles,
médaillé de la Résistance,
membre du réseau Buckmaster,
médaille d'argent
de la ville de Bordeaux.

Ses obsèques se sont déroulées le vendredi 11 décembre 1992, en l'église *de Camblanes.*

Château Greenvert,
33360 Camblanes.
22, allée des Fauvettes,
69330 Jonage.

– Alban Vistel,
son époux,
Claude et Jacques,
ses enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Louise-Hélène VISTEL,
née Soto Briceño,
docteur en médecine
de l'Université du Chili,
médaille de la Résistance.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de *Sainte-Foy-lès-Lyon*, le 18 décembre 1992, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Géant,
47, avenue Valioud,
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.
1, avenue de Tourville,
75007 Paris.

– Nous apprenons le décès de

Alfred WESTPHAL,
ancien sénateur
et ancien député du Bas-Rhin.

[*Né le 2 juillet 1907 à Rittershoffen (Bas-Rhin), Alfred Westphal, médecin, n'avait pas sollicité, en 1971, le renouvellement de son mandat de maire de Diemeringen qu'il détenait depuis 1959, ni en 1982 celui de conseiller général dont il était l'élu depuis 1945. Conseiller de la République du Bas-Rhin de 1946 à 1952, Alfred Westphal était entré en novembre 1962 à l'Assemblée nationale. Réélu député UNR (Union pour la nouvelle République, gaulliste) en juin 1968, il avait été battu au second tour des législatives de mars 1973 par le candidat centriste, M. Adrien Zeller, dans la sixième circonscription du Bas-Rhin (Saverne).*]

Anniversaires

– Il y a un an déjà, gai, plein d'espoir et de projets, confiant en la médecine,

Pierre SAINT-AURET
était brutalement arraché à l'amour des siens en l'hôpital de Grasse.

« Pourquoi les meilleurs d'entre nous s'en vont-ils à vau-l'eau, tandis que les pires continuent à prospérer ? Je veux savoir. »
William Mac Ilvanney,
Strange Loyalties.

De la part de
Françoise,
sa femme,
Marc et Marina,
ses enfants,

Résidence Emeraude,
54, avenue Riou-Blanquet,
06130 Grasse.

Communications diverses

– A l'occasion de son départ d'Aire urbaine 2 000,

Alain BOURDELON,
directeur,

remercie tous ceux qui à Belfort, Montbéliard, Héricourt, Paris, Bruxelles, ont apporté *leur concours à notre travail.*

Aire urbaine 2 000,
cour des Halles,
25200 Montbéliard.

Soutenances de thèses

– Université de Paris-IV Sorbonne, samedi 19 décembre à *14 h 30, 1*, rue Victor-Cousin, Paris-Ve, amphithéâtre Guizot. M. Laurent Bonnaud : « Lien fixe transmanche et relations franco-britanniques, perspectives historiques (1856-1987). Thèse de nouveau doctorat en histoire ».

– « La pensée de Nietzsche sur le mal dans *Par-delà le bien et le mal* ». Thèse de doctorat en philosophie soutenue par Pierre Héber-Suffrin, le samedi 19 décembre, à 10 heures. *Université* de Paris-Sorbonne, Paris-IV, amphithéâtre Descartes, 17, rue de la Sorbonne.

– Soutenance de thèse à Sup'Aéro (spécialité informatique). Patrick Pleczon, le 8 décembre 1992, à 14 heures, salle d'accueil de Sup'Aéro, 10, avenue Edouard-Belin, *31055* Toulouse Cedex (Haute-Garonne) : « Eléments de méthodologie et outils pour l'assistance à l'opérateur. Application à *la conduite automobile.* »

LOTO MERCREDI 16 DECEMBRE 1992

19H55

2 – 10 – 34 – 43 – 46 – 47 — 37

6	1	3 592 370 F
5 + complémentaire	4	354 565 F
5	470	13 430 F
4	24 910	198 F
3	786 383	12 F

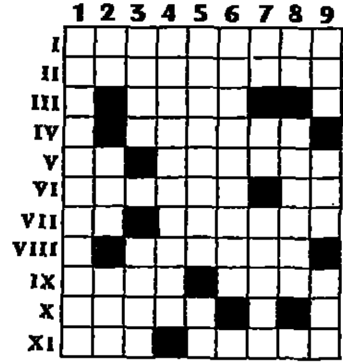
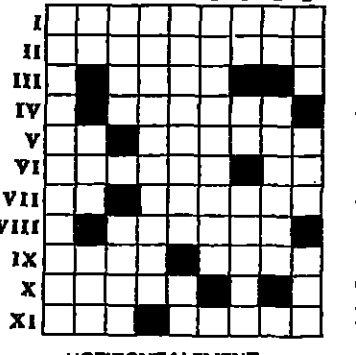
20H35

6 – 16 – 17 – 23 – 36 – 48 — 40

6	1	7 856 410 F
5 + complémentaire	20	57 820 F
5	878	6 660 F
4	50 182	116 F
3	907 086	9 F

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5935

HORIZONTALEMENT

I. Complètement toquée. – II. Un homme qui parle d'un ton de mandarin. – III. Un acte du roi. – IV. Vraiment raide. – V. Son culte se développa à Héliopolis. Bon, est difficile à tirer. – VI. Fera éventuel*lement disparaître les mouches.* Terme de tennis. – VII. Berceau de princes. A certaines propriétés du silicium. – VIII. Le chaume dans les *champs. – IX. De raison, n'a pas* d'existence. En Angleterre, nom qu'on donne à une souris. – X. Panier percé. – XI. Qui n'a donc pas circulé. Nom qu'on peut donner à un rejeton.

VERTICALEMENT

1. La dernière levée. – 2. Symbole. Belle, donne plus de valeur à la pierre. Une figure héraldique. – 3. Tribu. Parlé dans une île. – 4. Jeunes femmes qui ne sont évidemment pas des belles de nuit. – 5. Quand on a moins de besoins. Préposition. – 6. Le dernier avertissement. – 7. Deux cantons dans l'eau. Élément de support pour le sculpteur. Blanchit quand il est bon. – 8. D'un auxiliaire. Utiles quand on opère. – 9. Ne représente qu'un petit effort. Qui peut faire rougir. Sujet de « réflexion ».

Solution du problème n° 5934

Horizontalement

I. Beaufort. – II. Inspiré. – III. Do. Évoé ! – IV. Ernée. Ede. – V. Murmurer. – VI. Gercer. – VII. Assurable. – VIII. Etier. – IX. As. Tuile. – X. *Galéasse.* – XI. Écart. Est.

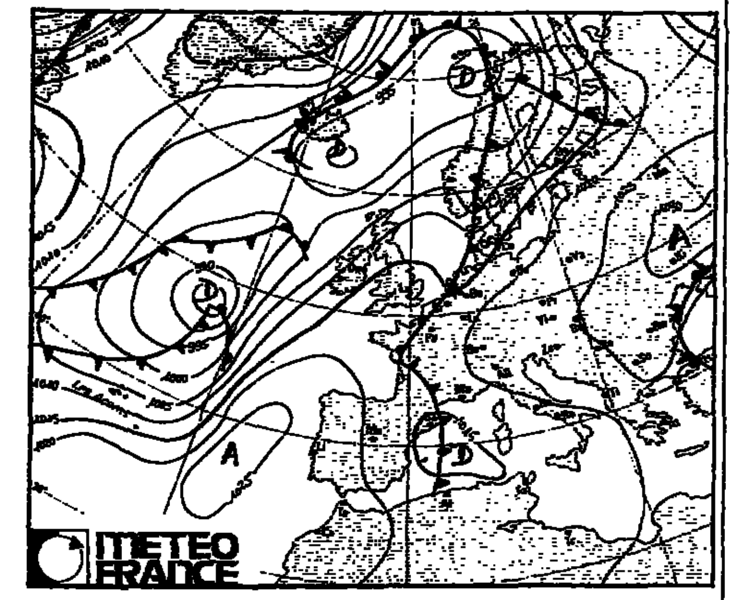
Verticalement

1. Bide. Garage. – 2. Énormes. Sac. – 3. As. Nurse. Là. – 4. Uppercut. Er. – 5. Fi ! Éméritat. – 6. Ore. Uraeus. – 7. Rêver. Brise. – 8. Ode. Lés. – 9. Béer. Été.

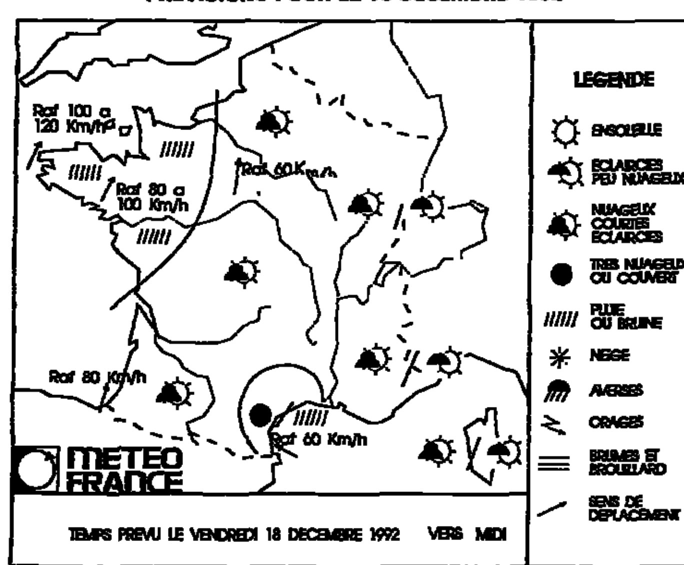
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 18 DÉCEMBRE 1992



Vendredi : pluie et vent sur l'extrême Ouest. Assez beau ailleurs. – Sur la Bretagne, la journée sera très médiocre, avec de la pluie et un vent de sud violent, qui atteindra 100 à 120 km/h sur les côtes, 80 à 90 km/h dans l'intérieur.

Sur les pays de Loire et la Basse-Normandie, la pluie et le vent arriveront en fin de matinée, avec des rafales qui atteindront 70 à 80 km/h.

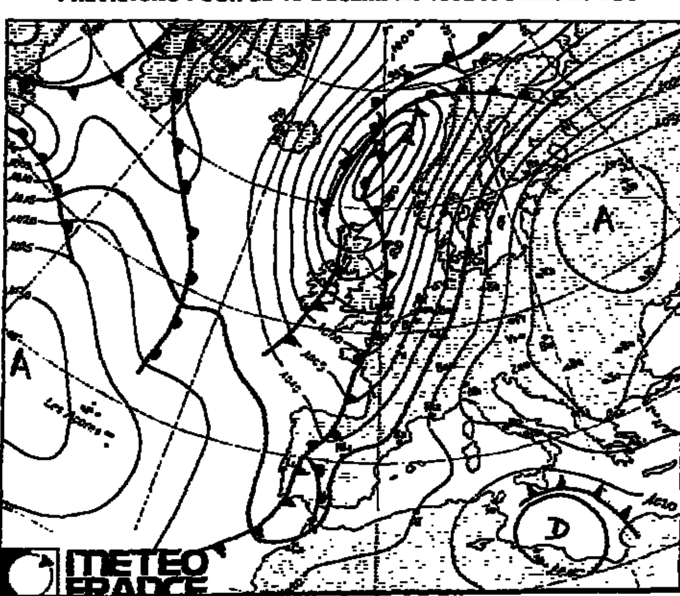
Sur le Poitou-Charentes, le Bassin Parisien et le Nord, après des éclaircies matinales, les nuages deviendront de plus en plus abondants ; la pluie arrivera dans la nuit.

Sur le Languedoc-Roussillon, le temps sera également médiocre, avec un ciel gris, de la pluie et un vent de sud-est qui soufflera jusqu'à 80 km/h.

Ailleurs, c'est-à-dire sur toute la moitié est de notre pays, les brouillards matineux laisseront place à de belles éclaircies au cours de la journée.

Les températures matinales seront dans les normes de la saison : de petites gelées, – 2 à 0 degrés dans le Nord-Est et le Centre-Est, entre 2 et 4 degrés ailleurs dans l'intérieur, et entre 6 et 10 degrés sur les régions littorales. Quant aux maximales, elles seront douces pour la saison : de 9 à 13 degrés du nord-est vers le sud-ouest, jusqu'à 15 degrés sur les régions méditerranéennes.

PRÉVISIONS POUR LE 19 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 16-12-1992 à 6 heures TUC et le 17-12-1992 à 6 heures TUC — le 17-12-92

FRANCE			
AJACCIO	17	5	N
BIARRITZ	16	10	C
BORDEAUX	10	6	B
BOURGES	13	3	N
BREST	12	1	D
CAEN	9	7	B
CHERBOURG	9	7	C
CLERMONT-FER.	14	6	C
DIJON	9	1	N
GRENOBLE	9	2	D
LILLE	10	6	B
LIMOGES	12	7	C
LYON	14	6	D
MARSEILLE	15	12	C
NANCY	8	– 2	D
NANTES	12	7	C
NICE	16	9	D
PARIS-MONTS	11	4	N
PAU	10	3	N
PERPIGNAN	16	10	P
POINTE-A-PITRE	30	22	D
RENNES	11	8	C
ST-ETIENNE	13	8	N
STRASBOURG	1	– 2	B
TOULOUSE	13	8	C
TOURS	12	3	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	10	P
AMSTERDAM	7	3	C
ATHÈNES	11	3	D
BANGKOK	33	23	D
BARCELONE	12	8	C
BELGRADE	9	– 6	B
BERLIN	4	– 1	D
BRUXELLES	10	6	C
COPENHAGUE	7	3	N
DAKAR	26	21	D
DELHI	23	8	D
GENÈVE	3	2	C
HONGKONG	22	11	D
ISTANBUL	4	2	P
JÉRUSALEM	6	0	B
LE CAIRE	22	9	D
LISBONNE	14	6	D
LONDRES	11	– 1	B
LOS ANGELES	13	5	D
LUXEMBOURG	5	1	D
MADRID	9	0	B
MARRAKECH	16	7	D
MEXICO	15	11	C
MILAN	5	3	B
MONTRÉAL	6	– 2	C
MOSCOU	2	1	C
NAIROBI	23	13	N
NEW-DELHI	23	8	D
NEW-YORK	7	2	C
PALMA-DE-MAJ.	16	6	B
PÉKIN	6	– 6	D
RIO-DE-JANEIRO	26	20	C
ROME	13	4	D
SÉVILLE	15	5	D
SINGAPOUR	30	23	P
STOCKHOLM	6	3	N
SYDNEY	20	17	N
TOKYO	10	3	N
TUNIS	19	4	C
VARSOVIE	0	– 2	C
VENISE	6	5	C
VIENNE	3	0	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Vertiges

CE jour-là, *le Berry républicain* titrait sur Hollywood en Somalie. C'était un jour comme tous les jours ces temps-ci, apportant davantage de questions que de réponses. Mais Jean-Michel Berdou n'avait pas la tête aux questions planétaires. Popeye, le patron du bar Le Rabelais, venait de lui signaler un hold-up à la succursale bancaire. Demain, ce serait une course-poursuite entre des policiers et un chauffard. Demain comme aujourd'hui, Jean-Michel Berdou, responsable des faits-divers au *Berry républicain* irait tendre, du Rabelais à la gendarmerie, les grands filets de la chronique locale.

On était heureux que «Décryptages», le magazine des médias de France 3, nous fasse partager quelques heures de l'ordinaire localier de Jean-Michel Berdou. Parce que pour le reste, la soirée nous avait apporté davantage de questions que de réponses. Certains soirs, on aimerait s'organiser un petit «7 sur 7» en projection privée. On convierait Jean-Michel Berdou. On solliciterait son arbitrage sur tous les vertiges sans réponse qui nous assaillent soir après soir. Ce pathétique revirement des députés socialistes à propos de la Haute Cour, par exemple. Les députés socialistes fonctionnent comme tout le monde : à l'émotion. La vue d'Edmond Hervé leur jetant sa solitude du haut de la tribune leur a été insoutenable, comme à d'autres l'image des enfants somaliens. Honorable sursaut. Mais on imagine trop bien comment il sera accueilli.

Et la Bosnie ? Y faire la guerre, ou pas ? Ils ne sont pas beaux à voir, les visages de l'impuissance phraseuse, les visages d'Elisabeth Guigou et Jean-François Deniau au «Point sur la table» d'Anne Sinclair, mais aussi nos visages à tous. Ils ne sont pas reluisants, nos courages cacochymes, nos aller et retour de girouettes écartelées entre l'élan et le raisonnement, nos «peut-être», nos «il faut voir», nos «il ne faut pas perdre de vue que...» Mais nous sommes incapables de mieux. Même Rony Brauman, président de Médecins sans frontières, invité-surprise d'Anne Sinclair, ne se posa pas en va-t-en guerre. Il raconta seulement une histoire. Il subsiste, miraculeusement, dans les gravats de Sarajevo, un journal multiconfessionnel, multi-ethnique, honnête. Ce journal va fermer, faute de papier. Or 35 tonnes de papier attendent à Split, d'où partent les convois. Mais ceux qui chargent les convois jugent le papier moins urgent que les vivres et les médicaments. Ça se discute. Encore une question, en tout cas, que l'on eût pu poser à Jean-Michel Berdou.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. **Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

Jeudi 17 décembre

TF 1

20.45 Série : Les Aventures d'Alice. Méprise d'otage, de Didier Albert
22.25 Magazine : Ex libris. A chacun sa fête. Invités : l'abbé Pierre (*Quarante ans d'amour*, de Pierre Lunel et *Amour toujours*, d'Hélène Amblard) ; Norman Mailer (*Harlot et son fantôme*) ; André Frossard (*le Parti de Dieu*) ; Pierre Dubois (*la Grande Encyclopédie des lutins*) ; Coup de cœur : *le Gardien des ruines*, de François Nourissier.
23.35 Divertissement : Le Bébête Show.
23.40 Journal, Météo et Bourse.
23.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

20.45 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Les enfants du monde : Roumanie abandonnée, de Jean-Jacques Beineix et Jean-Marie Le Quertier ; Le Massacre des innocents (Ethiopie), de Frédéric Mitterrand et Paul Albertini ; Liban, année zéro, de Régis Wargnier et Philippe Luzzi.
22.50 Cinéma : Vent de sable. ■■ Film franco-algérien de Mohammed Lakhdar-Hamina (1982).
0.30 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.50 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Bras de fer. ■■ Film français de Gérard Vergez (1985).
22.40 Journal et Météo.
23.05 Cinéma : Le Samouraï. ■■ Film français de Jean-Pierre Melville (1967).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Les Arcandiers. ■ Film français de Manuel Sanchez (1991).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Coups pour coups. ■ Film américain de D. Sarafian (1990) (v.o.).
23.35 Cinéma : Tutti Frutti. ■ Film américain de Michael Dinner (1985).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Espagne (s) permanente (s). Soirée conçue par Isy Morgensztern et présentée par Carmen Maura.
20.41 Cinéma : L'Esprit de la ruche. ■■■ Film espagnol de Victor Erice (1973) (v.o.).
22.20 Documentaire : On ne vit qu'une fois. Abécédaire de la Movida 1975-1985, de T. Celal et Diego Mas Trelles.
23.20 Documentaire : Sierra de Ancares. De Jose-Maria Sarmiento.
0.00 Musique celtique de Galice. Concert donné au Théâtre Vigo.

M 6

20.45 Cinéma : La Terreur des gladiateurs. ■■ Film italo-français de Giorgio Ferroni (1963).
22.30 Cinéma : Celles qu'on n'a pas eues. ■■ Film français de Pascal Thomas (1980).
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. L'Ombre mendiante, de Sonia Branglidor.
21.30 Profils perdus. Jean Nohain.
22.40 Les Nuits magnétiques. La Bastille, côté faubourg (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Chantal Dagron et Mohamed Kacimi (Naissance du désert).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 30 novembre au Châtelet) : Konzertstuck pour quatre cors et orchestre en fa majeur op. 86, Concerto pour violoncelle et orchestre en la mineur op. 129, Symphonie nº 2 en ut majeur op. 61, de Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Marek Janowski ; sol. : Paul Minck, Jean-Paul Gantiez, Jean-Yves Bernard, Isabelle Leroy, cors, Heinrich Schiff, violoncelle.
23.09 Ainsi la nuit. Quintette pour clarinette et cordes en la majeur K 581, de Mozart ; Ariane à Naxos, Sonate pour pianoforte, de Haydn.
0.33 L'Heure bleue.

Vendredi 18 décembre

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.10 Club Dorothée.
17.25 Jeu : Une famille en or.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Feuilleton : Santa Barbara.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Fabrice Lucchini.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.40).
20.00 Journal, Météo et Trafic infos.

20.45 Magazine : Les Marches de la gloire. Présenté par Laurent Cabrol. La fuite de gaz ; Le courage à quatre ans ; Laisse béton ; Le geste qui sauve.
22.25 Que faire ce week-end ?
22.30 Magazine : En quête de vérité. Présenté par Jean-Pierre Foucault. Les Français du goulag, reportage de Gilles Amado.
23.40 Arthur, émission impossible. Invité : Paul Wermus.
0.45 Journal, Météo et Bourse.
0.50 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Le top des téléspectateurs.
16.25 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.50 Feuilleton : Beaumanoir.
17.15 Magazine : Giga.
18.25 Jeu : Le Téléjack (et à 19.55).
18.30 Le Jeu ! Animé par William Leymergie.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus. Animé par Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Les Cinq Dernières Minutes. Le Faux Nez, de Jean-Dominique de La Rochefoucauld.
22.25 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids plumes : Fabrice Bénichou contre Maurizio Stecca, en direct de Clermont-Ferrand.
23.45 Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.05 Cinéma : Made in USA. ■■ Film français de Jean-Luc Godard (1966).

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *Le Petit Garçon*, de Philippe Labro.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.43 INC.
20.45 Magazine : Thalassa. Manhattan Parade.
21.50 Magazine : Caractères. Présenté par Bernard Rapp. Trois cent quatre-vingt-dix livres plus tard : kaléidoscope des meilleurs moments de «Caractères».
22.55 Journal et Météo.
23.15 Traverses. L'Etreinte du samouraï ou le Défi japonais, de Jean-Claude Burger, d'après le livre de Dominique Nora. 2. L'Occident sous influence.
0.10 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.35 Documentaire : Les Allumés. Side-Car, de Jean-Jacques Bernard.
16.05 Téléfilm : Amour et chocolat. De Josée Dayan.
17.35 Le Journal du cinéma.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Le Top. Présenté par Yvan Le Bolloc'h.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Bruno Peyron.
20.05 Sport : Football. PSG-Marseille. Match de la 19e journée du championnat de France de D1, en direct.
22.30 Magazine : Les KO de Canal.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Présumé innocent. □ Film américain d'Alan J. Pakula (1990).
1.00 Cinéma : The Field. ■ Film irlandais de Jim Sheridan (1990) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

16.50 Documentaire : Années folles, années d'ordre. Le regard de Darius Milhaud (rediff.).
18.20 Documentaire : Musicarchives, Arthur Honegger. De Georges Rouquier (rediff.).
19.00 Documentaire : Je suis fou, je suis sot, je suis méchant. Autoportrait de James Ensor, de Luc de Heusch.
19.55 Série : KY TV.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit. Les petits et grands événements de la semaine commentés par une famille allemande et une famille française.
22.10 Téléfilm : Les Enfants du dragon. De Peter Smith (1re partie).
23.45 Documentaire : Lueur d'étoile. Monique Loudières, de Dominique Delouche.

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les Aventures de Tintin. L'île noire (2e partie).
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Capital (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : Mannequin sous haute protection. De Neal Israel.
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 Magazine : Emotions.
0.00 Magazine : Culture rock. La saga de Neil Young.
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Rapline. Shinehead, Wailing Souls, Audio 2.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Marie Noël (2).
21.30 Musique : Black and Blue. Talkin' that Talk. Avec Jean-Paul Levet.
22.40 Les Nuits magnétiques. La Bastille, côté faubourg (2).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Michel Chaillou.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

23.09 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Jazz Club Lionel-Hampton à Paris : Sandra Reaves-Phillips avec The All Star Jazz Band et Mariahka Phillips.
1.05 Papillons de nuit. Par David Jisse.



Avant de valider le plan industriel d'Unimétal

Le gouvernement s'interroge sur les hypothèses « pessimistes » retenues par Usinor-Sacilor

Le comité central d'entreprises d'Unimétal devait se réunir jeudi 17 décembre pour examiner les intentions du groupe en matière d'investissements et d'emplois pour la période 1993-1994-1995. Unimétal prévoit de différer l'installation d'une seconde aciérie électrique à Gandrange (Moselle) et programme 830 suppressions d'emplois supplémentaires en 1995. Interpellé par M. René Drouin, député socialiste de Moselle, le ministre de l'industrie, M. Dominique Strauss-Kahn, a créé la surprise mercredi à l'Assemblée nationale, en indiquant que *« le gouvernement n'avait pas donné son aval à ce nouveau plan »*.

Cette « précision » est un peu plus qu'une déclaration apaisante. Mais elle ne devrait annoncer aucun infléchissement notable du plan de restructuration retenu par Usinor-Sacilor pour sa filiale produits longs.

Le ton, mercredi, se voulait conciliant. *« Il ne s'agit pas d'un désaveu »*, indiquait-on au ministère de l'industrie. *« Le gouvernement ne s'oppose pas au plan retenu par Usinor-Sacilor »*, affirmait-on chez le sidérurgiste français. *« L'Etat est notre actionnaire principal. Il nous demande, comme il en a le droit, des précisions sur nos orientations industrielles pour les trois ans à venir. »*

Les divergences de vues portent, en fait, sur l'appréciation de la conjoncture, et notamment sur l'effort de rationalisation à entreprendre. Tablant, semble-t-il, sur une déstabilisation durable du marché européen de l'acier et une persistance des surcapacités dans les produits longs, Usinor-Sacilor va reporter certains investissements en Lorraine.

Les élus et les syndicalistes lorrains qui redoutent, depuis le rachat par Usinor-Sacilor de Saarstahl en 1989, un désengagement progressif du groupe français de l'est de la France au profit d'installations situées outre-Rhin, réclament des éclaircissements. Le ministère de l'industrie va donc réunir *« dans les tout prochains jours »* M. Francis Mer, PDG d'Usinor-Sacilor, et les parlementaires lorrains.

Plus généralement, les pouvoirs publics s'interrogent sur la validité des hypothèses économiques retenues par Usinor-Sacilor.

« M. Francis Mer a retenu un scénario très noir pour les trois années à venir », dit-on au ministère de l'industrie. Le plan d'Unimétal ne prend pas en compte l'arrêt prévisible de certaines productions de l'allemand Klockner-Werke, placé en redressement judiciaire en fin de semaine dernière.

Par ailleurs, croit-on savoir rue de Bercy, les sidérurgistes espagnols seraient sur le point d'accepter les réductions de capacités réclamées par Bruxelles. Intervenant devant l'Association technique de la sidérurgie mercredi soir, le PDG d'Usinor-Sacilor s'est défendu d'avoir une vision trop sombre de l'avenir. *« Dire les dangers, la gravité des problèmes, ne doit pas être considéré comme l'exercice d'un pessimisme systématique »*, indiquait-il.

CAROLINE MONNOT

L'Elysée rend public le bilan de santé de M. Mitterrand

Le service de presse de l'Elysée a rendu public, jeudi 17 décembre, le bilan de santé semestriel du président de la République. Le communiqué, signé par le docteur Gubler, indique :

« Le président de la République a subi, à trois mois de son intervention chirurgicale, un ensemble d'examens approfondis permettant d'apprécier son état de santé.

» Ce bilan a été effectué dans un cadre multidisciplinaire associant les examens cliniques aux techniques de l'imagerie et de la biologie pris au sens le plus complet du terme.

» Sur le plan général, aucune anomalie clinique ou biologique n'a été décelée.

» Sur le plan urologique, les troubles fonctionnels ont disparu et les explorations confirment l'intégrité du système.

» Sur le plan carcinologique, les investigations permettant d'apprécier l'extension loco-régionale ou générale ont été faites selon les protocoles habituels dans ce cas. Les examens cliniques et l'imagerie n'ont pas révélé de localisation secondaire, les phosphatases acides et alcalines sont normales, le dosage de l'antigène spécifique qui a diminué après l'intervention est encore supérieur à la normale ».

A propos du « totalitarisme » du RPR

M. Peyrefitte interpelle M. Bérégovoy

La dernière séance des *questions au gouvernement* de la législature a été marquée, mercredi 16 décembre, par une vive altercation entre le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, et M. Alain Peyrefitte, député (RPR) de Seine-et-Marne.

Ce dernier, reprenant pour les dénoncer les propos tenus trois jours auparavant par le premier ministre devant les candidats socialistes aux élections législatives (*le Monde* du 15 décembre), a déclaré : *« La France serait menacée de totalitarisme si la formation à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir sortait victorieuse des prochaines élections*, a affirmé le député de Seine-et-Marne. *Et votre codirecteur de campagne* [M. Laurent Fabius] *renchérissait en parlant de « chambre noire ». Et pourquoi pas de chemises brunes ? Auriez-vous oublié qu'il n'y avait aucun gaulliste parmi les députés du Front populaire qui ont abdiqué la République pour le régime de Vichy ? »*

A ce rappel historique quelque peu imprécis – puisqu'il n'y eut de gaullistes qu'après l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle, – M. Bérégovoy a répondu en évoquant les sympathies de quelques-uns des membres de l'opposition d'aujourd'hui pour l'OAS, au moment de la guerre d'Algérie.

Le premier ministre a aussi confié que, dans sa jeunesse, il avait été gaulliste et résistant. *« Il y a des hommes qui ont répondu à l'appel du général de Gaulle et du premier ministre, M. Michel Debré, lors du complot d'Alger* [en avril 1961], a-t-il affirmé. *Je ne regrette pas de m'être rendu, alors, au ministère de l'intérieur avec Charles Hernu. »*

« Le RPR a une inclination naturelle à accaparer tous les pouvoirs », a affirmé M. Bérégovoy, en insistant sur *« le risque que ferait courir au pays la mainmise d'un seul parti sur l'appareil de l'Etat »*. Le premier ministre, qui avait accusé le RPR de *« totalitarisme »* devant les candidats socialistes, a accepté de renoncer à ce mot pour lui préférer *« celui d'« hégémonie », qui a été employé par M. Giscard d'Estaing »*.

J.-L. S.

M. Sapin annonce cinq mesures en faveur de l'immobilier

Le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, a annoncé jeudi 17 décembre cinq mesures en faveur de l'immobilier, plongé dans une crise profonde. La première mesure prévoit la suspension de l'agrément applicable aux utilisateurs de bureaux en Ile-de-France pour une durée de deux ans ; la deuxième ouvre la possibilité aux sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI) d'intervenir de nouveau sur le marché de l'immobilier de bureau.

Afin d'aider les professionnels de l'immobilier à s'adapter aux retournements de conjoncture, le ministre a aussi décidé le report jusqu'à la fin 1996 pour tous les immeubles acquis avant le 1er janvier 1993 de la période d'exonération des droits de mutation.

En ce qui concerne le logement, M. Sapin a décidé d'accroître de 15 000 à 30 000 francs le montant maximum des intérêts pris en compte pour les réductions d'impôts en cas de travaux réalisés dans les logements anciens. Enfin, il sera désormais possible de financer l'acquisition de parts de SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) spécialisées dans le logement au moyen de plans d'épargne-logement.

Désaccord entre le patronat et les syndicats sur les retraites complémentaires

Tous les syndicats ont refusé, mercredi 16 décembre, les propositions du CNPF visant à réduire le niveau de revalorisation des pensions servies par l'ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire).

Alors que la valeur du point de retraite ARRCO a progressé en moyenne de 3,75 % par an de 1989 à 1992, sa revalorisation n'atteindrait que 2,46 % en 1993. M. Jean Domange, président de la Commission sociale du CNPF, a indiqué que ces dispositions sont rendues nécessaires par le *« manque de visibilité de l'avenir économique »* et préconisé un *« accord d'une durée de deux ans »*.

La plupart des syndicats, s'ils ne contestent pas la nécessité de réduire le *« rendement »* des retraites complémentaires, estiment que les *« sacrifices doivent être supportés à la fois par les actifs, les retraités et les entreprises »*.

Ils ont réitéré leur proposition destinée à porter de 4 % à 6 % la cotisation minimale des entreprises (répartie entre l'employeur et le salarié). Une nouvelle réunion doit avoir lieu lundi 21 décembre.

Après le rejet du pourvoi formé par la famille de l'ancien ministre

Le dossier de l'« affaire Boulin » est clos

La chambre criminelle de la Cour de cassation a définitivement clos « l'affaire Boulin » en déclarant irrecevable, mardi 15 septembre, le pourvoi formé par la famille de Robert Boulin, à l'issue d'un dossier judiciaire ouvert neuf ans plus tôt.

Le 30 octobre 1979, le ministre du travail du gouvernement de Raymond Barre avait été retrouvé mort dans un étang de la forêt de Rambouillet. Une première expertise médico-légale avait conclu à la thèse du suicide. Mais une seconde expertise pratiquée en 1983 avait, sans infirmer cette thèse, critiqué les lacunes du premier examen.

La famille de Robert Boulin avait alors déposé une plainte provoquant, le 7 juin 1983, l'ouverture d'une information judiciaire pour *« homicide volontaire »*. Huit années durant, trois juges s'étaient succédé pour conduire une minutieuse instruction concluant au suicide de l'homme d'Etat. Le dernier de ces magistrats instructeurs, Mme Laurence Vichnievsky, avait rendu une ordonnance de *« non-lieu à poursuivre »* le 20 septembre 1991 (*le Monde* du 22 septembre 1991).

Refusant la thèse du suicide et réclamant un supplément d'information, la famille de Robert Boulin avait fait appel. Mais la chambre d'accusation avait refusé, le 24 mars, d'ordonner de nouvelles investigations. La famille avait alors porté l'affaire devant la Cour de cassation, dont la chambre criminelle vient de déclarer ce dernier pourvoi irrecevable.

EN BREF

□ **Des élus de l'Isère condamnés pour incitation à la haine raciale.** – Le maire (RPR) de Charvieu-Chavagneux (Isère), M. Gérard Dezempte, l'adjoint aux finances de la ville de Grenoble, M. Jean Nemoz-Rajot, ainsi que le président départemental du syndicat de commerçants du CID-UNATI, M. Jacques Gerbault, ont été condamnés en appel, mercredi 16 décembre à Grenoble, pour incitation à la haine raciale et religieuse. Candidats sur une liste d'Union des libéraux de l'Isère aux cantonales de mars 1992, ces trois hommes étaient poursuivis pour un document électoral indiquant que *« les mosquées, l'islam, représentent un véritable danger pour notre société et n'ont rien à faire dans notre pays »*.

□ **M. Le Guen (PS) abandonne son mandat de député de Paris.** – M. Raymond Forni qui présidait, mercredi soir 16 décembre, la séance de l'Assemblée nationale consacrée à la fin de l'examen de la résolution sur la mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé devant la Haute Cour, a annoncé la démission de M. Jean-Marie Le Guen. Ce dernier était devenu député de la 9e circonscription de Paris (partie du 13e arrondissement) lors de l'entrée au gouvernement, en juin 1988, de M. Paul Quilès dont il était le suppléant. Proche de M. Lionel Jospin, M. Le Guen, premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris, qui est candidat dans la même circonscription aux élections de mars prochain (M. Quilès ayant décidé de se présenter dans le Tarn), s'est mis en conformité avec la loi limitant le cumul des mandats. Conseiller du 13e arrondissement de Paris depuis 1983, il avait été élu au conseil régional d'Ile-de-France en mars.

□ **Le prix *« Profession Politique-Louis Harris »* à Laurent Greilsamer et Daniel Schneidermann.** – Le premier prix *« Profession Politique-Louis Harris »* récompense deux collaborateurs du *Monde*, Laurent Greilsamer et Daniel Schneidermann, pour leur ouvrage *Les juges parlent*, publié chez Fayard (*le Monde* du 2 octobre). Ce prix, remis mardi 15 décembre par le président du Sénat, M. René Monory, est décerné par un jury comprenant des éditorialistes de la presse régionale et un panel de lecteurs sélectionné par l'institut Louis-Harris.

Trois nominations d'ambassadeurs

Trois nominations d'ambassadeurs ont été annoncées le 9 décembre :

– Mme Joëlle Timsit en Suède

[Née en 1938, ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration, Mme Joëlle Timsit a été en poste à l'administration centrale comme déléguée dans les fonctions de sous-directeur d'Europe, puis de directeur adjoint (1978-1986). Elle a été ambassadeur en RDA (1986-1990), puis directeur des affaires politiques (1990-1991). Elle était conseiller diplomatique auprès du premier ministre depuis 1991.]

– M. Philippe Bernard au Zaïre

[Né en 1931, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Philippe Bernard a été en poste à Ankara (1975-1980) et à Rabat (1980-1983), puis directeur adjoint d'Amérique (1983-1988) et ambassadeur à Caracas (1988-1990). Il a été ensuite jusqu'en juillet dernier représentant permanent de la France auprès de la commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.]

– M. Antoine Frassato aux îles Marshall

Il s'agit d'une création de poste, avec résidence à Honolulu (Etats-Unis).

[Né en 1936, M. Frassato était ambassadeur en République centrafricaine depuis 1990. Il avait occupé auparavant plusieurs postes de responsabilité aux ministères et secrétariats d'Etat de l'éducation, de la recherche, de la coopération et des affaires étrangères.]

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 17 décembre 1992 a été tiré à 472 870 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : l'enfer de Salo

Sur les bords du lac de Garde, en Italie, la villa où Mussolini résida pendant les dix-huit mois de la République de Salo a été mise en vente. Les hauts lieux où se déroulèrent les dernières exactions de l'Etat fasciste ne sont pas pour autant lavés de leur passé.
Dans ce même supplément : *Pékin, tout bouge, rien ne change.* Enfin, les négociations du GATT ont mis les vins blancs sur la sellette. Depuis plusieurs années, sans qu'il y paraisse, ces derniers ont su s'imposer de plus en plus nombreux sur les tables du monde, mais aussi sur celles de France.

Le Monde
DES LIVRES

Le jardin de Goethe

Il a vécu comme il a écrit, de tout son esprit, de tous ses sens, de toute son imagination mais dans une perpétuelle exigence de la forme et de l'harmonie

GOETHE
de Pietro Citati.
Traduit de l'italien par Brigitte Pérol.
Gallimard, « L'arpenteur », 540 p., 145 F.

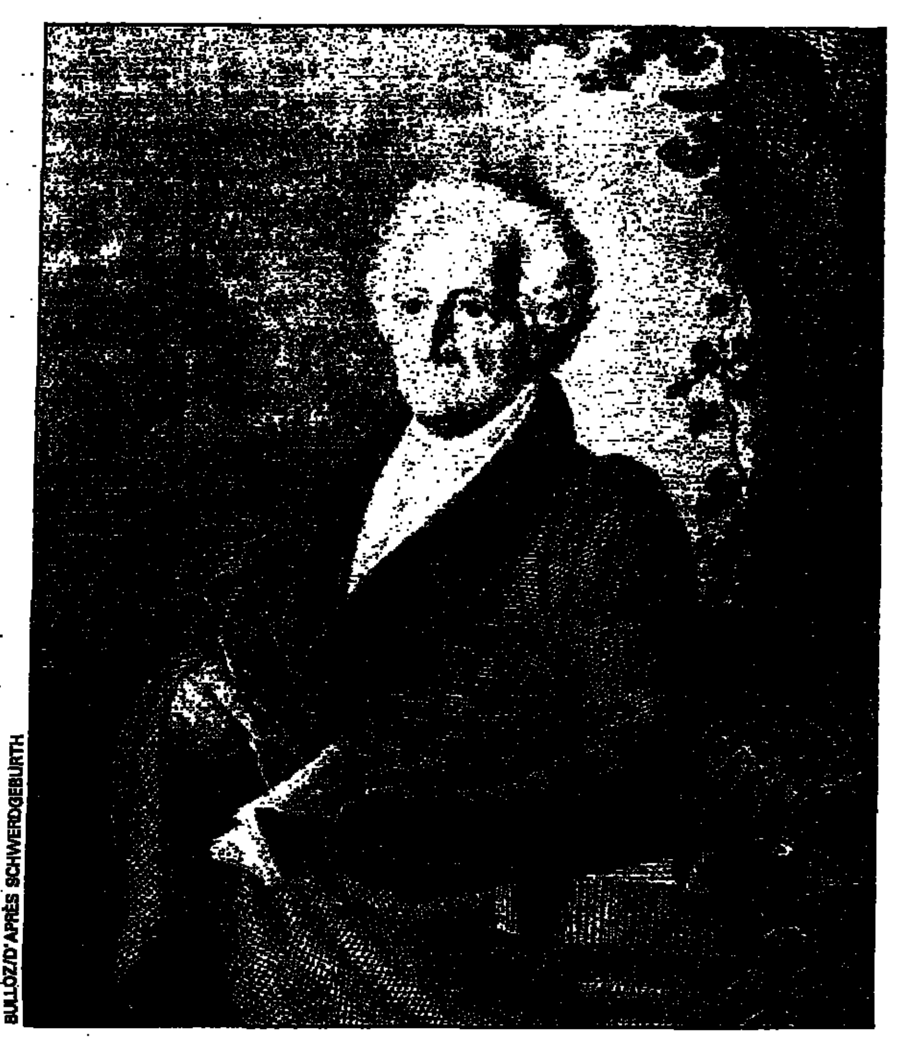
DANS UN JARDIN DU MONDE
L'Europe selon Goethe
Textes de Goethe choisis par Claude Roëls.
Maren Sell-Calmann-Lévy, 160 p., 82 F.

POÉSIE ET VÉRITÉ
Souvenirs de ma vie
de Goethe.
Traduit de l'allemand
par Pierre du Colombier.
Aubier, 510 p., 149 F.

HOMMAGE À GOETHE
Réédition du numéro 222 (mars 1932)
de la « Nouvelle Revue française ».
Gallimard, 308 p., 65 F.

Dans la première partie de *Poésie et vérité*, l'autobiographie de sa jeunesse que compose Goethe sexagénaire, l'écrivain raconte son apprentissage des langues, notamment celui de l'anglais. La scène se passe en 1762, il a alors treize ans. *« Mon père se donna un nouveau souci, celui d'incorporer convenablement l'anglais à la série de nos autres études linguistiques. Or j'avoue que j'étais de plus en plus rebuté de tirer le sujet de mon travail, tantôt de telle grammaire ou collection d'exemples, tantôt de tel ou tel auteur, et d'éparpiller ainsi, avec les heures, l'intérêt que je prenais aux choses. Il me vint donc à l'esprit de m'acquitter de tout à la fois, et j'imaginai un roman où six ou sept frères et sœurs, éloignés les uns des autres et dispersés dans le monde, se communiquent mutuellement leurs affaires et leurs impressions. »*

L'un écrit en bon allemand, une autre dans un style spécifiquement féminin, un troisième en latin, *« avec quelquefois un petit post-scriptum grec »*, un autre en anglais, un cinquième en français, un frère musicien en italien, et le plus jeune en yiddish, ce qui *« mettait les autres au désespoir par son effroyable jargon »*. Pour mieux se glisser dans la peau de ses multiples personnages, Goethe étudie la géographie des pays où résident ses héros et ajoute *« toutes sortes d'événements humains imaginaires, ayant quelque affinité avec le caractère des personnages et leurs occupations. De cette façon, mes cahiers d'exercice devinrent de plus en plus volumineux ; mon père fut content, et c'est plutôt moi qui m'aperçus de ce qui me manquait en richesses personnelles et en talent. Mais ces choses, une fois mises en train, n'ont ni fin ni borne »*. Et le jeune Goethe cherchant à assimiler le yiddish et à l'écrire aussi bien qu'il savait le lire se rend compte qu'il n'y parviendra de manière satisfaisante qu'en étudiant l'hébreu. Ce qu'il fait immédiatement.


BULLOZ/D'APRÈS SCHWERDGEBURTH

Goethe : classique, romantique et moderne.

Cela pourrait n'être qu'une anecdote édifiante et merveilleuse dans le récit de l'enfance d'un génie précoce. Goethe, qui ne doute pas un seul instant d'être un élu parmi les élus, parsème lui même *Poésie et vérité* de petites histoires où se manifestent, comme naturellement, la supériorité de son talent, l'emprise de sa personnalité et l'ampleur inégalable de son imagination. Et ses contemporains, la foule des admirateurs qui l'a accompagné tout au long de sa longue vie, n'ont pas manqué d'ajouter à ces récits d'infinies guirlandes de souvenirs ébahis, transformant une vie d'exception en légende dorée.

Mais l'histoire du roman en sept langues et de la découverte de l'hébreu peut se lire comme une métaphore de Goethe tout entier. D'abord, en effet, de la certitude qui l'habite, à la fois humble et aristocratique, d'avoir reçu une grâce du destin – Goethe parle de *« mérite inné »*. Ce fils de bourgeois de Francfort se sent noble par essence, incapable métaphysiquement d'être autrement. Ce qu'on pourrait parfois prendre chez lui pour de la suffisance ou de la vanité est la simple reconnaissance de cette grâce que sa vie et son œuvre ne peuvent pas décevoir.

L'épisode, ensuite, indique que chez Goethe la création littéraire ne se sépare jamais de sa vie. Ce qui rend l'entreprise biographique particulièrement difficile. Les deux marchent au même train, sur les hauteurs et le sublime au cours de sa jeunesse, dans le doux ensoleillement de la mi-pente chez l'homme mûr et chez le vieillard. On ne sait jamais ce qui compte le plus pour lui, d'avoir une belle vie ou d'écrire une belle œuvre. Ou plutôt, il sait très vite que sa grandeur tient précisément dans cette fusion des deux principes – l'art, la vie – qui existent si souvent de manière antagoniste chez les artistes. Lui, veut faire de sa vie une œuvre d'art et sait qu'il n'y parviendra qu'en se voulant écrivain.

Il vit comme il écrit, de tout son esprit, de tous ses sens, de toute son imagination, de tout son inépuisable appétit, mais dans une perpétuelle exigence de la forme et de l'harmonie. Son amour de la vie est infini, comme est infini son besoin de beauté, de mise en forme harmonieuse. Il accueille tout, toutes les langues, toutes les civilisations, tous les savoirs, toutes les sensations. Il est poète et homme politique, naturaliste et dramaturge, diplomate et zoologue, philosophe et minéralogiste, historien et linguiste. Il sait parler avec les rois et avec les boutiquiers, il aime les femmes et les héros, la nature et les dieux. Il voudrait dilater son être jusqu'à être le monde lui-même ; et le plus beau, c'est que souvent il y parvient.

Dans l'hommage à Goethe publié en 1932 par la *NRF*, Thomas Mann écrit : *« On le disait un possédé, à qui il n'était pas permis d'agir avec arbitraire. Sa dépendance tellurienne se manifestait par une telle sensibilité aux variations du temps qu'il disait de lui-même :* « Je suis décidément un baromètre », *et qu'il n'y a pas lieu de croire que d'être ainsi lié – ce qui implique qu'il était aussi* relié *– lui ait jamais paru comme une servitude dégradante pour sa personne, qu'il ait jamais mis sa volonté à lui faire résistance. »* La volonté ne paraît d'ailleurs pas entrer pour grand-chose dans la construction de cette vie et de cette œuvre qui paraissent mues par une force venue d'ailleurs, par l'acceptation d'un ordre des choses dont Goethe aurait découvert le secret.

Pierre Lepape

Lire la suite page 33

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le capitaine Théophile

De Sainte-Beuve aux Goncourt, ses contemporains n'ont pas été très aimables avec Théophile Gautier. Les deux frères lui trouvaient *« une lassitude d'hippopotame »* et *« une syntaxe bête »*. Mais Baudelaire voyait en lui *« un poète impeccable »*, et Morand *« un styliste exquis »*.

Page 26

Pascal : Pensées ou Discours ?

Pascal était-il un maître de l'écriture fragmentaire, comme on le soutient depuis le romantisme ? Ou bien ces fragments étaient-ils destinés à être rassemblés sous forme de discours ? C'est la thèse – contestée – d'Emmanuel Martineau qui publie les *Pensées* sous le titre de *Discours sur la religion*. Réunis autour de Michel Contat, quatre spécialistes (Jean Mesnard, Pol Ernst, Philippe Sellier, Vincent Carraud) en débattent avec Emmanuel Martineau.

Page 29

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Un cauchemar américain

Une superproduction de plus de mille pages signée Norman Mailer, avec Kennedy, Fidel Castro, Marylin Monroe, Edgar Hoover, etc. Méditation sur la présence de la CIA dans la vie des Etats-Unis, Harlot et son fantôme est un roman d'éducation chez les espions.

Page 33

Lipovetsky, sociologue postmoderne

Une description savoureuse de la morale néo-individualiste

LE CRÉPUSCULE DU DEVOIR
de Gilles Lipovetsky.
Gallimard, 292 p., 120 F.

Il y a au moins trois bonnes raisons de lire sans tarder le dernier essai de Gilles Lipovetsky. La première tient au plaisir que procurent une écriture toujours claire et une pensée jamais péremptoire. On pourra contester les thèses de son auteur, pas son honnêteté. La deuxième raison est liée à l'opiniâtreté avec laquelle Gilles Lipovetsky, depuis *l'Ere du vide* et *l'Empire de l'éphémère*, tente de comprendre les mutations intervenues dans les codes sociaux et moraux des sociétés postmodernes.

La troisième enfin, plus futile en apparence, mais en apparence seulement, est qu'on brillera facilement sur les campus ou dans les salons pour peu qu'on y grappille quelques idées sur la famille, le sexe, le sport, la charité ou le management. Après tout, un livre est aussi fait pour ça – et celui-ci est étonnamment en phase avec son temps.

Ce que nous annonce Lipovetsky, c'est une bonne nouvelle : la culture sacrificielle du devoir est morte. Et elle est morte sans entraîner les catastrophes que redoutaient Nietzsche ou Freud. La morale laïque s'est enfin émancipée des dogmes religieux et nous sommes entrés insensiblement, depuis les années 50, dans l'âge de *l'après-devoir*, en abandonnant allègrement des notions comme celles de dette infinie ou de devoir absolu.

A ceux qui appelleraient de leur vœu ou redouteraient un retour de la « bonne vieille morale », Lipovetsky dit clairement qu'ils se trompent de combat et d'époque. Désormais, dans notre culture individualiste et hédoniste, les bréviaires religieux, idéologiques et politiques n'ont plus cours, et la voix de l'idéal est atone.

Minimalisme éthique

Mais laissons l'auteur décrire ce qu'il entend par société postmoraliste : *« Elle désigne l'époque où le devoir est édulcoré et anémié, où l'idée de sacrifice du moi est socialement délégitimé, où la morale n'exige plus de se dévouer pour une fin supérieure à soi-même, où les leçons de morale sont recouvertes par les spots du mieux-vivre, le soleil des vacances, le divertissement médiatique. »* Les esprits chagrins déploreront ce minimalisme éthique, les politiques feront une croix sur leurs utopies, et les idéalistes se reconvertiront au pragmatisme qui commande l'organisation de nos plaisirs.

Le néo-individualisme est aussi allergique aux impératifs sublimes de la morale qu'à leurs transgressions. *« Pas d'excès ! »* pourrait être son mot d'ordre.

Rien à voir donc avec le nihilisme ou le flottement intégral des valeurs. L'intérêt bien compris de chacun implique un esprit de tolérance, la vertu cardinale si l'on en croit les statistiques dont Lipovetsky saupoudre son essai, tolérance souvent synonyme d'indifférence.

On pourrait objecter à Gilles Lipovetsky que le processus de pacification des comportements individuels qu'il décrit correspond en tous points au style de vie de la bourgeoisie installée dans ses privilèges et dans son confort (la société postmoraliste avec ses shows récréatifs et caritatifs apaisant en douceur les reliquats de mauvaise conscience), mais peut-être un peu moins à ceux que guettent le chômage, le racisme, la délinquance, la marginalisation sociale. Il nous l'accorde sans regimber, précisant même : *« Partout, l'individualisme gagne en prenant deux visages radicalement antagonistes : intégré et autonome, gestionnaire et mobile pour la grande majorité ; « paumé », énergumène, sans avenir pour les nouvelles minorités déshéritées. »* Il faut penser, nous dit-il encore, l'âge postmoraliste comme un *« chaos organisateur »*.

Un peu trop chaotique pour les uns, un peu trop organisé pour les autres, serions-nous tentés de répondre. Et sans doute est-ce là la principale faiblesse de l'essai de Lipovetsky : affirmer qu'il n'y a point de tâche plus cruciale que de faire progresser l'individualisme responsable, mais ne pas se donner les moyens théoriques d'aller au-delà de ces bonnes paroles. On pourrait enfin se demander si à une théorie minimale ne correspond pas une pensée minimale et si une société à électrocardiogramme plat et à haute tension narcissique n'induit pas une pure culture de la pulsion de mort. Mais ce serait outrepasser les limites d'un essai dont l'optimisme conciliant a tout pour séduire.

Roland Jaccard

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le capitaine Théophile

THÉOPHILE GAUTIER
d'Anne Ubersfeld.
Stock, 478 p., 150 F.

HISTOIRES de gilets. Gautier, le capitaine Théophile, portait un gilet rouge et même écarlate à la première d'*Hernani*, le 25 février 1830. *Ce fut le prologue de* cette fameuse bataille qui divisa pour longtemps la nation française entre classiques et romantiques. Dix-huit ans plus tard, Charles Baudelaire mit lui aussi un gilet rouge pour aller « faire la révolution ». Et l'his*toire* de la France littéraire prit des allures de jardin des modes...

Excepté Baudelaire, justement, qui dédia *les Fleurs du mal* à Gautier et le qualifia de *« parfait magicien »*, de *« poète impeccable »*, les contempo*rains du capitaine Théophile ne* furent pas toujours indulgents avec lui. L'oncle Sainte-Beuve trouvait que sa littérature avait une mauvaise haleine, ce qui n'était pas très aimable. Gustave Flaubert, qui l'appelait *« mon vieux Théo »*, disait, der*rière son dos, que c'était « un gros homme, fort pacifique et très putain »*. Mais la palme de la méchanceté revient aux frères Goncourt, ce qui n'étonnera personne. *« Gautier, face lourde, tous les traits tombés,* (...) *une lassitude d'hippopotame »*, écrivaient le cher Edmond et le cher Jules en 1857. Ils essayèrent, par la suite, de se rattraper. Il faut voir de quelle manière : *« Théophile Gautier, un grand artiste, mais avec une syntaxe bête. »* En 1942, dans ses *Propos des cinquante-deux semaines,* Paul Morand fit, heureusement, l'éloge de cet homme. Il était temps : *« Observateur éveillé, styliste exquis, vivant dictionnaire, Théophile Gautier avait tous les dons de l'écrivain voyageur. »*

ANNE UBERSFELD raconte l'existence de Gautier. C'est l'occasion de savoir s'il méritait les portraits que l'on a faits de lui. Théophile naquit le 30 août 1811, à Tarbes. Il n'y resta pas longtemps, car, en 1814, son père fut nommé chef de bureau dans l'adminis*tration des octrois de Paris. Au* collège Charlemagne, le petit Gautier fit la connaissance de Gérard Labrunie, qui avait trois ans de plus et qui ne s'appelait pas encore Nerval. Ils étaient de la même génération que Pétrus Borel (1809), Xavier *Forneret (1809), Maurice de* Guérin (1810) et Alfred de Musset (1810). C'est la manie des époques d'organiser des rendez-vous sans prévenir les gens. Mais on pourrait dire aussi le contraire : que c'est la marotte de certaines per*sonnes d'organiser des ren*dez-vous à l'insu des époques...

Durant son adolescence, Théophile pratiqua divers *sports* : le latin, *la natation*, la peinture et (bien sûr) la poésie. Le 27 juin 1829, il subit l'examen de passage de la jeunesse romantique : son ami Gérard le présenta à Victor Hugo. L'année suivante, il fit ses débuts littéraires au moment de la *révolution. Il choisissait la* période la moins favorable. Ses *Poésies* parurent, en effet, le 28 juillet 1830, pendant les Trois Glorieuses. Quelle idée ! C'était le lyrisme de l'Histoire qui sollicitait les esprits. Et non celui des livres. Les auteurs les *plus révolutionnaires détestent* les changements de régime lorsque ceux-ci coïncident avec la publication de leurs ouvrages...

Les plaisirs de Gautier, à vingt ans, c'était de se baigner dans la Seine, de manger des macaronis et de courir les dames. Il n'était plus *« malingre »* comme au temps de son adolescence. Il avait quitté sa condition de gringalet, mais le jeune homme *qui* se trempait dans le fleuve ne ressemblait pas encore à l'*« hippopotame »* que décrivent les Goncourt. Quant aux femmes, la première s'appelait Lucile. Elle avait dix-huit ans de plus que *Théophile* et elle s'occupa de son éducation sentimentale. Il aimait Eugénie d'une autre façon. Elle était de son âge. Il ne couchait pas encore avec *elle. Ils se* promenaient ensemble...

Avec Borel et Nerval, Gautier faisait partie du « Petit Cénacle ». On se réunissait dans *« une boutique de fruitière »* et l'on passait son existence à comploter. La jeunesse conspire toujours. C'est son métier. Contre quoi ? C'est une autre affaire. Théophile et ses amis conspiraient sûrement contre les mœurs de la bourgeoisie louis-philipparde. Ils menaient ce qu'on appelle la *vie d'artiste. Leur programme* se résumait à *« la défense de l'art comme valeur suprême »*.

Gautier avait beaucoup d'humour, au milieu de ses chimères. En 1833, dans *les Jeunes-France, il fit la satire de* cette association de rêveurs. Il dépeignit les *« précieuses ridicules du romantisme »*. A vrai dire, il n'aimait pas nécessaire*ment la vie de bohème. Il pré*férait parfois le calme des hommes d'intérieur. La compagnie de ses chats. Et les rêveries confortables. Les *siennes offraient* quand même quelque chose d'inquiétant. Car, dans *Mademoiselle de Maupin,* Théophile allait vanter le charme des androgynes et *proclamer le néant* de l'existence. C'était un peu trop pour la bourgeoisie louis-philipparde...

« Quel temps heureux ! dirait Gérard de Nerval. *On donnait des bals, des soupers, des fêtes costumées. »* Dans la vie de Gautier, il y avait Cydalise et Victorine. Des grisettes ou des courtisanes. Cydalise mourut très vite. Elle remplissait l'emploi de la jeune fille romantique. *Victorine également, car* elle avait *« un air de reine qui s'ennuie »*. Celle-ci coexista avec la candide Eugénie, que Théophile avait enfin *« dépucelée »*. Il utilisa le mot dans une lettre, mais, par la suite, il raconterait la chose d'une autre *manière : « Elle vint un jour, sans compagne, et ma chambre fut l'Alhambra. »* Après, il y eut Carlotta Grisi, la ballerine, et sa sœur Ernesta, la cantatrice. La première se prénommait Caroline-Adèle-Marie-Joséphine. Rien de moins. *On l'appelait Carlotta* pour abréger. Entre les deux sœurs, quelques « passagères » eurent des bouts de rôle : Narcisse, Aimée, Régina, Alice...

C'est en 1843 que Théophile s'éprit d'Ernesta et se lia (pour longtemps) avec elle. Ils allaient avoir deux filles, Judith et Estelle. L'aînée (1) serait un petit chef-d'œuvre, selon Théodore de Banville... Anne Ubersfeld *rend très bien le cli*mat de l'époque. L'air que l'on respirait et l'air que l'on prenait. Elle insiste sur les rêves féminins de Gautier. Ses *« rêves de pierre »*, car ce drôle de type adorait les statues. Il associait le luxe, la beauté et la mort.

IL faisait du journalisme afin *de gagner sa vie.* Il voyageait aussi, malgré ses répugnances de pantouflard ou de casanier. Il visita la *Belgique* en 1836, l'Espagne en 1840, l'Algérie en 1845, Cologne, Amsterdam et Londres en 1846, Venise et l'Italie en 1850, *Constantinople et Athènes en* 1852, la Russie en 1858, l'Egypte en 1869. Théophile renforça la mode de la promenade « égotiste ». L'un des buts du voyage, c'était de surveiller ses propres états d'âme. Souffrant d'*« une bizarre maladie »* qui lui donnait *le sentiment* de l'exil à Paris, Gautier allait voir ailleurs s'il éprouvait la même chose. Il lui arriva de consommer du haschisch, afin de mieux assouvir ses rêves d'Orient. Ce qu'il appelait sa *« nostalgie d'Asie mineure »*. Ses filles, Judith et *Estelle, auraient eu une « langueur orientale »*, d'après les Goncourt. Ce n'est pas étonnant...

Théophile rencontra Marie *Mattéi à Londres, en 1849.* Ils s'aimèrent à Venise, en 1850. *« Demi-italienne, demi-corse »*, cette voyageuse éternelle avait *« un air triste et fou »*. Elle fit *son métier,* qui était de s'enfuir. Elle se sauva comme la jeunesse. Et quand Gérard de Nerval trouva la mort rue de la Vieille-Lanterne, durant une nuit d'hiver, la troupe du capitaine Théophile commença de terriblement s'éclaircir. On croit encore entendre *les bruits* de la fête et, soudain, on se retrouve entouré d'ombres... Pour se consoler, Gautier écrivit *le Roman de la momie* et *le Capitaine Fracasse, longtemps* attendu. Lorsqu'il entreprit ce deuxième ouvrage, il fit *« une cure de jeunesse »*, comme on l'a dit. Car il y matérialisait ce *rêve* de l'époque Louis XIII, qu'il avait partagé avec Nerval.

Il savait regarder et peindre les choses. Il avait de l'appétit pour *« le monde visible »*. Et sa *syntaxe n'était pas « bête »* du tout. Cependant, les amis continuèrent de mourir, et Gautier les imita le 23 octobre 1872. Ce jour-là, d'après *Edmond de Goncourt, le capi*taine Théophile avait l'air d'*« un barbare ensommeillé dans le néant »*. C'était gentil, pour une fois.

(1) Le Castor Astral réédite une partie des souvenirs de Judith Gautier, sous le titre *Visites à Richard Wagner* (présentation de Christophe Looten, 186 p., 88 F). Signalons également *l'Œuvre fantastique* de Théophile Gautier, en deux volumes, dans les « Classiques Garnier » (édition présentée et annotée par Michel Crouzet, Bordas).

Le rôle de l'écrivain dans le tiers-monde

Tahar Ben Jelloun répond à Philip Roth à propos de la solitude du romancier



Dans *le Monde* du 3 novembre, interrogé par Josyane Savigneau, l'écrivain américain Philip Roth parlait notamment de la solitude de l'écrivain dans *la société américaine : « Il est très difficile de trouver quelqu'un avec qui avoir, pendant une heure, une conversation précise sur un livre. Je ne sais pas si c'est vrai pour le monde entier, mais je peux certifier que c'est vrai en Amérique, même à New-York. »* Tahar Ben Jelloun lui répond : l'écrivain du tiers-monde, lui, n'a pas le sentiment d'être isolé.

A Philip Roth, qui est convaincu d'être parmi les derniers romanciers de cette époque, du moins aux Etats-Unis, je voudrais dire combien il est stimulant d'être un écrivain appartenant à un pays dit du tiers-monde. Non seulement on est respecté, mais on est lu, sollicité, critiqué, décortiqué, attendu ou rejeté, célébré ou massacré. L'écrivain est souvent idéalisé ou *traité comme un mythe, mais un* mythe enraciné dans le concret. Même s'il ne l'a pas voulu ou *décidé, il* est perçu comme un porte-parole, celui qui rapporte les paroles de ceux qui n'ont pas accès à l'expression ; il est celui qui raconte des histoires, qui les invente, ou les prend dans l'immense réservoir populaire puis les transforme. Il doit être non seulement un créateur mais aussi un avocat, une assistante sociale, un justicier, un amuseur, un pédagogue, un confident et un professionnel de la dénonciation.

Kateb Yacine, le plus grand écrivain maghrébin, raconta au colloque d'Upsala, le 8 février 1967, cette anecdote : *« Vous allez dans ce pays* (l'Algérie) *et quelqu'un du peuple vous prend par la veste et vous dit : toi, tu as dit que tu es écrivain, ça veut dire que tu exprimes ce que je pense, alors écoute-moi... »* Voici défini de manière simple et directe le rôle de l'écrivain. Il doit être à l'écoute, c'est-à-dire au service d'une cause ou d'une communauté. On exige de lui qu'il s'engage dans la vie, qu'il prenne position face aux problèmes aussi bien métaphysiques que banalement politiques. Tout le désigne comme étant un homme concerné, c'est-à-dire responsable.

Dans les années 60, Kateb Yacine fait remarquer que, *« chez nous, l'intellectuel n'est pas encore coupé du peuple. Le danger est qu'il se constitue une caste d'intellectuels, de clercs privilégiés et parasites, qui s'isolent du peuple et se condamnent à l'impuissance et à la futilité »*. En Europe, l'écrivain est à l'écoute aussi. *Mais* moins du peuple que de lui-même. C'est normal. La demande *n'est pas la même. Et l'urgence* de témoigner et de « soigner » n'est pas aussi présente dans les *regards, n'est pas aussi nécessaire* que dans le tiers-monde.

Soif de lire

Les écrivains ont beau dire et redire les limites de la littérature, qu'un livre par exemple ne peut pas grand-chose face à un enfant qui meurt de faim, qu'un poème ou un roman ne peut chasser une dictature ni changer l'économie d'un pays, les lecteurs ne voient là qu'abdication et fuite devant les responsabilités. A partir de cette prise de conscience, le romancier ne peut se permettre d'écrire uniquement selon son plaisir ; il est obligé de tenir compte de la demande et de l'attente. Il sait qu'il est attendu et qu'on lui demandera des comptes. *Plus on* l'aime, plus on est sévère avec lui. Sa liberté se trouve quelque peu *réduite.*

Encore une fois, c'est Kateb Yacine qui témoigne le mieux sur cette situation. *Il écrivait dans le Monde* du 20 novembre 1970, à propos de sa relation avec ses compatriotes *« exilés analphabètes » : « Ils m'apportaient des lettres reçues dans la semaine. Je les lisais pour eux et répondais sous leur dictée.* (...) *Ce travail me passionnait. Je devenais leur confident, leur Cyrano de Bergerac, leur alter ego, leur secrétaire de cellule. »*

« Désormais dit Philip Roth *celui qui lit est isolé. »* Au Maghreb, paradoxalement, celui qui lit ne peut être isolé. Un livre, même en format de poche, est lu par au moins dix personnes. Le livre circule, et pas dans les milieux qui ont de l'argent. Ce sont surtout les jeunes lycéens et étudiants qui lisent le plus. Les gens aisés – cadres, professions libérales, hommes politiques – ne lisent presque pas. Et ce sont toujours eux qui protestent contre le prix élevé du livre. Un roman vendu en France 100 francs coûte pratiquement le double pour un Maghrébin si on tient compte de la dévaluation de la monnaie locale et du coût du transport. Les jeunes gens des quartiers pauvres se cotisent pour acheter un livre. Il m'est arrivé, lors de séances de dédicaces, de signer un livre pour deux ou trois étudiants.

Ainsi le problème dont souffrent les jeunes Maghrébins est qu'ils ont une soif de lecture, de culture, mais n'ont pas les moyens de s'offrir un livre, un disque ou une exposition. Je me souviens d'une discussion autour de ce problème avec Jean Genet. Il me disait qu'un ministre de la culture devrait organiser des voyages pour emmener ces jeunes qui n'ont pas le sou voir les toiles de Van Gogh, de Goya, de Matisse ou les sculptures de Giacometti. Pour lui, c'était la moindre des choses. Surtout quand on connaît cette foule de jeunes capables de se battre pour entrer dans une salle écouter un récital de poésie. C'est arrivé il y a quelques années à Casablanca, lors d'un récital de Mahmoud Darwish. La police avait dû intervenir pour disperser les centaines de jeunes qui n'ont pu trouver de place dans la salle.

Les écrivains français qui visitent les universités et lycées marocains peuvent témoigner : le public est très attentif, connaissant souvent bien les livres de ces écrivains. La soif de lire et de discuter est immense. *Il est vrai que* si on ne se préoccupe pas de ce grand désir, Philip Roth finira *par avoir raison* : aux quinze mille derniers lecteurs en Amérique correspondra un chiffre encore plus faible au Maghreb.

Tahar Ben Jelloun

Voir Venise et vivre

par Jean-Claude Carrière

LE VOYAGE A VENISE
de Jean-Claude Simoën.
Lattès, 272 p., 498 F.

A *l'exception de Montaigne, qui* n'a retenu de Venise que les coliques qu'il y subit, tous les voya*geurs du passé y sont allés de leur* couplet. Personne même ne peut se dire voyageur, aujourd'hui *encore, s'il n'a pas traversé Venise* et s'il n'a pas, tant bien que mal, crayonné, griffonné quelque chose *sur le soleil couchant ou le clapotis* des canaux.

Il faut dire qu'il y a de quoi, ne serait-ce que par cette architecture singulière, unique au monde – même si notre regard, forcément, à la longue, s'y est accoutumé. *« Toutes les habitudes de l'œil sont renversées »* écrivait Taine, tandis que Stendhal allait jusqu'à dire de la cité des doges : *« Le pays où l'on juge le mieux de la beauté des choses. »*

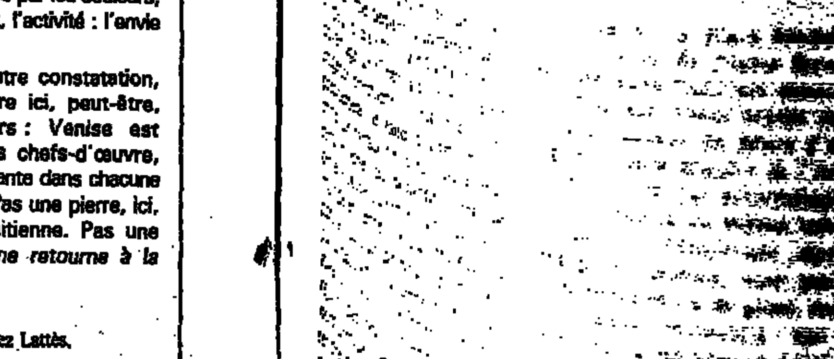
Dans un livre magnifique – à la vraie hauteur du sujet – Jean-Claude Simoën poursuit son voyage imaginaire, un voyage dans les yeux des autres. Après l'Egypte et la Terre sainte (1), il s'agit ici de Venise au dix-neuvième siècle, décrite avec les mots de Goethe, Byron, Henry James, Théophile Gautier, Thomas Mann (et bien d'autres) et par un choix d'images de ce temps-là, qui vont des chefs-d'œuvre de Turner, de Monet, à d'humbles gouaches et aquarelles, proches parfois de l'émotion populaire, de la chromo de calendrier.

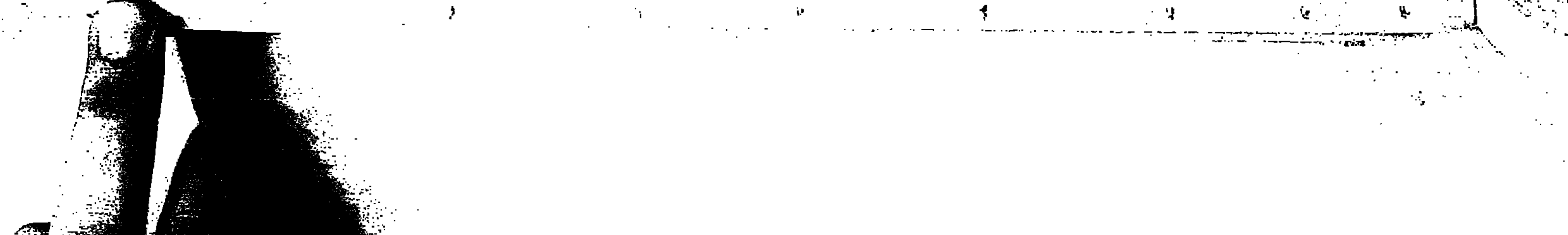
Livre-labyrinthe, reflet de cette *ville où on aime se perdre,* album où la promenade proposée consiste à tourner lentement les pages, peu*plées de palais et de personnages,* de marbres noyés, de soleils dissous, où se rencontrent – et là seulement – ces étranges gondoles noires dont Mme de Staël disait qu'elles ressemblent aussi bien à des cercueils qu'à des berceaux.

En tournant les pages, on croit *entendre le fameux clapotis, les cris* des marchands de poisson, on perçoit même, si l'on reste attentif, quelques rapprochements que nous avons perdus, comme ce dialogue mystérieux entre les pierres immobiles et les voiles frémissantes des bateaux. De toutes parts s'élèvent aussi des sentiments très vénitiens, le doux souvenir des plaisirs, des luxures, l'odeur un peu triste de la décadence et d'une puissance dés*agrégée – cette puissance républi*caine, négociante, presque païenne, en tout cas délibérément allégée de tout *l'embarras de la religion,* qui prouva une fois pour toutes que commerce et beauté peuvent jouer ensemble – et cette bizarre morbidité qui semble avoir frappé tout le monde. Curieusement, cette présence annoncée de la mort ne m'apparaît pas dans le livre. Je suis *au contraire frappé par les couleurs,* les fleurs, le vent, l'activité : l'envie de vivre.

Avec cette autre constatation, qui peut se faire ici, peut-être, *mieux qu'ailleurs* : Venise est comme tous les chefs-d'œuvre, tout entière présente dans chacune de ses parties. Pas une pierre, ici, qui ne soit vénitienne. Pas une *vaguelette qui ne retourne à la* lagune.

(1) Tous deux chez Lattès.





Etat critique

Pour Jean-Marie Gleize, la poésie vit de « son état de crise ». Il voit même là sa « seule définition possible aujourd'hui »

A NOIR
Poésie et littéralité
de Jean-Marie Gleize.
Seuil, « Fiction et Cie »,
230 p., 140 F.

UNE AUTRE ANTHOLOGIE DES POÈTES EN VAL-DE-MARNE
présentée par Henri Deluy.
Fourbis, 304 p., 180 F.

La poésie et ses limites. La poésie et sa négation, son impossibilité, son empêchement. La poésie comme état de crise, interrogation permanente, affrontement, contradiction. La poésie *« métier d'ignorance »*. En reprenant la belle formule de Claude Royet-Journoud, Jean-Marie Gleize situe la question de la poésie en un point aveugle : celui où elle peut aujourd'hui sinon recevoir une réponse en forme de définition positive du moins prendre un sens et s'inscrire dans une histoire.

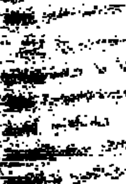
Aujourd'hui, c'est-à-dire dans cette modernité dont l'histoire a été inaugurée (notamment) par Rimbaud : au commencement est le noir, lettre initiale du poème, premier mot de l'acte poétique, source obscure à partir de laquelle la poésie accède, ou non, à la lisibilité.

« La poésie » n'existe pas, écrit Jean-Marie Gleize, *n'existe plus. Ce qui ne signifie pas, bien sûr, le tarissement de la pratique poétique mais simplement que la poésie vit son état de crise, sans doute de son état de crise, un état critique et autocritique permanent, qui est certainement sa seule définition possible aujourd'hui. »* L'intérêt et l'intelligence de cet essai, qui poursuit une réflexion commencée il y a une dizaine d'années (1), est d'envisager la question de la poésie de l'intérieur.

Il ne s'agit donc pas pour Gleize de se livrer à quelque vaine considération sociologique sur la désaffection dont souffrirait un genre littéraire menacé, fragile ; de calculer sa place minimale dans l'improbable échelle des « pratiques culturelles ». De la poésie s'écrit (trop sans doute), se publie (beaucoup, suffisamment), se donne à lire (rencontrant, comme il se doit, une audience restreinte). Seul son traitement critique et médiatique demeure problématique. Soulignant la survalorisation culturelle de la poésie et le prestige un peu momifié dont elle n'a jamais cessé de jouir, Gleize, en marge de son propos, avance cette explication :

« Les Français non lecteurs de poésie sont croyants mais pas pratiquants. »

La modernité n'est pas une notion nouvelle. Avant de brosser un vaste panorama critique de la poésie contemporaine, l'auteur convoque, pour asseoir son analyse, Lamartine, Verlaine et aussi Stendhal. Le premier, qui avait de la poésie une conception positive, ouverte sur ses lecteurs, qui voulait faire d'elle une *« raison chantée »*, dessina, à l'inverse, dans *Raphaël* (publié en 1849, après donc les grands poèmes des *Méditations*, des *Harmonies* et des *Recueillements*), la silhouette d'un poète *« sans lyre »*, cherchant *« à donner une voix à l'impossible »*. A propos de Verlaine, Gleize remarque la *« logique du déplacement »*, la *« science de la maladresse »* à l'œuvre dans les *Romances sans paroles* et jusque dans l'agencement du recueil.



AUETTE COSSET

Jean-Marie Gleize : « Les Français non lecteurs de poésie sont croyants, mais pas pratiquants. »

Contre les néo-lyriques et les antimodernistes

Quant à Stendhal, il est salué comme *« anti-poète »*, menant sur le roman et la prose une opération critique dans laquelle le mouvement de l'écriture récuse, par ses ruptures, l'artifice d'une continuité narrative et lyrique. Cette déstabilisation, cette mise en crise, s'affirment également dans le *« travail du trouble »* de Germain Nouveau, *le « vacarme funèbre »* de Tristan Corbière et, enfin, dans le passage du visible à l'invisible (*« D'ailleurs, il n'y a rien à voir là-dedans »*), puis au *« phrasé »*, aux *« mots-visibles »* des *Illuminations* de Rimbaud.

« Ce qui importe, c'est le retournement critique, le non à la poésie qui porte toujours la poésie en avant de ce qu'elle peut, de ce qu'elle croit être, vers ce qu'elle ne sait pas encore dire. » Ignorance donc, refus, haine (Georges Bataille), travail raisonné du négatif, inadmissibilité et même non-existence de la poésie (affirmées par Denis Roche en 1972 dans son *Mécrit*)... : tel serait donc le prix à acquitter, le trait noir à tracer pour séparer la « vraie » poésie – celle qui aux yeux de l'auteur importe – de l'illusion continuée et répétée par les ennemis de cette sombre vision.

Qui sont ces « ennemis » ? *« Néo-lyriques »*, qui n'ont rien entendu de la leçon des avant-gardes, qui refusent ce « refus » ou, du moins, son a priori. *« Antimodernistes »* qui affirment, au lieu de cette autocontestation ou destruction, les pouvoirs et les virtualités positives de la parole poétique, qui, au lieu de cette « haine », éprouvent son contraire, le mettent en pratique dans l'éloge, la célébration, la méditation, dans le sentiment lyrique d'une présence au monde, d'une adresse à l'être et à l'autre. Pourquoi ce sentiment devrait-il être naïf et mièvre, réactionnaire ? En quoi exclurait-il celui de la détresse, de l'absence et de la mort, même si le type de poésie (encore à définir) incriminée n'obéit pas à l'impératif catégorique du négatif, tel que le formalise Gleize ?

Toute polémique est réductrice. La logique de l'affrontement vise à réduire, pour le moquer, l'adversaire ou celui désigné comme tel. De l'aveu d'ignorance, on peut faire profession, sinécure. L'ignorance devient alors docte, inquisitrice. Jean-Marie Gleize, fort heureusement, ne tombe que partiellement dans ce travers. Sa réflexion est, par ailleurs, stimulante, riche, parfaitement informée. Quoi qu'il en dise, c'est encore et toujours sur le possible de la poésie qu'elle ouvre. Possible multiforme, dont Claudel pas moins que Ponge, Reverdy qu'Anne-Marie Albiach ou Joseph Guglielmi, du Bouchet que Pierre Oster, Michel Deguy, Jean-Pierre Lemaire, Jacques Réda ou Emmanuel Hocquard témoignent.

Il ne s'agit nullement de prôner une dérisoire et caricaturale réconciliation générale, mais simplement d'appeler au respect de la parole, qui est toujours celle de l'autre, celle de l'interlocuteur possible. C'est hors de cet échange et de cette adresse que le poème, frappé par sa propre stérilité, meurt.

De ce témoignage multiforme, l'anthologie publiée par Henri Deluy, à la suite de la première Biennale internationale des poètes en Val-de-Marne, qui s'est tenue en novembre 1991, offre la trace. Une cinquantaine de poètes français et étrangers connus (Esteban, Deguy, Roubaud, Zanzotto...) ou non font, par le poème, acte de présence. Il y a aussi des absents ; ceux, peut-être, tout à l'heure désignés comme les « ennemis »...

Quel enseignement tirer de cette lecture ? Dans son livre, Jean-Marie Gleize parle de la *« photographie décourageante »* donnée par les *« anthologies éclectiques »*, *« chaos de pratiques individuelles »* ...Mais n'est-ce pas précisément là l'intérêt de ce genre d'entreprise ? et ce *« chaos »*, fait d'inégalités, de solides massifs et de quelques aberrations, n'est-il pas finalement la preuve que la poésie, à chaque fois singulière et réinventant ses fondements, traversée de questions, de contradictions et de négations, n'a pas encore fini de parler ?

Patrick Kéchichian

(1) Voir *Poésie et Figuration*, Seuil, 1983.

★ **Signalons également le livre d'Alain Frontier sur *la Poésie*, approche des formes, des contenus et des idées de ce genre littéraire (Belin, coll. « Sujets », 366 p., 110 F).**

Le poème et l'écart

André du Bouchet poursuit sa marche solitaire vers « cette émotion appelée poésie »

AXIALES
d'André du Bouchet.
Mercure de France, 132 p., 140 F.

MATIÈRE DE L'INTERLOCUTEUR
d'André du Bouchet.
Fata Morgana, 60 p., 87 F.

André du Bouchet a la volonté de se tenir à l'écart. La parole vive et vierge, haute et exigeante, que ses poèmes font entendre, qu'ils construisent et distribuent sur la page, ne doit rien à quelque expérience séparée du langage, au jeu ou au vertige combinatoire des mots. Elle n'est pas plus, cette parole, puisée dans l'intimité du moi pour être convoquée à son épanchement ou à sa plainte.

Mais cette distance prise, cet écart affirmé depuis quarante ans – peu d'œuvres apparaissent davantage unifiées autour d'une exigence première, – est d'abord, précisément, le gage d'une proximité. Le paradoxe n'est qu'apparent. Proche, du Bouchet l'est de cette *« chose ouverte sur l'air »* – monde et terre : *« au monde la parole / où l'un de nous, alors, n'a pas à respirer. »* ; *« terre non divulguée comme, / informe, elle a rejoint des yeux. Terre / sera le nom limpide, secret aussitôt. »* Se rendre présent à cette *« chose »*, par la langue qui en cherche *« le nom limpide »*, ce *« secret »*, c'est assurément se maintenir dans l'écart, le protéger.

Pour lire les poèmes d'André du Bouchet, pour découvrir et s'émouvoir de leur littérale simplicité, il faut sans doute se déprendre de l'idée d'une poésie qui serait, qui est ailleurs, discours, pensée, récit, histoire, parole d'éloge ou de révolte. Ce qui se dessine ici, c'est le chemin de ce monde proche, *« si loin de l'esprit et du miroir de l'homme qu'il ne peut même pas le penser »* (Pierre Reverdy, cité par du Bouchet), c'est l'espace, tout à la fois improbable et tangible, qu'il ouvre et promet.

Engagement total de soi

On savait la place fondatrice que l'œuvre de Pierre Reverdy occupe dans l'univers mental de du Bouchet. Deux textes consacrés à l'auteur de *Main d'œuvre* figurent dans *Matière de l'interlocuteur*, livre qui accompagne le recueil publié en même temps – *Axiales*, – inscrivant dans la marge du poème, non pas son commentaire ou sa glose, mais la constante réflexion sur ses moyens, la méditation continuée sur ses fins (1).

A propos de Reverdy donc, du Bouchet écrit en 1951 : *« Le désir à nouveau d'appréhender, et le monde insaisi imminent. » « Une poésie ira sur ses ruptures. » « L'œuvre réalisée roulera entre la dureté où elle se ressaisit et une dispersion à peine plus tangible que l'air. » « Poésie naturellement tragique – toujours en flèche d'un vide – assoiffée de la plénitude dont elle demeure en deçà toujours, tant l'exigence est impérieuse. »* Et onze ans plus tard : *« Où prend fin ce que nous sommes capables d'imaginer, subitement se dessine la réalité intarissable – jamais résiduelle – que Reverdy, comme nul autre, aura su localiser – « si loin », mais en la tenant à tout instant pour imminente. »*

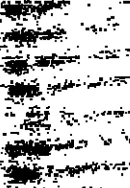
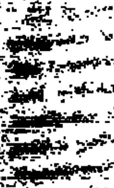
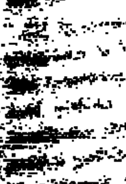
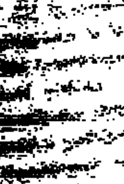
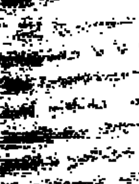
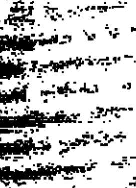
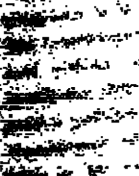
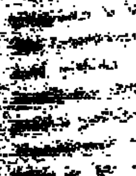
Si Pierre Reverdy est le fondateur d'une poétique, et plus précisément d'une certaine conception de l'existence poétique – faite de rupture, d'écart et d'exigence, d'engagement total de soi – dont André du Bouchet se réclame, ce n'est pas au titre du modèle invitant au mimétisme ou à l'imitation : la dette ne peut s'acquitter à ce prix. Ce qu'enseigne Reverdy, c'est précisément cette solitude irréductible, une singularité non anecdotique, affirmée et vécue en vue de *« cette émotion appelée poésie »*.

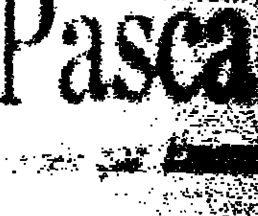
« Par un mot qui se détache, je suis entré dans la langue. » La poésie d'André du Bouchet est dans l'accueil de cette parole qui, soudain *« détachée »*, délivre la langue d'elle-même, des contraintes discursives et des règles du discours. Le mot *« hors du sens »*, *« le mot qui a trouvé son poids ira glissant sur la matière indifférente avérée... »* Il sera libéré pour nommer l'espace et le monde qui le sollicitent. Les blancs ménagés et préservés sur la page ne sont pas destinés à figurer des silences ; ils montrent, pour ainsi dire, cet espace – rythme, alternance de matière et d'air, – exposent la parole qui s'écrit au dehors, c'est-à-dire au monde.

« Perte de soi désaltère. » C'est au prix d'un dessaisissement, d'un écart, là aussi hautement souligné, que le poème peut habiter le site qu'il s'est choisi. L'ascèse, ici, n'est pas sacrifice. Dans les *« purs déblais de la terre sèche et sans lustre »* se gagnent le motif d'une joie vierge, d'un accord enfin possible avec le monde. Paul Celan, lui aussi proche de du Bouchet, concevait le poème comme dialogue, *« dialogue éperdu »*, *« rencontres, chemin d'une voix vers un toi vigilant »*. Que serait un monde accordé, que serait le poème qui tente de le dire, hors de l'horizon où le *« toi »* de *« l'interlocuteur »* se profile ?

P. K.

(1) Les *Carnets 1952-1956* d'André du Bouchet, choisis et présentés par Michel Collot (Plon, « le Monde des livres » du 20 avril 1990), constituent le premier moment de cette réflexion.



Suzanne Lilar et l'impatience des limites

La romancière belge, qui vient de mourir, avait une règle fondamentale : « Je n'ai pas cessé de bâtir sur le jeu et le risque : la liberté est à ce prix »

Publié en 1976, alors qu'elle avait soixante-quinze ans, *Une enfance gantoise* (1) est le dernier livre de Suzanne Lilar, écrivain belge d'expression française morte vendredi 11 décembre à Bruxelles à l'âge de quatre-vingt-onze ans (*le Monde* daté 13-14 décembre), celui aussi par lequel on peut commencer la lecture de cette œuvre dont frappent l'unité et la cohérence. Cette unité, le souvenir du passé enfantin en témoigne. Evoqué à distance, il révèle ce qui se met en place dès les commencements d'une longue vie, les intuitions que l'expérience permettra d'approfondir, de vérifier et qui seront le fondement de la réflexion.

L'amour, la poésie... sujets éternels, dont, comme chaque écrivain, Suzanne Lilar voudra renouveler l'approche. La pensée de Suzanne Lilar s'enracine directement dans l'expérience vécue ; sa réflexion, d'une grande rigueur, s'élabore à partir des sentiments personnels, si bien qu'en la lisant on se trouve en présence non de ces vérités sèches que *« l'intelligence cueille à claire-voie »*, mais bien plutôt, comme l'écrivait Proust, de celles qu'on a atteintes en soi-même et qui, pour cette raison, conservent *« une atmosphère de poésie, la douceur d'un mystère qui n'est que le vestige de la pénombre que nous avons dû traverser... »*.

Julien Gracq, qui préfaça le *Journal de l'analogiste* (1954, prix Sainte-Beuve) (2), un essai sur la nature de la poésie, insistait d'ailleurs sur *« le va-et-vient naturel entre l'intelligence critique toute mêlée de sensualité et la sensibilité sans trêve en quête d'élucidation »*, sur *« le besoin de tout éprouver, de tout ressentir, celui de dominer aussitôt intellectuellement l'expérience sensible, de ne jamais se laisser réduire à purement consommer, de ne jamais s'enfouir dans la sensation ou le sentiment »*.

Mélange de cérébralité et de sensualité qui explique en partie l'intérêt porté par Suzanne Lilar à la lecture des mystiques et dont on retrouvera la trace jusque dans les choix philosophiques, notamment dans la découverte majeure de Platon et de l'Eros platonicien, *« fureur qui va du corps à l'âme »*, à la lumière duquel elle va analyser sa propre expérience de l'amour.

Aussi bien toute l'œuvre, qui comprend théâtre, essais et romans (3), s'organise-t-elle autour de la volonté de rencontrer les contraires, non pour les faire fusionner, mais pour les faire *« coïncider »*, pour que de leur confrontation naisse une plus grande ouverture de l'être, un surcroît de liberté ; cette liberté intérieure dont Suzanne Lilar écrivait qu'elle avait été la règle fondamentale de sa vie : *« Je n'ai pas cessé de bâtir sur le jeu et le risque : la liberté est à ce prix. »*

C'est déjà, dans *Une enfance gantoise*, la dualité des langues et l'affrontement des cultures, la découverte capitale du trompe-l'œil qui lui fait prendre conscience de la distance où va se situer l'espace de jeu et de liberté, entre la réalité limitée de l'apparence et le réel, illimité cette fois, de l'imaginaire. C'est, dans sa vie d'épouse et de mère, la double impulsion de s'affirmer et de se nier – *« se nier, s'abîmer, se dissoudre »*, *« disposition naturelle chez la femme et plus ou moins calquée sur le scénario sexuel »* : en épousant Albert Lilar, un expert anversois en droit international qui, plus tard, devait devenir ministre de la justice et vice-premier ministre, Suzanne Lilar renonça pour quinze ans à son indépendance et, définitivement, à une carrière d'avocate brillamment commencée ; son penchant pour l'abstraction, *« cette part virile de moi-même »*, le droit, qu'elle exerçait au côté de son mari, continuèrent de la satisfaire, supplantant le cheminement mystique qu'avant son mariage elle avait poursuivi à travers l'amour.

« Le tremblement de l'amour »

C'est encore, lorsqu'elle commença à écrire en 1943, le thème fondamental de son théâtre (4), décrit par Julien Gracq comme *« le conflit entre la tentation de l'extase quiétiste, de la remise de tout l'être au vertige, et la volonté de dominer ces suprêmes emportements par « une sombre soif »*. Passage du vertige à la conscience du vertige qui fonde également le livre qu'elle publia en 1960 sans nom d'auteur : récit d'une passion initiatique, *la Confession anonyme* (5) est l'un de ces rares textes érotiques que parcourt d'un bout à l'autre *« le tremblement de l'amour »*.

« Nous sommes aux antipodes de l'érotisme contemporain et de sa postulation d'insignifiance », nous avertit Suzanne Lilar, et il est vrai que ce livre, où s'unissent la passion de savoir et celle de connaître, la lucidité et le vertige, rend au paysage de l'amour *« ses véritables dimensions qui sont celles de l'univers »*. Il n'est pas sans présenter de fortes ressemblances avec le *Journal de l'analogiste*, tant l'amour, *« convoitise qui s'illimite »*, paraît proche de la poésie, qui cherche à faire coïncider *« deux réalités distantes, deux réalités distinctes, l'unique et le nombre, le réel et l'imaginaire »* (6).

Le Couple (1963) (7) va reprendre et développer l'érotisme déjà apparent dans *la Confession anonyme*. Si on ne peut entièrement accepter une revendication – celle de l'amour-passion dans la durée – dont la vie semble devoir prouver l'inanité, si on ne suit pas non plus Suzanne Lilar dans la critique qu'elle fait du livre de Denis de Rougemont, *l'Amour et l'Occident* ni dans son analyse de D. H. Lawrence, dont elle exécute en quelques lignes les théories, alors qu'ils ont pourtant, sinon la même démarche, du moins le même désir, qui est de rendre la sexualité au sacré, on ne peut en revanche qu'admirer la force poétique du chapitre consacré au mythe de l'androgyne, l'une des clés de cette œuvre qui ne cesse de rechercher la rencontre du « même » et de « l'autre ».

On ne s'étonnera pas que Suzanne Lilar ait été amenée à affronter la pensée de Sartre (*A propos de Sartre et de l'amour*, 1967) (8), ni que la réflexion de Simone de Beauvoir sur les femmes lui soit restée totalement étrangère (*le Malentendu du Deuxième Sexe*, 1969) (9). Après avoir mis en lumière les contradictions que dissimule, selon elle, l'abondance même des matériaux de ce livre démesuré, certaine façon d'admettre le rôle du biologique pour nier, par la suite, toute féminité autre qu'historique, ce qui reviendrait à dire une chose et son contraire, Suzanne Lilar oppose à l'extrémisme de la pure historicité sa propre contestation du statut de la femme, établie, de façon autrement convaincante, à partir de sa bisexualité.

« Ce que la femme a de commun avec l'homme, demande-t-elle, *ne peut-il être préservé et épanoui en même temps que ce qui lui est propre ? Le même continuera-t-il d'être exclusif de l'autre ? »* Ainsi, dans son désir sans cesse affirmé de *relier*, non de séparer, le même et l'autre, dans sa volonté de surmonter la division, de reconquérir l'un sur le multiple, Suzanne Lilar demeurait-elle fidèle à elle-même, avec son impatience des limites, sa passion de l'unité.

Christine Jordis

(1) Grasset, 1976.

(2) Grasset, 1979.

(3) En 1980, Suzanne Lilar a reçu le prix Europalia pour l'ensemble de son œuvre.

(4) *Le Burlador*, premier Don Juan conçu par une femme (1945), *Tous les chemins mènent au ciel* (1947), *le Roi lépreux* (1951).

(5) Gallimard, 1983 ; le livre a été porté à l'écran par André Delvaux sous le titre *Benvenuta*.

(6) Annie Le Brun, dans l'étude qu'elle a consacrée à Suzanne Lilar, « Une souveraine impudeur », dans *A distance*, J.-J. Pauvert, 1984.

(7) Grasset, 1963, « Les Cahiers rouges », 1991.

(8) Grasset, 1967, Gallimard, « Idées », 1984.

(9) PUF, 1969, 1970.

Les rencontres muettes de Piroué

Des nouvelles qui prouvent qu'il n'existe pas de petits événements dans la vie d'un écrivain

L'HERBE TENDRE
de Georges Piroué.
Julliard, coll. « l'Atelier », 190 p., 90 F.

Parce que son titre est emprunté à La Fontaine, on aura peut-être tendance à lire le sixième recueil de nouvelles de Georges Piroué comme une série d'apologues. Dans « Les Animaux malades de la peste », en mal de bouc émissaire, c'est vers l'âne qu'on se tourne, parce qu'il a la naïveté de s'accuser d'avoir brouté dans un pré qui ne lui appartenait pas. *« La faim, l'occasion, l'herbe tendre et, je pense,/ Quelque diable aussi me poussant. »*

Cette référence implicite (le vers n'est pas cité en exergue) donne une idée du projet du livre : il n'y a pas de faute bénigne. Une fois intériorisée, la culpabilité n'est pas sans conséquence. Dominées par des réminiscences de jeunesse et, parfois même, comme la première, par la prime enfance, ces nouvelles prouvent qu'il n'existe pas de petits événements dans la vie d'un écrivain.

Prenant naturellement la suite du livre de Mémoires de Piroué, lui délibérément consacré à son enfance (1), *l'Herbe tendre* offre des épisodes, réels ou rêvés, des premières années, comme un souvenir de culpabilité infantile : le père du narrateur, pour éviter que l'enfant ne tombe d'une murette, lui tend la main et, perdant lui-même l'équilibre, se fait une entorse au pied. Georges Piroué décrit la naissance du sentiment de la faute, avec une simplicité et une légèreté que sa longue familiarité de Pirandello a rendues naturelles chez lui, à moins que ce ne soit, à l'inverse, son tempérament qui l'ait naturellement porté vers celui qu'il a appelé le « *Sicilien planétaire* » (2). *« Je constate seulement que cette jambe de marbre, que ce pied d'albâtre, fragment de monument que le vandalisme de la vie auquel j'ai prêté la main n'aurait pas respecté, gît sur le canapé, comme une pierre ouvragée dans l'herbe. »*

Mais les nouvelles ont un autre point commun, qui est le sens de l'inaccompli. Deux enfants réunis dans un œuf transparent, à titre de divertissement d'une kermesse, découvrent, de façon inconsciente mais aiguë, sous le regard des voyeurs, l'incapacité d'établir une relation entre eux, alors que tout devrait les y conduire. Le temps passe, et les enfants devenus adultes reproduiront, hors de l'œuf, le même fiasco...

« Mon recours et ma consolation »

Ailleurs, c'est un couple de jeunes gens, plus tout à fait jeunes, qui décident d'officialiser leur union en compagnie de deux amis. Ils espèrent démystifier la cérémonie et se retrouvent prisonniers de conventions qu'ils veulent fuir. Ou encore une rencontre dans un train : de ces regards échangés où l'on croit percevoir des promesses et qui se perdent dans la lâcheté mutuelle.

L'une des nouvelles les plus troublantes, peut-être même la meilleure, évoque la confrontation de l'auteur, entré dans la maturité, avec le jeune homme qu'il fut. Il entrevoit par la fenêtre (d'un train, encore) un *« petit soldat »*. Il se voit lui-même dans le passé. *« Comme si l'un et l'autre, il y a si longtemps, et moi maintenant, nous jouissions du même apport de distance au réel qui procure la sérénité. »*

A la fin d'une poétique et profonde nouvelle sur une autre rencontre muette, avec une femme cette fois-ci, Georges Piroué conclut sobrement : *« L'écriture est mon recours et ma consolation. »* C'est aussi, pour lui, le moyen de s'insérer discrètement dans les fractures que le hasard ne cesse de creuser dans la vie. On croit tracer une voie continue et, çà et là, cahots, turbulences, chemins de traverse menacent le trajet.

Dans « Tout ce blanc », il est question d'un homme qui pleure. Un ami de l'auteur tombe amoureux d'une infirmière avec laquelle il travaille et, en tendant un drap blanc sur un lit qu'ils refont, il a, soudain, la révélation de l'amour, comme d'un éblouissement : une lumière pure et aveuglante, qui peut-être cache le vide, comme la mystérieuse armoire de la dernière nouvelle. En effet, dans le beau texte qui termine le recueil, un texte qui, on en jurerait, aurait ravi Bachelard, si friand de la symbolique des lieux, l'auteur décrit les deux bâtiments qui constituent sa maison et dans l'un d'eux une armoire, et dans l'armoire un coffret qui *« n'enferme de précieux que l'invisible une fois la porte refermée »*.

René de Ceccatty

(1) *Tu reçus la naissance*, Hatier, 1991

(2) Voir son essai sur Pirandello (Denoël, 1967), sa biographie de l'auteur (Denoël, 1988) et son intégrale des *Nouvelles pour une année* (Gallimard, 5 volumes parus).



PREMIERS ROMANS

par Josyane Savigneau

Une enfance marocaine

Mahi Binebine est un peintre de trente-trois ans. Pour son premier roman, *le Sommeil de l'esclave*, il revient – ou du moins son narrateur – sur les lieux de son enfance marocaine. Qu'on ne s'attende pas pour autant à une nostalgie de cartes postales. C'est plutôt à la description allusive et pleine d'humour de moments perdus, donc fixés dans sa mémoire, que s'attache Binebine. Il retrace avec bonheur les figures de son enfance, dont cette Madame Kolomer, la veuve d'un officier français, qui tentait, de manière pathétique, de tenir ce qu'elle imaginait être son rang. Mais c'est surtout Dada l'héroïne tragique, drôle et tendre de ce texte. Dada, l'esclave noire enlevée à ses parents avec son plus jeune frère et vendue à la famille du narrateur. Dada qui sera enceinte de son propriétaire et encourra la haine de la *« mère blanche »*, Milouda. Dada qui préférera tuer son enfant plutôt que de se le laisser enlever comme jadis son frère. Dada, personnage bouleversant, recréé avec amour et pudeur par un homme qui, au fond, n'est revenu sur ses pas que pour tenter de la revoir.

▶ **Le Sommeil de l'esclave**, *de Mahi Binebine, Stock, 130 p., 79 F.*

Une immense partie d'échecs

Patrick Klein a trente et un ans et un beau sens de la narration. Il démonte patiemment, dans un premier livre très réussi, *le Balcon de Guajamiri*, tous les ressorts de l'ambition folle d'Aparecida da Silva, une femme jouant son destin comme une immense partie d'échecs. Aparecida n'a jamais eu de sentiment d'appartenance à son village. Elle se sentait à l'écart, loin de tous. Lorsque le commissaire Francisco da Silva est venu de la ville pour prendre ses fonctions à Guajamiri, il a fait savoir qu'il était un excellent joueur d'échecs. Il a battu tous les hommes du village. Seule Aparecida a réussi à remporter une partie contre lui.

Après leur mariage, le jeu d'échecs a été vite remisé. La vie quotidienne et ses enjeux : c'est ce qui est devenu pour Aparecida, jusqu'à la folie, un immense échiquier. Dans la bataille pour l'installation de l'électricité, par exemple, elle s'est arrangée pour que sa maison en soit pour longtemps l'unique bénéficiaire. Et puis elle s'est avisée qu'au milieu des maisons basses de Guajamiri, la sienne devait posséder un étage et un balcon. Pour un débutant, Patrick Klein mène son récit de main de maître et on est pris de fascination pour cette folie de joueuse perdue.

▶ **Le Balcon de Guajamiri**, *de Patrick Klein, Seuil, 156 p., 75 F.*

Le malaise d'Astor

Sylvie Doizelet a fait une apparition peu convaincante à la télévision, à « Caractères ». Il serait pourtant dommage que ceux qui l'ont vue aient renoncé à lire son premier roman, *Chercher sa demeure*. Dès les premières pages, on sent que Sylvie Doizelet sait créer une atmosphère. On comprend immédiatement qu'à Astor, ce petit village du Yorshire où habitent deux pasteurs méthodistes – Charles et son vieil ami David, – on vit sous une obscure menace.

Charles a épousé la fille de David, Angelina, qui relit sans cesse *les Hauts de Hurlevent* et cultive une imagination violente et trouble. Charles et David sont censés écrire un dictionnaire des hérésies. Ils en parlent chaque jour et n'en ont pas rédigé la première ligne. Et puis il y a Lena, la nouvelle venue, qui dit à Angelina : *« Si je reste à Astor, c'est parce que j'aime votre père »*, et qui en mourra. Que se passe-t-il à Astor ? Les liens de parenté sont-ils ceux qu'on croit ? D'où vient la folie qui a saisi, depuis plusieurs générations, la famille de David ? Qui est « le Mal » ? Autant de questions pour un malaise grandissant et un bon livre d'une jeune femme de trente-trois ans.

▶ **Chercher sa demeure**, *de Sylvie Doizelet, Gallimard, 154 p., 85 F.*

Loin de Portnoy

Emmanuel Moses a publié en 1989 un beau recueil de nouvelles, *Un homme est parti* (Gallimard). Aussi était-on impatient de le voir s'affronter au roman. C'est chose faite avec *Papernik*, la – parfois – désopilante histoire d'un Israélien de quarante ans, d'origine française, à l'érotisme frénétique.

Papernik revient à Jérusalem après une année sabbatique à Paris, qui fut un échec total, et qui vaut au lecteur des pages très drôles sur des dîners « d'extrême gauche » organisés par la femme de Papernik, une avocate. A Jérusalem, la ville qui lui est chère et en laquelle il voit sa planche de salut, Papernik s'aperçoit que la situation n'est guère propice à une réconciliation avec soi-même. La dépression le guette, le prend. L'amour de sa femme le sauvera.

Auprès de cet homme dévoré de désir pour les femmes, on songe bien sûr au fameux Portnoy de Philip Roth. Mais Emmanuel Moses a sans doute un peu présumé de ses forces pour ce coup d'essai. Pour Portnoy, on est loin du compte. Il aurait fallu un peu plus d'acidité et un peu moins de bons sentiments. On a pourtant envie d'encourager Emmanuel Moses et de parier sur son avenir.

▶ **Papernik**, *d'Emmanuel Moses, Grasset, 280 p., 105 F.*

Alexis ou le coup d'essai

Les Bons Soirs de juin, de Michelle Fourez, n'évite pas les défauts caractéristiques du premier roman, la tendance à vouloir « faire littéraire ». Et pourtant on a envie de connaître l'histoire de cet Alexis – qui tient son nom du personnage de Marguerite Yourcenar, ce qui ne prédispose pas à la joie de vivre – né des amours clandestines d'une jeune femme et d'un homme marié, déjà père de deux enfants.

Alexis, le Belge, rencontre Joana, une Catalane, qui a, comme lui, un peu plus de vingt ans. Joana s'installe en Belgique pour être auprès de lui. Mais Alexis peut-il commencer à vivre vraiment ? Peut-il échapper à cette enfance silencieuse et pesante, à ce sentiment d'avoir toujours vécu « en cachette » ? Peut-il se défaire de cette vie de couple avec sa mère, plus obsédante encore depuis qu'elle est morte ? Peut-il casser l'image de ce père absent, qui ne l'a jamais reconnu ? On sent bien que non.

▶ **Les Bons Soirs de juin**, *de Michelle Fourez, Alinéa, 146 p., 69 F.*

Chichis de Chine

Il est en revanche un premier roman qu'on peut éviter, *le Sculpteur de femmes*, de Lisa Bresner, dont on ne parlerait même pas s'il n'avait été l'un des plus commentés dans les médias. Cette très jeune femme de vingt et un ans n'est sans doute pas dépourvue d'avenir. Mais ce minuscule texte (« gonflé » en quelque soixante-quinze pages de livre) aurait à l'évidence dû paraître dans une revue.

Il a tous les défauts du premier texte, pour avoir voulu en éviter tous les écueils, notamment celui de l'autobiographie. Il se passe donc au XVIIe siècle, en Chine. Un homme tue des femmes pour accomplir la volonté de sa mère, et rendre, prétendument, le repos à son père : *« Depuis dix ans qu'il tuait des femmes, il n'avait pensé qu'à s'acquitter de sa dette envers son père, qui était mort sans savoir où il fallait aller pour trouver le repos. »* Trop de chichis et trop peu de matière. On attend le premier roman de Lisa Bresner.

▶ **Le Sculpteur de femmes**, *de Lisa Bresner, Gallimard, 78 p., 58 F.*

Pascal : Pensées ou Discours ?

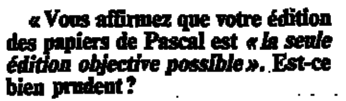
L'édition donnée par Emmanuel Martineau est-elle conforme à un premier état des « Pensées » de Blaise Pascal ? Les meilleurs spécialistes actuels en débattent

DISCOURS SUR LA RELIGION et sur quelques autres sujets
de Blaise Pascal, restitués et publiés par Emmanuel Martineau.
Fayard/Armand Colin, 286 p., 280 F.

Depuis leur première édition, dite de Port-Royal (1670), les papiers posthumes de Pascal (1623-1662) qui devaient former son « Apologie de la religion chrétienne » ont été publiés sous le titre de *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets*, puis simplement sous celui de *Pensées*, devenu classique. Les grands tournants de l'édition de ces papiers sont marqués par les noms de Faugère (1844), Brunschvicg (1897), Lafuma (1951). Emmanuel Martineau, jeune chercheur indépendant et volontiers provocant, à qui l'on doit notamment une brillante et savante traduction d'*Etre et Temps* de Heidegger, qui a donné lieu à des polémiques en 1985, car elle était imprimée sans l'autorisation des ayants droit, avait annoncé son édition de Pascal, *« la seule authentique »*, à l'en croire, par une correspondance adressée à notre journal (voir « le Monde des livres » du 2 mars 1990).

Accompagnée d'un important appareil critique, elle révolutionne l'idée, datant du romantisme, de l'*« effrayant génie »* (Chateaubriand) qui aurait inventé, en plein siècle classique, l'écriture discontinue, la forme fragments. Cette édition entend, en effet, rétablir les discours originaux dans lesquels Pascal aurait découpé des fragments pour lui-même les reclasser en liasses, avec des titres, en vue d'une nouvelle rédaction, que la maladie, la mort ou des obstacles de pensée l'ont empêché d'entreprendre.

Nous avons demandé à quatre des spécialistes de Pascal les plus réputés aujourd'hui, MM. Jean Mesnard, professeur émérite à la Sorbonne, éditeur des *Œuvres complètes* de Pascal chez Desclée de Brouwer (le tome 6, qui comprendra les *Pensées*, va paraître en 1993), Pol Ernst, professeur émérite à l'université de Louvain, auteur d'une thèse à paraître sur *« Géologie et stratigraphie des Pensées de Pascal »*, Philippe Sellier, professeur à la Sorbonne, éditeur des *Pensées* dans les « Classiques Garnier » (1976, Bordas, 1991), Vincent Carraud, maître de conférences à l'université de Caen, qui vient de publier aux PUF *Pascal et la philosophie* (1), de débattre avec Emmanuel Martineau de son édition.



« Vous affirmez que votre édition des papiers de Pascal est *« la seule édition objective possible »*. Est-ce bien prudent ?

E. Martineau. – Mon expression est un peu provocante, mais ne se veut pas dogmatique. Il s'agit, bien entendu, de l'objectivité du principe que je propose et non pas de son application concrète, qui pourra, voire devra, être améliorée par d'autres ultérieurement. Ce que j'appelle objectif, ce n'est donc pas les *discours* que je reconstruis, c'est l'hypothèse même selon laquelle Pascal se serait exprimé, comme tout le monde à son époque, sauf erreur historique de ma part, sous la forme que l'on appelait le discours.

J. Mesnard. – La donnée de départ, c'est que nous passons de la forme pensées, de la forme fragments à la forme discours. Ce problème n'est pas absolument nouveau, puisque la tendance à détacher les grands fragments, les grands morceaux, comme « Disproportion de l'homme » comme « Imagination », de l'ensemble des pensées plus brèves, s'est imposée à tous les éditeurs et s'est imposée surtout à une époque récente. Ce qui est nouveau avec l'édition de Martineau, c'est que cette notion de discours s'étend à la totalité des *Pensées*, considérées comme des fragments d'un discours découpé.

» Je dirais qu'il y a un cas, et un seul cas, où l'on peut assurer absolument que Pascal a fait deux morceaux avec un seul texte, c'est le fragment « APR » (sigle généralement traduit par « A Port-Royal »), numéroté 149 par Lafuma dans l'édition qui fait encore autorité, *l'Intégrale* du Seuil. C'est ce qui reste des notes de Pascal pour une conférence dans laquelle il aurait exposé le dessein de l'Apologie.

» Cette conférence, connue par le témoignage tardif d'Etienne Périer, le neveu de Pascal, est très importante dans l'argumentation d'Emmanuel Martineau, puisqu'elle était forcément un discours. Là, en effet, Pascal a détaché de ce fragment une partie qu'il a transportée ailleurs. C'est la situation typique à partir de laquelle Martineau affirme que Pascal a fait des fragments avec des discours. Mais ce cas, qui semble probant pour sa thèse, pose en fait plus de problèmes qu'il n'en résout, car on peut dire qu'à l'intérieur de ce fragment « APR », censé être un discours, il y des fragments. On a donc la preuve que Pascal commence par le fragment et ensuite développe de manière à former le discours.

E. Martineau. – Je ne dirais pas qu'à l'intérieur d'« APR », il y a des fragments, mais des notes cursives. Il ne faut pas confondre, notes cursives, comme nous en prenons tous en écrivant, et la notion de fragment qui a une valeur, si je puis dire, juridique, que je conteste. Ces textes sont des fragments de fait, non de droit.

Le papier ou le sens

– Le discours, tel que Pascal l'écrit, selon vous, est constitué dans son esprit de façon continue, mais il le note d'une façon discontinue sur des feuillets ou des supports différents. La thèse de Pol Ernst, qui essaie de reconstituer des textes continus, matériellement continus, en partant des caractéristiques du papier et des graphies, devrait venir confirmer la réalité matérielle de vos « discours ». Or il se trouve que Pol Ernst et vous êtes en contradiction sur la consécution de ces fragments parce que les feuilles elles-mêmes présentent une écriture discontinue. Il semble que vous ayez tous les deux la même idée, mais vous utilisez des méthodes tout à fait opposées. Pol Ernst part de ce principe : le papier d'abord, Emmanuel Martineau pense qu'il faut commencer par le sens.

E. Martineau. – Il y a une objection, non pas à l'entreprise de M. Ernst, mais à l'idée selon laquelle cette entreprise me concernerait et m'affecterait spécialement. Pour moi – et je peux le prouver ou tout au moins le soutenir sur pièces – de nombreux textes autographes de Pascal sont recopiés. Cette distinction entre textes de premier jet et textes recopiés par Pascal lui-même, je ne l'ai trouvée dans aucun travail philologique classique, y compris celui de M. Mesnard et celui de M. Sellier.

» J'ai été amené à privilégier cette distinction en constatant que, dans les autographes de Pascal, beaucoup de textes sont indemnes ou quasi indemnes de toute rature, c'est-à-dire sont à l'évidence du recopiage. J'en conclus provisoirement que le Pascal de premier jet est toujours un grand retoucheur, un homme de reprises et de remords, très nombreux. Lorsqu'il n'y a pratiquement pas de reprises – citons, par exemple, « Le Mystère de Jésus », – nous sommes devant un texte recopié. A cet égard, je crains que M. Ernst ne reconstitue souvent que des grandes feuilles de recopiage, mais cela n'a pas pour moi de conséquence sur ce que j'appelle le discours pascalien et qui est d'abord une entité philosophique et doctrinale.

P. Ernst. – Pour moi, c'est d'abord une entité matérielle. Le support matériel qui correspond m'oblige à considérer que ce sont d'abord des fragments et que tous ou presque tous ces fragments ont été découpés par Pascal lui-même.

E. Martineau. – Sans mépriser la philologie matérielle, je crois que celle-ci n'est tout simplement pas habilitée à trancher les décisions les plus évidentes qu'il faut prendre.

– Sommes-nous d'accord du point de vue formel : si écriture fragmentaire il y a chez Pascal, elle est sans modèle et sans précédent dans la littérature française ?

Ph. Sellier. – Il est difficile de le savoir parce que nous avons, en fait, l'atelier de Pascal, ce que nous n'avons pour aucun écrivain de son époque. De façon générale, jusqu'à vous, M. Martineau, toute la philologie pascalienne soutenait le contraire, c'est-à-dire que Pascal jetait d'abord des notes fragmentaires ou recueillait des extraits des Pères, etc., et ensuite mettait tout cela en forme. Là où vous avez raison, c'est que Pascal ne s'en serait certainement pas tenu à cette rédaction fragmentaire. Ses textes devaient devenir des discours. Il n'y a pas du tout chez lui l'idée romantique selon laquelle le fragment vaudrait mieux que toute autre forme.

E. Martineau. – Pascal, comme tout le monde, faisait des brouillons et ensuite mettait au propre. La dualité que j'évoque, ce n'est pas celle du brouillon et du propre, c'est celle du fragment et du discours. Et il me semble que, comme on avait des brouillons de Pascal, alors qu'on n'en avait d'aucun autre auteur classique, on a pris ce qui était de simples brouillons pour des fragments. Ce qu'on appelle les *Pensées*, ce ne sont que des brouillons !

P. Ernst. – Ce sont exactement ce que l'on appelle des « avant-textes », selon le néologisme utilisé par l'Institut des textes et manuscrits modernes.

– Mais cette notion suppose qu'il y ait un texte. Et, dans le cas de Pascal, il n'en y a pas.

P. Ernst. – C'est-à-dire que nous n'avons pas le texte complet, achevé, publié par l'auteur.

E. Martineau. – Un brouillon de grand écrivain est du texte.

V. Carraud. – D'une part, Pascal prend des notes, en effet, et il faudrait bien distinguer les notes des fragments. D'autre part, on voit comment, en partant souvent d'un pré-texte, d'un texte extérieur au sien (Montaigne, saint Augustin, Descartes), Pascal travaille d'une manière qui me semble être irréductible à la simple notion de fragment et qui est beaucoup plus que des notes de travail : il construit sa pensée en partant d'un autre texte qui est l'occasion de sa réflexion, laquelle est neuve, est la sienne propre.

Ph. Sellier. – Pourquoi ne pas dire simplement que nous avons à la fois des fragments relativement élaborés, des grands fragments et des recueils de simples notes ? Même de petits textes de Pascal sont regroupés par Emmanuel Martineau comme provenant d'un discours antérieur, qui était complet, lui, si j'ai bien compris.

E. Martineau. – Dans ce dernier aspect, mon travail est beaucoup plus précaire, beaucoup plus conjectural, je le reconnais. Mais dans un grand fragment comme 149, vous avez la coexistence de choses élaborées et de choses notées cursivement. C'est bien la preuve que, dans un discours de Pascal, tel que Pascal l'avait écrit au brouillon, vous pouviez avoir du cursif et du continu.

– En admettant les deux thèses en présence, ne pourrait-on soutenir que Pascal a pensé discours en prenant des notes et en élaborant plus ou moins sa textualisation et qu'il a ensuite refait un classement parce qu'il a changé de plan ? Les éditions obéissent soit au discours mental selon le modèle duquel Pascal prenait ses notes, élaborait son *Apologie* à venir, puis a changé de plan – c'est ce que l'édition Brunschvicg a essayé de reconstituer selon une logique argumentative – soit au classement qu'indiquent les copies, comme l'ont fait Lafuma et ses successeurs, en parlant d'édition objective. Avec Emmanuel Martineau, il semble qu'on ait affaire plutôt à une édition subjective, malgré ce qu'il affirme.

E. Martineau. – Pour moi, c'est le contraire parce que les éditeurs précédents n'avaient justement pas le fil conducteur que moi, j'appelle le discours, c'est-à-dire que leurs accolades (comme je les appelle pour les distinguer du collage) étaient idéologiques. On ne cherchait pas la continuité d'un texte primitif, on cherchait des chaînes d'idées, des chaînes thématiques.

A chacun son Pascal ?

– Est-ce qu'aujourd'hui l'édition Martineau vous semble avoir des enjeux idéologiques, intellectuels, philosophiques, littéraires et éventuellement de pouvoir ?

V. Carraud. – Avant de savoir si l'édition peut avoir les enjeux que vous décrivez, il faut quand même se demander si, en philosophie, dans son principe, la question du texte est première, du texte dans sa matérialité. D'un point de vue philosophique, la réponse me semble claire : c'est non. Pascal, ce n'est quand même pas d'abord un texte, on s'intéresse à Pascal parce que c'est d'abord une pensée, je ne dis pas des pensées, mais une pensée, un questionnement dont la puissance nous occupe encore maintenant en philosophie.

E. Martineau. – Mon travail ne retranche rien à l'étude des liasses, qui est enrichie dès lors qu'on se demande *à partir de quoi* Pascal avait pu former ses liasses. Donc, comme dirait Montaigne, je ne retranche pas, j'ajoute.

– M. Sellier, vous donnez dans votre édition une chronologie de la vie posthume de Pascal. Comment inscrirez-vous la date de 1992 pour ce qui concerne l'édition Martineau ?

Ph. Sellier. – Je reprendrais, je crois, les éloges de M. Jean Mesnard, c'est-à-dire : *« édition extrêmement brillante, stimulante »*, mais j'ajouterais quand même : souvent fragile.

– Le format même choisi pour cette édition, le luxe de l'appareil de justifications des ligatures, ne font-ils pas que l'ouvrage s'adresse à un public très spécialisé ? Est-ce que vous envisageriez de donner en format de poche le texte nu de ces discours ? Ne serait-ce pas trahir l'évolution de la pensée de Pascal en la ramenant à un stade primitif, faire de Pascal un homme à la recherche du discours lié alors que toute la tradition, interprétative aussi bien qu'esthétique, de Pascal le voit comme un précurseur de Nietzsche ou de Valéry ?

E. Martineau. – Je reviens à la première réponse que j'avais faite en commençant : extraire de cette édition le texte nu sans ses justifications, ce serait dogmatique, ce serait justement faire de l'illusionnisme et faire oublier que ce texte, c'est moi qui le propose, et personne d'autre. Si nous faisons une édition de poche – c'est d'ores et déjà prévu, – on mettra certainement, sur une page de gauche, le texte et, sur une page de droite, les diverses justifications.

Débat animé
par **Michel Contat**

(1) *Pascal et la Philosophie*, PUF, coll. « Epiméthée », 471 p., 280 F.

ACTUALITÉS

Chère philosophie...

ENCYCLOPÉDIE PHILOSOPHIQUE UNIVERSELLE
Volume III : Les Œuvres philosophiques, Dictionnaire
dirigé par Jean-François Mattéi, deux tomes. 4656 p., 4 500 F.

C'est une première mondiale : il n'existait jusqu'à présent aucun *dictionnaire raisonné* des œuvres philosophiques de tous les temps et de tous les pays. Après dix ans d'efforts, avec l'aide de mille quatre cents spécialistes du *monde entier et avec le courage* de surmonter obstacles et lassitudes, Jean-François Mattéi peut être fier du résultat. Instrument de travail et de culture unique en son genre, ce gigantesque *Dictionnaire des œuvres philosophiques* est une inépuisable mine de découvertes. Plus de neuf mille œuvres de quelque cinq mille quatre cents auteurs sont recensées – de l'Antiquité à nos jours, *de l'Inde au Japon, des cultures* de l'écrit aux sociétés de tradition orale – touchant à toutes les disciplines qui intéressent la réflexion philosophique.

La précision et le sérieux de l'ensemble sont exemplaires. La juxtaposition des notices biographiques d'auteurs, des analyses *d'œuvres, des indications* bibliographiques, des divers index (par noms d'auteur, par titres d'œuvre, par disciplines, par courants de pensée, etc.) constitue à tous points de vue une véritable somme. Au point de vue financier aussi – c'est là que le bât blesse. Ce monument coûte 4 500 francs. C'est sûrement justifié, ou *justifiable* par toutes sortes de bonnes raisons. A moins de 1 franc la page imprimée sur deux colonnes, ce n'est sans doute pas plus coûteux, *proportionnellement, que les* célèbres et modiques «Que sais-je ?». Soit. Mais qui donc s'achète deux cent vingt «Que sais-je» d'un coup ? Et où s'arrêtera-t-on ? Le premier volume de cette admirable *Encyclopédie philosophique universelle*, sous la direction générale d'André Jacob, coûtait 1 500 francs. Le deuxième, en deux tomes, 2 500. Aujourd'hui plus encore. Et le prochain ?

Le malaise que suscitent de tels prix de vente, qui paraissent indécents même si mille causes *les légitiment, est d'ordre politi*que. Qu'un grand instrument de culture demeure inabordable au plus grand nombre est simplement contraire à l'esprit de la démocratie. Une société où les livres les plus riches d'intelli*gence ne peuvent plus être* acquis par tous ceux qui en auraient l'usage n'est pas une société d'hommes libres. L'existence de cet ouvrage est un honneur pour la pensée. Son prix est inconvenant.

R.-P. D.

La Grande Encyclopédie de Berthelot rééditée

Après avoir republié le Grand Larousse du dix-neuvième siècle avec un succès certain – il a même dû procéder à un retirage, – M. Lacour, libraire-éditeur de Nîmes qui ne manque ni d'idées ni d'audace, vient de décider d'accrocher à son palma*rès éditorial un autre fameux dic*tionnaire, le rival, à l'époque, du Grand Larousse, la Grande Encyclopédie de Berthelot, qui n'ambitionnait pas moins que de reprendre, en pleine révolution scientifique, le flambeau de Diderot et d'Alembert.

Paru en 1885, l'ouvrage, dans *la grande tradition de l'huma*nisme scientifique, ne prétend pourtant pas prendre parti et cherche, au contraire, à rendre compte d'un point de vue qui serait celui de l'impartialité de la science. Un document exceptionnel donc sur la pensée et les savoirs du siècle, sur l'éclosion des sciences de l'homme, sur l'intensité des débats théoriques qui agitent les milieux savants, sur les antagonismes plus immédiats qui opposent, par exemple, partisans et adversaires du colonialisme, mais aussi un modèle de clarté pédagogique et de parfaite vulgarisation : Marcelin Berthelot, chimiste de premier plan, fut aussi ministre de l'instruction *publique en 1886-1887*.

L'édition Lacour, un peu plus grande que l'original (ce qui amé*liore notamment la qualité* des planches), paraît en 31 volumes, *soit plus de* 38 000 pages. Elle est vendue en souscription jusqu'au 31 *mars* 1993 au prix de 9 900 F. Les volumes commenceront à *paraître en février* prochain à raison d'un par mois. Ce qui laisse prévoir l'achèvement de l'aventure pour la fin de 1995. La collection entière vaudra alors 17 800 F. (Lacour, libraire-éditeur. 25, bd de l'Amiral-Courbet. 30000 Nîmes. Tél : (16) 66-21-63-57.)

P. L.

□ **Prix.** – Le prix Chateaubriand, décerné par le Comité du rayonnement français, a été attribué à Pierre Hebey pour son ouvrage *la Nouvelle Revue française des années sombres 1940-1941* (Gallimard). Le prix Jean-Giono a été décerné au romancier et critique François Nourissier pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de la publication de son roman *le Gardien des ruines* (Grasset). La bourse Giono a été attribuée à François Bontempelli pour *l'Arbre du voyageur* (Grasset). Le 63e prix Erckmann-Chatrian, qui récompense chaque année un écrivain ou un livre lorrain, a été attribué à la romancière Régine Detambel pour *la Quatrième Orange (Julliard)*. Le prix d'histoire a été décerné à François Baudin pour l'ouvrage *Histoire économique et sociale de la Lorraine* (Ed. Serpenoise). Le prix du Pen Club français a été décerné à René de Obaldia pour l'ensemble de son œuvre. Le prix du Levant, créé par le conseil général du Var, a été attribué à Suzanne Prou, pour l'ensemble de son œuvre. Enfin le prix Europa, institué en 1989 par le conseil des ministres de la culture de la CEE, a été attribué à l'écrivain espagnol Manuel Vasquez Montalban pour son roman *Galindez*.

L'Italie à Sète

Poètes et romanciers dans la ville de Valéry

On ne pouvait choisir lieu plus propice et légitime que Sète pour rendre hommage à la littérature italienne. Organisées par le centre régional des lettres de Langue*doc-Roussillon et dirigées* par Bernard Simeone, les quatre journées (12-15 décembre) qui se sont déroulées dans la ville de Paul Valéry – auquel une table ronde a été consacrée – ont permis, à travers débats et lectures, de constater la vitalité et la diversité de la littérature et surtout de la poésie italiennes.

Poètes (Luciano Erba (1), Franco Buffoni, Guiseppe Conte, Valerio Magrelli...), romanciers (Sebastiano Addamo, Daniele Del Guidice, Raffaele Nigro...), traducteurs et universitaires (Stefano Agosti, Pascal Gabellone, Jean-Paul Manganaro, Jean-Baptiste Para, Michel Orcel, Franc Ducros...), ont débattu des ques*tions touchant* les thèmes de la frontière, des ports et de la mer, *ou du rapport* entretenu par les auteurs italiens avec la langue *française*. Mais c'est surtout le profond sérieux des démarches – littéraires d'abord, mais aussi philosophiques et politiques – et des propos qui a pu frapper l'auditeur.

Avant l'hommage à Umberto Saba (avec notamment Franck Venaille) et la présentation de *Danube* par son auteur, Claudio Magris, Philippe Jaccottet adressa un «salut» à cette poésie qu'il contribua, notamment à travers ses traductions d'Ungaretti, à faire connaître en France. Son texte n'était rien de plus que l'évocation de sa longue fréquentation des lettres et des poètes italiens, de Pétrarque à Leopardi, de Sandro Pena à son ami Luciano Erba. Mais cela suffisait à créer une réelle et profonde qualité d'émotion.

P. K.

(1) Bernard Simeone vient de traduire *un premier recueil d'Erba, l'Hippopotame*, préfacé par Philippe Jaccottet (Verdier).

EN POCHE

Histoire d'initier

Dévoiler le Proche-Orient antique, mieux, le faire revivre sous nos yeux, telle est l'ambition de l'ouvrage collectif *Initiation à l'Orient ancien, de Sumer à la Bible*, présenté par Jean Bottéro. La vénérable civilisation mésopotamienne ; Sémiramis, reine de légende ; l'énigmatique cimetière royal d'Ur ; l'épopée de Gilgamesh... autant de signes et de traces du monde ancien, *que la* série d'articles réunis et ordonnés dans ce livre sauvent de l'oubli.

Tirées de la revue *l'Histoire*, ces contributions sont précédées d'une orientation bibliographique ou d'une note explicative. Ils permettent au lecteur de se familiariser avec les mythes bigarrés et le patrimoine fastueux de l'univers assyrien. De l'astrologie au culte religieux, de l'art culinaire au rite de l'amour, de l'épopée littéraire à la liberté de la femme, Babylone suspend le temps, *Sumer livre ses secrets. Quelle saveur dégageait la plus vieille* cuisine du monde ? Quelle place tenait l'amour dans l'antique *Mésopotamie* ? Quels liens *unissent récits bibliques et écrits* sumériens ? Ces textes documentés fournissent à ces questions, et à d'autres, *des réponses claires et précises*.

E. B.

▶ **Initiation à l'Orient ancien, de Sumer à la Bible,** *présenté par Jean Bottéro, Point-Seuil Histoire (n° HS170).*

• Le Livre de Poche présente, dans sa collection «Références», *les Grandes Découvertes, d'Alexandre à Magellan*, de Jean Favier (n° 2934). La *geste conquérante suscitée* par la soif de l'au-delà s'est accomplie par les grandes découvertes. Paru en 1991, ce livre retrace les épisodes de ce mouvement perpétuel des peuples et des hommes.

• En Point-Seuil, est réédité l'ouvrage de Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet, *la Grèce ancienne, rites de passage et transgressions* (n° 256). Douze études analysent la transgression de l'ordre institutionnel *dans la civilisation* grecque : passage à l'âge adulte, apprentissage de l'identité sociale et de l'altérité.

• Thomas Robert Malthus publia anonymement son *Essai sur le principe de population* en 1798. *Jean-Paul* Maréchal, reprenant la traduction intégrale de 1805, présente cette nouvelle édition (la première en poche) dans la collection «GF-Flammarion» (nos 708 et 722). La distance entre la croissance *de la population et la fragilité* des subsistances, les dangers qu'elle entraîne et les solutions qu'elle appelle, constituent l'interrogation première de ce classique qui a connu la fortune que l'on sait.

• Le Livre de Poche publie dans sa collection «Encyclopédies d'aujourd'hui» *le volume du Dictionnaire des lettres françaises* consacré au Moyen Age. Ce condensé de la littérature médiévale, paru chez Fayard en 1964, a été entièrement remis à jour sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, pour «la Pochotèque» du Livre de poche. *Enrichi de mots nouveaux*, d'articles remaniés et d'une bibliographie actualisée, l'ouvrage fait une large place aux figures majeures de la latinité médiévale. Deux mille articles, notices ou analyses prennent place *dans les mille cinq cents* pages de cette œuvre de synthèse.

• Les quatre volumes du célèbre manuel d'histoire de Malet et Isaac *(Rome et le Moyen Age, l'Age classique, les Révolutions, la Naissance du monde moderne)* sont repris en *un seul gros volume chez* Marabout. Le «Malet et Isaac», issu des programmes scolaires d'enseignement de l'histoire, a formé des générations d'élèves français.

• Quatre titres, parmi les récentes publications, dans la collection «Découvertes-Gallimard» : *André Kaspi, la Guerre de sécession, les Etats désunis* (n° 157) ; Pierre Briant, *Darius, les Perses* et *l'empire* (n° 159) ; Christiane Eluère, *l'Europe des Celtes* (n° 158) ; Vic De Donder, *le Chant de la sirène* (n° 152).

□ **Rectificatif.** – Le livre *l'Homme aux prises avec l'inconscient*, d'Elic G. Humbert, que nous avons signalé après l'article de Roland Jaccard «*L'autre visage de Jung*» («le Monde des livres» du 20 novembre), *a été publié aux éditions* Retz et non Metz, comme nous l'avons écrit par erreur.

□ **Précision.** – Le livre de Franco et Stefano Borsi sur Paolo Uccello (éd. *Hazan*) dont a rendu compte Philippe Sollers dans «le Monde des livres» du 11 décembre a été traduit de l'*italien par* Adriano Gubellini et Michel Luxembourg.

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Le XIXe siècle sans Marx

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE
Tradition, transition, transformations
sous la direction de Jacques Dupâquier et Denis Kessler.
Fayard, 529 p., 185 F.

LE PEUPLE DES ATELIERS
Les artisans au XIXe siècle
de Jean-Michel Gourden.
Ed. Créaphis, 167 p., 190 F.

LA VIE DES CHEFS D'ENTREPRISE (1830-1880)
de Jean Lambert-Dansette.
Hachette, 302 p., 235 F.

PREMIÈRES LOGES
Paris et ses concierges au XIXe siècle
de Jean-Louis Deaucourt.
Aubier, 261 p., 145 F.

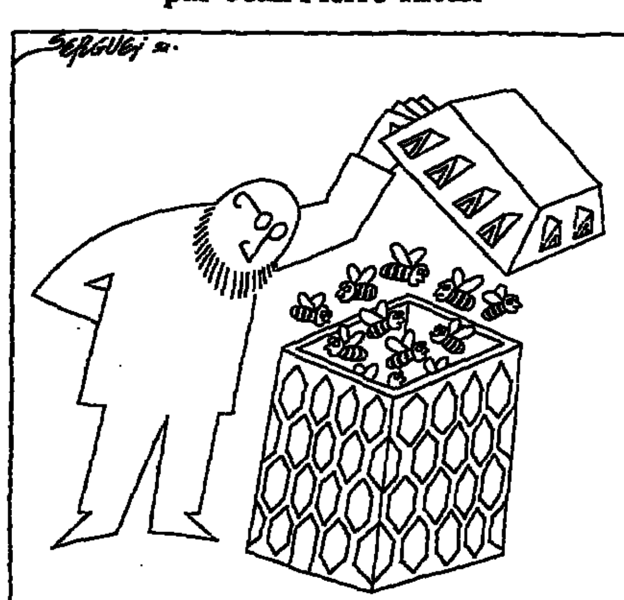
MÉDECINS, MALADES ET SOCIÉTÉ DANS LA FRANCE DU XIXe SIÈCLE
de Jacques Léonard.
Sciences en situation
(51, rue d'Orsel, 75018 Paris), 287 p.

QUEL orage et quel arc-en-ciel! Les bons livres sur notre XIXe siècle tombent et sonnent depuis deux mois comme grêlons sur l'ardoise. C'est peu dire que cette pluie savante est bienvenue. Voilà qui devrait donc redonner du cœur au ventre à tous ceux qui pensent qu'on ne fait pas l'économie d'une étude du social pour rendre compte de l'avenir (1). Et à ceux qui déplorent aujourd'hui le triomphe insolent de l'individualisme et de l'argent sur fond de crise des valeurs et de crise tout court, la découverte de l'entregent de bon-papa et bonne-maman sera sans doute un réconfort. Car, vraiment, on aurait grand tort de songer à désespérer d'un pays qui fut jadis si vif, si plein d'espoirs et si industrieux.

La vie, justement, la voilà qui fourmille dans le travail d'équipe très austère et méticuleux dirigé par Jacques Dupâquier. Songez donc! Quelques centaines d'haltérophiles du registre d'état civil et de monomaniaques du contrat notarial et de la mutation après décès, tous historiens de métier ou généalogistes amateurs, embusqués dans les 37 000 communes de France sous les ordres du général Dupâquier, ont suffoqué dans la poussière depuis douze ans. Leur but? *«Observer au microscope, de 1803 à nos jours, un échantillon de 3 000 lignages représentatifs de la population française à travers tous les actes de leur vie civile et patrimoniale.»* Au point de départ, 3 000 patronymes commençant par TRA – et donc 3 000 familles en puissance, – soigneusement ventilés par région géographique, dont est reconstituée en chiffres et graphes l'humble saga domestique. Il a fallu tenir compte des nobles, soupeser la disparition du nom des descendants des jeunes TRA nubiles qui convolaient, enregistrer les nouveaux venus par naturalisation.

Au point d'arrivée – provisoire, car d'autres livres vont suivre et bientôt notre XXe siècle va être revisité, – le résultat est impressionnant. Principal enseignement de ce marathon? *«La société française du XIXe siècle*, dit Jacques Dupâquier, *apparaît comme beaucoup plus mobile qu'on ne l'imagine généralement.»* Certes, l'énorme masse paysanne a toujours ses pesanteurs. Mais, quand les propriétaires du sol se font plus discrets et que les artisans et les ouvriers agricoles commencent à battre les taillis, c'est bien elle – et non pas la concentration du travail industriel – qui est à l'origine de *«la grande fracture, celle qui devient si visible en ville, dans l'affrontement des bourgeois et des prolétaires»*. Ce sont nos campagnes surpeuplées, incapables de supporter tout nouvel excédent humain, qui ont lancé la mobilité sociale en déversant vers la ville leurs garçons et leurs filles. En milieu urbain, la flexibilité professionnelle était restée assez forte depuis que la Révolution, en abolissant les corporations, avait ouvert d'anciens métiers fermés; l'énorme surmortalité et la faible fécondité des élites avaient créé déjà de vifs courants d'appel.

Ce fut assez pour que les campagnards débarqués puissent eux aussi prendre goût à la mobilité. Cette dernière, il est vrai, fut surtout un bienfait pour les mâles. Car l'enquête sur les 3 000 familles confirme ce que nous savions déjà : les femmes ont alors été défavorisées, dans l'activité professionnelle comme dans les rapports au sein du couple. Elles n'eurent bientôt plus qu'une issue : séduire, séduire encore, se faire épouser le plus tôt possible, pour entrer plus vite dans l'affreuse économie de la dévalorisation féminine qui marque le XIXe siècle.



CETTE mobilité est le maître mot qui surgit encore d'un lot d'études bien renouvelées portant sur certains groupes sociaux qu'on croyait autrement corsetés. Les artisans scrutés par Jean-Michel Gourden, dans un livre clair, sans chichis et fort bien illustré, montrent qu'on a eu grand tort de projeter l'ombre du prolétaire selon Marx sur ce peuple de l'atelier. Les très petites entreprises qu'il hante sont, à vrai dire, increvables et utiles parce qu'elles sont malléables, qu'elles résistent aux crises comme aux concentrations sauvages, mettent à l'abri du chômage quand il le faut et cultivent de précieuses sociabilités qui évitent de désespérer. Bref, c'est en bonne part grâce à ces conservatoires du métier que la lutte des classes restera longtemps *«en deçà et au-delà des représentations politiques»* qui mobilisent les militants, bien isolés, du «mouvement ouvrier». On peut dès à présent redessiner aussi, avec la même fermeté, le monde patronal de l'entreprise moderne née de la révolution industrielle, qui sut si vite se différencier par l'orgueil et la hardiesse dans cette société à pâte molle. Jean Lambert-Dansette, lui-même descendant d'une solide dynastie du Nord, s'est fait depuis de nombreuses années l'historien de ces futurs «bourgeois», très souvent sortis du peuple de l'atelier ou de la glèbe, qui se lancèrent à corps perdu dans la création et l'exploitation de mécaniques, de fabriques et d'entrepôts.

Sa description à ras du sol, pleine de méandres, bourrée de détails piquants, traque des centaines de jeunes capitaines d'industrie du berceau à la mort, en famille et au bureau, elle les suit ahanant, ruinés ou conquérants, sensibles aux honneurs, tyranniques au besoin et pourtant si fragiles. Elle dit, avec une précision élégante de vrai stendhalien, leur jouissance à créer, leurs motivations polymorphes au sein desquelles l'argent ne fut pas le premier vrai bonheur. Il conclut sur *«l'extraordinaire dynamisme d'une génération qui semble fascinée par une aventure qui la dépasse. Pour beaucoup, le romantisme de 1830 prend la figure – qui n'est point si triviale – d'ambitieuses cheminées qui éructent des torrents de vapeur, de murailles bientôt noircies résonnant du halètement des premiers moteurs»*.

Le plus piquant peut-être dans ce vagabondage au fil du XIXe siècle est qu'on pourrait retrouver, en forçant à peine le trait, presque autant d'entregent chez les *«savoureuses raclures»* qui fascinaient Céline : les concierges. Ces descendants des Suisses barrant l'accès aux hôtels huppés avant la Révolution, devenus les êtres étranges qui veillaient aux frontières des intimités dans les immeubles du commun, ont très précocement échauffé les sangs et l'imagination de leurs locataires et surtout, parmi eux, des plumitifs et des artistes aussi prompts à déménager à la cloche de bois qu'à ciseler la satire.

Jean-Louis Deaucourt consacre en effet à ces cerbères pleins d'humeurs, tour à tour bête noire et providence de leurs ouailles, un petit livre ébouriffant, nerveux, joliment écrit et parfaitement informé. Il aurait pu se contenter de relire en diagonale Balzac ou Eugène Sue et de feuilleter Daumier. Il a eu le réflexe d'aller plonger dans des archives vierges pour mieux enchaîner la pipelette des deux sexes à cette évolution impétueuse qui fit de nos grandes villes un océan d'immeubles où l'on vivait dans la gouaille et la gêne un mélange détonnant d'enfermement et de liberté, de surveillance étroite et de franche entraide. Son travail est aussi plaisant que «la concierge revient de suite». Il est si riche et si euphorisant qu'on s'essuie les pieds avec respect sur son paillasson.

NOUS voici très loin, on le voit, des redoutables leçons du professeur Marx sur la lutte implacable des classes et la configuration précoce du prolétaire et du bourgeois. Tous les auteurs de cette jeune histoire sociale qui montre si fièrement le bout de son nez ont plutôt eu quelque jour en tête Michelet et Foucault.

Ce Michelet du *Peuple* qui est au cœur de deux livres de juteuse mythologie sociale, si nets et si probes qu'on a honte de les mentionner en deux lignes (2). Foucault, qui stimula la réflexion, entre autres, d'un de nos très grands historiens, trop méconnu et trop tôt disparu, Jacques Léonard, dont les amis viennent de rassembler une gerbe des articles les plus incisifs qui touchent à son domaine de prédilection : le monde mouvant et attachant des officiers de santé et des médecins au temps de Bénassis et de Madame Bovary. L'un de ces textes, «L'historien et le philosophe», est à mon sens ce qu'on a jamais écrit de meilleur sur les bons usages en sciences humaines des trouvailles de l'auteur de *Surveiller et punir* (3).

(1) Ils se conforteront à la lecture du précis bienvenu de Pierre Guillaume, *Initiation à l'histoire sociale contemporaine*, Nathan, 128 p., 49 F.

(2) Alain Pessin, *le Mythe du peuple et la Société française du XIXe siècle*, PUF, 280 p., 148 F, et Michel Leroy, *le Mythe jésuite*, de Béranger à Michelet, PUF, 468 p., 249 F.

(3) Il faut signaler aussi Véronique Leroux-Hugon, *Des saintes laïques. Les infirmières à l'aube de la IIIe République*, Sciences en situation, 225 p.; *le XIXe siècle et la Révolution française*, Créaphis, 427 p., 190 F, publié par la Société d'Histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle; enfin, en belle amorce d'un parallèle qui nous touche particulièrement au milieu des «affaires» et des scandales, *les Elites fins de siècles (XIXe-XXe siècle)*, textes réunis par Sylvie Guillaume, *Editions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine*, 224 p., 170 F.

ROMANS POLICIERS

Le mal des vampires

LES MORSURES DE L'AUBE
de Tonino Benacquista.
Rivages-Noir, 216 p., 49 F.

REVUE « GULLIVER »
Un monde très noir
N° 9, 281 p., 120 F.

«UN *fond de désillusion sociale, un doigt de culture, un zeste de flemme, une mesure de cynisme et une bonne dose de rêves juvéniles»* : secouez le tout, en y ajoutant, de l'aveu même de l'intéressé, *«un soupçon de revanche»*, et vous aurez le portrait d'Antoine, le héros du dernier roman de Tonino Benacquista. Sans doute, aussi, un peu du portrait de l'auteur, qui construit tranquillement une œuvre marquée par l'expérience vécue, dans la diversité et les marges de la vie. On l'avait connu incollable sur le monde des *wattmen* – *la Maldonne des sleepings*, – familier des milieux de l'art et du jeu de billard – *Trois carrés rouges sur fond noir*, – «rital» nostalgique, champion de la cuisson optimale du spaghetto – *la Commedia des ratés* (1). Le voici, par héros interposé, en prince fauché des nuits parisiennes.

Les Morsures de l'aube, c'est un joli titre. Et un titre juste. Car Antoine ne craint rien tant que les premières lueurs du jour, celles qui signifient la fin des réjouissances et le retour à de prosaïques occupations diurnes : errer de bar en bar, chercher un toit de rencontre pour abriter sa fatigue, et attendre. Attendre le retour du crépuscule et recommencer le grand jeu : traquer la bonne information, celle qui vous lancera sur la piste fiable d'une fête ou d'un cocktail – ambassades, centres culturels, boîtes, résidences privées, tout est bon, – tromper la vigilance des cerbères de service, dénicher les entrées secondaires et s'adapter, tel un caméléon, au milieu investi.

Antoine est un aventurier du quotidien, moins préoccupé du grand soir que des petits matins, qui a fait du parasitisme son mode de vie. Un fantôme furtif et pacifique qui se coule dans l'ombre des autres, s'immisce dans *«les parois graisseuses du système»*. *Les Morsures de l'aube* pourrait ainsi se lire comme un précis de survie dans la jungle citadine à l'usage de qui ne se veut *«ni truand, ni dealer, ni clochard, ni rien, juste un petit profiteur au jour le jour, et rarement le jour»*.

Mais, dans cet entre-deux nocturne, il arrive aux fantômes de croiser des vampires. Car il est des heures de la nuit où les repères se brouillent, où les limites entre réalité et fiction se déplacent insensiblement. C'est dans cet espace-temps que Benacquista a installé son roman. Et rendu, du coup, crédible, vraisemblable, l'invraisemblable : l'apparition de Violaine et Jordan, jumeaux pervers, couple désaxé qui partage le lourd secret d'une enfance saccagée et n'hésite pas à mordre – au sens propre – quand le monde extérieur l'agresse. A leurs trousses, un couple de tueurs mafieux et un richissime et ambigu psychiatre. Entre les deux, Antoine. Et le conte voltairien – ironique et philosophique – bascule dans une fable cruelle, aux frontières du fantastique.

Avec ce *Nosferatu* revisité par Freud et Fredric Brown, Benacquista a pris tous les risques. Tout au long des deux cents pages, il évolue aux limites de l'improbable avec la grâce inquiète du funambule. Mais sa fougue et sa sincérité l'emportent. Jusqu'au bout, l'artiste reste droit sur son fil. Chapeau!

«Pour affirmer, s'il en était besoin, que la littérature n'est jamais aussi vivante que lorsqu'elle s'attache ainsi à dire le monde.» L'éditorial du dernier numéro de la revue *Gulliver*, consacré au roman noir, claque comme un drapeau et donne tout son sens à une entreprise qui veut réhabiliter les «raconteurs d'histoire». Pour vérifier son postulat, *Gulliver* a rassemblé un *«plateau»* somptueux : Hillerman, Daeninckx, Charyn, Prudon, Biermann, Pouy, Crumley, Paco Ignacio Taibo II, Lebrun, et Matas, Jim Nisbet, etc., tous auteurs de textes inédits. On y évoque la géographie criminelle de Berlin comme la terrifiante prison San-Pedro de La Paz, les enfants de Puteaux comme les fous des rues new-yorkaises, la rencontre d'un étrange auto-stoppeur un soir d'hiver en Caroline du Nord comme l'osmose entre les Navajos et leur terre. Toute la palette en somme d'un genre universel, d'un genre-protée, plus que jamais témoin, par-delà les frontières et les cultures, des convulsions d'un monde qui se cherche.

Dans le texte d'ouverture, Patrick Raynal raconte drôlement sa découverte de Missoula, Montana – au nord-ouest des Etats-Unis, – *«la ville de James Crumley et d'une cinquantaine (le chiffre varie selon le degré d'ébriété de l'interlocuteur) d'autres écrivains»*. Traverse ainsi son récit Robert Sims Reid, un flic, un vrai, *chief detective* de Missoula, mais aussi *«un type passionné par l'écriture»*. *«Reid*, précise Raynal, *n'est pas un écrivain ordinaire. J'ai lu ses livres. Ils seront tous publiés dans la Série noire.»* Aujourd'hui, c'est déjà chose faite pour au moins l'un d'entre eux.

Paru au début de l'automne, *Un trop plein de ciel* est centré sur l'amitié de deux flics ordinaires, l'un bavard et raisonneur, l'autre silencieux, instinctif, hanté par ses souvenirs du Vietnam. Une amitié qui ne se relèvera jamais tout à fait du meurtre d'un clochard que le second a commis en croyant défendre le premier. Roman sur le malaise de la culpabilité, chronique sensible de la vie d'une petite bourgade du Montana, *Un trop plein de ciel* est d'une rare épaisseur humaine (2).

On englobera, dans cet éloge, deux autres parutions récentes de la «Noire» : *Arizona Kiss*, de Ray Ring (3), que Philippe Garnier a rencontré pour *Gulliver*, un polar façon années 50, physique, à l'estomac, avec femme fatale et journaliste solitaire, victime de sa passion; et *les Rues de feu*, de Thomas H. Cook (4), qui évoque, avec finesse, l'époque des grandes luttes pour les droits civiques dans le sud des Etats-Unis et vient de recevoir le prix Calibre 38 du meilleur roman policier.

Pour terminer, comment ne pas signaler le travail de Claude Mesplède, déjà coauteur de *Voyage au bout de la noire*, et qui propose, chez Encrage, le cadeau de Noël idéal pour les amateurs : le recensement, sous une luxueuse présentation, des cinq cents premiers titres de la «Série noire», avec, pour chacun d'entre eux, un résumé et un commentaire, voire la mention de certaines curiosités, le tout agrémenté d'une histoire de la collection entre 1945 et 1959 et de petits échos – souvent savoureux – des «pionniers» (5). D'autres volumes suivront. Mais nous serons en 1993.

Bertrand Audusse

(1) Tous trois à la «Série noire». Un premier roman, *Epinglé comme une pin-up dans un placard de GI*, avait paru au Fleuve noir.

(2) N° 2303, traduit par Freddy Michalski.

(3) N° 2298, traduit par Frank Reichert et Philippe Garnier.

(4) N° 2299, traduit par Tom Nieuwenhuis.

(5) *Les Années «Série noire»*, volume I 1945-1959, 315 p., Encrage édition, BP 0541, 80004 Amiens Cedex, 250 F.

★ **Signalons également la parution d'un dossier « Polar » dans *la Revue nouvelle*, avec des articles notamment de Michel Amelin, Robert Deleuse et Gérard Delteil et un entretien avec Jacques Dubois, auteur, aux éditions Nathan, du *Roman policier et sa modernité* (n° 10, 60 F., Artel, place Baudouin-Ier, 2B 5004 Namur).**

★ **Le prix Quai-des-Orfèvres 1992 a été attribué à Gérard Delteil pour *Pièces détachées* (Fayard).**

هكذا من الأصل

LETTRES GRECQUES

Le peintre et son biographe

LE PAYSAGE ABSOLU
de Takis Théodoropoulos.
Traduit du grec
par Gilles Decorver.
Actes Sud, 250 p., 120 F.

Le Paysage absolu est le quatrième roman – le premier traduit en français – de Takis Théodoropoulos, né en 1954, et considéré comme l'un des grands talents de la nouvelle génération. Le narrateur – un journaliste – enquête sur un peintre, Georges Galanos, qui vient de mourir, oublié de tous. D'abord réticent à l'égard de cet artiste qui s'est fortement compromis avec le régime des colonels, il se prend au jeu et tente d'élucider la personnalité complexe de celui que l'on nomme « le peintre du Péloponnèse ».

Georges Galanos a été toute sa vie hanté par une seule idée : peindre le *« paysage absolu »* qui résume à la fois l'essence du paysage grec, dominé par la lumière, et celle de l'hellénisme. Cette obsession, alliée à une grande exigence intellectuelle et à un caractère hautain, l'a isolé du reste du monde ; elle l'a aussi amené à se compromettre avec la junte militaire, dont il a cru pouvoir se servir pour réaliser son idéal. Le journaliste dispose du témoignage de ceux qui ont bien connu Galanos, en particulier Théodora, sa compagne, et Panos Thersite, son ami, ainsi que des *Notes autographes*, sorte de journal artistique du peintre.

Mais il s'aperçoit vite du caractère trompeur de ces éléments : Panos Thersite, le faune grimaçant, défend bec et ongles une certaine image de son ami, sans doute pour se protéger lui-même, et Théodora se révèle un personnage ambigu, à la fois figure de la fidélité et déesse primitive de la féminité, au silence impénétrable. Quant aux *Notes autographes*, elles disent beaucoup mais n'expliquent rien, leur prolixité ne faisant que souligner la distance irréductible qui existe entre le discours sur la peinture et la peinture elle-même. La remarque pourrait s'appliquer au roman lui-même – comment donner à voir la peinture, comment en parler ? – s'il ne s'agissait manifestement de tout autre chose. Le narrateur, en effet, s'identifie peu à peu à l'objet de sa recherche, et, sous la question *« Comment peindre l'inconcevable ? »*, s'inscrit en filigrane cette autre interrogation : *« Qu'est-ce qu'écrire, sinon rendre compte de l'indescriptible ? »*

Le Paysage absolu est une réflexion sur la création, mais aussi sur le sens de l'hellénisme et ses dérives politiques. L'auteur y fait preuve d'une grande maîtrise formelle, jouant avec subtilité de tons très divers : le lyrisme échevelé de certaines citations s'oppose à la vulgarité volontaire d'un Panos Thersite et à la froideur objective de la narration. Dans cette œuvre très représentative de la nouvelle génération littéraire, Takis Théodoropoulos porte un regard différent sur l'histoire récente de la Grèce et les rapports ambigus que cette dernière entretient avec son passé.

L. Fa.

Le diable et le Bon Dieu

La cocasserie d'Hadziaryiris et l'hymne au courage de Fakinos

LE PEINTRE ET LE PIRATE
de Costas Hadziaryiris.
Traduit du grec par Sophie Goldet et Michel Volkoivitch.
Ed. du Griot. 175 p., 105 F.

LA CITADELLE DE LA MÉMOIRE
d'Aris Fakinos.
Traduit du grec par Roselyne Majesté-Larrouy.
Fayard, 341p., 120 F.

C'est une chance, les éditeurs nous proposent cet automne plusieurs textes traduits du grec. Parmi ceux-ci, le plus original est sans doute l'œuvre d'un écrivain resté quasiment inconnu dans son propre pays, Costas Hadziaryiris, mort en 1953 à l'âge de cinquante ans. *Le Peintre et le Pirate* est un livre étonnant. L'auteur malmène le lecteur, il lui fait gober mille invraisemblances, tout en lui recommandant de ne pas trop croire à ce qu'on lui raconte : *« Et pour tout dire*, avoue-t-il vers la fin, *nous n'avons jamais eu de sources, mais de vagues rumeurs qui ne valaient pas bien cher. Nous nous sommes fiés à notre imagination, mais la malheureuse, elle aussi, est maintenant soumise à rude épreuve. »* Par ses interventions désinvoltes, il saborde la narration, interrompt brusquement le récit pour reprendre l'action ailleurs et avec d'autres personnages, bref, il fait tout pour nous désarçonner, et pourtant on avale d'un trait les cent soixante-quinze pages.

Le récit nous entraîne à un rythme endiablé dans ladite *« légende de Costandis »* (c'est le titre original), où l'on voit de terribles pirates se faire doux comme des agneaux et mille autres merveilles : un corsaire, terreur des mers et incorrigible coupeur de têtes, qui découvre le mystère de l'amour de Dieu et ne rêve plus que robe de bure et mortification, un peintre qui s'évanouit devant les scènes d'abordage et de massacre qu'on lui demande de peindre, un docteur français rendu impotent et incontinent par la frousse, trimballé dans une caisse par deux Barbaresques. Le tout est d'une cocasserie irrésistible, comme cette scène où les pirates repentis entonnent un psaume sur l'air d'un chant guerrier.

BRUNO DE MONÈS

Aris Fakinos : l'écrivain doit préserver les « citadelles de la mémoire ».

On rit beaucoup à la lecture de ce roman, et pourtant ce n'est pas une simple farce. Le livre semble se transformer sous nos yeux, prendre sans cesse un nouvel aspect. Cela commence comme un roman d'aventures mais on s'aperçoit vite que l'on se trouve plutôt sur la scène d'un théâtre d'ombres à la Karagheuz, revisité par Alfred Jarry. Il y a quelque chose d'ubuesque dans ces personnages outrés jusqu'à n'être plus que des marionnettes, de simples silhouettes grotesques animées de mouvements frénétiques et saccadés. Les gestes et les sentiments sont excessifs, on tue, on tombe à genoux, on s'évanouit de terreur et l'on pleure d'émotion avec le même emportement et le même dédain de la nuance.

Comme au théâtre, on quitte un décor pour un autre et on se retrouve tout à coup en Angleterre, *« ou ailleurs »*, précise le romancier qui n'y tient pas plus que ça. On finit dans un petit village grec où ont atterri nos héros. C'est là qu'apparaît la troisième facette du roman. Costas Hadziaryiris donne alors libre cours à une verve satirique aussi grinçante que réjouissante. Les villageois, qui ressemblent à des paysans de Molière, seront bien sûr les dindons de la farce car le diable – ou le Bon Dieu – tire les ficelles et tout se termine très mal, dans une accélération folle de l'histoire.

Ce livre, qui n'a eu aucun succès dans son pays, est paru en 1951, alors que la Grèce sortait tout juste du cauchemar de la guerre civile pour entrer dans celui de la réaction. On peut n'y voir qu'une façon de fuir une situation insupportable par la création d'un univers fantaisiste, mais c'est surtout une satire plus lucide qu'il n'y paraît d'un monde régi par la violence et la ruse où la peur, cette trouille verte que connaissent à un moment ou à un autre presque tous les personnages, apparaît comme le principal ressort des actions humaines.

C'est au contraire comme un hymne au courage que se présente le dernier livre d'Aris Fakinos, *la Citadelle de la mémoire*, monument littéraire dressé en l'honneur de la Grèce. Dans cette somme imposante où des pans entiers de l'histoire tourmentée de ce pays sont évoqués, l'auteur veut rendre justice à tous les anonymes qui se sont battus, à diverses époques, pour l'honneur et la liberté de leur patrie. La construction en est très travaillée : trois fils narratifs s'entrecroisent dans le roman, correspondant à des époques ou à des points de vue différents.

Le premier nous fait vivre le siège conduit vers 1790 par l'armée ottomane contre une petite cité d'Epire, Paliokastro, et la résistance héroïque de ses habitants, menés par leur valeureux chef, le capétan Costa Békas, jusqu'à la défaite inévitable. Le second nous ramène à l'époque contemporaine : un Grec d'aujourd'hui, dont nous comprenons qu'il est l'écrivain, séjourne dans le monastère du prophète Elie, voisin de Paliokastro, afin d'y consulter des témoignages anciens sur l'histoire de la ville, et en particulier une chronique écrite dans les marges d'un vieil Evangile par le moine Isidore, qui a assisté au siège. La retranscription de fragments de cette chronique constitue le troisième fil narratif en même temps qu'un autre regard porté sur les événements racontés dans le récit principal.

Dès les premières pages du roman, où sont évoquées l'arrivée de la gigantesque armée ottomane et son installation dans la plaine, on songe au roman d'Ismaïl Kadaré, *les Tambours de la pluie*, qui raconte lui aussi le long siège d'une cité par les Turcs, en Albanie cette fois-ci, au quinzième siècle. Mais Fakinos ne cherche pas tant à nous faire frissonner d'horreur au vu de l'inégalité du combat qu'à nous rendre sensible la continuité de la lutte des Grecs pour la liberté. Le capétan Costa Békas, c'est l'empereur Constantin sur les remparts de Byzance ou l'higoumène Gabriel au monastère d'Arcadie.

Le scribe et les photographes

C'est pourquoi chaque personnage est à lui seul une *« citadelle de la mémoire »*, qu'il s'agisse de Békas, de son ami l'instituteur Photis, du moine Isidore ou encore, à l'époque contemporaine, du vieux Mélétios, le bibliothécaire du monastère. C'est le souvenir des luttes et des souffrances passées qui nourrit le courage des vivants et donne un sens à leurs actes, depuis la résistance du peuple à l'envahisseur ottoman jusqu'à l'action de ce vieux communiste qui regrette les temps héroïques de la clandestinité.

L'équipe du patrimoine qui envahit durant quelques jours le monastère pour répertorier les trésors qu'il contient représente au contraire les dangers de l'amnésie culturelle et historique. Ce que ces gens photographient n'a plus de sens pour eux, ils ne voient dans les icônes saintes « que » des œuvres d'art dotées d'une certaine valeur marchande, des objets morts. A côté d'eux, mais dans un autre monde, l'écrivain, penché sur ses vieux grimoires, se prépare à donner vie, pour la dernière fois peut-être, à ceux que la mémoire collective a déjà oubliés.

Lucile Farnoux

Paradis perdu

Le livre-fétiche de la jeunesse des années 40

EROICA
de Kosmas Politis.
Traduit du grec par Henri Tonnet.
Ed. du Griot, 304 p., 138 F.

Eroïca, paru en 1938, a été le livre-fétiche d'une génération. La jeunesse grecque des années 40 s'est reconnue dans cette description idéalisée et pessimiste à la fois de l'adolescence. Il faut dire qu'à l'époque, dans les années qui ont suivi la catastrophe d'Asie mineure, le mythe du paradis perdu était lourd de sens. Bien que Kosmas Politis se garde de toute allusion historique ou géographique, on ne peut s'empêcher de lire, en filigrane des aventures des jeunes héros, le regret du pays perdu et du bonheur envolé. Il y a d'autres exemples dans la littérature grecque de cette association entre l'évocation de l'Asie mineure, comme terre d'élection désormais inaccessible, et le récit idéalisé de l'enfance – le plus célèbre est sans doute *Terre éolienne* d'Ilias Vénézis (1).

L'originalité du roman de Kosmas Politis – qui est né à Athènes mais a vécu jusqu'à l'âge de trente-quatre ans à Smyrne – est de taire l'un des deux éléments. Rien ne permet de situer la petite ville qui sert de cadre à l'histoire. Seuls demeurent, comme métaphore d'un autre âge d'or et d'une autre perte, l'évocation de l'enfance heureuse et le récit des événements tragiques qui précipitent soudain les jeunes héros dans le monde imparfait et décevant de l'âge adulte.

Ces jeunes garçons, âgés de quatorze ou quinze ans, se livrent à des jeux dangereux et s'efforcent de se montrer dignes des héros homériques. Leur chef, Loïzos, exerce une forte influence sur eux, grâce à son audace et au mystère qui entoure sa vie familiale. Tout à coup, l'amour et la mort font irruption au milieu de leurs jeux guerriers et de leurs rêves d'héroïsme : l'un des leurs, Andréas, meurt des suites d'une blessure, tandis que deux des garçons de la bande, Alékos et Loïzos, font la connaissance de la fille du consul d'Italie, Monica. Celle-ci tombe éperdument amoureuse de Loïzos, qui la dédaigne, tandis qu'Alékos et son cousin, Paraskévas, le futur narrateur, s'éprennent d'elle sans espoir.

On songe au *Grand Meaulnes* : même oscillation entre le monde des enfants et celui des adultes, même intimité avec le mystère jumeau de l'amour et de la mort, même caractère symboliste du roman. *Eroïca* s'en distingue cependant par la double dimension héroïque et musicale à laquelle le titre fait allusion. Loïzos, c'est Achille. Il en a la force, la beauté et l'irascibilité. A la mort d'Andréas, son ami, nouveau Patrocle, il organise des jeux funéraires auxquels il assiste en déplorant à haute voix la perte de l'ami cher.

Mais l'aspect le plus original de l'œuvre en est sans doute la structure musicale. Au début du roman, les deux thèmes majeurs, l'amour et la mort, sont exposés, puis développés, ensemble ou séparément, avec des variations, pour culminer dans la scène finale où Alékos meurt, juste après avoir fait l'amour, pour la première fois, avec Monica, à l'endroit même où il l'avait rencontrée quelques mois plus tôt. Ainsi le livre se clôt-il sur la réunion des deux thèmes initiaux, annoncée d'ailleurs au cours de l'histoire par diverses images et réminiscences.

C'est à ce caractère musical, peut-être, qu'il faut attribuer l'aspect très elliptique de la narration. Les liens entre les événements ne sont pas toujours explicités, la chronologie est souvent bousculée et les personnages gardent jusqu'au bout leur mystère. *Eroïca* est une œuvre déroutante, où l'auteur se plaît à égarer le lecteur en le lançant sur de fausses pistes et en se jouant des exigences traditionnelles de cohérence et de continuité dans la narration. C'est là que réside sa modernité, dans la place accordée au silence, à l'ellipse, et dans ce détachement à l'égard de l'illusion narrative.

L. Fa.

(1) Gallimard, 1947.

Portrait éclaté

BLEU NUIT PRESQUE NOIR
de Thanassis Valtinos.
Traduit du grec
par Bertrand Bouvier.
Hatier, coll. « Confluences », 84 p., 89 F.

Voici enfin Thanassis Valtinos traduit en français. Son œuvre mesurée, lentement mûrie depuis le premier récit paru en revue en 1963 jusqu'à son dernier roman sorti en 1989, fait de lui une des grandes figures de la littérature grecque actuelle. *Bleu nuit presque noir*, paru en Grèce en 1985, est un travail sur la mémoire : une femme se raconte, s'adressant, sur le ton de la conversation, à un interlocuteur muet qui se contente d'enregistrer ses paroles.

Issue de la grande bourgeoisie grecque, elle a connu une enfance aisée et cosmopolite entre la France et l'Egypte. Elle a beaucoup voyagé, s'est mariée trois fois et a eu des enfants, pour se retrouver finalement seule, ayant congédié le dernier homme de sa vie.

Ces souvenirs sont évoqués pêle-mêle, au hasard des associations d'idées, comme si la narratrice ne parvenait plus à saisir le fil conducteur de sa vie. Le sentiment d'avoir été le jouet du hasard, de s'être toujours trompée, renvoie le passé au néant. Seule demeure une immense fatigue devant ce gâchis et la vie qui continue, malgré tout, absurde.

Dans ce monologue féminin, cette confession désordonnée qui a toute la spontanéité du langage parlé, Valtinos est aussi habile à camper en quelques lignes une figure ou une scène qu'à nous rendre perceptible le poignant sentiment de solitude et d'échec qui habite son personnage. C'est finalement un très beau portrait de femme qu'il nous livre, un portrait éclaté.

L. Fa.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Un cauchemar américain

HARLOT ET SON FANTÔME
de Norman Mailer.
Traduit de l'américain par
Jean Rosenthal.
Robert Laffont, 1 044 p., 189 F.

QUELLE distribution ! Quelle richesse de situations dramatiques ! Coppola avait pris une option pour le film... Au générique, des présidents, des directeurs de la CIA, des gangsters, des politiciens, des espions. Les Kennedy, Allen Dulles, Edgar Hoover, Fidel Castro, Frank Sinatra, Sam Giancana, Marilyn Monroe et Judith Campbell Exner, entre autres. De la guerre froide à la mort de Kennedy, en passant par la baie des Cochons et l'affaire des missiles de Cuba. Les années où Norman Mailer, le libéral, le démocrate, s'engageait dans la politique. Où même il s'était présenté à la présidence des Etats-Unis ! Plus de deux cents personnages, historiques ou moins historiques, avec l'impressionnante liste de leurs noms de code répertoriés à la fin des mille et quelques pages de ce roman épique (à la typographie si serrée qu'il est, paradoxalement, plus épais en anglais qu'en français).

Non pas un roman d'espionnage à la manière de Le Carré. Mais un *« bildungsroman »*, un roman d'éducation chez les espions (*« Je portais à mon père un amour démesuré et j'eus donc une enfance pleine de frayeurs, d'inquiétudes, de tensions et de froid intérieur. La plupart du temps, je n'étais pas loin de le détester parce que je le décevais »*).

L'adolescence dans les meilleurs collèges, puis les dix premières années de la vie d'un jeune homme à la CIA, évoquées trente ans plus tard avec une sorte de nostalgie sarcastique pour une CIA d'un autre âge, issue du maccarthysme, qui savait où était le bon combat et qui se livrait, dans le monde entier, à la chasse aux sorcières. Une compagnie d'aventuriers, WASP (white anglo-saxon protestant) et mafia mêlés, en lutte contre le Mal. Tout cela, dans un monumental feuilleton, avec la vigueur, la verve, l'énergie, la santé, le débordement d'un auteur dont on sait qu'il ne fait ni dans le lapidaire ni dans le psychologique. Le sujet ? La guerre secrète pour la conquête du monde. Tout simplement. Mais l'essentiel est ailleurs.

« Par un soir de fin d'hiver, en 1983, alors que je roulais dans le brouillard le long de la côte du Maine, des souvenirs de vieux feux de camp commencèrent à défiler dans la brume et je pensai aux Indiens Abnakis de la tribu des Algonquins, qui voici mille ans vivaient près de Bangor »... Ce début à la Mark Twain, à travers la nature sauvage de l'île de Mount-Desert, n'est qu'un hors-d'œuvre à une narration planétaire. Dans la tentative de toute son existence d'écrire « le grand roman de l'Amérique », depuis *les Nus et les Morts* (1948), puis avec *Un rêve américain, les Armées de la nuit*, et même *le Chant du bourreau*, l'homme de gauche qu'il est resté, a *« médité sur la présence ambiguë et fascinante de l'Agence dans la vie de (son) pays au cours des quatre dernières décennies »*.

Il ne faut pas forcément prendre au sérieux la vision de la CIA qui finit par le fasciner. Un Etat dans l'Etat, auquel l'initie patiemment le parrain de Harry, Harlot, qui l'a recruté dès le collège : *« Les gens qui comptent, ce sont les cent, deux cents, tout au plus cinq cents qui constituent la moelle épinière de la Compagnie. Tous ces milliers d'autres ne sont que l'isolant dont nous avons besoin. Ils forment notre corps de bureaucrates qui sont là pour nous protéger des autres bureaucraties de Washington. Mais quand on est au centre de l'organisation, ce peut être magnifique. »*


NANCY CRAMPTON

Norman Mailer : un roman d'éducation chez les espions.

Qu'importe si le modèle de Harlot a été le mystérieux James Jesus Angleton, mort en 1987 (dont une biographie (1) a paru l'an dernier), le chef du contre-espionnage américain, fou d'anticommunisme, au point d'espionner les membres de l'Agence au risque de détruire ses propres services, qui fut révoqué en 1974 pour son zèle intempestif. Aurait-il pu être aussi fou que Harlot, qui voit dans l'univers *« un système de désinformation superbement conçu pour nous faire croire à l'évolution et donc nous détourner de Dieu »* et qui, faisant confiance à sa propre création, affirme avoir pris la précaution de s'inventer une couverture pour cacher qu'il se prend pour Dieu ?...

LE livre commence par la fin, vingt ans après les faits, et, puisque nous savons l'avenir, nous allons suivre les complications de l'intrigue à travers trois personnages principaux qui sont le sang bleu des services secrets : Hugh Tremont Montaigue, qui s'est choisi le pseudonyme de Harlot (ce qui signifie en anglais « la pute ») ; sa jeune femme, la belle Hadley Kittredge Gardiner, ancienne et brillante élève des bons collèges de Nouvelle-Angleterre ; et Herrick (Harry) Hubbard, fils d'un des fondateurs de l'Agence, le filleul de Harlot, le parrain de son fils et, plus tard, le mari de sa femme.

Entre-temps, le jeune fils de Harlot et de Kittredge est mort dans un accident de varappe, et son père, la colonne vertébrale brisée, est condamné au fauteuil roulant. Harlot a-t-il vraiment été tué et noyé dans la baie de Chesapeake, comme on l'apprend en cette nuit d'hiver, quand commence le livre ?... Et s'il était à Moscou, comme ses amis Philby et Burgess, devenu un respectable collègue du KGB ? se demande Harry...

C'est une drôle d'idée pour un homme de cinquante ans, agent de la CIA, après une année passée à écrire ses souvenirs dans une chambre du Bronx, que d'emporter les microfilms de ses écrits dans le double fond de sa valise pour les lire dans un hôtel de Moscou... A quoi bon discuter. C'est, en effet, ce que fait Harry, et nous lisons sur son épaule ce qu'il veut bien nous raconter de sa formation à Langley, de ses premiers pas à Berlin en 1956, puis de ses missions en Uruguay et à Miami, pour organiser un débarquement à Cuba et l'assassinat de Fidel Castro.

Mêlant les personnages vrais sous leur nom réel à des êtres de pure imagination, Norman Mailer insiste sur le fait que *Harlot et son fantôme* est un ouvrage de fiction, même s'il a lu, pour les réinterpréter, une bonne centaine d'ouvrages non romanesques dont il nous donne la liste. *« J'ai produit au long des années assez de travail négligé et j'ai passé assez de temps à me demander pourquoi c'était mauvais pour pouvoir aujourd'hui lire le livre d'un autre auteur et deviner à l'occasion ce qu'il dit ou, ce qui est encore plus important, ce qu'il ne dit pas vraiment,* explique-t-il. *Cela ressemble à cet exercice de contre-espionnage où l'on tente de faire le tri entre mensonges et vérités dans les propos de l'adversaire. »*

D'où la forme hétéroclite de ce mastodonte, vrai comme la vie, faux comme un roman, où l'auteur mêle, sans se soucier vraiment de la composition, dans une débauche de retournements extraordinaires, de métaphysique, de stupre et de whisky, tout un attirail de littératures, boursouflures comprises : descriptions lyriques sur la beauté de la nature ou sur le courage du varappeur, évocation du fantôme du château de famille, correspondances plus ou moins intimes, écoutes téléphoniques, messages transmis par la valise diplomatique ou par l'ordinateur relié au QG par des codes d'accès, retours en arrière, considérations philosophiques, aphorismes maileriens (*« Il y a plus de métastases dans le remords que dans le cancer lui-même », « un mort a moins de raisons de devenir fou »*, etc.), sans oublier un lot de références culturelles à Spinoza, Martin Buber, William Faulkner, Dashiell Hammett, Lilian Hellman, Ian Fleming, Jean Daniel !...

C'EST le bonheur des gros romans que de s'y enfouir, un grand jour d'hiver, en perdant le sens du temps qui passe, en sachant qu'on y fait connaissance de personnages qu'on va rencontrer pendant longtemps. Qu'on voudrait ne pas quitter. *« A qui tout cela profite-t-il ? »*, nous prévient-il, citant Lénine. *« Peut-être ne terminerai-je jamais le livre sur les aventures de Harry Hubbard et ses années à Saïgon, ni son passage à la Maison Blanche quand on vivait dans les séquelles du Watergate ; je n'évoquerai pas davantage le début de mon histoire d'amour avec Kittredge. Contrairement à Dieu, je n'avais pas su présenter l'ensemble de ma création. J'étais à court de documents, j'étais livré à moi-même, et ma vie était plus exposée que jamais car j'étais en train de faire le plus long saut de ma vie. »*

« A suivre », écrit l'auteur à la dernière page. Il ne faut pas forcément croire qu'il a l'intention d'écrire une suite à la poursuite de cette « pute » d'Harlot. Après sept ans d'immersion profonde au cœur de la CIA, attendons-nous à le voir, tel ce Dieu qui l'obsède, réapparaître dans de nouvelles métamorphoses.

(1) *The Cold Warrior*, par Tom Maingold (1991).

Le jardin de Goethe

Suite de la page 25

Tous les grands artistes sont inépuisables, mais Goethe l'est d'une manière qui n'appartient qu'à lui : il ne détruit jamais rien et il ne se détruit jamais. D'où, comme Faust, son éternelle jeunesse. Pietro Citati l'a bien compris en essayant de ressaisir l'existence de Goethe à travers *les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* et surtout par la lecture minutieuse du second *Faust*, entrepris à partir de 1800 et dont l'élaboration suivra désormais toutes les péripéties de sa vie et de sa pensée, jusqu'à la veille de sa mort en 1832. Il fallait ce fil d'acier pour donner une forme à ce qui, vu de trop près, pourrait apparaître comme pure dispersion, explosion de l'être, abandon aux fluctuations incessantes du plaisir, qu'il se nomme savoir, poésie ou expérience.

Mais le biographe, malgré cette précaution n'a pas échappé au gigantisme de son modèle. Goethe l'a mangé tout cru ; et du festin que nous promettait la rencontre entre le célèbre biographe et le plus grand des écrivains, il ne nous reste que des miettes. De belles miettes, souvent : Citati est un lecteur inspiré des œuvres qu'il soumet à des analyses subtiles, savantes, aiguës, et son écriture possède toute la souplesse et la vivacité nécessaires pour suivre les caprices et les métamorphoses de la pensée, les embardées de l'imagination et les jeux de contraste d'un style qui se joue de toutes les classifications – à la fois et dans le même souffle, classique, romantique et moderne.

Mais si, visiblement, le biographe jubile, s'il est plus ébloui par le trésor qu'il doit compter qu'Ali Baba dans sa caverne, le lecteur, s'il n'a pas déjà une connaissance intime de la vie de Goethe et de ses livres, risque de se perdre sans espoir de retour dans les méandres de la glose. Bien sûr, le génie de Goethe est mystérieux, bien sûr, il est impossible d'en éclairer d'un coup toutes les facettes, ni de les énumérer sans que disparaissent leur sens et leur unité supérieure. Mais à force de le suivre et de subir tous les effets de sa fascination, plutôt que de prendre de la distance, le Goethe de Citati n'est plus mystérieux, mais obscur ; plus olympien mais écrasant. L'odyssée s'achève dans un dédale. Tant de savoir, tant de talent pour, en fin de compte, manquer sa cible, on enrage. Même si Citati, à n'en pas douter, a joui de son tête-à-tête avec le dieu de la vie.

L'absence d'une grande biographie moderne en langue française – celle d'Emil Steiger, en trois volumes, parue entre 1952 et 1959, n'a toujours pas été traduite – ne doit pas empêcher de découvrir le continent Goethe, même en absence de guide. Goethe est complexe sans jamais cesser d'être abordable, savant sans la moindre aridité. Ses commentateurs rivalisent d'érudition paralysante, lui nous promène dans les paysages les plus abrupts avec sûreté et bonhomie. Le meilleur biographe de Goethe reste donc Goethe lui-même.

Poésie et Vérité, même si le récit autobiographique s'arrête à la vingt-sixième année du poète, même si la réédition photographique qu'en donne aujourd'hui Aubier – d'après une édition parue... en 1941 – agresse les yeux, livre sous la forme d'un récit apaisé l'histoire d'un jeune homme fou de lui-même et de ses dons et celle d'un monde qui se livre à lui autant qu'il s'y offre.

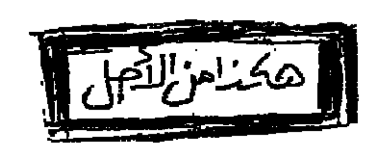
Sous le titre *Dans un jardin du monde*, Claude Roëls a réuni une sorte de pot-pourri des textes de Goethe consacrés à l'Europe. Comment Goethe peut être à la fois l'écrivain allemand par excellence et, au-delà du cosmopolitisme et de l'avidité à connaître tout des autres, le penseur d'une civilisation européenne dont la tête est en Grèce, le cœur à Rome, la langue à Paris, l'imagination dans cent villes allemandes et dont la vocation est encore de s'ouvrir, vers l'Inde, la Chine, l'Amérique.

Et puis, la métaphore du *« jardin du monde »* convient bien à la perception que Goethe a de son œuvre : accueillir la nature, toute la nature sans discrimination, mais l'ordonner en un jardin, composé, harmonieux, beau. En quoi il est conservateur. En quoi aussi il répond sans cesse à une question : que peut faire un homme ?

Pierre Lepape

★ Autres parutions : *Hermann et Dorothée*, écrit par Goethe en 1796, est le grand poème épique de la maturité. Il est donné ici en édition bilingue, dans une traduction d'Hippolyte Loiseau (Aubier, 198 p., 100 F) ; Les éditions Circé publient l'intégralité des *Nouvelles* de Goethe. Beaucoup d'histoires échevelées de fantômes, et la preuve que Goethe savait aussi s'amuser et amuser (traduit de l'allemand par Jacques Porchat, 240 p., 110 F) ; Signalons aussi *le Serpent vert*, trois contes symboliques de Goethe, traduit par Jean-Jacques Briu (Ed. Eole, col. « les Européennes », 138 p., 98 F) ; Les deux essais d'Ernst Cassirer réunis sous le titre *Rousseau, Kant et Goethe* sont encore inédits en allemand. Ils avaient été publiées par l'université de Princeton en 1945, quelques mois avant la mort du philosophe, qui s'était exilé d'Allemagne en 1933 (traduit de l'anglais par Jean Lacoste, Belin, 144 p., 88 F).





هكذا من الأصل

PRIX GONCOURT

PATRICK CHAMOISEAU

TEXACO

ROMAN

"Imaginez un livre qui vous dirait le monde. Un livre comme un torrent, comme un fleuve, comme un océan. Un livre qui charrierait l'Histoire et la géographie, les légendes et les mythes, les amours et [illegible] les luttes et les contes. Ce livre-là existe (...) Ce livre-là s'appelle "Texaco"."
Michèle [illegible]/Télé [illegible]

"Une santé formidable traverse ce roman guerrier et irrévérencieux qui requiert de son lecteur du souffle... Le Goncourt rend justice à un romancier brillantissime mais aussi à une culture aux racines mélangées d'Europe, d'Afrique, d'Inde et d'Asie."
M.-L. Roubaud/La Dépêche [illegible]

"Un grand livre, grave et drôle, que l'on n'oublie pas parce qu'il vibre de la vraie vie des gens, de leurs déchirures, de leurs colères, de leurs sentiments, de leurs manques, de leurs élans. De leur amour aussi."
Monique Verdussen/La Libre B[illegible]

""Texaco" est comme un ch[illegible] mêlent poésie, didactisme [illegible] picaresque et my[illegible] se lit avec le sourire et [illegible]"
D. Sando[illegible] Côte

""Texaco" n'est pas vraiment [illegible] épopée historique. Il s'agit plutôt d'une myriade de poèmes, d'incantations, de rêves et de récits. Le travail du romancier s'apparente ici à un tricotage de fourmis qui rassemble les décombres baroques de l'existence pour bâtir non pas une monstruosité en béton, mais une petite cathédrale de lettres en l'honneur des existants."
Laurent Nicolet
Le Nouveau Quotidien (Suisse)

"Un grand poème épique, d'aspect plutôt compact, mais porté par un généreux souffle lyrique et pimenté par une écriture où abondent les expressions et l'inspiration créoles."
J.-Ph. Mestre/L'Indépendant

"Il s'agit d'une puissante fresque historique et sentimentale. Une somme de mémoires individuelles, de chants tantôt funèbres tantôt joyeux et qu'une seule voix tamise et raconte. Celle de Marie-Sophie Laborieux."
Gilbert [illegible]/La Tribune de Genève

"Avec son ami Raphaël Confiant, Chamoiseau appartient à la troisième génération du roman antillais. Celle qui, après Aimé Césaire et Edouard Glissant, est en train d'inventer une langue [illegible], chatoyante, solaire [illegible] parfaitement maîtrisé, mais fécondé par le terreau créole."
André C[illegible]/[illegible] Genève

"Il faut, comme Chamoiseau, [illegible] hybride qui évoque l'aigle [illegible] volatile et le mammifère, pour [illegible] langues et les "cultures en cha[illegible]" à travers l'imaginaire créole [illegible] vivre comme il le dit avec [illegible] fraternelle toute la diversité [illegible]"
Gérard [illegible]/La Haute-Marne Libérée

""Texaco" est l'essence même de cette alchimie engendrée par le bouillon de culture du métissage. D'où un livre bouillant, qui mêle à profusion le mot nouveau et baroque, la saveur inégalable d'une expression créole, la satire et la dérision, en un cocktail magique dont Chamoiseau se révèle le barman inspiré."
[illegible]/Var-Matin

""Texaco" est un très grand roman : l'oeuvre d'un visionnaire [illegible] Fort-de-France, on le lit [illegible] l'esprit toutes les [illegible], d'autres aussi."
[illegible] Nouvelles d'Alsace

"[illegible] créoles, et donc pour nous parfois mystérieux, ou autres, les mots de Chamoiseau sont pépites qu'il charrie comme un fleuve inépuisable : l'auteur est un dictionnaire que l'on ouvre avec une sorte d'étonnement et de ravissement."
[illegible]
[illegible]

TEXACO A DÉJÀ ÉTÉ VENDU DANS NEUF PAYS
Etats-Unis : Pantheon
Angleterre : Jonathan Cape
Allemagne : Piper Verlag
Italie : Einaudi
Espagne : Anagrama
Danemark : Gyldendal
Norvège : Aschehoug
Pays-Bas : Ambo
Suède : Bonnier

"L'imaginaire collectif de tout un quartier, son histoire, ses personnages forment la trame de ce livre qui, par moment, fait penser aux plus belles réussites du "réalisme magique" sud-américain."
Pierre Tranoy/Sud-Ouest Dimanche

"En véritable marqueur de paroles, à l'égal d'un Rabelais qui osa tout, Patrick Chamoiseau nous convie à une fête des mots, des rêves, des joies et des souffrances de toute une communauté qui devient rapidement par la puissance évocatrice de son récit, celle de tous les oubliés du bonheur."
Jean-Rémi Barland/Le Provençal

"Patrick Chamoiseau voulait d'abord préparer une maîtrise et c'est devenu plus qu'un roman : une vraie petite bible où se cotoîent les genres littéraires et les destins."
Paul Gravillon/Le Progrès de Lyon

"Comme l'oiseau fait son bonheur et son nid de tout ce qui lui tombe sous le bec, Chamoiseau fait sa langue de toutes les langues et ses romans de mille et une vies. Avec lui - et quelques autres - la créolité, brillante à l'oral, passe l'écrit avec succès."
Dominique Mondoloni/Nice-Matin

"Surtout ne pas feuilleter ce livre, ne pas tenter de s'y faufiler au hasard des pages. Ce serait aussi vain que de vouloir remonter le cours d'un torrent. Commencer simplement par le commencement, suivre le courant, se laisser porter quand il musarde et ne pas résister aux remous."
Anne-Marie Pirard/La Cité (Belgique)

"C'est comme une saga racontée le soir par les anciens sur la place du village, qui inviterait les jeunes à ne pas oublier leur passé et leurs racines. C'est comme un negro spiritual psalmodié à l'église, qui dirait les souffrances et les espoirs d'un peuple, sa lutte pour l'émancipation, ses désillusions face au monde d'aujourd'hui."
Jean-Claude Perrier/Jeune Afrique

"Toute une histoire, la vie d'une population entière, se trouve décrite dans ce livre en forme de légende vraie qui nous fait connaître la Martinique."
Pierre Maury/Le Soir (Belgique)

"C'est aussi fort que les prouesses d'un Onetti ou d'un Asturias, détournant la langue de l'envahisseur espagnol pour remodeler les visages et rendre leur timbre de voix."
Raphaël Sorin[illegible]
L'Express (Bruxelles)

"Une bouffée d'air pur passe cet automne sur le roman français. Elle nous vient des Antilles et d'un romancier martiniquais de la nouvelle génération."
Alain Favarger/La Liberté (Suisse)

"Il y a chez Chamoiseau un don formidable pour les portraits voluptueux, une verve inépuisable pour décrire les charpentiers ou les journaleux, les [illegible] et les servantes, les marins d'occasion, les pannés qui tombent fous, les marmailles d'enfants et les innocents persécutés, les miraculés du destin et les amants. Tous les déshérités ont trouvé là leur Hugo, leur conteur, leur mage."
Jacques-Pierre Amette/Le Point

"Dans une langue réinventée à chaque ligne, langue incantatoire et foisonnante, "le marqueur de paroles" rend justice à tous les anonymes de l'histoire antillaise."
Odile Le Bihan/Le Républicain Lorrain

"A coup sûr, "Texaco" n'est pas un de ces livres qui, sitôt lus, s'effacent. Il passera inépuisablement d'un lecteur à l'autre, à l'exemple des grands textes, qui fondent nos mémoires littéraires."
Nicole Maurice/La Quinzaine Littéraire

"Ce livre est un jaillissement de mots, un tourbillon de paroles, un déluge d'images. Si l'on est sensible à la force baroque du Chamoiseau, à ce qu'il véhicule dans ce récit, on s'enchantera de "Texaco"."
Françoise Giroud/Le Journal du Dimanche

""Un opéra de quat'sous" version caraïbe."
Christian Giudicelli/Le Figaro Magazine

"Gloire à Chamoiseau pour greffer ces essences fleuries dans notre prose si La Fayette frigide, pour la fortifier, la vaniller, foutre un madras et une cuite au rhum à la princesse de Clèves."
Patrick Grainville/Le Figaro Littéraire

"Cette superbe fresque est aussi un torrent de mots inventifs, croquants, chauds comme des piments rouges, drôles et imagés."
Annie Coppermann/Les Echos

"Chamoiseau a réussi la prouesse d'écrire le corps et la terre créoles dans la langue de la France, magiquement fécondée."
Leïla Sebbar/Magazine Littéraire

"Il serait absurde de chercher à raconter "Texaco", comme tout livre qui dit autre chose que des anecdotes. On est emporté par un flot de paroles, de sensations."
Josyane Savigneau/Le Monde

"Que "Texaco" soit ou non le point de départ d'une nouvelle littérature créole, la question fait déjà l'objet de détails passionnés en Martinique."
Gérard Meudal/Libération

""Texaco" is a work of rare power and ambition, [illegible] for its rich mixture of [illegible] and humour. It is also a linguistic [illegible], a joyous affirmation of literature (...) One can only applaud the quality and variety of Chamoiseau's prose."
Charles Pen[illegible]/The European

""Texaco", e[illegible] l'un des plus beaux portraits de femme de la littérature de ces dernières années. A travers la [illegible] de Marie-Sophie, Ch[illegible] flamboyant [illegible]"
Gilles A[illegible]



GALLIMARD